



MC/2380

IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones

Original : anglais
3 octobre 2013

COUNCIL

CONSEIL

CONSEJO

CENT TROISIEME SESSION

PROGRAMME ET BUDGET POUR 2014

TABLE DES MATIERES

	Page
Avant-propos	1
Décisions clés et éléments saillants du Programme et Budget pour 2014	3
Constitution, gouvernance et orientation stratégique	7
Constitution et gouvernance	9
Orientation stratégique de l'OIM et contexte migratoire	10
Introduction	17
Structure organique	27
Structure organique de l'OIM	29
Description de la structure organique	30
Financement de la structure de base	47
Financement de la structure de base de l'OIM	49
Fusion du budget administratif et des revenus de soutien opérationnel pour 2014	54
PARTIE I – ADMINISTRATION (en francs suisses)	57
Administration	59
Objets de dépenses	65
Effectifs	67
Financement de la partie administrative du budget	68
PARTIE II – OPERATIONS (en dollars E.-U.)	71
Revenus de soutien opérationnel	72
Sources et application des revenus de soutien opérationnel	73
Personnel et services financés par les revenus de soutien opérationnel	75
Informations générales et financement	87
Opérations	89
Principes financiers et budgétaires généraux de la gestion financière de l'OIM	90
Financement de la partie opérationnelle du budget	93
Contributions volontaires escomptées à la partie opérationnelle du budget	94

TABLE DES MATIERES (suite)

	Page
Services/Appuis	97
Tableau synoptique	99
I. Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise	100
I.1 Aide à la réinstallation	102
I.2 Aide au rapatriement	102
I.3 Aide aux opérations dans les situations d'urgence et d'après-crise	103
I.4 Soutien en matière électorale	109
II. Migration et santé	110
II.1 Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	112
II.2 Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants	113
II.3 Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise ..	115
III. Migration et développement	117
III.1 Migration et développement économique/communautaire	118
III.2 Retour et réintégration de nationaux qualifiés	120
IV. Migration régulée	121
IV.1 Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements	124
IV.2 Lutte contre la traite	126
IV.3 Gestion de l'immigration et des frontières	130
V. Migration assistée	135
V.1 Migration de main-d'œuvre	136
V.2 Traitement des dossiers et intégration des migrants	138
VI. Politiques migratoires et recherche	139
VI.1 Activités de politique migratoire	141
VI.2 Recherche et publications en matière migratoire	141
VII. Programmes de réparation	143

TABLE DES MATIERES (suite)

	Page
VIII. Appui aux programmes de caractère général	145
VIII.1 Personnel détaché	145
VIII.2 Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants (MiMOSA)	147
VIII.3 Personnel et services financés par les revenus divers	148
VIII.4 Fonds de dotation Sasakawa	148
Ventilation géographique de la partie opérationnelle du budget	149
Tableaux récapitulatifs	151
Programmes et projets par région	152
Afrique	152
Moyen-Orient	155
Amérique latine et Caraïbes	156
Amérique du Nord	158
Asie et Océanie	159
Europe	162
Appuis et services à l'échelle mondiale	164
 ANNEXES	
Annexe I Fonds détenus dans des comptes spéciaux	
Compte d'opérations d'urgence	1
Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires	2
Fonds de réponse rapide pour les transports	3
Fonds de prêt aux réfugiés	4
Fonds de dotation Sasakawa	5
 Annexe II Considérations relatives aux transactions en devises étrangères par rapport au Programme et Budget	
 Annexe III Partie opérationnelle du budget – Effectifs/dépenses administratives et de personnel	
 Annexe IV Mouvements estimatifs	

ABREVIATIONS

CCPPNU	Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
EEE	Espace économique européen
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IASC	Comité permanent interorganisations
IDM	Dialogue international sur la migration
MOSS	Normes minimales de sécurité opérationnelle
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
ONG	Organisation non gouvernementale
PCR	Processus consultatif régional
PRISM	<i>Processes and Resources Integrated Systems Management</i> (Système de gestion intégrée des processus et des ressources)
RSO	Revenus de soutien opérationnel
TI	Technologie de l'information
UE	Union européenne
UNDSS	Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VIH/sida	Virus de l'immunodéficience humaine /syndrome de l'immunodéficience acquise

GLOSSAIRE

On trouvera ci-après quelques définitions succinctes des termes techniques et financiers utilisés dans le Programme et Budget.

Commission pour frais généraux liés aux projets – Commission appliquée sur tous les projets d'opérations, destinée à couvrir les dépenses indirectes qui ne sont pas directement liées à un projet particulier.

Contributions à affectation spéciale – Contributions versées ou remboursées au titre d'opérations ou de services déterminés. De telles contributions ne peuvent être utilisées dans un autre but que celui auquel elles étaient destinées sans l'autorisation expresse du donateur. Une part non négligeable des contributions versées au budget des opérations est constituée de contributions à affectation spéciale.

Contributions sans affectation spéciale – Les contributions à la partie opérationnelle du budget sont dites sans affectation spéciale si elles sont versées à titre de soutien général et sans aucune restriction quant à leur utilisation.

Fonds de dotation – Fonds dont le compte de capital doit rester intact en permanence, seuls les revenus de ce compte (habituellement sous la forme d'intérêts) pouvant être utilisés pour financer des projets ou d'autres activités.

Fonds de prêt – Fonds permettant le financement, en tout ou en partie, des dépenses de transport de réfugiés et des services connexes moyennant des prêts accordés à ceux qui ont besoin d'une assistance financière pour émigrer vers des lieux où ils pourront se réinstaller de façon définitive. Le remboursement de ces prêts est assuré par des billets à ordre signés par les réfugiés ou leurs répondants.

Imputation des dépenses aux projets – Pratique consistant à imputer les dépenses administratives et de personnel sur le budget des activités et projets auxquels elles se rapportent. Le mot anglais « projectization » recouvre à la fois cette pratique et les procédures qui s'y rapportent.

Personnel et services essentiels – Dépenses de personnel et d'appui administratif nécessaires aux fins de gestion et d'administration qui ne sont pas directement liées à une activité spécifique.

Recettes reportées des exercices précédents – Excédent de recettes par rapport aux dépenses d'un exercice financier antérieur et des contributions à affectation spéciale reçues en avance sur l'exercice en cours.

Ressources inscrites au budget – Crédits escomptés durant l'exercice du fait du remboursement de services fournis ou de l'engagement d'un ou de plusieurs donateurs de contribuer au financement d'activités nouvelles ou en cours. Les ressources inscrites au budget comprennent les crédits reçus en cours d'exercice ou reportés des années précédentes.

Revenus de soutien opérationnel – Ils sont composés de la « commission pour frais généraux liés à des projets » et des « revenus divers ».

Revenus divers – Ils sont composés des contributions sans affectation spéciale des gouvernements ou des donateurs, des intérêts créditeurs et d'autres revenus.

AVANT-PROPOS

Le Programme et Budget de l'OIM pour 2014 est présenté à un moment particulièrement important pour la gouvernance des migrations en général, et pour l'Organisation en particulier. L'OIM œuvre en étroite coopération avec des partenaires internationaux clés pour faire en sorte que le prochain Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement jette les fondements qui permettent d'appliquer des politiques de migration et développement plus efficaces dans le monde. En outre, l'Organisation participe activement aux consultations qui doivent déboucher sur la formulation du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, et sur le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014.

L'année 2014 marque également le début d'une nouvelle année dans mon second mandat à la tête de l'Organisation, après ma réélection à la 102^e session extraordinaire du Conseil, le 14 juin 2013. Le Programme et Budget pour 2014 incorpore un grand nombre des priorités que je me suis fixées pour mon second mandat, placé sous la bannière de la continuité, de la cohérence et du changement. J'ai le plaisir de donner un aperçu de certaines de ces priorités absolues pour l'avenir.

Sous le thème de la continuité, l'OIM s'emploiera activement à réaliser et à consolider les priorités qui étaient au cœur de mon premier mandat, à savoir les partenariats, l'adhésion pleine et entière et le professionnalisme. Je suis déterminé à renforcer la collaboration avec les organisations partenaires de la société civile, tant au Siège que sur le terrain, à la faveur de projets de recherche, de sensibilisation, de mobilisation, de formation, de renforcement des capacités nationales et d'aide aux migrants dans le besoin. L'adhésion pleine et entière à l'OIM – qui compte aujourd'hui 151 Etats Membres et qui continue de croître – trouve son expression dans la participation soutenue des Etats Membres aux organes directeurs de l'OIM et à d'importantes initiatives, telles que le Groupe de travail sur la réforme budgétaire, ainsi qu'aux séances d'information régulièrement organisées sur des sujets intéressants et importants. Je me réjouis à la perspective de la ratification des amendements à la Constitution, qui marquera une étape importante dans le processus de modernisation de l'Organisation et permettra d'améliorer l'efficacité des procédures au sein des organes directeurs. Le nouveau mandat du Comité consultatif pour les questions d'audit et de surveillance renforcera la transparence et la responsabilité à l'OIM. J'attends aussi avec impatience les discussions sur l'examen de la Stratégie de l'OIM et sur les relations de l'Organisation avec les Nations Unies.

En ce qui concerne la cohérence, l'OIM continuera d'œuvrer main dans la main avec les Etats Membres et d'autres partenaires pour assurer une planification et une mise en œuvre de qualité des aspects politiques, programmatiques et opérationnels de la gestion des migrations, ainsi que pour intervenir rapidement et avec efficacité lors de crises majeures donnant lieu à des déplacements de population ou exigeant des solutions en matière de gestion des migrations. Etant donné l'environnement dynamique dans lequel intervient l'Organisation, il est indispensable que celle-ci, en étroite coopération avec ses partenaires, se situe à l'avant-poste des efforts déployés par la communauté internationale pour régler les questions de migration dans l'intérêt de tous. Pour réaliser cet objectif tout à la fois au Siège et sur le terrain, l'OIM continue d'assurer la mise en œuvre du Cadre opérationnel en cas de crise migratoire, approuvé par le Conseil à sa 101^e session en 2012. L'Administration poursuit ses efforts en vue de nouer des relations avec les gouvernements, les organisations internationales et régionales, la société civile et d'autres acteurs pertinents et de renforcer la coopération avec eux. De nouveaux partenariats ont été conclus avec le secteur privé au cours de l'année écoulée – et continueront à se développer à l'avenir. L'OIM demeure attachée à sa participation au Forum mondial sur la migration et le développement, et assume la présidence du Groupe mondial sur la migration au cours du second semestre de 2013. En outre, elle prend une part active aux consultations relatives à la gouvernance des migrations en soutenant les processus consultatifs régionaux sur la migration pilotés par les Etats, sous la forme de services de secrétariat informels ou d'une expertise et d'un soutien technique.

Pour ce qui est du changement, je m'engage à innover et à renouveler la réflexion là où le besoin s'en fait sentir. La longue expérience de l'OIM dans le domaine de l'aide à la formulation de politiques de migration et à la mise en œuvre de programmes de migration lui a permis d'acquérir une compréhension approfondie des besoins individuels des migrants. Elle demeure attentive à l'évolution de ces besoins et est prête à ajuster et à adapter ses services en conséquence. Des lignes directrices internes sont en cours d'élaboration sur la promotion de la migration, la protection des migrants et la gouvernance des migrations, afin que l'Organisation soit mieux à même de répondre aux défis émergents de la migration et aux besoins des migrants, maintenant et à l'avenir.

La reconnaissance des droits humains des migrants et la nécessité de défendre et de protéger ces droits dans l'exercice de la souveraineté de l'Etat sont, depuis la création de l'Organisation, pris en considération dans ses documents constitutifs. S'appuyant sur son mandat, l'OIM lancera une campagne d'information intégrée à l'échelle mondiale pour lutter contre la xénophobie et combattre les idées erronées sur les migrants et la migration.

Autre exercice important en 2014 : l'examen et l'évaluation de la nouvelle structure, prévus dans la résolution du Conseil n° 1186 du 26 novembre 2009, qui permettront de mieux harmoniser les services et les interventions de l'OIM pour garantir sa pertinence et pouvoir relever les défis qui caractérisent cette époque de mobilité humaine sans précédent. L'examen de la structure organique sera également l'occasion de continuer à nous préoccuper de l'organisation des carrières du personnel, la ressource la plus précieuse de l'Organisation, et à investir dans ce domaine qui est la pierre angulaire de mes efforts pour que l'OIM soit toujours plus réactive et plus efficace.

A la suite des délibérations du Groupe de travail sur la réforme budgétaire, le présent document de Programme et Budget pour 2014 propose une augmentation modeste du budget administratif pour tenter de résoudre la question fondamentale de la structure de base sollicitée au-delà de ses capacités. Je vous donne l'assurance que l'Administration continuera à étudier la possibilité d'autres sources de financement et à mettre en œuvre des mesures d'économie. Je suis certain que les Etats Membres approuveront le Programme et Budget pour 2014 tel qu'il est proposé, afin de contribuer à une gestion efficace et viable de l'Organisation.

Enfin, je tiens à adresser mes sincères remerciements à tous les Etats Membres pour leur soutien indéfectible à l'action de l'Organisation. Je constate avec satisfaction que de solides liens ont été noués, et me réjouis à la perspective d'une collaboration plus étroite encore au cours des années à venir, en comptant sur votre soutien dans les nombreux domaines d'activité de votre Organisation.



William Lacy Swing

DECISIONS CLES ET
ELEMENTS SAILLANTS DU
PROGRAMME ET BUDGET
POUR 2014



I. DECISIONS CONCERNANT LE PROGRAMME ET BUDGET POUR 2014

NIVEAU BUDGETAIRE

Partie administrative du budget

1. La partie administrative du budget accuse une augmentation de 4 % par rapport au budget de 2013 et comprend les contributions des deux nouveaux Etats Membres admis en juin 2013. Le niveau budgétaire proposé pour 2014 s'élève à 40 982 857 francs suisses, soit un accroissement de 1 577 949 francs suisses par rapport au budget pour 2013, qui s'élevait à 39 404 908 francs suisses.

Partie opérationnelle du budget

2. La partie opérationnelle du budget, établie sur la base des crédits escomptés, est estimée à 740,6 millions de dollars E.-U., ce qui représente un accroissement de 97,9 millions de dollars E.-U. par rapport à la même époque de l'année dernière, où le budget pour 2013 s'élevait à 642,7 millions de dollars E.-U..

Revenus de soutien opérationnel

3. Le niveau budgétaire a été établi sur la base des revenus additionnels que l'on escompte obtenir grâce à une augmentation de 5 à 7 % de la commission pour frais généraux. Le budget estimatif des revenus de soutien opérationnel (RSO) pour 2014 devrait s'élever à 58 673 000 dollars E.-U., étant entendu que ce montant est complété par un prélèvement de 2 150 000 dollars E.-U. sur le mécanisme de projection et de réserve de revenus de soutien opérationnel, ce qui porte à 60 823 000 dollars E.-U. le budget total des RSO pour 2014.

Structure organique

4. Bien qu'aucun changement ne soit apporté à la structure de base, il est proposé de renforcer certaines fonctions au Siège, dans les centres administratifs, dans les bureaux régionaux et dans les bureaux spéciaux de liaison, dans la logique des discussions en cours au sein du Groupe de travail sur la réforme budgétaire.

II. ELEMENTS SAILLANTS DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2014

PRESENTATION DU BUDGET

5. Conformément au Règlement financier de l'Organisation, le Programme et Budget pour 2014 est composé de deux parties principales.

6. La Partie I concerne le budget administratif, qui est exprimé en francs suisses et est financé par les contributions assignées des Etats Membres.

7. La Partie II concerne le budget des opérations, qui est exprimé en dollars E.-U. et est financé par des contributions volontaires. Une description des activités est donnée dans les sections de la partie opérationnelle du budget qui s'y rapportent, avec les détails de leur financement.

CONSTITUTION,
GOUVERNANCE
ET ORIENTATION
STRATEGIQUE



CONSTITUTION ET GOUVERNANCE

8. Créée en décembre 1951, l'Organisation a commencé ses opérations au début de 1952 en tant que Comité intergouvernemental pour les migrations européennes. Son acte constitutif a été adopté le 19 octobre 1953 et est entré en vigueur le 30 novembre 1954. Un certain nombre d'amendements apportés à cet acte constitutif sont entrés en vigueur le 14 novembre 1989, et le nom de l'Organisation a été modifié en Organisation internationale pour les migrations.

9. Il est actuellement proposé d'apporter certains amendements à la Constitution qui n'entraînent aucune nouvelle obligation pour les Etats Membres. Ces amendements entreront en vigueur dès qu'ils sont acceptés par les deux tiers des Etats Membres conformément à leurs règles constitutionnelles respectives. Lors de l'établissement du présent document, 99 Etats Membres ont accepté les amendements. Etant donné que l'OIM compte 151 Etats Membres, il faut 101 acceptations pour que la Constitution telle qu'amendée prenne effet. Des demandes d'admission d'au moins trois Etats qui ont déjà signifié leur acceptation des amendements seront soumises à la session du Conseil qui se tiendra du 26 au 29 novembre 2013. Si leur demande est acceptée, l'OIM comptera 154 Etats Membres, si bien qu'il faudra 103 acceptations. L'admission de ces trois Etats aura pour effet que 102 instruments d'acceptation seront déposés auprès du Directeur général, si bien qu'il n'en faudra plus qu'un seul autre pour que la Constitution telle qu'amendée puisse entrer en vigueur.

10. Les organes de l'Organisation sont le Conseil, le Comité exécutif et l'Administration. Le Conseil, au sein duquel chaque Etat Membre a un représentant qui dispose d'une voix, est la plus haute autorité de l'Organisation et c'est lui qui détermine ses grandes orientations. Le Comité exécutif, qui compte actuellement 36 Etats Membres élus pour deux ans, examine et passe en revue les politiques, les opérations et la gestion de l'Organisation. Le Comité permanent des programmes et des finances, qui est ouvert à l'ensemble des Membres, se réunit deux fois par an pour examiner et passer en revue les politiques, les programmes et les activités et pour débattre de décisions budgétaires et financières. Lorsque les amendements à la Constitution auront pris effet, le Comité permanent des programmes et des finances assumera les fonctions du Comité exécutif, qui sera aboli.

11. L'Administration, composée d'un Directeur général, d'un Directeur général adjoint et de membres du personnel dont l'effectif est déterminé par le Conseil, est responsable de la gestion et de la direction de l'Organisation, conformément à la Constitution et aux pratiques et décisions du Conseil et du Comité exécutif. Le Directeur général, qui est la plus haute autorité du Secrétariat, ainsi que le Directeur général adjoint, sont élus par le Conseil pour un mandat de cinq ans.

BUTS ET FONCTIONS

12. L'OIM est attachée au principe selon lequel les migrations qui s'effectuent en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine sont bénéfiques aux migrants et à la société. Elle s'efforce de : contribuer à relever concrètement les défis de la migration ; favoriser la compréhension des questions de migration ; promouvoir le développement économique et social par le biais de la migration ; veiller au respect des droits humains et au bien-être des migrants.

13. Conformément à sa Constitution, les buts et les fonctions de l'Organisation sont les suivants:

- Prendre toute mesure utile pour assurer le transfert organisé des migrants pour lesquels les facilités existantes sont inadéquates, ou de ceux qui ne seraient pas en mesure de partir sans assistance spéciale, vers des pays offrant des possibilités de migration ordonnée.
- S'occuper directement du transfert organisé des réfugiés, des personnes déplacées et d'autres personnes ayant besoin de services internationaux de migration, pour lesquels des arrangements peuvent être conclus entre l'Organisation et les Etats intéressés, notamment ceux qui s'engagent à les accueillir.

- Fournir, à la demande des Etats intéressés et avec leur accord, des services de migration tels que le recrutement, la sélection, le traitement des dossiers, les cours de langues, les activités d'orientation culturelle, les examens médicaux, le placement, les activités facilitant l'accueil et l'intégration, les services de consultation en matière de migration, ainsi que toute autre forme d'assistance s'accordant avec les buts de l'Organisation.
- Fournir des services similaires, à la demande des Etats ou en coopération avec d'autres organisations internationales intéressées, pour permettre la migration de retour volontaire, y compris le rapatriement librement consenti.
- Offrir aux Etats, ainsi qu'aux organisations internationales et autres organisations, une tribune pour l'échange de vues et d'expériences et pour la promotion de la coopération et de la coordination des efforts concernant les questions de migrations internationales, y compris des études sur de telles questions en vue d'élaborer des solutions pratiques.

ORIENTATION STRATEGIQUE DE L'OIM ET CONTEXTE MIGRATOIRE

14. Les Etats Membres ont adopté l'actuelle Stratégie de l'OIM à la quatre-vingt-treizième session (extraordinaire) du Conseil en juin 2007, et l'ont renouvelée en 2010¹. Cette stratégie définit le mandat de l'Organisation et lui sert d'orientation stratégique pour les années à venir. Les points de la Stratégie de l'OIM sont reproduits ci-après.

15. Depuis l'adoption de la Stratégie, l'Administration s'efforce de faire en sorte que toutes les activités de l'OIM soient élaborées et menées à l'intérieur du cadre qu'elle définit. Le document de stratégie est utilisé dans les séances d'information et comme matériel d'information publique et de mobilisation de fonds. Les hauts fonctionnaires l'ont examiné avec les gouvernements hôtes et d'autres partenaires, afin de renforcer la compréhension des buts et de l'action de l'Organisation et de développer des idées et des projets s'accordant avec les priorités qui y sont définies.

16. L'OIM « a pour but premier de faciliter la gestion ordonnée et respectueuse de la dignité humaine des migrations ». S'appuyant sur son savoir-faire et son expérience, et en concertation avec d'autres organisations internationales, elle poursuit son rôle d'organisation mondiale chef de file dans le domaine de la gestion des migrations. L'Organisation continuera d'aborder le phénomène migratoire dans une perspective globale, en tenant compte de ses liens avec le développement, afin d'en tirer tous les avantages possibles et d'en atténuer les effets négatifs. A cette fin, agissant à la demande des Etats Membres ou en accord avec eux, l'OIM mettra essentiellement l'accent sur les activités suivantes :

1. Fournir des services sûrs, fiables, souples et efficaces par rapport à leur coût aux personnes ayant besoin d'une assistance internationale en matière de migration.
2. Renforcer la gestion humaine et ordonnée des migrations et le respect effectif des droits humains des migrants, conformément au droit international.
3. Offrir aux Etats, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales et à d'autres parties prenantes des conseils spécialisés et un appui en matière de recherche, de coopération technique et d'opérations, de façon à renforcer les capacités nationales et à faciliter la coopération internationale, régionale et bilatérale en matière migratoire.
4. Contribuer au développement économique et social des Etats par la recherche, le dialogue, la mise au point et la réalisation de programmes liés aux migrations et ayant pour objet de tirer tous les avantages possibles des migrations.

¹ Voir la résolution du Conseil n° 1204 du 1^{er} décembre 2010.

5. Aider les Etats, les migrants et les communautés à relever les défis de la migration irrégulière, notamment par la recherche et l'analyse des causes profondes, par le partage d'informations et la propagation des meilleures pratiques, et par la recherche de solutions privilégiant le développement.
6. Servir de pôle de référence essentiel en ce qui concerne l'information sur les migrations, la recherche, les meilleures pratiques, ainsi que la collecte, la compatibilité et l'échange de données.
7. Promouvoir, faciliter et appuyer le débat et le dialogue sur la migration à une échelle tant régionale que mondiale, notamment à l'occasion du Dialogue international sur la migration, aux fins de favoriser la compréhension des opportunités qu'elle offre et des défis qu'elle pose, d'aider à déterminer et à élaborer des politiques efficaces permettant de relever ces défis, et de recenser les approches globales et les mesures susceptibles de faire progresser la coopération internationale.
8. Aider les Etats à faciliter l'intégration des migrants dans leur nouvel environnement et à susciter l'engagement des diasporas, entre autres comme partenaires du développement.
9. Prendre part aux réponses humanitaires coordonnées dans le contexte des dispositions interinstitutions en la matière et fournir des services de migration dans d'autres situations de crise ou d'après-crise, s'il y a lieu, selon les attentes des personnes concernées, contribuant par là à leur protection².
10. Entreprendre des programmes facilitant le retour volontaire et la réintégration des réfugiés, des personnes déplacées, des migrants et autres personnes ayant besoin de services internationaux de migration, en coopération avec d'autres organisations internationales compétentes s'il y a lieu, et en tenant compte des besoins et des préoccupations des communautés locales.
11. Aider les Etats à mettre au point et à réaliser des programmes, des études et des expertises techniques visant à lutter contre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes, notamment des femmes et des enfants, d'une manière conforme au droit international.
12. Appuyer les efforts des Etats dans le domaine de la migration de main-d'oeuvre, notamment en ce qui concerne les mouvements de courte durée, et d'autres types de migration circulaire.

CONTEXTE MIGRATOIRE – DEFIS ET REPONSES DE L'OIM

17. Aujourd'hui, le monde compte plus de migrants que jamais dans son histoire : un milliard de personnes, soit un septième de l'humanité. Divers éléments, et notamment les révolutions des communications et de l'information, alimentent ces mouvements de population sans précédent. Les principaux facteurs responsables de la migration ne sont pas prêts de disparaître : changement climatique, catastrophes d'origine naturelle ou humaine, pauvreté, conflits, évolution démographique d'une population vieillissante dans les pays industrialisés et augmentation exponentielle des jeunes sans emploi dans les pays en développement, et creusement des disparités économiques et sociales Nord-Sud – autant de facteurs qui continueront de façonner le paysage migratoire.

18. Un pays ou une région connaissant un important exode de personnes en quête d'une vie meilleure à l'étranger peut, en un laps de temps relativement court, attirer des migrants de retour ou des immigrants. L'OIM continue d'insister sur la nécessité de surveiller étroitement le contexte migratoire mondial, notamment les effets négatifs que la crise financière continue d'avoir sur les migrants et les pays d'origine, de transit et de destination. Face à cette évolution, il est plus que jamais

² Même si l'OIM n'a pas de mandat de protection juridique, il n'en reste pas moins que ses activités contribuent à la protection des droits de l'homme, et qu'elles ont pour effet ou pour conséquence de protéger les personnes concernées par la migration.

nécessaire de recueillir, d'analyser et de diffuser les résultats des travaux de recherche pour qu'ils éclairent la formulation des politiques de gestion des migrations dans un contexte économique et politique difficile.

19. Parallèlement, une attention toujours plus grande est portée aux problèmes humanitaires engendrés par les conflits et les facteurs environnementaux, en raison non seulement de leurs effets réels et potentiels sur la mobilité des populations, mais aussi des effets de cette mobilité sur l'environnement. Le lien entre, d'une part, les changements climatiques et environnementaux et, de l'autre, les migrations est souvent compliqué par des interactions multiformes avec d'autres facteurs, tels que l'accroissement de la population, la pauvreté, la gouvernance, l'urbanisation, la sécurité des personnes et les conflits. Les complexités du couple migration-environnement appellent une approche globale dans le domaine de la recherche, des politiques et des pratiques, à laquelle l'OIM apporte déjà sa contribution.

20. La population internationale de migrants est composée, pratiquement à parts égales, d'hommes et de femmes. Aujourd'hui, il est largement reconnu que le phénomène migratoire est profondément différencié en fonction du sexe : selon qu'ils sont hommes ou femmes, les migrants poursuivent des objectifs différents, recherchent des emplois différents, se rendent dans des lieux différents, doivent affronter des risques différents, et obtiennent des résultats différents. L'OIM est déterminée à faire en sorte que les besoins propres aux deux sexes soient dûment identifiés, pris en considération et satisfaits.

21. De plus en plus, il est admis qu'une gestion efficace des flux migratoires passe par : a) la prise en considération de divers facteurs et questions, afin de garantir une approche globale, cohérente et équilibrée dans le contexte plus vaste du développement durable ; et b) un dialogue et une coopération à l'échelle régionale et internationale associant les Etats, la société civile, le secteur privé, les migrants et d'autres parties prenantes.

22. La gestion des migrations est une question vaste et complexe qui, toutefois, si elle est assurée avec efficacité, peut profiter aux pays d'origine et de destination et contribuer au bien-être et à la protection effective des migrants eux-mêmes. Elle recouvre diverses fonctions exercées par les pouvoirs publics dans le cadre d'un régime national de gestion humaine et ordonnée de la migration transfrontière englobant l'entrée, la présence et l'emploi d'étrangers à l'intérieur des frontières nationales, et la protection des réfugiés et autres personnes vulnérables. La gestion des migrations renvoie à l'élaboration planifiée de mesures politiques, législatives et administratives visant à faire face aux problèmes migratoires essentiels.

23. Pour que la migration contribue au développement des sociétés et des économies, il est fondamental de veiller aux droits humains des migrants. A cet égard, l'OIM est préoccupée par l'hostilité à l'égard des migrants qui affleure de plus en plus souvent dans les débats actuels sur la migration – une hostilité qui nourrit la stigmatisation et la xénophobie dans de nombreux pays de destination. L'OIM vise à promouvoir le point de vue selon lequel la main-d'oeuvre migrante – qualifiée et non qualifiée – est souhaitable et nécessaire dans une perspective de croissance économique, et que la migration est un moteur essentiel de l'économie mondiale.

24. En réponse aux besoins sanitaires des migrants, l'OIM effectue des évaluations sanitaires, aide les gouvernements et les populations à reconstruire leur infrastructure sanitaire après une crise, et fournit des données, des analyses et des conseils sur la santé dans le contexte migratoire pour faciliter la formulation de politiques sur les questions de santé, y compris l'accès aux soins de santé, la santé mentale et d'autres questions posées par la mobilité humaine.

25. Dans le cadre des activités 1, 2 et 3 de sa Stratégie, l'OIM offre des conseils et des services pratiques sur les questions migratoires aux gouvernements, aux institutions et aux organisations internationales pour les aider à élaborer et mettre en place des cadres législatifs et politiques de migration, afin de faciliter la migration régulière et de prévenir la migration irrégulière.

26. En ce qui concerne les activités 4, 5, 6, 7 et 8 de la Stratégie de l'OIM, reconnaissant les liens entre le développement national et les flux migratoires, l'OIM aide à localiser et à échanger les compétences et les ressources humaines et facilite leurs échanges pour appuyer les efforts de développement national des communautés d'accueil grâce à ses projets de migration pour le développement, de retour de nationaux qualifiés, de transfert de compétences ou de gestion des rapatriements de fonds, et à des programmes conçus pour maintenir le contact avec les migrants de l'étranger. A cet égard, l'OIM contribue au développement des pays d'origine et facilite les « gains de cerveaux » et la « circulation des cerveaux » pour neutraliser les effets de la « fuite des cerveaux ». L'OIM s'efforce de fournir aux migrants des informations essentielles susceptibles d'influencer leurs décisions, en organisant des campagnes d'information faisant appel à des médias divers, ou en mettant en place des centres d'information ou de documentation pour les migrants. Il peut s'agir de mettre en garde les victimes potentielles contre les dangers de la migration irrégulière et de la traite, de faire connaître les nouvelles dispositions législatives sur le statut des migrants à l'étranger ou sur les conditions en vigueur dans le pays d'origine, d'encourager les migrants à participer à des élections ou à des référendums, ou de les informer des plans d'indemnisation dont ils pourraient bénéficier.

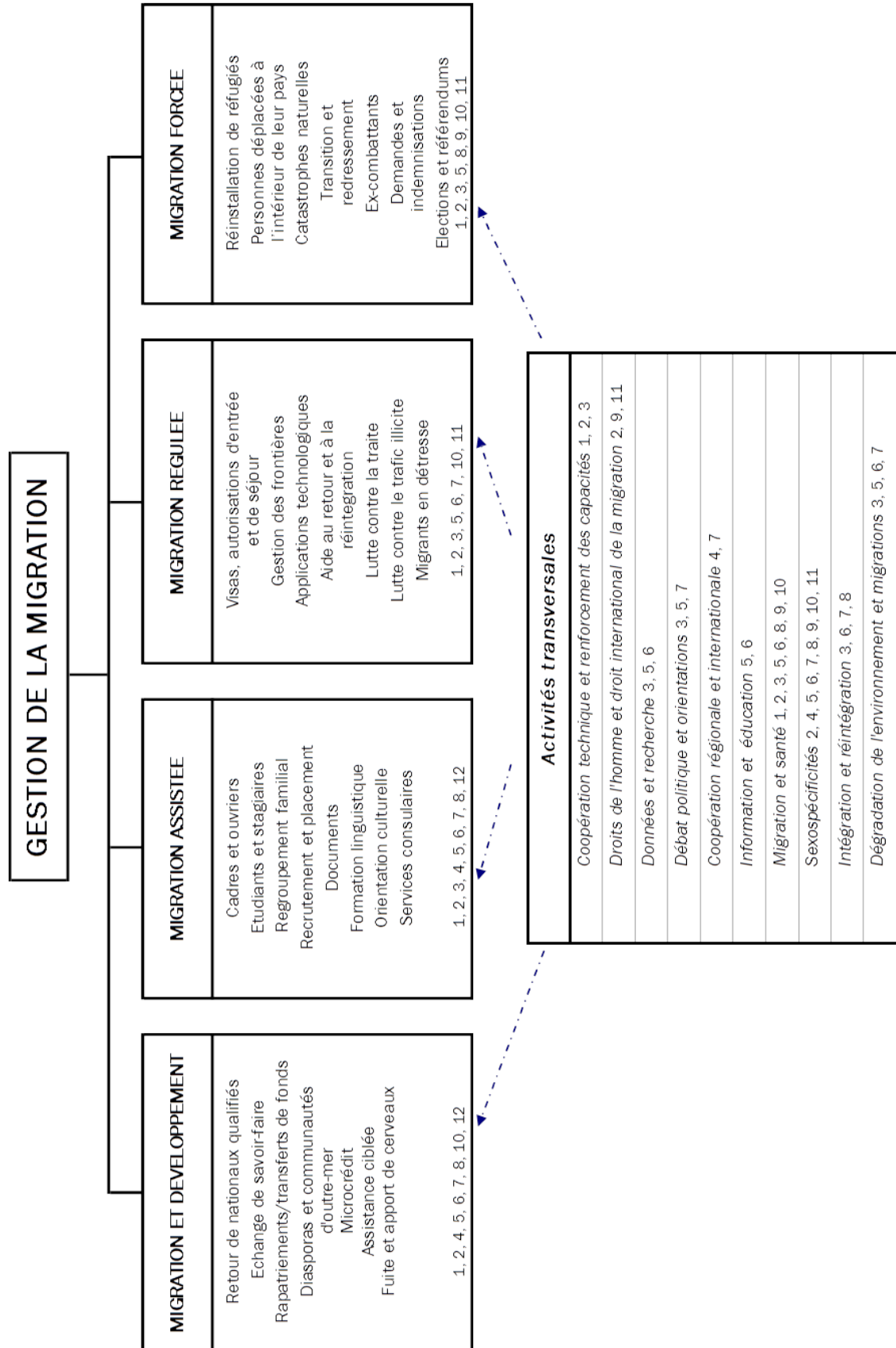
27. Pour ce qui est des activités 9 et 10 de sa stratégie, l'OIM vient en aide aux personnes qui fuient les conflits ou les catastrophes naturelles, aux réfugiés réinstallés dans des pays tiers ou rapatriés, aux personnes en détresse, aux demandeurs d'asile déboutés retournant au pays, aux personnes déplacées et autres migrants. L'OIM joue un rôle moteur au sein du système humanitaire interinstitutions pour répondre aux besoins des migrants déplacés dans des situations de crise humanitaire. Conformément aux Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays des Nations Unies, l'OIM soutient activement les personnes déplacées par des catastrophes naturelles et des conflits. En outre, elle offre assistance et protection aux migrants déplacés en étroite collaboration avec les Etats et les communautés locales. L'année 2011 a été dominée par la crise qui a secoué toute l'Afrique du Nord (et notamment la Libye), à laquelle l'OIM a répondu en apportant une aide vitale à des centaines de milliers de migrants exposés à des risques extrêmes. Elle fournit actuellement des services analogues aux personnes touchées par la crise syrienne, tant à l'intérieur du pays que dans les pays voisins qui en subissent les conséquences. En plus de ses programmes ordinaires de retour volontaire assisté, l'OIM est de plus en plus sollicitée pour venir en aide aux migrants en détresse dans un pays en transit et leur permettre de rentrer en sécurité dans leur pays. L'aide au retour volontaire des migrants en détresse n'est pas seulement un acte humanitaire ; elle consiste également à informer ceux qui sont restés au pays, de façon crédible et avec un impact maximal, des dangers que font courir les passeurs et des risques de la migration irrégulière. En outre, l'OIM aide les pouvoirs publics et les populations à remettre en état les infrastructures, et soutient les efforts déployés pour stabiliser les communautés au lendemain de crises.

28. Au titre de son activité 11 et par ses programmes de lutte contre la traite, l'OIM reconnaît que la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants sont, après le commerce illicite des drogues et des armes, l'activité illicite la plus rentable – crimes ignobles qui se nourrissent de la vulnérabilité. L'hostilité à l'encontre des migrants et la crise financière mondiale ont amené de nombreux pays à durcir leur régime de visa, ce qui conduit les migrants à se tourner davantage vers les trafiquants. L'OIM s'efforce de protéger les personnes contre le risque de tomber entre les mains de trafiquants, veille à ce que les victimes de la traite soient correctement aidées et protégées, forme les fonctionnaires gouvernementaux aux méthodes de lutte contre la traite et à l'application des lois dans ce domaine, et conseille les forces de l'ordre sur la manière de traiter les victimes.

29. Au titre de l'activité 12 de sa Stratégie, l'OIM apporte aux gouvernements un soutien pratique et spécialisé d'un bout à l'autre du spectre migratoire, afin qu'ils puissent établir ou renforcer les structures nécessaires à la promotion et à la gestion de la migration de main-d'oeuvre régulière, y compris la migration circulaire, tout en combattant la migration irrégulière et l'exploitation. Ce soutien consiste notamment à offrir aux migrants diverses formes d'assistance avant le départ et après le retour.

30. Parallèlement à ses relations avec les gouvernements, l'OIM a noué de nombreux partenariats avec des organisations internationales, notamment les Nations Unies et ses institutions spécialisées, avec des organes de la société civile, les milieux universitaires, le secteur privé et les migrants eux-mêmes. En raison de la complexité croissante des questions migratoires et du nombre même de parties prenantes, il est indispensable de bien coordonner, et de manière soutenue, les questions politiques et opérationnelles.

31. Pour illustrer l'articulation entre les 12 activités de la Stratégie, et donc entre les programmes et les projets de l'OIM, l'ensemble des projets, tels qu'ils apparaissent dans le « tableau de gestion des migrations » – appelé tableau aux quatre encadrés – de la page suivante, sont reliés aux numéros de la stratégie correspondants.



INTRODUCTION



INTRODUCTION AU BUDGET

32. Face à la complexité croissante du phénomène migratoire, l'OIM continue de collaborer avec les gouvernements, les organisations internationales et d'autres parties prenantes pour mettre en place des mesures visant à résoudre les questions liées à la migration. Le présent document budgétaire met en évidence le rôle moteur de l'Organisation en matière de gestion des migrations, ainsi que l'importance attachée par les Etats Membres à la question de la migration. Les divers services fournis par l'OIM dans le cadre des projets présentés ici visent à renforcer les partenariats et la collaboration avec les Etats Membres, les organisations internationales, la société civile et d'autres parties prenantes.

33. Le succès de l'action de l'Organisation dépend de son personnel et de l'existence de structures adéquates qui lui permettent de répondre aux demandes de ceux qu'elle dessert en leur fournissant des services et en mettant en œuvre des projets. La structure de base de l'OIM, qui a pour fonction de surveiller la fourniture globale des services, est financée par la partie administrative du budget et les RSO. Reconnaisant que, depuis de nombreuses années, la structure de base est insuffisante par rapport au niveau d'activités, les Etats Membres ont entrepris d'examiner un modèle de renforcement budgétaire afin de doter l'Administration des ressources nécessaires pour bien gérer l'Organisation.

NIVEAUX BUDGETAIRES

34. L'Administration a, au fil des ans, attiré l'attention des Etats Membres sur la structure de base sollicitée à l'extrême en raison d'un environnement budgétaire restrictif qui a abouti à des fonctions d'appui débordées, ce qui a augmenté les risques de surveillance insuffisante, de fraudes non détectées, de déficits de projets, de dépassements budgétaires, d'utilisation abusive des fonds des donateurs et d'occasions manquées. Faute d'augmentations réelles et systématiques dans le budget de base, la structure de base n'a pas pu suivre le rythme de croissance et l'évolution de l'Organisation, si bien qu'elle a subi des contraintes alors même qu'elle avait besoin d'être renforcée pour répondre aux exigences que lui imposait l'élargissement de sa base de programmes.

35. Les Etats Membres se sont penchés sur cette situation préoccupante en dressant un état des lieux et en examinant un ensemble de mesures comprenant : a) des mesures de maîtrise des coûts ; b) d'autres sources de financement ; et c) des augmentations budgétaires, qui forment la base du modèle de renforcement budgétaire qui a été élaboré. L'une des options envisagées dans ce modèle est en train de rallier un soutien général. C'est elle qui inspire les niveaux budgétaires proposés pour 2014 pour financer la structure de base.

36. La partie administrative du budget accuse une augmentation de 4 % par rapport au budget de 2013 et englobe les contributions de deux nouveaux Etats Membres admis en juin 2013. Le projet de budget pour 2014 s'élève à 40 982 857 francs suisses, soit une augmentation de 1 577 949 francs suisses par rapport au budget de 2013, qui se situait à 39 404 908 francs suisses. Etant donné que l'accroissement prévu par le modèle de renforcement budgétaire doit être étalé sur trois ans, des augmentations annuelles de 4 % (non cumulées) figureront dans les projets de budget pour 2015 et 2016.

37. La partie opérationnelle du budget, établie sur la base des crédits escomptés, est estimée à 740,6 millions de dollars E.-U., ce qui représente une augmentation de 97,9 millions de dollars E.-U. par rapport à la même époque de l'année dernière, où le budget pour 2013 s'élevait à 642,7 millions de dollars E.-U. L'Organisation ne met en œuvre que des activités pour lesquelles elle a obtenu un engagement de financement ou une promesse ferme. Une description des activités est donnée dans les sections pertinentes de la partie opérationnelle du budget, avec les détails de leur financement.

38. Bien que l'Administration se soit inspirée de la formule de la moyenne triennale pour établir le budget des RSO, cette formule ne sous-tend pas l'établissement du niveau budgétaire en raison du modèle de renforcement budgétaire actuellement examiné par les Etats Membres. Le niveau budgétaire proposé prévoit des revenus additionnels, qui doivent être dégagés grâce à l'augmentation de 5 à 7 % du taux de la commission pour frais généraux. Le budget estimatif des RSO prévu pour 2014 s'élève à 58 673 000 dollars E.-U.. Cette somme est complétée par un prélèvement sur le mécanisme de projection et de réserve des RSO de 2 150 000 dollars E.-U., ce qui porte à 60 823 000 dollars E.-U. le budget total des RSO pour 2014.

39. Outre les structures de base qui ne peuvent être financées par la partie administrative du budget, une partie non négligeable de RSO est allouée au Fonds de l'OIM pour le développement, et sert aussi à financer la redevance de l'OIM au titre de sa participation au mécanisme du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (UNDSS), ainsi que les dépenses afférentes aux structures de sécurité du personnel de l'OIM. Les projets financés par le Fonds de l'OIM pour le développement ne sont pas présentés par activité dans ce document, mais font l'objet d'un rapport distinct.

40. Il est proposé d'utiliser les fonds additionnels relevant de la partie administrative du budget et des RSO pour renforcer des fonctions essentielles dans des domaines qui ont été portés à l'attention des Etats Membres par le passé. Il est proposé que les postes créés au sein de la structure de base soient équitablement répartis entre le Siège, les centres administratifs et les bureaux régionaux. Etant donné que les augmentations totales visées par le modèle budgétaire sont censées être réalisées au bout de trois ans, des besoins urgents qui n'ont pas pu être comblés à ce stade seront examinés et soumis pour examen dans de futures propositions budgétaires.

41. Bien que le Règlement financier de l'Organisation dispose que les parties administrative et opérationnelle du budget doivent être indiquées séparément, le recours aux revenus de soutien opérationnel pour compléter le financement de la structure de base exige qu'une vue d'ensemble complète soit donnée de la manière dont celle-ci est financée, en combinant les deux sources de financement. Les tableaux des pages 54 et 55 présentent donc l'application des ressources combinées provenant de la partie administrative du budget et des RSO.

MODIFICATIONS APPORTEES A LA STRUCTURE ORGANIQUE

42. Comme cela avait été signalé aux Etats Membres lors des discussions sur la réforme budgétaire, les incidences de la croissance sur la structure de base ont pesé sur toutes les unités essentielles. Des mesures d'austérité ont été appliquées ces dernières années pour préserver un niveau de services minimum mais, sur une longue période, cette situation ne permet pas de bien gérer une organisation qui travaille dans des domaines en constante évolution. Les augmentations du budget de base que propose l'Administration visent à permettre la création de nouveaux postes destinés à renforcer les fonctions de formulation des politiques et les services. Des précisions sur les postes qu'il est proposé de créer sont données dans les sections pertinentes du présent document. Etant donné que le modèle de renforcement budgétaire élaboré par le Groupe de travail sur la réforme budgétaire doit normalement être mis en œuvre sur une période de trois ans, des augmentations annuelles de 4 % (non cumulées) seront intégrées dans les projets de budget pour 2015 et 2016.

43. La structure organique de l'OIM a pour but de rationaliser l'affectation de ressources de base limitées afin de renforcer l'efficacité de l'Organisation. C'est pourquoi, l'objectif premier de l'Administration est d'affecter des ressources aux bureaux régionaux et aux centres administratifs, qui sont plus proches des bénéficiaires des services fournis par l'Organisation. La structure de base vise à garantir une application uniforme des politiques administratives et opérationnelles dans l'ensemble de l'OIM et doit renforcer les capacités d'élaboration des projets, qui constituent la pierre angulaire des activités de l'Organisation.

44. La structure de base est composée de : quatre départements au Siège, deux centres administratifs, neuf bureaux régionaux, deux bureaux spéciaux de liaison, le Centre africain de renforcement des capacités, et un réseau de bureaux de pays répartis dans le monde entier.

45. Face à l'évolution constante de la dynamique migratoire dans le monde, l'Administration a à cœur de surveiller régulièrement la structure de base pour s'assurer de sa pertinence et de son efficacité et proposer, le cas échéant, des changements appropriés à l'occasion du processus budgétaire annuel. D'autres possibilités de délocaliser des fonctions et des services vers des lieux moins onéreux sont constamment envisagées, conformément à l'objectif de l'Administration d'alléger les structures sans compromettre les opérations de l'Organisation.

Siège

46. Le Siège est chargé de formuler la politique institutionnelle, des directives et une stratégie, de définir des normes et des procédures de contrôle de la qualité, et de gérer les connaissances. Il est composé des quatre départements ci-après, placés sous l'autorité du Bureau du Directeur général : a) le Département de la coopération internationale et des partenariats ; b) le Département de la gestion des migrations ; c) le Département des opérations et des situations d'urgence ; et d) le Département de la gestion des ressources.

47. Il est proposé d'apporter les changements ci-après au Siège, afin d'y renforcer des fonctions clés :

- Transfert, du Siège vers les centres administratifs de Manille et de Panama, de deux postes de juristes existants, et création d'un pôle juridique dans chacun des deux centres (un poste dans chaque pôle) afin de renforcer cette fonction clé tout en créant une plateforme économiquement avantageuse destinée à contenir les coûts et à faire face à la croissance future de l'Organisation.
- Création, dans la Division des partenariats internationaux, d'un poste de fonctionnaire chargé des processus consultatifs régionaux et de la mobilisation des organisations de la société civile.
- Création, dans la Division des relations avec les donateurs, d'un poste de fonctionnaire chargé de renforcer le soutien aux bureaux extérieurs dans les domaines suivants : établissement de rapports, situations d'urgence, et relations et liaison avec le secteur privé.
- Création, dans la Division Migration de main d'œuvre et développement humain, d'un poste de fonctionnaire chargé de l'intégration économique et sociale des migrants, qui est un aspect fondamental de toute gestion réussie des migrations.
- Création, dans la Division Migration et santé, d'un poste de fonctionnaire chargé de renforcer la participation de l'OIM aux divers dispositifs d'intervention humanitaire dans le domaine de la santé ainsi que sa visibilité au sein de ces dispositifs. L'Administration examine la possibilité de délocaliser ce poste.
- Création, dans la Division de préparation et de réponse, d'un poste de fonctionnaire chargé de renforcer et de soutenir les efforts de renforcement des capacités en matière de coordination et de gestion des camps et d'apporter un appui général au groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps.
- Création, dans la Division des situations de transition et de redressement, d'un poste de fonctionnaire chargé de renforcer et de soutenir les activités de programmation, ainsi que de

désarmement, de démobilisation et de réintégration après un conflit, y compris les activités de soutien en matière électorale.

- Création, dans la Division de la gestion des ressources humaines, de deux postes de fonctionnaires chargés de renforcer les fonctions de gestion du personnel. Le coût de l'un des nouveaux postes est compensé par la réduction d'un poste au sein de la Division Technologie de l'information et communications.
- Création d'un poste de fonctionnaire détaché au secrétariat du Groupe mondial sur la migration.

Centres administratifs

48. Les centres administratifs de Manille et Panama sont des pôles administratifs qui apportent un soutien considérable au réseau mondial de bureaux de l'Organisation. Ils ont réussi à améliorer le rapport coût/efficacité et la capacité de réaction de l'OIM, surtout au regard de la croissance enregistrée par l'Organisation ces dernières années.

49. Les changements ci-après visent à renforcer les services fournis par les centres administratifs. Ces propositions ont pour objet de créer et de renforcer des pôles fonctionnels pouvant accueillir des structures de base plus larges et meilleur marché, et d'anticiper la croissance future de l'Organisation :

- Suppression, à Bangkok et à Nairobi, de deux postes existants de responsables du suivi, et réaffectation des fonds dans le but de mettre en place, dans les centres administratifs de Manille et de Panama, un pôle relevant du Bureau de l'Inspecteur général en créant un poste de fonctionnaire dans chacun des deux centres pour soutenir les fonctions d'audit interne, de surveillance, d'évaluation et d'enquête.
- Création, dans les centres administratifs de Manille et de Panama, de deux postes de fonctionnaires (un dans chaque centre) relevant du Bureau de l'Inspecteur général pour compléter les fonctions précitées.
- Création, au Centre administratif de Manille, de quatre postes d'employés en réponse à un certain nombre de recommandations du vérificateur des comptes soulignant la nécessité de renforcer les capacités d'achat de l'Organisation et la surveillance dans ce domaine.
- Création, au Centre administratif de Manille, de deux postes d'employés à l'appui du poste de juriste transféré du Siège en vue de créer un pôle juridique destiné à renforcer cette fonction clé tout en mettant en place une plateforme d'un bon rapport coût-efficacité pour contenir les coûts et faire face à la croissance future de l'Organisation.
- Création, au Centre administratif de Manille, de deux postes d'employés afin de renforcer l'Unité de recherche et des publications dans le but d'améliorer la qualité et la rapidité des réponses aux demandes.
- Création, au Centre administratif de Manille, de deux postes d'employés afin de renforcer les structures de ressources humaines existantes qui fournissent un appui administratif à l'échelle mondiale.
- Création, au Centre administratif de Manille, de deux postes d'employés afin de renforcer les structures de gestion financière existantes qui fournissent un appui administratif à l'échelle mondiale.

- Création, au Centre administratif de Manille, de deux postes d'employés afin de renforcer les structures informatiques existantes qui fournissent un appui administratif à l'échelle mondiale.
- Création, au Centre administratif de Manille, de deux postes d'employés afin de renforcer l'Unité de gestion des documents et de l'intranet, pour garantir la modernisation en temps utile de l'intranet de l'OIM et renforcer les capacités de gestion des connaissances.
- Création, au Centre administratif de Manille, d'un poste d'employé afin de renforcer l'Unité de la communication en ligne pour que le site web et les outils de médias sociaux de l'OIM fonctionnent mieux et soient régulièrement mis à jour avec de nouvelles informations sur la migration.
- Création, au Centre administratif de Panama, de deux postes d'employés à l'appui du poste de juriste transféré du Siège afin de créer un pôle juridique destiné à renforcer cette fonction clé tout en mettant en place une plateforme d'un bon rapport coût-efficacité permettant de contenir les coûts et de faire face à la croissance future de l'Organisation.
- Création, au Centre administratif de Panama, d'un poste d'employé afin de renforcer les structures de ressources humaines existantes qui fournissent un soutien administratif à l'échelle mondiale.

Bureaux régionaux

50. Les bureaux régionaux exercent des responsabilités de surveillance à l'égard des bureaux de pays qui leur sont rattachés. Leur configuration doit permettre de soutenir et de surveiller les activités se rapportant à la migration mises en œuvre à l'échelle mondiale, et de mieux utiliser les ressources de base limitées et les compétences spécialisées à l'intérieur des régions et entre elles. Pour renforcer leur capacité dans des domaines essentiels, les nouveaux postes ci-après ont été créés. Cette décision est conforme à l'objectif de consolider la présence de l'Organisation à l'échelle locale, où elle est plus proche des bénéficiaires de ses services.

51. Il est proposé d'apporter les changements ci-après aux bureaux régionaux :

- Création d'un poste d'employé au Bureau régional de Bangkok pour renforcer l'appui à la gestion des ressources fourni aux bureaux de la région.
- Création d'un poste d'employé au Bureau régional de Bruxelles pour renforcer l'appui à la gestion des ressources fourni aux bureaux de la région.
- Création d'un poste de spécialiste des opérations et des situations d'urgence au Bureau régional de Vienne pour fournir un appui aux pays de la région.
- Création d'un poste de spécialiste de l'immigration et de la gestion des frontières au Bureau régional de Nairobi pour fournir un appui aux pays couverts par les Bureaux régionaux de Nairobi et de Pretoria.
- Création de quatre postes d'employés au Bureau régional de Nairobi pour améliorer la fourniture de services dans la région.
- Création d'un poste de spécialiste de la santé dans le contexte migratoire au Bureau régional de Pretoria pour fournir un appui aux pays couverts par les bureaux régionaux de Nairobi et de Pretoria.

- Suppression de deux postes existants de responsables du suivi dans les bureaux régionaux de Bangkok et de Nairobi, et réaffectation des crédits correspondants pour créer deux postes de fonctionnaires relevant du Bureau de l'Inspecteur général dans les centres administratifs de Manille et de Panama (un poste dans chaque centre) pour appuyer les fonctions d'audit interne, de surveillance, d'évaluation et d'enquête.
- Création d'un poste de fonctionnaire au Bureau spécial de liaison à Addis-Abeba afin de renforcer les relations avec l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique.

PRESENTATION DU BUDGET

52. Conformément au Règlement financier de l'Organisation, le Programme et Budget pour 2014 est composé de deux parties principales, auxquelles s'ajoutent des chapitres distincts pour en améliorer la clarté et en faciliter la consultation.

53. La Partie I concerne le budget de l'Administration. Celui-ci est exprimé en francs suisses et financé par les contributions assignées des Etats Membres. Les détails de la partie administrative du budget sont donnés dans le tableau des objets de dépenses (pages 65 et 66).

54. La Partie II concerne le budget des opérations, qui est exprimé en dollars E.-U.. On y trouve un aperçu des activités pour lesquelles l'on pouvait raisonnablement estimer les ressources budgétisées à la date de rédaction du présent document. Les sources financières additionnelles reçues au titre d'activités nouvelles ou en cours durant l'exercice budgétaire seront reflétées dans les futures révisions du présent document.

CONCLUSION

55. L'objectif de l'Organisation d'œuvrer au service des migrants et des gouvernements, de nouer des partenariats internationaux et de renforcer les structures de gestion et d'organisation afin de résoudre les questions multidimensionnelles de la migration dans le monde demeure la priorité de l'Administration. L'OIM continuera également à tout mettre en œuvre pour que les ressources de l'Organisation soient utilisées au mieux pour aider les gouvernements et les autres parties prenantes à s'occuper des questions migratoires.

TABLEAUX SYNOPTIQUES

Partie I – Administration : budget financé par les contributions assignées des Etats Membres

	2013 (MC/EX/727) Francs suisses	2014 Prévisions Francs suisses
Administration	39 404 908*	40 982 857

* Ce chiffre comprend les contributions de 955 francs suisses versées par les deux nouveaux Etats Membres admis en juin 2013, mais ne comprend pas l'excédent exceptionnel de 91 676 francs suisses reportés du budget de 2011. Les dispositions régissant l'utilisation des excédents dégagés par la partie administrative du budget sont énoncées à la section V de la résolution du Comité exécutif n° 134 du 3 juillet 2012.

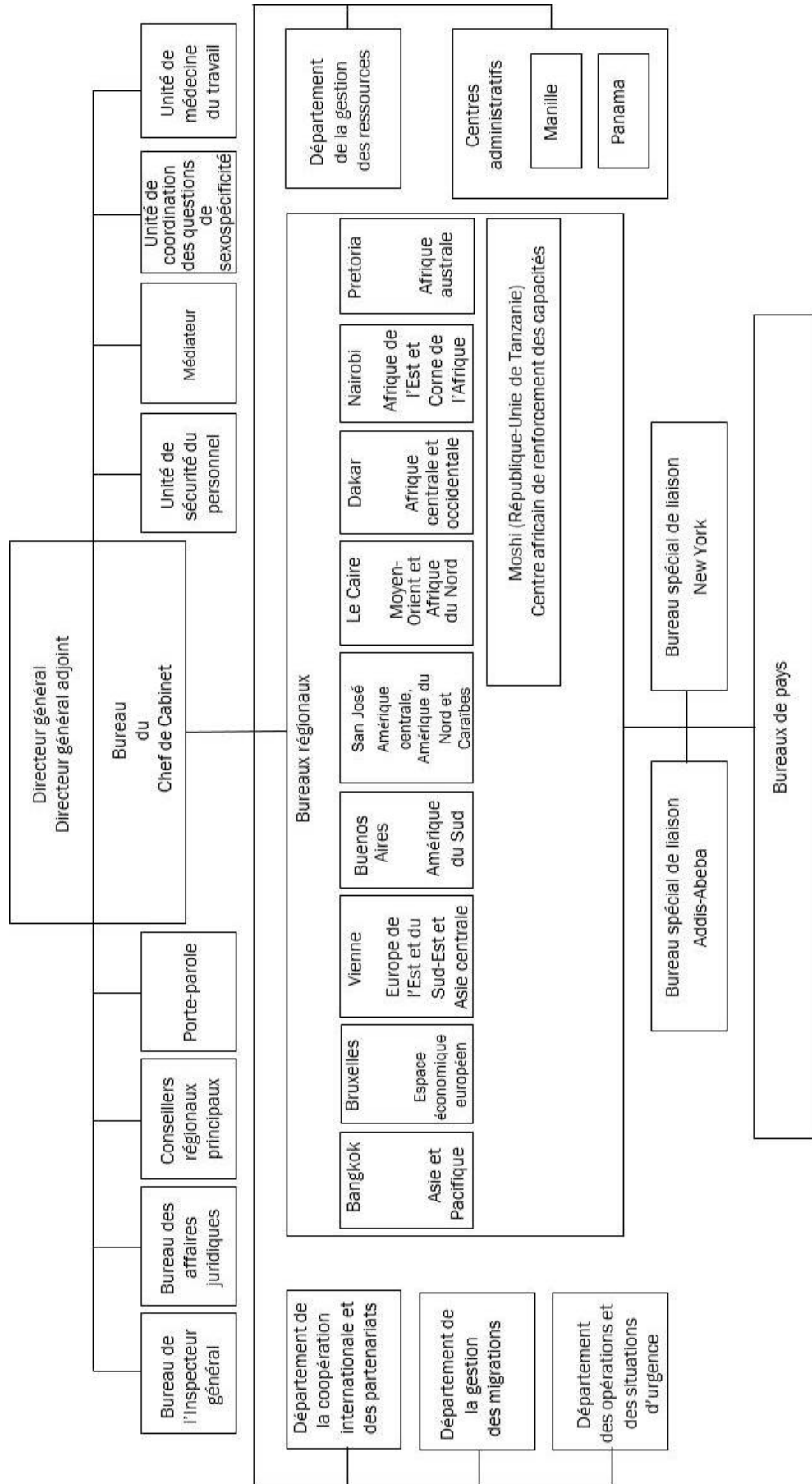
Partie II – Opérations : budget financé par les contributions volontaires

SERVICES / APPUIS	2013 (MC/2349) Dollars E.-U.	2014 Prévisions Dollars E.-U.
I. Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise	325 046 200	344 094 900
II. Migration et santé	65 721 100	92 705 100
III. Migration et développement	25 995 900	42 090 000
IV. Migration régulée	156 211 500	174 912 300
V. Migration assistée	39 057 100	52 536 300
VI. Politiques migratoires et recherche	3 056 500	2 396 200
VII. Programmes de réparation	16 377 500	20 151 600
VIII. Appui aux programmes de caractère général	11 256 200	11 715 600
TOTAL	642 722 000	740 602 000

STRUCTURE ORGANIQUE



STRUCTURE ORGANIQUE DE L'OIM



DESCRIPTION DE LA STRUCTURE ORGANIQUE

56. L'OIM est une organisation en pleine croissance qui intervient dans un environnement caractérisé par des tendances migratoires en constante évolution. Sa structure organique est conçue de façon à garantir la bonne fourniture de services. Consciente que des migrations bien gérées servent les intérêts de toutes les parties prenantes, l'Administration s'emploie à faire en sorte que ses structures puissent s'adapter à la complexité croissante des diverses activités. Les tendances fluctuantes de la dynamique des migrations obligent l'Organisation à se positionner pour relever avec efficacité les nouveaux défis à mesure qu'ils surgissent. Alors que le budget des opérations est en augmentation constante et que des activités sont mises en œuvre dans de nombreux pays du monde, il est fondamental que l'Organisation se dote de structures organisationnelles appropriées qui facilitent la mise en œuvre de ses activités et, dans le même temps, protègent ses biens grâce à des mécanismes de contrôle efficaces. La structure de base est régulièrement évaluée pour s'assurer de son efficacité, et des améliorations appropriées sont présentées pour examen aux Etats Membres à l'occasion du processus budgétaire annuel.

STRUCTURE ORGANIQUE

57. La structure organique de l'OIM est la suivante :

- Siège
- Centres administratifs
- Bureaux régionaux
- Bureaux spéciaux de liaison
- Bureaux de pays

SIEGE

58. Le Siège est chargé de formuler la politique institutionnelle, les directives et une stratégie, de définir des normes, d'élaborer des procédures de contrôle de la qualité et de mener des activités de supervision. Il est composé des quatre départements ci-après, placés sous l'autorité du Directeur général :

- Département de la coopération internationale et des partenariats
- Département de la gestion des migrations
- Département des opérations et des situations d'urgence
- Département de la gestion des ressources.

Directeur général et Directeur général adjoint

59. Elus par le Conseil pour un mandat de cinq ans, le Directeur général et le Directeur général adjoint disposent de l'autorité constitutionnelle de gérer l'Organisation et de mener des activités relevant de sa mission en formulant des politiques cohérentes et en veillant à ce que l'élaboration des programmes s'accorde avec les priorités stratégiques.

Bureau du Directeur général

60. Le Bureau du Directeur général gère l'Organisation et est globalement responsable de la formulation de politiques cohérentes et de la supervision des activités, de façon à garantir leur conformité avec les priorités stratégiques. Il englobe les unités et les fonctions directement rattachées au Directeur général, qui fournissent des services consultatifs et/ou apportent un appui direct à l'ensemble de l'Organisation.

61. Le Bureau du Directeur général comprend : a) le Bureau du Chef de cabinet ; b) le Bureau de l'Inspecteur général ; c) le Bureau des affaires juridiques ; d) les Conseillers régionaux principaux ; e) le Porte-parole ; f) l'Unité de coordination des questions de sexospécificité ; g) le Médiateur ; h) l'Unité de sécurité du personnel ; et i) l'Unité de médecine du travail.

62. Le **Bureau du Chef de cabinet** aide le Directeur général à exécuter son mandat et assure la planification stratégique et la coordination des objectifs de politique et de gestion fixés par le Directeur général ; il facilite le développement et le renforcement de la capacité de gestion et veille à ce que le Siège et les structures hors Siège prennent des mesures appropriées face aux difficultés d'organisation ; il coordonne les activités complexes de l'Organisation, veille à l'obligation redditionnelle, au suivi et à la mise en oeuvre des politiques et procédures organisationnelles, et facilite la coordination entre le Siège et les structures hors Siège. Il est également le centre de liaison, au sein du Bureau du Directeur général, pour toutes les questions nécessitant une intervention directe, telles que les questions relatives à la dotation en effectifs, les questions financières et celles relatives à la présentation de rapports.

63. Le **Bureau de l'Inspecteur général** contribue à la supervision et au contrôle interne de l'Organisation en exerçant des fonctions d'audit interne, d'évaluation, d'appréciation rapide et d'enquête. Il formule des propositions de mesures correctives pour résoudre les problèmes qui se posent, et veille à ce que les objectifs de l'OIM soient réalisés en conformité avec les règles, règlements et normes éthiques de l'Organisation. Il détecte les fraudes, les gaspillages, les abus et les erreurs de gestion, et contribue à la gestion et à la minimisation des risques.

64. Le **Bureau des affaires juridiques** veille à ce que les activités de l'Organisation soient conformes aux dispositions constitutionnelles et autres dispositions pertinentes adoptées par ses organes directeurs, et s'assure que les relations avec les gouvernements, les organisations, les institutions privées et les particuliers reposent sur une base juridique saine. Il donne des conseils, notamment sur les questions constitutionnelles, les privilèges et immunités de l'Organisation et de son personnel, les questions de contrat et de dotation en effectifs. Il est également le point focal des questions de protection des données, et prodigue des conseils aux bureaux extérieurs et au Siège, afin de garantir que les données personnelles des bénéficiaires de l'OIM soient recueillies, utilisées, transférées et stockées en accord avec les principes de protection des données de l'OIM.

65. Les **Conseillers régionaux principaux** assurent la coordination, la communication et la cohérence entre le Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays à l'appui du Bureau du Directeur général. Ils travaillent sous la direction du Bureau du Chef de cabinet et en étroite coopération avec le Département de la coopération internationale et des partenariats, d'autres départements du Siège et les bureaux régionaux.

66. Le **Porte-parole** conseille le Directeur général et l'équipe de direction sur toutes les questions relatives aux médias et à l'information, et supervise tous les aspects de la communication avec le public au sein de l'Organisation, dont la gestion et la supervision de la Division Médias et communication.

67. L'**Unité de coordination des questions de sexospécificité** encourage et appuie la mise en oeuvre de la politique du genre défendue par l'Organisation, en fournissant conseils et orientations techniques aux départements du Siège et aux bureaux extérieurs. Elle veille à ce que la parité entre les

sexes soit prise en considération dans tous les programmes et dans toutes les politiques de l'OIM, ainsi que dans sa gestion des ressources humaines. Elle s'efforce de sensibiliser aux questions de genre et de migration, en coopérant activement avec des partenaires au niveau interinstitutions, et supervise un réseau de centres de liaison pour les questions concernant la parité des sexes au Siège et dans les bureaux extérieurs, avec lequel elle collabore.

68. Le **Médiateur** est un praticien impartial désigné pour résoudre les différends et les problèmes que rencontrent les membres du personnel sur le lieu de travail, conformément aux normes de pratique et au code d'éthique de l'International Ombudsman Association.

69. L'**Unité de sécurité du personnel** gère la sûreté et la sécurité dans toute l'Organisation. Elle établit les responsabilités institutionnelles de l'Organisation en ce qui concerne tous les aspects de la sûreté et de la sécurité au travail, et formule des conseils dans ce sens au Bureau du Directeur général. Elle supervise en outre ses centres d'opération situés dans les centres administratifs, et coopère avec un réseau de points focaux basés dans les bureaux extérieurs.

70. L'**Unité de médecine du travail** s'occupe de tous les aspects médicaux concernant la santé du personnel sur le lieu de travail. Elle élabore, coordonne et met en oeuvre le plan stratégique concernant les services médicaux destinés aux membres du personnel de l'OIM. En outre, elle définit des normes et fournit au personnel du monde entier des services en matière d'orientation générale, d'assurance qualité et dans le domaine médical.

Département de la coopération internationale et des partenariats

71. Le Département de la coopération internationale et des partenariats est chargé d'appuyer et de coordonner les relations de l'Organisation avec ses Etats Membres, les organisations intergouvernementales, la société civile et les médias. En outre, il donne des conseils et apporte un appui en ce qui concerne les relations avec les donateurs gouvernementaux, multilatéraux et ceux du secteur privé. Le Département dirige et coordonne les activités de forum de l'OIM, notamment le Dialogue international sur la migration (IDM), le soutien de l'OIM aux processus consultatifs mondiaux et régionaux, ainsi que la préparation des sessions annuelles des organes directeurs de l'Organisation. Il est également responsable des fonctions de communication et d'information de l'OIM. L'une des fonctions principales du Département consiste à faire fonction de premier interlocuteur des partenaires extérieurs de l'OIM, répondant aux demandes de renseignements, organisant des réunions d'information et, plus généralement, fournissant des informations sur l'Organisation et sur les questions et tendances migratoires.

72. Le Département surveille l'évolution des politiques migratoires à l'échelle nationale et internationale, et fait connaître et comprendre le droit international de la migration. En consultation avec d'autres unités de l'Organisation, il élabore et diffuse largement et de manière cohérente la position institutionnelle de l'OIM sur des questions et tendances clés de la migration sur la scène internationale. Le Département est chargé, en outre, de tenir le personnel de l'OIM informé de la planification stratégique et de l'élaboration des programmes, et de coordonner, promouvoir et diffuser les nouveaux travaux de recherche, notamment en ce qui concerne les questions émergentes. Ces fonctions consistent à nourrir le débat international sur la migration, à suivre de près les réunions internationales, à déterminer les priorités et à veiller à une représentation appropriée.

73. Le Département de la coopération internationale et des partenariats est composé de cinq divisions et d'une unité : a) la Division des organes directeurs ; b) la Division des partenariats internationaux ; c) la Division Médias et communication ; d) la Division des relations avec les donateurs ; e) la Division de la recherche sur la migration ; et f) l'Unité du droit international de la migration. En 2013, certaines des tâches incombant à ces divisions ont été exécutées par une équipe spéciale directement rattachée au Directeur du Département, en raison des préparatifs du Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, des discussions sur le

programme de développement pour l'après-2015, de la présidence du Groupe mondial sur la migration assurée par l'OIM au second semestre de l'année, et des liens entre ces activités et d'autres processus connexes. Ces dispositions seront peut-être reconduites en 2014.

74. La **Division des organes directeurs** prépare et coordonne les réunions annuelles des organes directeurs de l'OIM, notamment les sessions du Conseil, du Comité exécutif et du Comité permanent des programmes et des finances, les consultations informelles, ainsi que l'IDM. Elle est le point de contact pour les informations relatives aux réunions et aux documents, et est chargée de traduire les documents et publications officiels de l'OIM dans les trois langues officielles de l'Organisation et, le cas échéant, dans d'autres langues. Grâce à l'IDM et à l'appui apporté à d'autres enceintes de dialogue, la Division suit les questions migratoires émergentes et les principales tendances dans ce domaine, améliore la compréhension de la migration et de ses incidences, et renforce les capacités et les mécanismes de coopération des gouvernements et des autres parties prenantes concernées pour qu'ils puissent faire face à la migration de manière globale et efficace.

75. La **Division des partenariats internationaux** surveille et développe les partenariats de l'OIM à l'échelle inter-Etats et interinstitutions. Elle soutient et favorise les partenariats avec et entre les gouvernements, afin d'améliorer la cohérence des politiques et la coopération en matière de gestion des migrations. Elle facilite en outre l'identification et la mise en commun des pratiques efficaces suivies sur diverses questions migratoires, dans le but d'aider les décideurs et les praticiens à faire face à la migration de manière constructive et efficace. La Division élabore et diffuse les contributions de l'OIM aux processus régionaux et mondiaux sur la migration pilotés par les Etats, notamment le Forum mondial sur la migration et le développement et le Groupe mondial sur la migration. Elle appuie également la participation de l'OIM aux processus consultatifs régionaux (PCR) en tant que membre, partenaire, observateur ou fournisseur de services à la demande des gouvernements participants, et joue le rôle de centre de coordination mondial pour les informations sur les PCR et les échanges entre eux. Elle appuie les relations de l'Organisation avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales, la société civile et d'autres institutions multilatérales, et met en place un cadre de coopération régulière et efficace avec des organisations intergouvernementales partenaires, notamment les Nations Unies.

76. La **Division Médias et communication** fait mieux comprendre et connaître l'OIM en tant que principale organisation intergouvernementale chargée des migrations, et est le principal pôle de référence pour les sources extérieures ayant besoin d'informations et d'avis sur les tendances et les questions migratoires. La Division formule et met en oeuvre une stratégie de communication interne et externe efficace destinée à faire connaître l'Organisation et à sensibiliser aux questions migratoires, afin de faire en sorte que l'OIM soit l'organisation de référence sur la question. Elle s'emploie en outre à placer l'OIM au coeur du débat plus vaste en cours sur les aspects humanitaires, socioéconomiques, politiques, culturels et juridiques de la migration.

77. La **Division des relations avec les donateurs** est chargée, au sein de l'Organisation, de la liaison avec les donateurs, des soumissions d'appel d'offres et de la production de rapports. Elle a pour but de renforcer et de diversifier la collaboration de l'OIM avec les bailleurs de fonds et autres partenaires sur les programmes de l'OIM et les nouvelles initiatives stratégiques. Elle fournit des conseils et des outils pour identifier les priorités des donateurs et les faire coïncider avec les programmes actuels et futurs de l'OIM. A cette fin, elle recourt à diverses approches complémentaires, notamment à des consultations bilatérales avec les donateurs traditionnels et non traditionnels et avec le secteur privé, procède à des évaluations sur le terrain et à des séances d'information à l'intention des représentants de la communauté internationale, élabore des stratégies de mobilisation des ressources, et coordonne les apports de l'OIM aux mécanismes multilatéraux de financement. La Division est responsable, en outre, de la production et de la publication du document annuel d'appel de fonds de l'OIM intitulé *Migration Initiatives*.

78. La **Division de la recherche sur la migration** aide les bureaux extérieurs de l'OIM à élaborer et mener des activités de recherche axées sur la formulation de politiques et des recherches

opérationnelles, tout en mettant en oeuvre ses propres projets de recherche en vue d'améliorer la fourniture des programmes et de permettre à l'Organisation de consolider son rôle de pôle de référence principal sur les questions migratoires. Elle s'emploie à faire connaître et comprendre la migration internationale à l'intérieur et à l'extérieur de l'OIM, et est responsable de l'élaboration du Rapport *Etat de la migration dans le monde*, la publication phare de l'OIM. La Division est chargée, en outre, d'élaborer et de coordonner la stratégie globale de publication et de recherche de l'Organisation, et de produire les principales publications de l'OIM, y compris la série Migration Research.

79. L'**Unité du droit international de la migration** est l'interlocuteur officiel désigné pour promouvoir la compréhension du droit international de la migration et faire mieux connaître les instruments juridiques qui régissent la migration aux niveaux national, régional et mondial.

Département de la gestion des migrations

80. Le Département de la gestion des migrations définit les lignes d'action des bureaux extérieurs, formule les stratégies mondiales, fixe des normes et veille au contrôle de la qualité. En outre, il gère les connaissances relatives aux "grands" secteurs de la migration, dont la migration de main-d'oeuvre et la migration assistée, le couple migration et développement, la lutte contre la traite, le retour volontaire assisté, la santé dans le contexte migratoire, l'aide aux migrants vulnérables, la gestion de l'immigration et des frontières, et le renforcement général des capacités en matière de gestion des migrations. Par ailleurs, il gère le Fonds de l'OIM pour le développement et examine, approuve et gère les projets multirégions et mondiaux. Il assure la supervision technique de l'examen et de l'approbation des projets à l'intention des experts des bureaux extérieurs. Il est également chargé des partenariats opérationnels avec les interlocuteurs compétents des gouvernements, des organismes multilatéraux et du secteur privé, en coordination avec le Département de la coopération internationale et des partenariats.

81. Le Département de la gestion des migrations est composé de quatre divisions et d'une unité : a) la Division Migration et santé ; b) la Division de la gestion de l'immigration et des frontières ; c) la Division de l'aide aux migrants ; d) la Division Migration de main-d'oeuvre et développement humain ; et e) l'Unité Fonds de l'OIM pour le développement.

82. La **Division Migration et santé** est chargée, au sein de l'OIM, de superviser, d'appuyer et de coordonner la fourniture, par l'Organisation, des services de santé dans le contexte migratoire à l'échelle mondiale. Ces services visent à répondre aux besoins des Etats en matière de gestion des aspects sanitaires de la migration, et à favoriser l'adoption de politiques fondées sur des faits et des programmes intégrés de santé préventifs et curatifs qui profitent et sont accessibles de manière équitable aux migrants vulnérables et aux populations mobiles. Reconnaissant que la santé renforce les effets positifs de la migration, et en application de la résolution relative à la santé des migrants de la soixante et unième Assemblée mondiale de la Santé (mai 2008), la Division promeut des politiques et des programmes qui contribuent à l'amélioration du bien-être physique, mental et social des migrants et leur permettent de participer au développement socioéconomique de leur communauté d'origine et de leur société d'accueil.

83. La Division dispense des conseils techniques et pratiques, et noue des partenariats avec les entités compétentes des gouvernements, des organismes multilatéraux, de la société civile et du secteur privé dans le domaine de la santé dans le contexte migratoire. Par l'intermédiaire des différentes unités de la Division, l'OIM répond aux besoins des migrants ainsi qu'aux besoins de santé publique des communautés d'accueil ; elle supervise le Programme d'évaluation sanitaire dans le contexte migratoire, qui permet d'apprécier l'état de santé physique et mentale des migrants avant le départ ou à l'arrivée, promeut l'accès des migrants et des populations mobiles à des services sanitaires équitables et de qualité, et fournit des normes techniques et un appui aux programmes dans des domaines thématiques clés tels que les maladies nouvelles et ré-émergentes, la prévention et le traitement du VIH, et le soutien psychosocia.

84. La **Division de la gestion de l'immigration et des frontières** est chargée, au sein de l'Organisation, de superviser les activités liées à la gestion des frontières et aux services préconsulaires. Elle aide les gouvernements à élaborer, expérimenter et mettre en oeuvre de nouvelles approches pour résoudre des problèmes précis de traitement des dossiers de migrants, y compris le recours à des solutions biométriques et de traitement automatisé. La Division fournit aux gouvernements un soutien technique pour qu'ils puissent répondre à des besoins essentiels en matière de renforcement des capacités dans le domaine des frontières et de l'identité ainsi que des systèmes opérationnels, y compris les systèmes de données, la gestion des frontières et les documents de voyage, et contribue à l'élaboration d'initiatives destinées à aider les gouvernements et les migrants à disposer de régimes de migration régulière efficaces, fiables et sûrs. En outre, elle surveille la mise en œuvre des programmes préconsulaires mis en œuvre dans le monde.

85. La **Division de l'aide aux migrants** formule des orientations générales et techniques à l'intention des bureaux extérieurs dans le domaine du retour volontaire assisté et de la réintégration, des activités de lutte contre la traite et de l'aide générale aux migrants en détresse et vulnérables, y compris les mineurs non accompagnés. Son appui aux bureaux extérieurs consiste à élaborer et à mettre en oeuvre des programmes de retour volontaire assisté et de réintégration durables dans des conditions sûres et dignes à l'intention des migrants retournant dans leur pays, ainsi que des activités visant à prévenir les violences et l'exploitation à l'encontre des migrants. En outre, la Division apporte une aide directe aux migrants victimes de la traite ou susceptibles d'avoir fait l'objet de violences ou d'exploitation, en particulier aux groupes vulnérables tels que les personnes âgées et les enfants mineurs non accompagnés.

86. La **Division Migration de main-d'oeuvre et développement humain** est chargée de fournir des orientations générales et opérationnelles en matière d'élaboration de programmes et de soutien technique aux initiatives concernant la migration de main-d'oeuvre, la thématique migration et développement, et la migration assistée. Elle contribue au renforcement des capacités des bureaux extérieurs pour qu'ils puissent répondre aux divers besoins des gouvernements et des migrants, élaborer et mettre en oeuvre des projets en matière de migration de main-d'oeuvre, et promouvoir les responsabilités et les droits des travailleurs migrants. La Division appuie en outre l'élaboration et la mise en oeuvre de projets visant à renforcer les liens entre la migration et le développement en contribuant à la réalisation du potentiel permettant de parvenir à un développement durable et de réduire la pauvreté dans l'intérêt des migrants, de leur famille et de leur communauté, ainsi que des pays d'origine et de destination. En consultation avec les gouvernements des pays de destination et d'origine, elle dispense aux migrants une formation qui leur permet de s'adapter rapidement à leur nouveau pays d'installation et favorise la coexistence harmonieuse entre les nouveaux arrivants et les communautés d'accueil.

87. L'**Unité Fonds de l'OIM pour le développement** fournit un appui spécial aux Etats Membres de l'OIM en développement et à ceux dont l'économie est en transition et, en coordination avec les bureaux régionaux, aux bureaux de pays compétents, en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets conjoints de l'OIM et des gouvernements concernant des domaines particuliers de la gestion des migrations.

Département des opérations et des situations d'urgence

88. Le Département des opérations et des situations d'urgence est chargé de superviser les activités de l'OIM dans le domaine de la réinstallation, des mouvements, de la logistique, de la préparation et la réponse aux crises migratoires et situations d'urgence humanitaires par des mesures transitoires et de redressement.

89. Le Département coordonne la participation de l'OIM aux réponses humanitaires et fournit des services de migration dans des situations d'urgence ou d'après-crise en vue de répondre aux besoins de particuliers et de communautés déracinés, contribuant ainsi à leur protection. Il fournit un soutien

technique aux efforts déployés sur le terrain, notamment face à des migrations forcées et à des mouvements de populations massifs, y compris des situations prolongées de déplacements internes et transfrontaliers en mettant en jeu des réfugiés. Ces mesures contribuent à l'amélioration des conditions des populations touchées par des crises et permettent de sauver des vies, grâce à l'identification et à la mise en oeuvre précoces de solutions durables et globales visant à mettre un terme aux situations de déplacements.

90. Le Département dirige, surveille et coordonne les activités de réinstallation et les programmes de transport de l'OIM, et formule des recommandations stratégiques sur des questions de politique générale et des questions opérationnelles, et fournit des orientations aux bureaux extérieurs sur l'élaboration et la mise en oeuvre des projets et la coordination interinstitutions.

91. Le Département des opérations et des situations d'urgence est composé de quatre divisions et d'une unité : a) la Division de préparation et de réponse ; b) la Division des situations de transition et de redressement ; c) la Division des biens fonciers et immobiliers et des réparations ; d) la Division des réinstallations et de la gestion des mouvements ; et e) l'Unité des statistiques et de gestion des connaissances.

92. La **Division de préparation et de réponse** est le centre de liaison institutionnel chargé de la préparation et de l'atténuation des crises migratoires. Elle recueille et analyse les informations, planifie les interventions d'urgence et joue le rôle de service d'alerte rapide de l'OIM en cas de crise humanitaire. En outre, elle effectue des évaluations rapides des besoins et contribue à l'élaboration d'un cadre d'intervention stratégique. Elle propose une stratégie de politique générale et mondiale et fournit des orientations sur le rôle de l'OIM en matière de préparation aux crises et d'atténuation de leurs effets. En outre, elle fixe des normes institutionnelles et conserve une vue d'ensemble opérationnelle des mesures mises en oeuvre en réponse aux catastrophes naturelles et des interventions d'urgence complexes dans le monde.

93. La **Division des situations de transition et de redressement** supervise les programmes de transition/redressement et de stabilisation communautaire en s'inspirant du cadre pour les solutions durables visant à mettre un terme aux situations de déplacement. Elle élabore des politiques et une stratégie mondiale, apporte un soutien technique et fournit des orientations sur le rôle qui revient à l'OIM pour aider les gouvernements et les populations mobiles et vulnérables à faire face aux pressions migratoires et à se remettre des effets des catastrophes naturelles, de la dégradation de l'environnement, des atteintes aux droits de l'homme, de l'instabilité et des guerres. Elle fournit en outre des orientations générales sur la formulation et la mise en oeuvre de plans de redressement et de réadaptation permettant aux migrants forcés, aux communautés de retour et aux populations vulnérables de passer du stade des secours d'urgence à une stabilisation à moyen et long terme grâce à la mise en place de solutions durables aux déplacements, et au renforcement de la capacité d'adaptation des communautés.

94. La **Division des biens fonciers et immobiliers et des réparations** fournit un appui général et opérationnel dans la phase d'après-crise en ce qui concerne le rapatriement des victimes d'un conflit, de déplacements forcés, de catastrophes naturelles, d'atteintes aux droits de l'homme et de déplacements, la résolution des conflits et les questions relatives aux biens fonciers et immobiliers liées au retour, y compris la restitution des droits de propriété aux populations déplacées et vulnérables.

95. La **Division des réinstallations et de la gestion des mouvements** dirige, supervise et coordonne les activités de réinstallation de l'OIM et ses programmes de transport. En sa qualité de centre de liaison institutionnel chargé des opérations de réinstallation et de transport, elle coordonne les aspects politiques, programmatiques et de gestion des ressources de l'action menée par l'OIM dans ces domaines, et fournit des instructions, des orientations et un soutien aux administrateurs de programmes de réinstallation et de mouvement. En outre, elle négocie, supervise et applique les accords mondiaux passés par l'Organisation avec les compagnies aériennes et autres transporteurs, et

joue le rôle de centre de liaison chargé de la gestion des mouvements des bénéficiaires de l'aide de l'OIM voyageant par air, terre ou mer.

96. **L'Unité des statistiques et de la gestion des connaissances** veille au contrôle de la qualité des opérations de l'OIM en apportant un soutien en matière de collecte, d'analyse et d'évaluation des données, et de consolidation systématique des connaissances afin de renforcer la réponse humanitaire de l'OIM et ses opérations de redressement. Les statistiques détaillées produites par l'Unité indiquent la source des données aux fins d'analyse hiérarchisée des projets de l'OIM, de présentation des rapports aux donateurs et de contrôle financier. L'Unité est chargée, en outre, d'élaborer les outils et les produits permettant d'appuyer les opérations et les programmes déployés dans les situations d'urgence et d'après-crise.

Département de la gestion des ressources

97. Le Département de la gestion des ressources est chargé de formuler et d'appliquer les politiques en matière de ressources humaines et financières et de technologie de l'information dont l'Organisation a besoin pour exécuter ses activités avec efficacité. Il : a) conçoit et applique des mesures propres à garantir une gestion saine des finances et des ressources humaines ; b) formule des propositions financières et budgétaires en vue de leur diffusion auprès des parties prenantes internes et externes ; c) coordonne les politiques administratives et financières et celles concernant la technologie de l'information et les ressources humaines ; et d) assiste le Directeur général dans la prise de décisions concernant la gestion globale.

98. Les objectifs du Département sont les suivants : a) être à l'écoute des besoins en matière d'intervention et des besoins des bureaux extérieurs, en mettant plus particulièrement l'accent sur les contrôles internes pour s'assurer que les ressources tant humaines que financières sont utilisées de manière économique, efficace et efficiente ; b) veiller à ce que les Etats Membres de l'OIM soient informés et tenus au courant des principales questions administratives, budgétaires et financières ; et c) maintenir un dialogue régulier avec les Etats Membres de l'OIM dans le cadre des réunions informelles et formelles des organes directeurs.

99. Les titulaires des fonctions de gestion des ressources financières et humaines et des ressources en matière de technologie de l'information sont collectivement responsables des politiques relatives à l'administration, aux finances et au personnel de l'Organisation, et assistent le Directeur général dans la prise de décisions concernant la gestion globale.

100. Le Département de la gestion des ressources est composé de cinq divisions et de deux unités : a) la Division de la gestion des ressources humaines ; b) la Division Technologie de l'information et communications ; c) la Division de la comptabilité ; d) la Division du budget ; e) la Division de la trésorerie ; f) l'Unité des services communs ; et g) l'Unité de coordination des voyages du personnel.

101. La **Division de la gestion des ressources humaines** : a) formule et applique les politiques en matière de gestion des ressources humaines à l'appui de la stratégie de l'OIM, de la structure de l'Organisation et de ses activités opérationnelles, en sélectionnant et en recrutant un personnel compétent et motivé, en prenant des dispositions pour le garder au service de l'OIM, en l'évaluant et en assurant son perfectionnement professionnel ; b) définit et applique les conditions d'emploi, les avantages et les prestations, le classement des postes et la sécurité sociale conformément au régime commun des Nations Unies ; et c) veille au respect du Statut et Règlement en place ainsi que des instructions et lignes directrices y afférentes.

102. La Division fait en sorte que les ressources les plus précieuses de l'OIM, à savoir les membres du personnel, soient affectées à des postes appropriés et correctement rémunérés, que leur travail soit évalué dans le respect de l'équité, et que des possibilités de carrière leur soient offertes. La Division

planifie la mobilité du personnel, notamment dans le cadre de l'exercice de rotation ou en lui proposant d'autres possibilités de sélection et de placement.

103. La Division supervise une fonction interdivisions chargée du bien-être du personnel, et dispense des conseils à la direction de l'Organisation sur la formulation, la mise en oeuvre et le respect de politiques destinées à réduire le stress sur le lieu de travail et à améliorer les conditions de travail et, ce faisant, la qualité de l'environnement de travail de l'ensemble du personnel de l'OIM. En outre, elle met à disposition des ressources en matière de conseils du personnel, de préparation au déploiement dans les situations d'urgence, de comptes rendus de mission et d'entraide.

104. L'Unité de perfectionnement et de formation du personnel placée sous l'autorité de la Division de la gestion des ressources humaines est chargée d'évaluer les besoins en matière de perfectionnement et d'apprentissage du personnel de l'OIM, et élabore et met en place des moyens appropriés de perfectionnement du personnel par des cours de formation. Elle est aussi responsable de la conception et de la mise en place du système d'évaluation du personnel.

105. La Division de la gestion des ressources humaines gère une police globale d'assurance du personnel efficace et économiquement rentable, et apporte un soutien technique aux négociations sur les primes menées avec les compagnies d'assurance.

106. La **Division Technologie de l'information et communications** est responsable de l'orientation, de la planification et de la mise en oeuvre d'une architecture globale de technologie de l'information et de communications, ainsi que de systèmes et processus d'information permettant de soutenir l'Administration et les opérations de l'Organisation. Elle formule des politiques et des normes relatives aux technologies de l'information, y compris à la sécurité de l'information, et veille à leur respect. Elle définit les directives et les prescriptions dont l'infrastructure informatique a besoin, et veille à la mise en place des politiques de la Division afin de protéger la confidentialité et l'intégrité des informations. En coordination avec la direction de l'Organisation, la Division établit l'ordre de priorité des initiatives dans le domaine informatique.

107. La **gestion financière** de l'Organisation est assurée par les Divisions de la comptabilité, du budget et de la trésorerie.

108. La **Division de la comptabilité** surveille, analyse et présente des rapports sur la situation financière et les résultats financiers de l'Organisation. Elle rédige les états et les rapports financiers ; élabore et applique les politiques et procédures comptables ; met en place des mécanismes de contrôle d'intégrité des données ; vérifie les structures des données de référence comptables dans PRISM ; et entretient des relations avec les vérificateurs des comptes au sujet de toute question et préoccupation d'ordre comptable.

109. La **Division du budget** établit le Programme et Budget annuel de l'Organisation ainsi que les documents y afférents, dispense des conseils sur les questions budgétaires, et élabore des lignes directrices et des procédures relatives à l'établissement des budgets des bureaux extérieurs et des projets. Elle dispense des conseils pour que tous les besoins institutionnels soient pris en considération dans les budgets, et établit le barème des quotes-parts utilisé pour calculer les contributions des Etats Membres à la partie administrative du budget. Elle veille à ce que toutes les dépenses soient dûment budgétisées, pour atteindre les objectifs visés par les activités de l'Organisation dans la limite des ressources disponibles

110. La **Division de la trésorerie** assure la gestion efficace de la trésorerie en vue d'obtenir un rendement maximum de fonds de l'Organisation et de garantir la liquidité opérationnelle. A cette fin, elle gère les investissements à court terme conformément aux recettes et dépenses escomptées et aux prévisions quant à l'évolution des marchés financiers. Elle élabore en outre des stratégies d'exploitation des données de trésorerie dans l'ensemble de l'Organisation pour faciliter la gestion de trésorerie et de change et l'établissement des rapports y afférents ; elle formule et recommande des politiques en

matière de décaissements, d'opérations de change et d'investissements, renforce et adopte des contrôles de trésorerie appropriés, et établit des relations bancaires efficaces dans toute l'Organisation pour garantir la liquidité locale qui facilitera la mise en oeuvre efficace des opérations de l'OIM.

111. **L'Unité des services communs** établit les directives concernant l'achat et l'entretien des fournitures de bureau et de l'équipement pour le Siège et certains programmes ; elle protège les stocks du Siège de l'OIM, assure l'entretien général du bâtiment du Siège, et s'occupe des questions de sécurité au Siège.

112. **L'Unité de coordination des voyages du personnel** veille à l'application des règles et directives se rapportant aux déplacements officiels. Elle est chargée de la coordination générale des déplacements et de l'établissement des billets, afin de veiller à ce que les voyages s'effectuent de la manière la plus économique et la plus efficace, conformément aux conditions convenues entre l'OIM et les compagnies aériennes du monde entier. Elle s'occupe également des questions relatives aux voyages et aux visas.

CENTRES ADMINISTRATIFS

113. Les centres administratifs, aux Philippines et à Panama, ont été créés pour contenir les coûts liés à l'élargissement en fournissant des services d'appui financiers et administratifs depuis des lieux bon marché. Il s'agit là d'une importante mesure de rationalisation des coûts prise par l'Administration. Ces centres administratifs ont pour vocation d'exercer des fonctions à forte intensité de main-d'œuvre qui soutiennent le réseau mondial de bureaux extérieurs de l'OIM. Sous l'effet de l'augmentation du nombre de programmes et de bureaux, les fonctions d'appui essentielles de l'OIM dans les fonctions clés que sont les services informatiques et administratifs ont été soumises à des pressions croissantes, et ont du mal à soutenir le rythme de croissance de l'Organisation avec les moyens financiers disponibles. Etant donné que le nombre d'Etats Membres et de programmes devrait normalement continuer d'augmenter, l'Administration étudie en permanence la possibilité de transférer des fonctions du Siège ou d'autres lieux d'affectation coûteux vers les centres administratifs, ou encore de renforcer le soutien fourni par ceux-ci à des fonctions qui continuent d'être exercées au Siège. Il s'agit d'un processus permanent qui doit permettre de gérer la croissance de l'Organisation dans la limite des fonds disponibles.

Centre administratif de Manille

114. Le Centre administratif de Manille est le pôle administratif mondial de l'OIM basé aux Philippines. Il offre une gamme de services administratifs, principalement dans le domaine des ressources humaines, des finances, de la passation des marchés publics, des communications en ligne et de la technologie de l'information

115. **L'Unité de passation des marchés publics hors Siège** apporte une aide dans le domaine des achats en vue de répondre aux besoins opérationnels et administratifs dans les domaines suivants : a) soutien technique et recommandations concernant les procédures de passation de marchés publics à l'intention des bureaux extérieurs de l'OIM ; b) examen et approbation des documents de passation des marchés ; c) achat d'articles et fourniture de biens et de services en temps opportun, et de manière efficace, commode et transparente ; et d) gestion des avoirs et respect des accords avec les fournisseurs du monde entier. L'Unité de passation des marchés publics hors Siège observe et promeut les meilleures pratiques en matière d'achats, conformément aux principes établis de passation des marchés publics hors Siège. Elle veille en outre à la qualité et à la sûreté des biens et des services en effectuant des contrôles appropriés et en enregistrant.

116. **L'Unité d'appui mondial aux questions de santé dans le contexte migratoire** fournit au Siège, aux bureaux extérieurs et aux donateurs de l'OIM un appui général concernant les questions

administratives et financières, les statistiques, les rapports, les recherches, l'informatique sanitaire et la gestion des connaissances, afin de faciliter le suivi et l'harmonisation et d'accroître l'efficacité et la qualité des programmes de migration et santé mis en oeuvre dans le monde entier.

117. Le **Centre des services de technologie de l'information et des communications** assure un soutien en matière de technologie de l'information et de communications à l'échelle de l'Organisation, en fournissant dans le monde entier des services 24h/24 et sept jours sur sept, et en dotant le personnel de l'OIM des outils et des technologies dont il a besoin pour travailler avec efficacité. Il est l'interlocuteur désigné des bureaux extérieurs de l'OIM pour toutes les questions relatives à la fourniture de services informatiques et au soutien en matière de technologie de l'information et de communications. Il définit des normes et des solutions informatiques, facilite le développement et le soutien de PRISM et d'autres applications, telles que MiMOSA (Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants) ou iGATOR (Integrated Global Airlines Ticket Order Record).

118. L'**Administration des pensions de l'OIM** est chargée de toutes les questions se rapportant à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) et fournit des services à cet égard. Elle joue le rôle de centre de liaison pour la CCPPNU, les bureaux extérieurs affiliés et les membres du personnel qui participent à la Caisse. L'Administration des pensions de l'OIM est chargée, en outre, des tâches suivantes : enregistrement, traitement des documents, suivi des données, présentation de rapports, et interprétation des Statuts et règlement de la CCPPNU. Elle assure en outre le secrétariat du Comité des pensions du personnel.

119. Les **Services financiers de Manille** apportent aux bureaux extérieurs de l'OIM un appui en matière de gestion comptable, budgétaire et financière, et de gestion de la trésorerie. Ils sont composés des unités suivantes :

- L'**Appui comptable central** contribue à l'établissement de rapports de gestion financière et de rapports spéciaux aux donateurs ainsi qu'à la clôture des comptes en fin de mois et en fin d'exercice, examine les sommes à recouvrer et les comptes de produits, traite les demandes de remboursement de frais de voyage, effectue les rapprochements bancaires, ainsi que d'autres tâches.
- L'**Appui budgétaire de Manille** confirme les examens des financements de projet, gère l'exercice annuel de versement des indemnités de cessation de service, et introduit les données relatives au budget des projets dans PRISM.
- L'**Unité d'appui à la trésorerie de Manille** traite les paiements et les demandes de financement émanant des bureaux extérieurs, ainsi que le paiement des compagnies aériennes et des demandes de remboursement de frais médicaux, facilite les transferts de paie pour les fonctionnaires internationaux du monde entier, résume les soldes quotidiens des comptes bancaires, gère une base de données de tous les comptes bancaires de l'OIM, et traite l'ensemble des paiements se rapportant aux opérations menées aux Philippines.
- L'**Equipe de soutien central à PRISM** gère toutes les données de référence des projets dans PRISM en étroite concertation avec la Division de la comptabilité, et veille à la cohérence et à l'exactitude des données de référence pour faciliter l'établissement de rapports financiers généraux et spécifiques.
- L'**Unité de suivi des projets** fournit un appui en matière d'établissement de budgets, d'analyses et de rapports financiers pour certains programmes/projets mondiaux dans des domaines tels que la réinstallation aux Etats-Unis, la santé dans le contexte migratoire, la sécurité du personnel, la lutte contre la traite, et le Fonds de l'OIM pour le développement.
- L'**Unité d'appui comptable régional** valide les comptes des bureaux extérieurs, examine les comptes, suit et épure les comptes d'attente, effectue les rapprochements bancaires,

examine et approuve les rapports financiers aux donateurs, et examine les fiches de paie. Elle contribue en outre à la coordination de la clôture des projets et, le cas échéant, fournit aux bureaux extérieurs des conseils comptables et un soutien à la vérification.

120. L'**Unité de gestion des ressources humaines de Manille** assure l'administration des ressources humaines concernant tout le personnel international (fonctionnaires) ainsi que le personnel des services généraux (employés) du Siège et du Centre administratif de Manille. Elle est chargée du recrutement, de l'administration du personnel, et de la paie des fonctionnaires et du personnel des services généraux du Siège, ainsi que de la fourniture de services administratifs se rapportant à l'assurance maladie et aux autres assurances.

121. L'**Unité de soutien aux systèmes dédiés aux mouvements**, composée de la Section de règlement des factures des compagnies aériennes et de l'Unité des données et des statistiques, est chargée de gérer le Site d'appui aux mouvements, qui est le pôle de référence pour tout le personnel des opérations du monde entier, d'expédier le règlement des factures des compagnies aériennes, de suivre les remboursements, de déceler les anomalies liées aux billets d'avion non utilisés, etc. Elle recueille en outre les statistiques sur les mouvements des bureaux extérieurs, et examine la pertinence des systèmes existants sur les mouvements et les migrations.

122. L'**Unité de recherche et des publications** fournit un appui à la production des principales publications de l'OIM en exécutant les tâches suivantes : édition, présentation et conception des couvertures, coordination avec les imprimeurs, diffusion des publications aux bureaux extérieurs, envoi d'alertes électroniques sur les nouvelles publications, et gestion de la page des publications de l'intranet ainsi que de la rubrique de la librairie en ligne du site web de l'OIM.

123. L'**Unité de sécurité du personnel** collabore étroitement avec l'UNDSS et son système de gestion de la sécurité et d'autres parties prenantes chargées de la sécurité. Elle suit directement les questions touchant à la sûreté et à la sécurité du personnel et des bureaux de l'OIM dans le monde entier, ainsi qu'à la protection des avoirs ou toute autre question connexe susceptible de ternir la réputation de l'Organisation, et fournit des conseils sur toutes ces questions.

124. L'**Unité de la communication en ligne** est chargée de formuler des stratégies de communication en ligne, et de gérer le contenu rédactionnel des sites internet externes de l'OIM et les voies de communication en ligne.

125. L'**Unité de gestion des documents et de l'intranet** est chargée du système de gestion des documents et de l'intranet de l'OIM, et englobe l'Unité d'information sur les projets, la source institutionnelle de toutes les informations sur les projets en cours et passés qui suit l'élaboration des projets de l'OIM dans le monde entier.

Centre administratif de Panama

126. Le Centre administratif de Panama fournit une gamme de services administratifs, décrits ci-après.

127. L'**Unité des réseaux et des systèmes** fournit un soutien technique et des services d'assistance à tous les bureaux extérieurs de l'hémisphère occidental.

128. Les **Services comptables de Panama** fournissent un soutien aux bureaux extérieurs de l'hémisphère occidental, en les conseillant sur les procédures comptables, en examinant et en approuvant les rapports financiers aux donateurs, et en vérifiant la conformité avec les contrôles internes.

129. L'**Unité d'appui au personnel de terrain** fournit des conseils et des services se rapportant à la gestion du personnel des structures hors Siège du monde entier de la catégorie des services généraux. Elle est responsable de la gestion de la base de données centralisée de PRISM pour les employés, du contrôle de la conformité avec les règles de ressources humaines, de la fourniture d'un soutien et de conseils techniques aux bureaux extérieurs, et de la rédaction de rapports selon les besoins.

130. L'**Unité des soins de santé et d'assurance maladie** et l'**Unité de traitement des demandes de remboursement des dépenses médicales** sont chargées du traitement et du remboursement des demandes médicales, et procèdent à l'évaluation de la santé professionnelle du personnel des services généraux en poste dans l'hémisphère occidental et en Afrique. L'Unité des soins de santé et d'assurance maladie de Panama est également chargée d'apporter un appui aux bureaux extérieurs d'Afrique et des Amériques.

131. L'**Unité de réponse et de préparation aux situations d'urgence** fournit un appui technique spécialisé à tous les bureaux de l'hémisphère occidental.

132. L'**Unité de sécurité du personnel** fournit aux bureaux de la région des conseils et un appui dans le domaine de la sécurité.

BUREAUX REGIONAUX

133. Les bureaux régionaux supervisent, planifient, coordonnent et appuient les activités déployées par l'OIM dans leur région. Ils sont chargés d'examiner et d'approuver les projets, et d'apporter un soutien technique aux bureaux de pays, notamment en matière d'élaboration des projets. Une description succincte des neuf bureaux régionaux est donnée ci-après.

134. **Bangkok (Thaïlande)** – Apporte un appui aux bureaux de l'OIM en Asie et dans le Pacifique ; planifie et coordonne les activités de l'Organisation, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, des partenaires du développement et la société civile de la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations. Ce bureau coopère étroitement avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique et d'autres organismes multilatéraux régionaux tels que l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est, la Banque asiatique de développement ou l'Association sud-asiatique de coopération régionale. Il apporte un appui aux programmes en faveur d'initiatives régionales telles que le Processus de Colombo, le Processus de Bali sur le trafic illicite d'êtres humains, la traite des personnes et la criminalité transnationale connexe, et le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique.

135. **Bruxelles (Belgique)** – Apporte un appui aux bureaux de l'OIM situés dans l'Espace économique européen et en Suisse ; entretient des relations et des partenariats avec les

gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; coordonne les approches de l'OIM concernant les politiques et les activités liées à l'Union européenne (UE) ; coordonne son action avec l'Organisation et ses bureaux du monde entier et les conseille sur les politiques, la programmation et le financement de l'UE ; coordonne et aide à renforcer les relations et les contacts de l'OIM avec les institutions de l'UE, y compris en promouvant la coopération stratégique entre l'OIM et l'UE sur la migration ainsi que l'Accord-cadre administratif et financier conclu entre les deux institutions ; coordonne les relations et les contacts de l'OIM avec l'OTAN, le Secrétariat du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, l'Organisation mondiale des douanes et les autres organismes multilatéraux dont le siège se trouve dans la région ; contribue au dialogue de l'UE avec des pays tiers sur les questions de migration, et entretient des relations avec des organismes régionaux.

136. **Vienne (Autriche)** – Apporte un appui aux bureaux de l'OIM qui se trouvent en Europe du Sud-Est, y compris la Turquie, l'Europe orientale et l'Asie centrale, et Israël ; planifie et coordonne les activités de l'OIM, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile dans la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; et entretient des relations avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Centre international pour le développement des politiques migratoires, l'Académie internationale de lutte contre la corruption, l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, l'Initiative régionale sur la migration, l'asile et les réfugiés, et le Secrétariat exécutif de la Communauté d'Etats indépendants.

137. **Buenos Aires (Argentine)** – Apporte un soutien aux bureaux de l'OIM situés en Amérique du Sud et collabore avec les pouvoirs publics et met en oeuvre des projets dans les pays où ne se trouve pour l'instant aucun bureau, à savoir le Brésil ; planifie et coordonne les activités et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région ; effectue des recherches et publie des études sur les questions de migration qui se posent dans la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations, notamment au titre du Programme latino-américain de coopération en matière de migrations (PLACMI) ; assure le secrétariat technique de la Conférence sud-américaine sur la migration ; collabore avec des processus d'intégration sous-régionaux tels que la Communauté andine et le Marché commun du Sud (MERCOSUR), auxquels il apporte un soutien technique ; entretient des relations avec des organismes régionaux tels que l'Union des Nations de l'Amérique du Sud (UNASUR) et le Parlement du MERCOSUR (PARLASUR) ; et assure la liaison avec des institutions multilatérales basées dans la région, telles que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Centre de démographie d'Amérique latine et des Caraïbes, et le Système économique latino-américain et caribéen.

138. **San José (Costa Rica)** – Apporte un appui aux bureaux de l'OIM situés en Amérique centrale, en Amérique du Nord et dans les Caraïbes ; planifie et coordonne les stratégies et les activités menées dans la région, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; collabore avec la Conférence régionale sur la migration et d'autres processus sous-régionaux et régionaux pertinents, tels que le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), la Commission centraméricaine des directeurs de la migration et la Communauté des Caraïbes ; et entretient des relations avec des institutions multilatérales régionales, telles que l'Organisation des Etats américains, la Banque interaméricaine du développement, et l'Organisation panaméricaine de la Santé.

139. **Le Caire (Egypte)** – Apporte un appui aux bureaux de l'OIM du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ; planifie et coordonne les activités, et entretient des relations et des partenariats avec les

gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région, tels que la Ligue des Etats arabes, la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale, et l'Organisation arabe du travail ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; et appuie des processus de dialogue régionaux tels que le Dialogue d'Abou Dhabi.

140. **Dakar (Sénégal)** – Apporte un appui aux bureaux de l'OIM situés en Afrique de l'Ouest et du Centre ; planifie et coordonne les activités, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; entretient des relations avec la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale, auxquelles il apporte un soutien en matière de renforcement des capacités ; et encourage et appuie des processus de dialogue régionaux tels que le Dialogue sur la migration pour l'Afrique de l'Ouest, ou le tout récent Dialogue sur la migration pour les Etats de l'Afrique centrale. Il maintient en outre des contacts étroits avec le système des Nations Unies et l'équipe régionale du GNUM pour l'Afrique centrale et de l'Ouest.

141. **Nairobi (Kenya)** – Apporte un appui aux bureaux de l'OIM en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique ; entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile dans la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; promeut le processus consultatif régional pour les Etats de l'Afrique de l'Est ; entretient des relations avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, et ONU-Habitat ; entretient des relations avec la Communauté d'Afrique de l'Est et l'Autorité intergouvernementale pour le développement et leur apporte un soutien afin de stimuler la coopération et le dialogue sur la migration dans la région.

142. **Pretoria (Afrique du Sud)** – Apporte un appui aux bureaux de l'OIM situés dans les Etats membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe, aux Comores et dans les Seychelles ; planifie et coordonne les activités, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; encourage les processus consultatifs régionaux en faveur des Etats de l'Afrique australe ; sert de trait d'union sur la thématique migration et développement entre le Secrétariat du Parlement panafricain et le Secrétariat du nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique de l'Union africaine, et coopère avec les secrétariats de la Communauté de développement de l'Afrique australe et du Marché commun de l'Afrique orientale et australe en vue de renforcer la coopération et le dialogue sur la migration à l'échelle régionale.

BUREAUX SPECIAUX DE LIAISON

143. Deux bureaux extérieurs chargés d'assurer la liaison avec les organismes multilatéraux, à **Addis-Abeba (Ethiopie)** et à **New York (Etats-Unis d'Amérique)**, sont désignés comme bureaux spéciaux de liaison. Une description succincte de leurs fonctions est donnée ci-après.

144. **Addis-Abeba (Ethiopie)** – Entretient et renforce les relations de l'OIM avec l'Union africaine, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, les missions diplomatiques et les organisations non gouvernementales (ONG), en contribuant à leur compréhension des questions migratoires et en facilitant le dialogue politique sur la migration à l'échelle régionale. Ce bureau favorise la compréhension du mandat de l'OIM et le renforcement de la coopération avec les parties prenantes multilatérales compétentes. Ce bureau

assume également l'intégralité des responsabilités incombant à un bureau de pays dans ses rapports avec le gouvernement hôte.

145. **New York (Etats-Unis d'Amérique)** – S'emploie à renforcer les relations de l'OIM avec les Nations Unies, les missions diplomatiques et les ONG, en contribuant à leur compréhension des questions migratoires, en facilitant le dialogue politique international sur la migration, et en attirant l'attention sur les conséquences en matière de migration dans des débats politiques sur des questions diverses, telles que la paix et la sécurité, le développement humain et durable, ou les interventions humanitaires. Il contribue aux débats et mesures politiques, sociaux, économiques et humanitaires sur la migration et la mobilité humaine au sein du cadre multilatéral de dialogue international et de coopération avec les Nations Unies. Il aide à resserrer les contacts avec l'administration des Nations Unies en prenant part à des mécanismes politiques et opérationnels de coordination et de partage d'informations interinstitutions des Nations Unies, en étudiant les modalités d'un renforcement de la coopération entre l'OIM et les Nations Unies, et en intensifiant la collaboration programmatique avec les organismes compétents des Nations Unies. A cet égard, le Bureau coordonne, oriente et conseille l'Organisation et ses bureaux du monde entier sur les politiques, la programmation et le financement d'un large éventail de fonds d'affectation spéciale multidonateurs basés à New York.

BUREAUX DE PAYS

146. L'OIM dispose d'un réseau mondial de bureaux de pays et de bureaux auxiliaires qui mettent en oeuvre un large éventail de projets visant à répondre à des besoins migratoires spécifiques. Ces bureaux suivent et analysent les questions migratoires et les tendances émergentes de la migration dans le pays pour pouvoir élaborer des réponses adaptées et contribuer à la stratégie et à la planification régionales. S'appuyant sur les stratégies régionales, ils élaborent une stratégie et un plan d'action nationaux en coordination et en consultation avec le bureau régional dont ils dépendent. Ils sont financés essentiellement par le budget des projets qu'ils mettent eux-mêmes en oeuvre.

Bureaux de pays à fonctions de mobilisation des ressources

147. Pour garantir l'efficacité des appels de fonds et des relations avec les donateurs, quatre bureaux de pays qui coordonnent une part importante du financement des activités de l'OIM dans le monde (Berlin (Allemagne) ; Helsinki (Finlande) ; Tokyo (Japon) ; et Washington, D.C. (Etats-Unis d'Amérique)) assument des responsabilités additionnelles en matière de mobilisation des ressources. Ils apportent leur appui à l'élaboration de politiques de financement, fixent les priorités et les procédures, préparent des propositions et élaborent des stratégies et des mécanismes de mobilisation de fonds destinés à des programmes et des projets nationaux conformément à la stratégie et aux priorités de l'Organisation.

Bureaux de pays à fonctions de coordination

148. A l'intérieur des grandes régions géographiques couvertes par chaque bureau régional, il existe des réalités migratoires sous-régionales. Certains bureaux de pays se sont vu attribuer des fonctions de coordination pour s'occuper de ces dynamiques migratoires particulières. Ils apportent leur concours pour faire face aux questions de migration propres à une sous-région et aux tendances émergentes dans celle-ci, et promouvoir de nouvelles adhésions à l'OIM au sein de la sous-région. Ils fixent des priorités en matière d'élaboration de projets et de mobilisation des ressources, et stimulent, dirigent et soutiennent l'élaboration de projets au sein du groupe de bureaux dans le contexte des stratégies, politiques et processus consultatifs sous-régionaux. Les quatre bureaux de pays à fonctions de coordination ainsi que leur couverture géographique sont les suivants : **Astana (Kazakhstan)**, pour l'Asie centrale ; **Canberra (Australie)**, pour le Pacifique ; **Georgetown (Guyana)**, pour les Caraïbes ; et **Rome (Italie)**, pour la Méditerranée. Le Bureau régional de **Bangkok (Thaïlande)** exerce lui aussi des fonctions de coordination couvrant l'Asie du Sud.

COMITES DE COORDINATION

149. Sans faire partie de la structure de base, deux comités de coordination chargés de coordonner la gestion et de formuler des politiques facilitent la communication et la coopération entre le Siège et les structures hors Siège et améliorent la qualité du processus décisionnel et le respect des décisions dans l'ensemble de l'Organisation.

150. Le **Comité de formulation et de coordination des politiques**, composé du Directeur général, du Directeur général adjoint, du Chef de cabinet, des directeurs régionaux, des chefs de département et des conseillers régionaux principaux, examine les activités de l'OIM sous l'angle des politiques et des programmes, dégage les possibilités d'innovation et de croissance ainsi que les obstacles potentiels, et fixe les grandes lignes d'action de l'Organisation.

151. Dans chaque région il existe un comité analogue, composé du Directeur régional, du Conseiller régional principal compétent et des chefs de mission. Ces comités régionaux de coordination des politiques font le point des activités déployées par l'OIM dans les régions, dégagent les possibilités de croissance, fixent les priorités et recensent les obstacles potentiels, et élaborent des stratégies régionales.

152. Le **Comité de coordination de la gestion**, composé du Directeur général, du Directeur général adjoint, du Chef de cabinet, des chefs de département, du Directeur de la Division de la gestion des ressources humaines, des conseillers régionaux principaux et des Chefs des centres administratifs, assure la coordination entre les départements, les bureaux régionaux et les centres administratifs, et formule des orientations sur les questions importantes ou complexes relatives à la gestion, à l'allocation des ressources et à leur utilisation.

FINANCEMENT DE LA STRUCTURE DE BASE



FINANCEMENT DE LA STRUCTURE DE BASE DE L'OIM

DEFINITION DE LA STRUCTURE DE BASE

153. Le 3 juillet 2012, le Comité exécutif a adopté la résolution n° 134 sur les processus et mécanismes budgétaires et, le 27 novembre 2012, le Conseil a adopté la résolution n° 1240 par laquelle il a approuvé les décisions du Comité exécutif. Selon la définition donnée par la résolution n° 134, la structure de base de l'OIM s'entend de la structure minimum nécessaire à l'Organisation pour fournir ses services. Elle englobe les fonctions requises pour l'exercice des responsabilités essentielles de gestion, y compris la formulation des politiques, le contrôle financier et budgétaire, la planification et la mise au point d'activités, ainsi que les relations avec les gouvernements et les partenaires multilatéraux.

- a) Au Siège, il s'agit des dépenses de l'ensemble du personnel exerçant des fonctions de conseiller et/ou qui planifie, organise, supervise et contrôle le fonctionnement général de l'Organisation, dans un contexte régional ou fonctionnel, et dont les tâches ne sont pas liées à la mise en oeuvre d'un programme ou d'un projet unique donné.
- b) Dans les structures hors Siège, il s'agit des dépenses des bureaux régionaux, des centres administratifs, des bureaux spéciaux de liaison, des bureaux de pays à fonctions de coordination et des bureaux de pays à fonctions de mobilisation des ressources, quand les activités de ces structures ont un caractère régional ou concernent l'ensemble de l'Organisation, ne sont pas liées à la mise en oeuvre d'un programme ou d'un projet unique et identifiable en tant que tel, et englobent les fonctions suivantes : tâches importantes de liaison ; gestion des relations avec d'autres organismes multilatéraux ; planification, organisation ou mise en oeuvre des activités de l'Organisation à l'échelle mondiale, régionale ou sous-régionale ou dans un contexte fonctionnel ; supervision et appui aux opérations de l'OIM en matière d'élaboration, d'approbation et d'exécution des projets ; services d'achat ; contrôle des dépenses de projet ; réception et paiement de fonds ; négociation d'accords ; fourniture de services de recrutement et de ressources humaines ; établissement de rapports financiers ; soutien à la vérification externe/interne des comptes ; et fourniture d'un appui administratif à l'échelle mondiale.

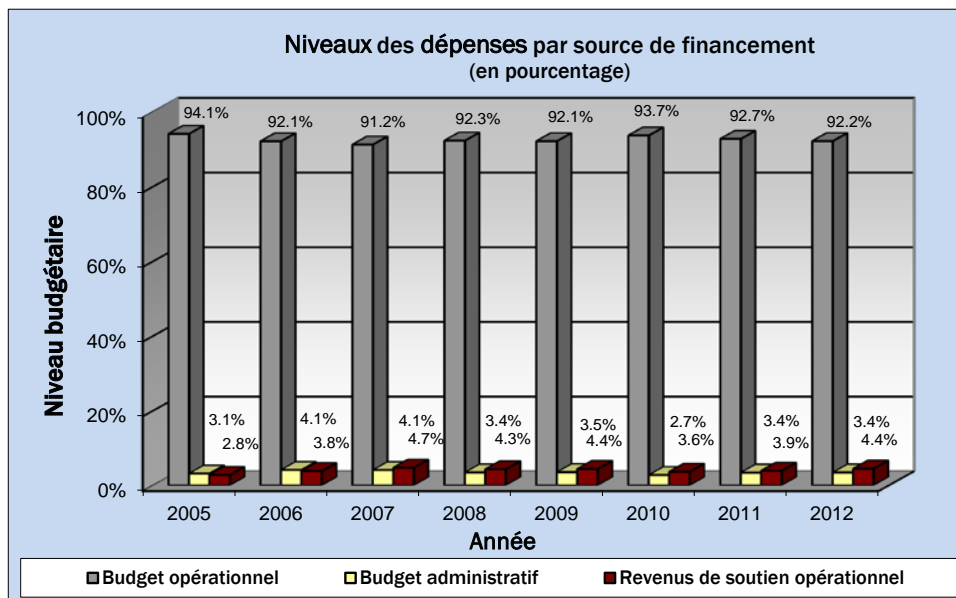
SOURCES DE FINANCEMENT DE LA STRUCTURE DE BASE

154. La structure de base de l'Organisation est financée par la partie administrative du budget et par les RSO. Le niveau de la partie administrative du budget est décidé par les Etats Membres, tandis que le budget des RSO est établi sur la base des revenus additionnels escomptés que doit permettre de dégager l'augmentation de 5 à 7 % du taux de la commission pour frais généraux. Le budget de base sert à financer la structure minimum nécessaire à l'Organisation pour fournir ses services.

155. La partie administrative du budget ayant été assujettie pendant de nombreuses années au principe de croissance nominale zéro, toutes les augmentations statutaires annuelles et l'expansion de la structure de base découlant de l'évolution et de la croissance de l'Organisation ont été absorbées dans une large mesure par les RSO.

156. Le diagramme ci-après représente le niveau des dépenses couvertes par la partie administrative du budget, les revenus de soutien opérationnel et la partie opérationnelle du budget pendant la période allant de 2005 à 2012. Il fait clairement apparaître que les crédits de base représentent un pourcentage modeste du budget de l'Organisation : 7,8 % en 2012 pour soutenir un niveau d'activités de 1,2 milliard de dollars E.-U.. La part du budget total de l'Organisation consacrée au financement de la structure de base constitue l'un des rapports les plus faibles parmi toutes les

organisations du secteur public. Cette situation soulève d'importantes difficultés administratives, entravant la mise en place de procédures qui facilitent le bon fonctionnement des activités de l'OIM, et l'établissement de contrôles adéquats garantissant la sécurité des ressources de l'Organisation. Ce diagramme ne tient pas compte de 2013 car les chiffres reposent sur les dépenses réelles telles qu'elles apparaissent dans les rapports financiers annuels.



157. L'Administration collabore étroitement avec les Etats Membres depuis de nombreuses années pour trouver des solutions qui permettent de maintenir une structure de base raisonnable. Etant donné que l'étendue et la portée du phénomène migratoire ne cessent de prendre de l'ampleur, l'OIM est amenée à y répondre en conséquence. D'où une croissance significative dans tous les secteurs, ce qui n'a fait qu'accroître le besoin de ressources supplémentaires pour financer la structure de base. Bien que, à quelques occasions, des mesures ponctuelles aient été autorisées qui ont permis d'alléger quelque peu la contrainte imposée par la croissance nominale zéro, le tableau ci-après montre que, si la proposition d'augmentation budgétaire pour 2014 est approuvée, la partie administrative du budget n'augmenterait que de 20 % sur une période de 18 ans (1997-2014). Cette augmentation est minime comparée aux dépenses effectivement engagées au titre de la partie opérationnelle du budget, qui ont pratiquement sextuplé entre 1997 (210,9 millions de dollars E.-U.) et 2012 (1,2 milliard de dollars E.-U.).

Progression de la partie administrative du budget 2013 (en francs suisses)

Année	Partie administrative du budget	Augmentation en %
1997	34 060 000	CNZ
1998	34 060 000	CNZ
1999	34 060 000	CNZ
2000	34 060 000	CNZ
2001	35 763 000	5 %
2002	35 763 000	CNZ
2003	36 673 000	2,54 %
2004	37 119 000	1,22 %
2005	37 119 000	CNZ
2006	37 119 000	CNZ
2007	38 045 000	2,49 %
2008	38 045 000	CNZ
2009	38 806 000	2 %
2010	39 388 000	1,5 %
2011	39 388 000	CNZ
2012*	39 398 792	CNZ
2013*	39 404 908	CNZ
2014 proposition	40 982 857	4 %

CNZ signifie croissance nominale zéro

* Les augmentations de 10 792 francs suisses en 2012 et de 6 116 francs suisses en 2013 proviennent des contributions des nouveaux Etats Membres.

MESURES DESTINEES A REMEDIER AU FINANCEMENT LIMITE DE LA STRUCTURE DE BASE

158. Le financement de la structure de base n'a pas suivi le rythme de croissance de l'Organisation, si bien que le décalage entre la structure de base optimale nécessaire pour administrer les activités de l'Organisation et les crédits effectivement disponibles n'a cessé de s'agrandir au fil des ans. Si des mesures radicales de maîtrise des coûts ont pu, pendant un temps, alléger la situation budgétaire, elles n'ont pas résolu la question centrale du sous-financement de la structure de base. Depuis de nombreuses années, l'Administration collabore étroitement avec les Etats Membres pour dégager des solutions prévisibles et viables permettant de financer la structure de base. Certaines des mesures prises pour résoudre ce problème sont présentées ci-après.

Réforme budgétaire

159. En mai 2010, les Etats Membres ont créé le Groupe de travail sur la réforme budgétaire pour qu'il œuvre à une réforme budgétaire en profondeur et s'attaque à la question du financement insuffisant de la structure de base.

160. Reconnaissant que le règlement définitif de cette question prendra du temps, les Etats Membres ont approuvé diverses décisions visant à alléger provisoirement la situation financière, qui ont permis à l'Organisation d'atténuer en partie les effets du problème. Ces décisions consistaient notamment à : a) autoriser l'adjonction des contributions des nouveaux Etats Membres à la partie administrative du budget ; et b) ramener de 10 millions de dollars E.-U. à 5 millions de dollars E.-U. le solde obligatoire de la réserve de revenus de soutien opérationnel.

161. Les Etats Membres ont poursuivi l'examen de la question en envisageant un ensemble de mesures comprenant : a) des mesures de maîtrise des coûts ; b) d'autres sources de financement ;

et c) des augmentations budgétaires, qui constituent la base du modèle de renforcement budgétaire qui a été élaboré. Un consensus est en train de se dégager sur l'une des options mentionnées dans le modèle, dont s'inspire la proposition de niveaux budgétaires pour 2014 pour financer la structure de base. En conséquence, la partie administrative du budget pour 2014 accuse une augmentation de 4 % par rapport au budget 2013. En outre, il est envisagé d'introduire des augmentations annuelles de 4 % (non cumulées) dans les budgets pour 2015 et 2016. Par ailleurs, il est proposé de faire passer la commission pour frais généraux de 5 à 7 %. Cette augmentation a été prise en considération dans les projections de RSO pour 2014.

Adjonction des contributions des nouveaux Etats Membres à la partie administrative du budget

162. Pour apporter quelque répit à l'Administration sur la question du financement de la structure de base sans infliger aux Etats Membres un fardeau financier excessif, il a été décidé que les contributions des nouveaux Etats Membres admis à l'OIM à compter de 2012 s'ajouteront au budget administratif ainsi qu'aux crédits approuvés affectés aux dépenses pour l'exercice visé. Cette décision n'a aucune incidence sur les contributions des Etats qui sont déjà Membres, qui demeurent inchangées pour l'exercice visé.

Solution systémique à l'utilisation des excédents dégagés par la partie administrative du budget

163. Reconnaissant qu'il peut arriver qu'un exercice budgétaire produise un excédent, quand la totalité du budget n'a pas été consommée ou que la provision pour créances douteuses est réduite par suite d'un important paiement de contributions restant dues, les Etats Membres ont approuvé une solution systémique permettant d'utiliser les excédents dégagés par la partie administrative du budget, en vertu de laquelle tout excédent égal ou inférieur à 1 % du budget peut être mis à la disposition de l'Administration pour financer des dépenses non récurrentes. Si cette solution permet de faire face à des dépenses ponctuelles en cas d'excédent, elle ne résout toutefois pas la question du financement de la structure de base.

Mécanisme de projection et de réserve de revenus de soutien opérationnel

164. Les Etats Membres ont autorisé l'Administration à utiliser comme référence/point de départ la moyenne des revenus de soutien opérationnel au cours des trois années précédentes tels qu'ils sont indiqués dans les rapports financiers et les documents budgétaires de l'Organisation. Le niveau budgétaire proposé d'un exercice doit demeurer dans la limite d'une fourchette de variation de 10 % de la moyenne triennale, quel qu'en soit le sens, si la formule n'est pas strictement appliquée. Cette mesure permet à l'Administration de déterminer le niveau budgétaire avec une certaine souplesse, compte tenu des tendances les plus récentes des opérations ainsi que du niveau d'activités.

165. Conformément à la résolution du Comité exécutif n° 134 du 3 juillet 2012 et de la résolution du Conseil n° 1240 du 27 novembre 2012 approuvant les décisions du Comité exécutif, si les revenus de soutien opérationnel réels générés à la fin d'un exercice budgétaire sont supérieurs au montant projeté, la différence sera affectée à la deuxième ligne de crédit du Fonds de l'OIM pour le développement, à la sécurité du personnel et au comblement de déficits imprévus ; après quoi, s'il subsiste un excédent, celui-ci sera versé dans la réserve de revenus de soutien opérationnel. Le solde minimum obligatoire de la réserve de revenus de soutien opérationnel s'élève à 5 millions de dollars E.-U..

FINANCEMENT DE LA STRUCTURE DE BASE CONSOLIDÉE

166. Le tableau reproduit dans les pages qui suivent donne un aperçu de la structure de base financée par la partie administrative du budget et les RSO pour 2014. Bien que le Règlement financier de l'Organisation exige d'indiquer séparément les parties administrative et opérationnelle du budget, ces informations entendent simplement donner une vue d'ensemble de la manière dont est financée l'intégralité de la structure de base.

167. Le tableau fusionné comprend les revenus divers, qui sont composés des contributions sans affectation spéciale et des intérêts créditeurs, afin de dresser un tableau complet de l'application des RSO.

168. La structure de base financée par l'une et l'autre source fait l'objet d'augmentations statutaires de l'ordre de 2 à 3 % par an, qui doivent être absorbées par le budget approuvé. Les ressources combinées de la partie administrative du budget et des RSO servant à couvrir la structure de base et les autres postes de dépenses non liées au personnel en 2014 s'élèvent à environ 93,2 millions de dollars E.-U..

FUSION DU BUDGET ADMINISTRATIF ET DES REVENUS DE SOUTIEN OPERATIONNEL POUR 2014

Dépenses de personnel ou autres, financées par la partie administrative du budget et par les revenus provenant de la commission pour frais généraux liés aux projets faisant partie des revenus de soutien opérationnel											
PARTIE 1 : DEPENSES DE PERSONNEL	Budget administratif		Revenus de soutien opérationnel (RSO)		Total		Budget administratif (francs suisses)	Total (dollars E.-U.)		Total général (dollars E.-U.)	% du budget administratif et RSO
	Fonctionnaires	Employés	Fonctionnaires	Employés	Fonctionnaires	Employés		Budget administratif ¹	RSO	Budget administratif ¹ et RSO	
Siège											
Directeur général et Directeur général adjoint	2				2		806 000	795 000		795 000	
Bureau du Chef de cabinet	4	3	1	1	5	4	1 439 000	1 419 000	348 000	1 767 000	
Inspecteur général	5	1	1		6	1	1 411 000	1 392 000	294 000	1 686 000	
Affaires juridiques	1	1	3		4	1	505 000	498 000	487 000	985 000	
Conseillers régionaux principaux	5	1			5	1	1 674 000	1 651 000		1 651 000	
Médiateur	1				1		241 000	238 000		238 000	
Coordination des questions de sexesopécificité	1				1		201 000	198 000	104 000	302 000	
Médecine du travail	1			1	1	1	238 000	235 000	211 000	446 000	
Coopération internationale et partenariats	12	10	15	1	27	11	4 421 000	4 360 000	3 006 000	7 366 000	
Gestion des migrations	12	3	5		17	3	3 371 000	3 324 000	936 000	4 260 000	
Opérations et situations d'urgence	5	4	6	1	11	5	2 108 000	2 079 000	1 391 000	3 470 000	
Gestion des ressources	13	16	5	7	18	23	6 452 000	6 363 000	2 192 000	8 555 000	
Comité de l'Association du personnel		1				1	148 000	146 000	30 000	176 000	
Total - Siège	62	40	36	11	98	51	23 015 000	22 698 000	8 999 000	31 697 000	31%
Centres administratifs											
Manille (Philippines)	3	12	12	125	15	137	993 000	979 000	5 880 000	6 859 000	
Panama (Panama)	2	1	2	22	4	23	433 000	427 000	1 415 000	1 842 000	
Total - Centres administratifs	5	13	14	147	19	160	1 426 000	1 406 000	7 295 000	8 701 000	9%
Bureaux extérieurs											
Bureaux régionaux											
Bangkok (Thaïlande)	5	4	5	8	10	12	1 202 000	1 185 000	2 646 000	3 831 000	
Bruxelles (Belgique)	3	4	8	10	11	14	1 141 000	1 125 000	2 922 000	4 047 000	
Vienne (Autriche)	3	3	5	4	8	7	913 000	900 000	1 542 000	2 442 000	
Buenos Aires (Argentine)	3	2	2	3	5	5	698 000	688 000	642 000	1 330 000	
San José (Costa Rica)	3	3	6	8	9	11	953 000	940 000	2 198 000	3 138 000	
Le Caire (Egypte)	3	2	3	3	6	5	605 000	597 000	917 000	1 514 000	
Dakar (Sénégal)	3	3	3	3	6	6	738 000	728 000	881 000	1 609 000	
Nairobi (Kenya)	2	2	2	5	4	7	603 000	595 000	795 000	1 390 000	
Pretoria (Afrique du Sud)	3	3	1	2	4	5	769 000	758 000	544 000	1 302 000	
Bureaux spéciaux de liaison											
Addis-Abeba (Ethiopie)	1		1	2	2	2	254 000	250 000	134 000	384 000	
New York (Etats-Unis d'Amérique)	1		1	1	2	1	231 000	228 000	554 000	782 000	
Centre africain de renforcement des capacités en République-Unie de Tanzanie			2	2	2	2			411 000	411 000	
Bureaux de pays									3 893 000	3 893 000	
Activités d'envergure mondiale			13	3	13	3			2 552 000	2 552 000	
Total - Bureaux extérieurs	30	26	52	54	82	80	8 107 000	7 994 000	20 631 000	28 625 000	28%
Total - Siège, centres administratifs et bureaux extérieurs	97	79	102	212	199	291	32 548 000	32 098 000	36 925 000	69 023 000	68%
Autres prestations dues au personnel											
Frais de transport lors de la nomination ou du transfert							258 000	254 000		254 000	
Indemnité d'installation							212 000	209 000		209 000	
Indemnités dues à la cessation de service							700 000	690 000		690 000	
TOTAL - DEPENSES DE PERSONNEL - PARTIE 1							33 718 000	33 251 000	36 925 000	70 176 000	69%

Note 1 : Taux de change pour la partie administrative du budget : 1,014 franc suisse = 1 dollar E.-U..

suite en page suivante

FUSION DU BUDGET ADMINISTRATIF ET DES REVENUS DE SOUTIEN OPERATIONNEL POUR 2014
(suite)

Dépenses de personnel ou autres, financées par la partie administrative du budget et par les revenus provenant de la commission pour frais généraux liés aux projets faisant partie des revenus de soutien opérationnel												
PARTIE 2 : DEPENSES NON LIEES AU PERSONNEL	Budget administratif		Revenus de soutien opérationnel (RSO)		Total		Budget administratif (francs suisses)	Total (dollars E.-U.)		Total général (dollars E.-U.)	% du budget administratif et RSO	
	Fonctionnaires	Employés	Fonctionnaires	Employés	Fonctionnaires	Employés		Budget administratif ¹	RSO			Budget administratif ¹ et RSO
Dépenses non liées au personnel												
Frais généraux de bureau							3 441 792	3 394 000		3 394 000		
Communications							985 000	971 000		971 000		
Services contractuels							1 392 065	1 373 000		1 373 000		
Sessions des organes directeurs							435 000	429 000		429 000		
Déplacements officiels							1 011 000	997 000		997 000		
Activités d'envergure mondiale									878 000	878 000		
PRISM									2 800 000	2 800 000		
Sécurité du personnel									9 863 000	9 863 000		
Activités et structures non inscrites au budget									2 060 000	2 060 000		
Projets												
Assistance humanitaire aux migrants en détresse									100 000	100 000		
Centre d'information sur la migration en Amérique latine (CIMAL)									30 000	30 000		
Coopération technique dans le domaine de la migration (PLACMI), Amérique latine									63 000	63 000		
Projet de coopération technique axé sur le renforcement du Processus de Puebla									20 000	20 000		
Soutien au renforcement de la Commission centraméricaine des directeurs de la migration (OCAM)									10 000	10 000		
Conférence sud-américaine sur le processus migratoire									20 000	20 000		
TOTAL - DEPENSES NON LIEES AU PERSONNEL - PARTIE 2							7 264 857	7 164 000	15 844 000	23 008 000	23%	
TOTAL DU BUDGET ADMINISTRATIF ET DES REVENUS PROVENANT DE LA COMMISSION POUR FRAIS GENERAUX LIES AUX PROJETS							40 982 857	40 415 000	52 769 000	93 184 000	92%	
Dépenses de personnel ou autres, financées par l'élément "revenus divers" des revenus de soutien opérationnel												
PARTIE 3 : REVENUS DIVERS	Budget administratif		Revenus de soutien opérationnel (RSO)		Total		Partie administrative du budget (francs suisses)	Total (dollars E.-U.)		Total général (dollars E.-U.)	% du budget administratif et RSO	
	Fonctionnaires	Employés	Fonctionnaires	Employés	Fonctionnaires	Employés		Partie administrative du budget	RSO			Budget administratif ¹ et RSO
Fonds de l'OIM pour le développement												
Fonds de l'OIM pour le développement - première ligne de crédit									1 400 000	1 400 000		
Fonds de l'OIM pour le développement - deuxième ligne de crédit									6 654 000	6 654 000		
Total - Fonds de l'OIM pour le développement									8 054 000	8 054 000	8%	
TOTAL DES REVENUS DIVERS - PARTIE 3									8 054 000	8 054 000	8%	
							(francs suisses)	(dollars E.-U.)	(dollars E.-U.)	(dollars E.-U.)		
TOTAL GENERAL							40 982 857	40 415 000	60 823 000	101 238 000	100%	

Note 1 : Taux de change pour la partie administrative du budget : 1,014 franc suisse = 1 dollar E.-U..

PARTIE I
ADMINISTRATION
(en francs Suisses)



ADMINISTRATION

(montants exprimés en francs suisses)

CONTEXTE

169. L'ampleur et la complexité croissante des questions de migration dans le monde entier oblige l'Organisation à renforcer son engagement ainsi qu'à formuler des réponses et à fournir des services en conséquence. La diversification des services fournis, l'augmentation de leur volume, et l'accroissement correspondant du budget de l'OIM, du nombre de ses Membres et de sa couverture géographique grâce à son vaste réseau de bureaux extérieurs témoignent du sérieux avec lequel le monde entier s'intéresse au phénomène migratoire. Cette évolution exige fatalement de renforcer les structures politiques, administratives, juridiques, financières et opérationnelles. En raison de la diversité de ses activités et de la portée de ses projets et programmes, qui s'étendent sur tous les continents et sont reliés les uns aux autres par-delà les frontières, il est indispensable que l'Organisation dispose de structures d'appui administratif et gestionnel renforcées afin de pouvoir atteindre les objectifs visés par les projets et dûment honorer les obligations redditionnelles. La partie administrative du budget demeurant soumise au principe de la croissance nominale zéro, le financement de la structure de base est restée à la traîne par rapport aux changements considérables survenus dans l'Organisation.

170. Les discussions en cours sur la réforme budgétaire sont une excellente occasion de soumettre le problème des crédits limités affectés à la structure de base à un examen objectif et de trouver une solution budgétaire plus durable et plus prévisible. Les diverses mesures de maîtrise des dépenses que l'Administration continue de mettre en place – consistant notamment à retarder le moment de pourvoir des postes clés, à différer le perfectionnement de systèmes informatiques et d'équipements de bureau obsolètes ou encore la rénovation de locaux, à reporter le reclassement de postes après la restructuration de l'Organisation, à décentraliser certaines fonctions du Siège vers les structures extérieures ainsi que des fonctions administratives vers des lieux moins onéreux, à Manille et à Panama, et à imposer la classe économique pour tous les déplacements – ont été reconnues, de même que la nécessité de renforcer les structures de base de l'Organisation. Il est devenu matériellement difficile de continuer à prendre de telles mesures, qui mettent en péril la capacité de l'Organisation à fournir des services ainsi que ses interventions.

NIVEAU BUDGETAIRE

171. Etant donné la structure de base inappropriée, un modèle de renforcement budgétaire prévoyant, en 2014, une augmentation de 4 % par rapport au budget pour 2013 puis des augmentations annuelles de 4 % (non cumulées) en 2015 et en 2016 semblait rallier de plus en plus de suffrages parmi les Etats Membres au moment de la rédaction du présent document. En conséquence, le projet de budget pour 2014 prévoit une augmentation de 4 %, complétée des contributions de 2 746 francs suisses des deux nouveaux Etats Membres admis en juin 2013, qui ont été ajoutées conformément aux résolutions existantes. La partie administrative du budget proposée dans ce document est donc établie à 40 982 857 francs suisses, ce qui représente une augmentation de 1 577 949 francs suisses par rapport au budget de 2013, qui s'élevait à 39 404 908 francs suisses.

172. La partie administrative du budget est financée par les contributions des Etats Membres de l'Organisation, qui sont aujourd'hui au nombre de 151. Comme de précédents documents du Programme et Budget l'avaient mis en évidence, certaines dépenses normalement couvertes par les contributions assignées dans la plupart des organisations internationales soit ne sont pas correctement financées, soit ne font pas partie des structures de l'Organisation en raison de l'insuffisance de crédits. Grâce aux augmentations proposées, un certain nombre de domaines clés de la structure de base qui faisaient défaut ou devaient être renforcés ont été ajoutés. En outre, il est proposé que le budget administratif couvre désormais certains postes existants qui, auparavant, avaient été financés par des RSO en raison de l'application du principe de croissance nominale zéro.

173. Il est proposé que les nouveaux postes soient répartis, à l'intérieur de la structure de base, entre le Siège, les centres administratifs et les bureaux régionaux. Etant donné que les augmentations budgétaires ne devraient pleinement faire sentir leurs effets qu'au terme d'une période de trois ans, les besoins urgents qu'il n'a pas été possible de combler à ce stade seront réexaminés et soumis pour examen dans des propositions de budget futures.

BESOINS DE FINANCEMENT DE LA STRUCTURE DE BASE

174. Comme ces dernières années, l'Administration tient à porter à l'attention des Etats Membres des domaines clés de la structure de base qui demandent à être renforcés. Ces domaines clés, qui sont couverts par les contributions assignées dans la plupart des organisations internationales, sont nécessaires pour renforcer la capacité d'intervention de l'Organisation. En raison de l'inadéquation de la structure de base, l'Organisation prend du retard dans l'élaboration d'orientations visant à accompagner les dimensions émergentes du paysage migratoire, tandis que ses unités d'appui n'ont pas les moyens de faire pleinement face aux difficultés liées à l'accroissement des activités.

175. Appui aux projets et surveillance – Siège : Les ressources disponibles pour appuyer et surveiller les projets dans un certain nombre de fonctions clés basées pour la plupart au Siège, dont la vérification et l'évaluation, la gestion des ressources financières et humaines, les services juridiques, les achats, la gestion des connaissances et les opérations, sont insuffisantes et exigent d'être renforcées afin de réduire les risques, notamment de fraude, d'irrégularités et de mauvaise gestion des projets, du personnel et des fonds des donateurs. Les ressources de nombreuses unités relevant de cette vaste catégorie sont sollicitées à l'excès.

176. Appui aux projets et surveillance – Centres administratifs : Dans la mesure du possible, le personnel nécessaire est placé dans les centres administratifs de Manille et de Panama, qui fournissent un soutien à l'échelle mondiale. Les dépenses administratives et de personnel de ces centres sont peu élevées, et leur rapport coût-efficacité est bon. C'est pourquoi, il est fondamental de renforcer leurs structures de façon à ce qu'elles puissent fournir le soutien requis dans les domaines des finances, des ressources humaines, des achats et de l'informatique. Les centres administratifs sont des bureaux extrêmement importants, qui pâtissent du volume des opérations et des activités de projet.

177. Appui aux projets et surveillance – Bureaux régionaux : Les bureaux régionaux sont un élément important de l'appui aux projets et de leur surveillance en raison de leur proximité avec les bureaux de pays, ce qui les rend plus aptes à répondre rapidement aux questions de gestion qui se posent sur le terrain. Leur proximité avec les bureaux de pays leur permet de fournir des services d'un bon rapport coût-efficacité et, souvent, de limiter les déplacements. Etant donné que la nouvelle structure avait dû être mise en œuvre dans la limite des ressources existantes, les postes des bureaux régionaux n'ont été pourvus que dans les domaines prioritaires. Cependant, les besoins identifiés font clairement apparaître la nécessité de renforcer ces bureaux dans les domaines clés de la gestion et de la surveillance des projets. Comme dans le cas des unités du Siège, tous les bureaux subissent de la même manière les effets de la situation actuelle.

178. Entretien et mises à jour différés : Les contraintes budgétaires ont amené l'Organisation, ces dernières années, à reporter systématiquement les opérations d'entretien des installations et les mises à jour des systèmes. Ces reports concernent notamment les éléments suivants : modernisations du système informatique et des logiciels, au détriment de la qualité des prestations dans plusieurs domaines ; matériel et infrastructure informatiques, conservés longtemps après leur durée de vie normale, ce qui présente un risque important de perte de données en cas de panne ; mise en œuvre d'un système de ressources humaines renforcé, lancée en 2007, mais qui n'a pas encore été étendue à tous les bureaux de pays ; et entretien des bâtiments et des infrastructures au Siège, où le non-remplacement d'agencements et d'équipements de bureau a permis de réaliser d'importantes économies.

179. Ajournement des reclassements de postes et des promotions du personnel : En raison de la croissance de l'Organisation, les responsabilités, la complexité et les activités de supervision associées à de nombreux postes existants se sont accrues, si bien que leurs titulaires gèrent et supervisent maintenant des budgets plus volumineux et davantage de personnel. Très souvent, la catégorie et le grade de ces postes, ainsi que ceux qui les occupent n'ont pas changé par suite de ces responsabilités accrues.

180. Orientations générales et stratégie : Il est indispensable de renforcer, au Siège, les fonctions qui appuient la définition des lignes d'action, la planification stratégique, les capacités de gestion et le contrôle général en vue d'orienter l'action de l'OIM, notamment en ce qui concerne le renforcement des relations et de la collaboration avec les gouvernements et les autres partenaires sur les questions de migration.

181. Inflation/coût de la vie : Les corrections pour inflation et les indexations sur le coût de la vie concernent les salaires et les autres prestations dues au personnel conformément aux conditions d'emploi du régime commun des Nations Unies. Elles concernent également des dépenses administratives (locations, équipements collectifs, matériel informatique, etc.). La plupart des bureaux de l'OIM sont loués à court terme, ce qui signifie que les loyers subissent fortement les effets de l'inflation dans un pays donné. Plus des deux tiers du personnel essentiel sont employés dans des pays en développement, où l'inflation est plus forte.

APPLICATION DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET

182. L'allocation de fonds au titre de la partie administrative du budget s'accorde avec la définition des fonctions essentielles donnée dans la résolution n° 134 sur les processus et mécanismes budgétaires adoptée par le Comité exécutif le 3 juillet 2012, puis par le Conseil le 27 novembre 2012 par sa résolution n° 1240 approuvant les décisions du Comité exécutif. La partie administrative du budget couvre partiellement la structure de base nécessaire pour que l'Organisation puisse exercer des fonctions de gestion, y compris la formulation des politiques, les contrôles financiers et budgétaires, la planification et la mise au point d'activités, ainsi que la liaison avec les gouvernements et les partenaires multilatéraux. Compte tenu des besoins généraux énoncés plus haut, les fonctions qui ont besoin d'être renforcées sans délai sont présentées ci-après.

183. Etant donné que la partie administrative du budget était restée assujettie à la croissance nominale zéro pendant de nombreuses années, l'Administration a dû absorber les augmentations statutaires en recourant aux revenus de soutien opérationnel pour couvrir une grande partie de la structure de base.

AJUSTEMENTS AU SIEGE ET DANS LES BUREAUX EXTERIEURS

184. La dotation en effectifs au titre de la partie administrative du budget pour 2014 par rapport à 2013 est la suivante : **Siège** – 62 fonctionnaires et 40 employés (contre 61 fonctionnaires et 41 employés en 2013) ; **Centre administratif de Manille** – 3 fonctionnaires et 12 employés (contre 2 fonctionnaires et 12 employés en 2013) ; **Centre administratif de Panama** – 2 fonctionnaires et 1 employé (contre 1 fonctionnaire et 1 employé en 2013) ; **Bureaux régionaux** – 28 fonctionnaires et 26 employés (contre 26 fonctionnaires et 24 employés en 2013) ; **Bureaux spéciaux de liaison** – 2 fonctionnaires (soit la même dotation qu'en 2013).

Siège

185. Le Siège est composé de quatre départements placés sous l'autorité du Bureau du Directeur général : a) le Département de la coopération internationale et des partenariats ; b) le Département de la gestion des migrations ; c) le Département des opérations et des situations d'urgence ; et

d) le Département de la gestion des ressources. Ces quatre départements sont conçus de façon à consolider les structures, afin de permettre une utilisation plus efficace de ressources limitées.

186. Les changements ci-après qu'il est proposé d'apporter au Siège ont pour effet net une augmentation d'un poste de fonctionnaire et une réduction d'un poste d'employé :

- En 2013, le poste d'Assistant spécial du Directeur général avait été retiré de la partie administrative du budget pour être couvert par les revenus de soutien opérationnel afin de pouvoir absorber certaines des dépenses statutaires. Il est proposé que ce poste soit à nouveau couvert par la partie administrative du budget. Ce changement n'a pas d'incidence sur le nombre de postes au sein du Bureau du Directeur général.
- Transfert de deux postes de juristes du Siège aux centres administratifs de Manille et de Panama (un poste dans chaque centre). Etant donné la croissance enregistrée par l'Organisation, et afin de pouvoir faire face à l'augmentation des demandes de services adressées au Bureau des affaires juridiques, il est envisagé de créer un pôle juridique dans les centres administratifs.
- Retrait du poste de Chef de la Division de préparation et de réponse du budget des RSO pour qu'il soit couvert par la partie administrative du budget.
- Conversion d'un poste d'employé, à savoir le poste de Chef de l'Unité de coordination des voyages du personnel, en un poste de fonctionnaire après reclassement du poste.

Centres administratifs

187. Les centres administratifs de Manille et Panama sont des pôles administratifs qui apportent un soutien considérable au réseau mondial de bureaux de l'Organisation. Ils ont réussi à améliorer le rapport coût-efficacité et la capacité de réaction de l'OIM, surtout au regard de la croissance enregistrée par l'Organisation ces dernières années.

188. L'augmentation d'un poste de fonctionnaire dans chacun des centres découle des propositions suivantes :

- Transfert d'un poste de juriste du Siège au Centre administratif de Manille dans le but d'y créer un pôle juridique. Ce changement est sans incidence sur les coûts.
- Transfert d'un poste de juriste du Siège au Centre administratif de Panama dans le but d'y créer un pôle juridique. Ce changement est sans incidence sur les coûts.

Hors Siège

189. Cette partie du budget finance les neuf bureaux régionaux, chargés de superviser les bureaux de pays relevant de leur compétence, ainsi que les deux bureaux spéciaux de liaison, chargés d'assurer la liaison avec les organismes multilatéraux et les missions diplomatiques. Cette structure doit permettre une utilisation plus efficace des ressources de base limitées et des compétences spécialisées à l'intérieur des régions et entre elles. Le nombre total de postes de fonctionnaires a été augmenté de deux, et celui de postes d'employés également de deux. Ces augmentations découlent des propositions ci-après :

- En 2013, un poste de fonctionnaire du Bureau régional de Bangkok a été retiré de la partie administrative du budget pour être couvert par les RSO, afin de pouvoir absorber une partie des dépenses statutaires. Il est proposé que ce poste soit à nouveau couvert par la partie

administrative du budget. Ce changement n'a pas d'incidence sur le nombre de postes du Bureau régional.

- Transfert du poste de Chargé régional de la gestion des ressources et de deux postes d'employés du Bureau régional de Nairobi financés par le budget des RSO vers la partie administrative du budget. De la sorte, le nombre total de fonctionnaires et d'employés du Bureau régional de Nairobi qui sont couverts par la partie administrative du budget est identique au nombre de personnel des autres bureaux régionaux couvert par cette source de financement.

190. Les détails concernant tous ces changements figurent dans le tableau des effectifs à la page 67.

Dépenses fixes de personnel

191. Les estimations relatives aux dépenses fixes de personnel affichent une augmentation nette de 1 248 000 francs suisses pour les raisons suivantes :

- Augmentation du traitement de base découlant de l'adjonction de quatre postes de fonctionnaires et de deux postes d'employés et du reclassement d'un poste d'employé en un poste de fonctionnaire.
- Augmentation de l'indemnité de poste, établie en fonction de l'évolution du coût de la vie et des fluctuations du taux de change conformément au barème des salaires des Nations Unies. Cette opération ne se traduit pas par une hausse des traitements mais sert plutôt à maintenir les revenus et le pouvoir d'achat en monnaie locale au même niveau pour tous les fonctionnaires de même grade et de même échelon dans le monde entier. Les modifications apportées à cette rubrique sont compensées par les effets des fluctuations du taux de change.
- Augmentation des cotisations à l'assurance maladie et à l'assurance contre les accidents, reflétant les prestations effectivement dues aux membres du personnel, qui dépendent principalement de la composition du ménage.
- Augmentation des cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur la base des dépenses de personnel effectives financées par cette partie du budget.

Dépenses variables de personnel

192. Les dépenses variables de personnel (prime de mobilité et d'affectation dans un lieu difficile, allocation pour charge de famille, prime de connaissances linguistiques, allocation de logement, indemnité pour frais d'étude et congé dans les foyers) ont augmenté de 195 000 francs suisses, reflétant les prestations effectivement dues aux membres du personnel, qui dépendent pour la plupart de la composition du ménage.

Dépenses non liées au personnel

193. La plupart des dépenses non liées au personnel, y compris les locaux, les dépenses administratives générales, les communications, les sessions des organes directeurs ainsi que les dépenses de voyage et de représentation, sont linéaires, sauf en ce qui concerne les propositions de changement suivantes :

- Augmentation modeste de 13 000 francs suisses pour couvrir les dépenses liées aux vérifications externes des comptes.
- Augmentation de 47 000 francs suisses pour le perfectionnement et la formation du personnel, afin de contribuer à satisfaire les besoins de formation du personnel, notamment dans le domaine humanitaire.
- Augmentation de 81 065 francs suisses pour les assurances, afin de couvrir une partie de l'augmentation des polices d'assurance contre les malversations et la perte d'effets personnels à la suite d'une révision des contrats passés avec la compagnie d'assurance.

BAREME DES QUOTES-PARTS

194. Par sa résolution n° 1242 du 27 novembre 2012, le Conseil a autorisé le Comité exécutif à adopter un barème des quotes-parts pour 2014 complètement aligné sur celui des Nations Unies et mis à jour après l'adhésion de nouveaux Etats Membres. Le barème des quotes-parts de l'OIM pour 2014 est donc entièrement aligné sur celui des Nations Unies, moyennant l'application d'un coefficient de péréquation pour tenir compte du plus grand nombre de membres de l'ONU.

195. Les contributions des Etats Membres à la partie administrative du budget ont été calculées en application du barème des quotes-parts adopté par le Comité exécutif en juin 2013 (MC/EX/728).

PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET
Objets de dépenses
(montants exprimés en francs suisses)

	2013 - MC/EX/727			Estimations pour 2014					Autres dépenses	Montant total
	Effectifs		Montant total	Effectifs		Salaires de base				
	Fonct. ¹	Empl. ¹		Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonctionnaires ¹	Employés ¹			
A-1 : DEPENSES FIXES DE PERSONNEL (statutaires)										
Siège										
Bureau du Directeur général										
Directeur général et Directeur général adjoint	2		318 000	2		313 000				313 000
Bureau du Chef de cabinet	3	3	628 000	4	3	364 000	374 000			738 000
Inspecteur général	5	1	619 000	5	1	515 000	92 000			607 000
Affaires juridiques	3	1	485 000	1	1	147 000	111 000			258 000
Conseillers régionaux principaux	5	1	647 000	5	1	539 000	122 000			661 000
Médiateur	1		93 000	1		101 000				101 000
Coordination des questions de sexes/pécificité	1		81 000	1		82 000				82 000
Médecine du travail	1		97 000	1		97 000				97 000
Coopération internationale et partenariats										
Organes directeurs	2	2	418 000	2	2	211 000	200 000			411 000
Organes directeurs	4	5	814 000	4	5	373 000	447 000			820 000
Médias et Communication	2		209 000	2		205 000				205 000
Relations avec les donateurs	2	1	296 000	2	1	192 000	104 000			296 000
Recherche sur la migration	2	2	449 000	2	2	195 000	253 000			448 000
Gestion des migrations										
Migration et santé	1	2	330 000	1	2	120 000	208 000			328 000
Migration et santé	2	1	315 000	2	1	218 000	99 000			317 000
Gestion de l'immigration et des frontières	2		191 000	2		192 000				192 000
Aide aux migrants	4		323 000	4		326 000				326 000
Migration de main-d'oeuvre et développement humain	3		255 000	3		257 000				257 000
Opérations et situations d'urgence										
Opérations et situations d'urgence	2	2	434 000	2	2	199 000	253 000			452 000
Préparation et réponse				1		91 000				91 000
Transition et redressement	1		93 000	1		91 000				91 000
Réinstallation et gestion des mouvements	1	2	359 000	1	2	113 000	246 000			359 000
Gestion des ressources										
Gestion des ressources	1	1	262 000	1	1	126 000	137 000			263 000
Gestion des ressources humaines	4	3	763 000	4	3	351 000	412 000			763 000
Technologie de l'information et communications	2	3	661 000	2	3	262 000	417 000			679 000
Comptabilité	2	2	436 000	2	2	166 000	275 000			441 000
Budget	2	1	300 000	2	1	178 000	128 000			306 000
Trésorerie	1	1	197 000	1	1	85 000	118 000			203 000
Services communs		5	721 000		5		797 000			797 000
Voyages du personnel		1	187 000		1	50 000				50 000
Comité de l'Association du personnel		1	107 000		1		109 000			109 000
Total - Siège	61	41	11 088 000	62	40	6 159 000	4 902 000			11 061 000
Centres administratifs										
Manille (Philippines)	2	12	498 000	3	12	288 000	315 000			603 000
Panama (Panama)	1	1	134 000	2	1	179 000	31 000			210 000
Total - Centres administratifs	3	13	632 000	5	13	467 000	346 000			813 000
Bureaux extérieurs										
Bureaux régionaux										
Bangkok (Thaïlande)	4	4	601 000	5	4	406 000	299 000			705 000
Bruxelles (Belgique)	3	4	780 000	3	4	284 000	514 000			798 000
Vienne (Autriche)	3	3	586 000	3	3	284 000	283 000			567 000
Buenos Aires (Argentine)	3	2	406 000	3	2	284 000	110 000			394 000
San José (Costa Rica)	3	3	577 000	3	3	338 000	254 000			592 000
Le Caire (Egypte)	3	2	349 000	3	2	268 000	69 000			337 000
Dakar (Sénégal)	3	3	372 000	3	3	271 000	122 000			393 000
Nairobi (Kenya)	1		116 000	2	2	204 000	109 000			313 000
Pretoria (Afrique du Sud)	3	3	465 000	3	3	265 000	199 000			464 000
Total partiel - Bureaux régionaux	26	24	4 252 000	28	26	2 604 000	1 959 000			4 563 000
Bureaux spéciaux de liaison										
Addis-Abeba (Ethiopie)	1		105 000	1		105 000				105 000
New York (Etats-Unis d'Amérique)	1		109 000	1		110 000				110 000
Total partiel - Bureaux spéciaux de liaison	2		214 000	2		215 000				215 000
Total - Bureaux extérieurs	28	24	4 466 000	30	26	2 819 000	1 959 000			4 778 000
Total - Siège, centres administratifs et bureaux extérieurs	92	78	16 186 000	97	79	9 445 000	7 207 000			16 652 000

suite en page suivante

PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET (suite)
Objets de dépenses
(montants exprimés en francs suisses)

	2013 - MC/EX/727			Estimations pour 2014					
	Effectifs		Montant total	Effectifs		Salaires de base		Autres dépenses	Montant total
	Fonct. ¹	Empl. ¹		Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonctionnaires ¹	Employés ¹		
A-1 : DEPENSES FIXES DE PERSONNEL (statutaires) - suite									
Autres prestations dues au personnel									
Indemnité de poste			6 849 000			7 349 000			7 349 000
Assurances maladie et accident			1 067 000			974 000	228 000		1 202 000
Cotisations à la CCPNU			3 833 000			3 053 000	927 000		3 980 000
Indemnités dues à la cessation de service			700 000					700 000	700 000
A-1. Total partiel - Dépenses fixes de personnel (statutaires)	92	78	28 635 000	97	79	20 821 000	8 362 000	700 000	29 883 000
A-2 : DEPENSES VARIABLES DE PERSONNEL (statutaires) :									
Prime de mobilité et d'affectation dans un lieu difficile			465 000			516 000			516 000
Allocation pour charge de famille			640 000			286 000	383 000		669 000
Prime de connaissances linguistiques			121 000				109 000		109 000
Allocation de logement			256 000			281 000			281 000
Indemnité pour frais d'étude			1 499 000			1 605 000			1 605 000
Congé dans les foyers			189 000			185 000			185 000
Frais de voyage lors de la nomination ou de la mutation			258 000					258 000	258 000
Indemnité d'installation			212 000					212 000	212 000
A-2. Total partiel - Dépenses variables de personnel (statutaires)			3 640 000			2 873 000	492 000	470 000	3 835 000
Total - Traitements et indemnités	92	78	32 275 000	97	79	23 694 000	8 854 000	1 170 000	33 718 000
B-1 : DEPENSES FIXES NON LIEES AU PERSONNEL (statutaires) :									
Amortissement, location et entretien des bâtiments			1 156 792					1 156 792	1 156 792
B-2 : DEPENSES VARIABLES ET NON LIEES AU PERSONNEL :									
Frais généraux de bureau									
Achat et entretien de matériel et mobilier de bureau			325 000					325 000	325 000
Achat et entretien de matériel TI/TED			1 600 000					1 600 000	1 600 000
Fournitures de bureau, travaux d'imprimerie et autres services			360 000					360 000	360 000
Total - Frais généraux de bureau			3 441 792					3 441 792	3 441 792
Communications									
Courrier électronique			514 000					514 000	514 000
Téléphone			245 000					245 000	245 000
Télécopie			50 000					50 000	50 000
Poste et messagerie			176 000					176 000	176 000
Total - Communications			985 000					985 000	985 000
Services contractuels									
Vérification externe des comptes			90 000					103 000	103 000
Perfectionnement et formation du personnel			656 000					703 000	703 000
Consultants			55 000					55 000	55 000
Assurances, frais de banque, sécurité, etc.			450 000					531 065	531 065
Total - Services contractuels			1 251 000					1 392 065	1 392 065
Sessions des organes directeurs									
Salaires			335 000					335 000	335 000
Documents			35 000					35 000	35 000
Location de bureaux, matériel, etc.			65 000					65 000	65 000
Total - Sessions des organes directeurs			435 000					435 000	435 000
Déplacements et représentation									
B-2. Total partiel - Dépenses variables non liées au personnel			5 967 000					6 108 065	6 108 065
Contributions assignées des nouveaux Etats Membres²									
			4 816						
Contribution assignée du Soudan du Sud³									
			1 300						
TOTAL GENERAL	92	78	39 404 908	97	79	23 694 000	8 854 000	8 434 857	40 982 857

Note 1 : Les fonctionnaires relèvent de la catégorie des "Administrateurs" ; les employés relèvent de la catégorie des "Services généraux".

Note 2 : Conformément à la résolution du Comité exécutif n° 134 du 3 juillet 2012 (processus et mécanismes budgétaires), l'allocation budgétaire pour 2013 a été augmentée de 4 816 francs suisses à la suite de l'admission de trois nouveaux Etats Membres en novembre 2012 et de deux nouveaux Etats Membres en juin 2013.

Note 3 : A la suite de l'adoption de la quote-part du Soudan du Sud par les Nations Unies en décembre 2012, l'allocation budgétaire a été augmentée de 1 300 francs suisses.

**PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET
EFFECTIFS**

	2013										2014										
	DG/DDG	D2	D1	V	IV	III	II	Off.*	Emp.*	Total	DG/DDG	D2	D1	V	IV	III	II	Off.*	Emp.*	Total	
STRUCTURE DE BASE																					
Siège																					
Bureau du Directeur général																					
Directeur général et Directeur général adjoint	2							2		2	2							2		2	
Bureau du Chef de cabinet		1		1		1		3	3	6		1	1	1	1			4	3	7	
Inspecteur général			1	3	1			5	1	6			1	3	1			5	1	6	
Affaires juridiques			1		2			3	1	4			1					1	1	2	
Conseillers régionaux principaux			3	2				5	1	6			3	2				5	1	6	
Médiateur				1				1		1			1					1		1	
Coordination des questions de sexes/pécificité					1			1		1				1				1		1	
Médecine du travail				1				1		1			1					1		1	
Coopération internationale et partenariats		2						2	2	4		1	1					2	2	4	
Organes directeurs			3	1				4	5	9			3	1				4	5	9	
Médias et Communication			1	1				2		2		1		1				2		2	
Relations avec les donateurs			1		1			2	1	3			1	1				2	1	3	
Recherche sur la migration			1		1			2	2	4			1		1			2	2	4	
Gestion des migrations			1					1	2	3		1						1	2	3	
Migration et santé			1	1				2	1	3		1	1					2	1	3	
Gestion de l'immigration et des frontières				1	1			2		2			1	1				2		2	
Aide aux migrants				1	2	1		4		4			1	2	1			4		4	
Migration de main-d'œuvre et développement humain				1	2			3		3			1	2				3		3	
Opérations et situations d'urgence		1			1			2	2	4		1		1				2	2	4	
Préparation et réponse													1					1		1	
Transition et redressement				1				1		1			1					1		1	
Réinstallation et gestion des mouvements				1				1	2	3			1					1	2	3	
Gestion des ressources			1					1	1	2		1						1	1	2	
Gestion des ressources humaines			1	1	1	1		4	3	7		1	1	1	1			4	3	7	
Technologie de l'information et communications			1				1	2	3	5		1			1			2	3	5	
Comptabilité				1		1		2	2	4			1		1			2	2	4	
Budget				1		1		2	1	3			1		1			2	1	3	
Trésorerie					1			1	1	2			1					1	1	2	
Services communs										5										5	
Voyages du personnel										1							1	1		1	
Comité de l'Association du personnel										1										1	
Total - Siège	2	1	13	23	14	7	1	61	41	102	2	1	13	25	13	7	1	62	40	102	
Centres administratifs																					
Manille (Philippines)			1		1			2	12	14		1		2				3	12	15	
Panama (Panama)				1				1	1	2			1	1				2	1	3	
Total - Centres administratifs			1	1	1			3	13	16			1	1	3			5	13	18	
Bureaux extérieurs																					
Bureaux régionaux																					
Bangkok (Thaïlande)			1		2	1		4	4	8		1		2	2			5	4	9	
Bruxelles (Belgique)			1		2			3	4	7		1		2				3	4	7	
Vienne (Autriche)			1		2			3	3	6		1		2				3	3	6	
Buenos Aires (Argentine)			1		2			3	2	5		1		2				3	2	5	
San José (Costa Rica)			1		2			3	3	6		1		2				3	3	6	
Le Caire (Égypte)			1		1	1		3	2	5		1		1	1			3	2	5	
Dakar (Sénégal)			1		2			3	3	6		1		2				3	3	6	
Nairobi (Kenya)			1					1		1		1		1				2	2	4	
Pretoria (Afrique du Sud)			1		1	1		3	3	6		1		1	1			3	3	6	
Bureaux spéciaux de liaison																					
Addis-Abeba (Éthiopie)				1				1		1			1					1		1	
New York (États-Unis d'Amérique)			1					1		1		1						1		1	
Total - Bureaux extérieurs			10	1	14	3		28	24	52			10	1	15	4		30	26	56	
Total - Siège, centres administratifs et bureaux extérieurs	2	1	24	25	29	10	1	92	78	170	2	1	24	27	31	11	1	97	79	176	

Remarque : Dans certains cas, le grade du titulaire figurant dans ce tableau diffère du grade du poste qu'il occupe.

* Les fonctionnaires relèvent de la catégorie des "Administrateurs"; les employés relèvent de la catégorie des "Service généraux" (recrutés au plan local).

FINANCEMENT DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET
Barème des quotes-parts et contributions assignées
(montants exprimés en francs suisses)

196. La partie administrative du budget est financée par les contributions des Etats Membres, conformément au barème des quotes-parts pour 2014, approuvé par le Comité exécutif en juin 2013 (MC/EX/728).

ETATS MEMBRES	Quotes-parts pour 2013 %	Contributions pour 2013	Quotes-parts pour 2014 %	Contributions pour 2014
	(1)	(2)	(3)	(4)
Afghanistan	0.0043	1 694	0.0056	2 295
Albanie	0.0108	4 255	0.0112	4 590
Algérie	0.1387	54 646	0.1541	63 150
Angola	0.0108	4 255	0.0112	4 590
Antigua-et-Barbuda	0.0022	867	0.0022	902
Argentine	0.3109	122 491	0.4858	199 081
Arménie	0.0054	2 128	0.0079	3 237
Australie	2.0942	825 090	2.3322	955 738
Autriche	0.9220	363 257	0.8973	367 715
Azerbaïdjan	0.0163	6 422	0.0450	18 441
Bahamas	0.0195	7 683	0.0191	7 827
Bangladesh	0.0108	4 255	0.0112	4 590
Bélarus	0.0455	17 926	0.0630	25 817
Belgique	1.1647	458 878	1.1222	459 879
Belize	0.0011	433	0.0011	451
Bénin	0.0033	1 300	0.0034	1 393
Bolivie (Etat plurinational de)	0.0076	2 994	0.0101	4 139
Bosnie-Herzégovine	0.0152	5 989	0.0191	7 827
Botswana	0.0195	7 683	0.0191	7 827
Brésil	1.7454	687 667	3.2992	1 352 016
Bulgarie	0.0412	16 232	0.0529	21 678
Burkina Faso	0.0033	1 300	0.0034	1 393
Burundi	0.0011	433	0.0011	451
Cambodge	0.0033	1 300	0.0045	1 844
Cameroun	0.0119	4 688	0.0135	5 532
Canada	3.4745	1 368 911	3.3554	1 375 047
Cap-Vert	0.0011	433	0.0011	451
République centrafricaine	0.0011	433	0.0011	451
Tchad	0.0022	867	0.0022	902
Chili	0.2557	100 743	0.3756	153 921
Colombie	0.1560	61 462	0.2912	119 334
Comores	0.0011	433	0.0011	451
Congo	0.0033	1 300	0.0056	2 295
Costa Rica	0.0368	14 499	0.0427	17 499
Côte d'Ivoire	0.0108	4 255	0.0124	5 082
Croatie	0.1051	41 408	0.1417	58 069
Chypre	0.0498	19 621	0.0529	21 678
République tchèque	0.3781	148 967	0.4340	177 854
République démocratique du Congo	0.0033	1 300	0.0034	1 393
Danemark	0.7974	314 166	0.7590	311 039
Djibouti	0.0011	433	0.0011	451
République dominicaine	0.0455	17 926	0.0506	20 736
Equateur	0.0433	17 060	0.0495	20 285
Egypte	0.1018	40 108	0.1507	61 757
El Salvador	0.0206	8 116	0.0180	7 376
Estonie	0.0433	17 060	0.0450	18 441
Ethiopie	0.0087	3 428	0.0112	4 590
Finlande	0.6132	241 593	0.5836	239 160
France	6.6337	2 613 599	6.2892	2 577 320
Gabon	0.0152	5 989	0.0225	9 221
Gambie	0.0011	433	0.0011	451

suite en page suivante

FINANCEMENT DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET (suite)
Barème des quotes-parts et contributions assignées
(montants exprimés en francs suisses)

ETATS MEMBRES	Quotes-parts pour 2013 %	Contributions pour 2013	Quotes-parts pour 2014 %	Contributions pour 2014
	(1)	(2)	(3)	(4)
Géorgie	0.0065	2 561	0.0079	3 237
Allemagne	8.6868	3 422 495	8.0298	3 290 620
Ghana	0.0065	2 561	0.0157	6 434
Grèce	0.7486	294 939	0.7174	293 991
Guatemala	0.0303	11 938	0.0304	12 458
Guinée	0.0022	867	0.0011	451
Guinée-Bissau	0.0011	433	0.0011	451
Guyana	0.0011	433	0.0011	451
Haïti	0.0033	1 300	0.0034	1 393
Saint-Siège	0.0011	433	0.0011	451
Honduras	0.0087	3 428	0.0090	3 688
Hongrie	0.3153	124 224	0.2991	122 572
Inde	0.5785	227 922	0.7489	306 900
Iran (République islamique d')	0.2524	99 443	0.4003	164 043
Irlande	0.5395	212 556	0.4700	192 607
Israël	0.4160	163 899	0.4453	182 484
Italie	5.4160	2 133 839	5.0016	2 049 661
Jamaïque	0.0152	5 989	0.0124	5 082
Japon	13.5748	5 348 308	12.1817	4 992 073
Jordanie	0.0152	5 989	0.0247	10 122
Kazakhstan	0.0823	32 425	0.1361	55 774
Kenya	0.0130	5 122	0.0146	5 983
Kirghizistan	0.0011	433	0.0022	902
Lettonie	0.0412	16 232	0.0529	21 678
Lesotho	0.0011	433	0.0011	451
Libéria	0.0011	433	0.0011	451
Libye	0.1398	55 080	0.1597	65 445
Lithuanie	0.0704	27 737	0.0821	33 645
Luxembourg	0.0975	38 414	0.0911	37 333
Madagascar	0.0033	1 300	0.0034	1 393
Maldives	0.0011	433	0.0011	451
Mali	0.0033	1 300	0.0045	1 844
Malte	0.0184	7 249	0.0180	7 376
Mauritanie	0.0011	433	0.0022	902
Maurice	0.0119	4 688	0.0146	5 983
Mexique	2.5525	1 005 654	2.0713	848 821
Micronésie (Etats fédérés de)	0.0011	433	0.0011	451
Mongolie	0.0022	867	0.0034	1 393
Monténégro	0.0043	1 694	0.0056	2 295
Maroc	0.0628	24 742	0.0697	28 563
Mozambique	0.0033	1 300	0.0034	1 393
Myanmar	0.0065	2 561	0.0112	4 590
Namibie	0.0087	3 428	0.0112	4 590
Nauru	0.0011	433	0.0011	451
Népal	0.0065	2 561	0.0067	2 746
Pays-Bas	2.0097	791 798	1.8599	762 189
Nouvelle-Zélande	0.2958	116 542	0.2845	116 588
Nicaragua	0.0033	1 300	0.0034	1 393
Niger	0.0022	867	0.0022	902
Nigéria	0.0845	33 292	0.1012	41 472
Norvège	0.9437	371 806	0.9569	392 139
Pakistan	0.0888	34 986	0.0956	39 177

suite en page suivante

FINANCEMENT DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET (suite)
Barème des quotes-parts et contributions assignées
(montants exprimés en francs suisses)

ETATS MEMBRES	Quotes-parts pour 2013 %	Contributions pour 2013	Quotes-parts pour 2014 %	Contributions pour 2014
	(1)	(2)	(3)	(4)
Panama	0.0238	9 377	0.0292	11 966
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0.0022	867	0.0045	1 844
Paraguay	0.0076	2 994	0.0112	4 590
Pérou	0.0975	38 414	0.1316	53 930
Philippines	0.0975	38 414	0.1732	70 978
Pologne	0.8971	353 447	1.0356	424 390
Portugal	0.5536	218 112	0.5330	218 424
République de Corée	2.4485	964 679	2.2422	918 856
République de Moldova	0.0022	867	0.0034	1 393
Roumanie	0.1918	75 567	0.2541	104 130
Rwanda	0.0011	433	0.0022	902
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0.0011	433	0.0011	451
Sénégal	0.0065	2 561	0.0067	2 746
Serbie	0.0401	15 799	0.0450	18 441
Seychelles	0.0022	867	0.0011	451
Sierra Leone	0.0011	433	0.0011	451
Slovaquie	0.1538	60 595	0.1923	78 805
Slovénie	0.1116	43 969	0.1124	46 062
Somalie	0.0011	433	0.0011	451
Afrique du Sud	0.4171	164 332	0.4183	171 420
Soudan du Sud	0.0033	1 300	0.0045	1 844
Espagne	3.4420	1 356 106	3.3430	1 369 965
Sri Lanka	0.0206	8 116	0.0281	11 515
Soudan	0.0108	4 255	0.0112	4 590
Swaziland	0.0033	1 300	0.0034	1 393
Suède	1.1527	454 150	1.0795	442 380
Suisse	1.2243	482 359	1.1773	482 459
Tadjikistan	0.0022	867	0.0034	1 393
Thaïlande	0.2264	89 199	0.2687	110 114
Timor-Leste	0.0011	433	0.0022	902
Togo	0.0011	433	0.0011	451
Trinité-et-Tobago	0.0477	18 793	0.0495	20 285
Tunisie	0.0325	12 805	0.0405	16 597
Turquie	0.6685	263 381	1.4933	611 956
Ouganda	0.0065	2 561	0.0067	2 746
Ukraine	0.0943	37 153	0.1113	45 611
Royaume-Uni	7.1548	2 818 906	5.8236	2 386 517
République-Unie de Tanzanie	0.0087	3 428	0.0101	4 139
Etats-Unis d'Amérique	23.8345	9 390 507	24.7390	10 138 068
Uruguay	0.0293	11 544	0.0585	23 973
Vanuatu	0.0011	433	0.0011	451
Venezuela (République bolivarienne du)	0.3402	134 035	0.7050	288 910
Viet Nam	0.0358	14 105	0.0472	19 343
Yémen	0.0108	4 255	0.0112	4 590
Zambie	0.0043	1 694	0.0067	2 746
Zimbabwe	0.0033	1 300	0.0022	902
Total partiel	100.0131	39 403 953	100.0000	40 980 111
Malawi*	0.0011	239	0.0022	902
Suriname*	0.0033	716	0.0045	1 844
Total général	100.0175	39 404 908	100.0067	40 982 857

* Les montants indiqués pour le Malawi et le Suriname en 2013 correspondent aux contributions dues à compter du 14 juin 2013.

L'Organisation compte au total 151 Membres.

PARTIE II
OPERATIONS
(en dollars E.-U.)

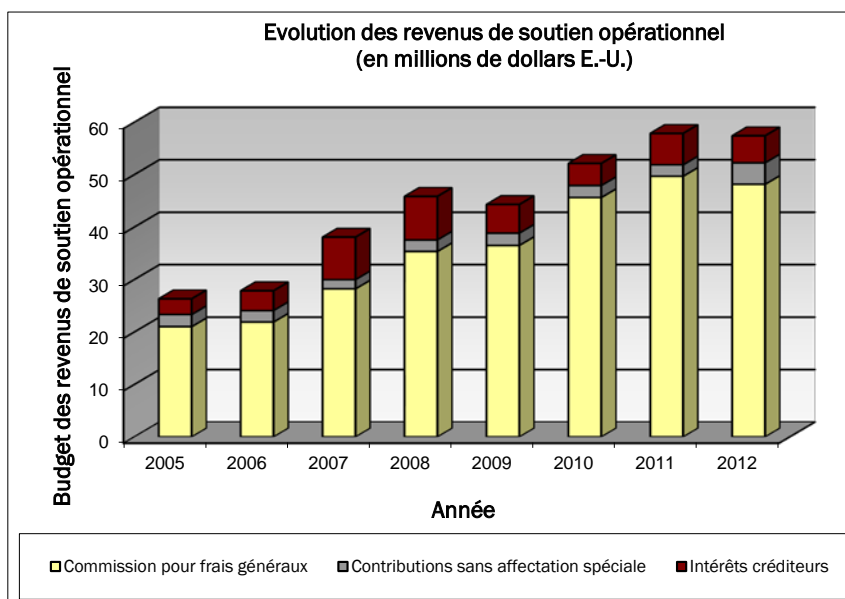


REVENUS DE SOUTIEN OPERATIONNEL



SOURCES ET APPLICATION DES REVENUS DE SOUTIEN OPERATIONEL

197. Conformément à la résolution n°134 sur les processus et mécanismes budgétaires adoptée par le Comité exécutif le 3 juillet 2012 et à la résolution du Conseil n° 1240 du 27 novembre 2012 approuvant les décisions du Comité exécutif, une partie des revenus de soutien opérationnel sert à financer, à titre complémentaire, les structures de base de l'Organisation. Le diagramme ci-après, établi à partir des rapports financiers annuels, montre que les revenus de soutien opérationnel réellement générés ont augmenté au fil des ans, à mesure que se développaient les activités de l'Organisation.



198. Bien que la pratique budgétaire qui sous-tend l'établissement du budget des RSO soit fondée sur une formule de la moyenne triennale, qui permet d'estimer objectivement le niveau des RSO d'un exercice financier et facilite le processus budgétaire en améliorant la prévisibilité et la transparence, elle n'a été utilisée que comme un cadre général servant à orienter l'établissement du budget pour 2014 en raison des discussions en cours sur la réforme budgétaire par les Etats Membres. Le projet de niveau budgétaire découlant du modèle de renforcement budgétaire en cours d'examen prévoit des revenus additionnels qui doivent être dégagés grâce à l'augmentation de 5 à 7 % de la commission pour frais généraux. Le budget projeté pour 2014 est estimé à 58 673 000 dollars E.-U., auxquels s'ajoute un prélèvement de 2 150 000 dollars E.-U. sur le mécanisme de projection et de réserve de RSO, portant le budget total des RSO pour 2014 à 60 823 000 dollars E.-U..

199. Les fonctions, services et projets financés par les RSO sont décrits ci-après. Une partie des RSO est utilisée pour couvrir la redevance versée par l'OIM au titre de sa participation au mécanisme de l'UNDSS et les dépenses liées aux structures de sécurité du personnel, ainsi que pour alimenter le Fonds de l'OIM pour le développement. Les projets financés par celui-ci ne sont pas présentés par activité dans le présent document, mais font l'objet d'un rapport distinct.

200. Si les revenus de soutien opérationnel sont supérieurs aux niveaux budgétaires à la fin de l'exercice, la différence sera affectée à la deuxième ligne de crédit du Fonds de l'OIM pour le développement, à la sécurité du personnel et au comblement de déficits imprévus. Après quoi, tout solde restant sera porté au crédit du mécanisme de projection et de réserve de revenus de soutien opérationnel. En revanche, des fonds seront retirés de la réserve si le montant des RSO disponibles à la fin de l'exercice financier est inférieur au montant projeté. Cette approche permet de répondre aux inquiétudes quant aux fluctuations du niveau des RSO, et de garantir un montant de financement durable pour couvrir la structure de base de l'Organisation.

SOURCES ET APPLICATION DES REVENUS DE SOUTIEN OPERATIONNEL

TABLEAU RECAPITULATIF (en dollars E.-U.)

Sources	2014
REVENUS PROVENANT DE LA COMMISSION POUR FRAIS GENERAUX LIES AUX PROJETS	
Commission pour frais généraux	40 756 000
Partie de la commission pour frais généraux destinée à financer les dépenses de sécurité du personnel	9 863 000
Total des revenus provenant de la commission pour frais généraux liés aux projets	50 619 000
REVENUS DIVERS	
Contributions sans affectation spéciale	3 554 000
Intérêts créditeurs	4 500 000
Total des revenus divers	8 054 000
Total des revenus provenant de la commission pour frais généraux liés aux projets et des revenus divers	58 673 000
Prélèvement sur le mécanisme de réserve de RSO	2 150 000
Total	60 823 000

Application	2014
REVENUS PROVENANT DE LA COMMISSION POUR FRAIS GENERAUX LIES AUX PROJETS	
Personnel et services du Siège	8 999 000
Personnel et services du Centre administratif de Manille	5 880 000
Personnel et services du Centre administratif de Panama	1 415 000
Personnel et services des bureaux régionaux	13 087 000
Personnel et services des bureaux spéciaux de liaison	688 000
Personnel et services des bureaux de pays	3 893 000
Centre africain de renforcement des capacités	411 000
Activités et appuis à l'échelle mondiale	3 673 000
PRISM	2 800 000
Sécurité du personnel	9 863 000
Activités et structures non inscrites au budget	2 060 000
Total des revenus provenant de la commission pour frais généraux liés aux projets	52 769 000
REVENUS DIVERS	
Fonds de l'OIM pour le développement – première ligne de crédit	1 400 000
Fonds de l'OIM pour le développement – deuxième ligne de crédit	6 654 000
Total des revenus divers	8 054 000
Total	60 823 000

PERSONNEL ET SERVICES FINANCES PAR LES REVENUS DE SOUTIEN OPERATIONNEL

Activités		Dépenses administratives et de personnel	Autres dépenses	Total
REVENUS PROVENANT DE LA COMMISSION POUR FRAIS GENERAUX LIES AUX PROJETS				
1.	Siège	8 999 000		8 999 000
2.	Hors Siège – Centres administratifs	7 295 000		7 295 000
3.	Hors Siège – Bureaux régionaux et bureaux spéciaux de liaison	13 775 000		13 775 000
4.	Hors Siège – Bureaux de pays	3 893 000		3 893 000
5.	Centre africain de renforcement des capacités	411 000		411 000
6.	Spécialistes thématiques régionaux de l'immigration et de la gestion des frontières	1 073 000		1 073 000
7.	Médias et communication	162 000		162 000
8.	Recherche	67 000		67 000
9.	Spécialistes thématiques régionaux et experts techniques de la santé dans le contexte migratoire	994 000		994 000
10.	Expert des situations d'urgence et d'après-crise	256 000		256 000
11.	Perfectionnement et formation du personnel	128 000		128 000
12.	Publications	175 000		175 000
13.	Activités liées aux questions de sexospécificité	100 000		100 000
14.	Coopération avec des institutions multilatérales et des forums mondiaux	160 000		160 000
15.	Cours sur le droit international de la migration	20 000		20 000
16.	Processus consultatifs régionaux	25 000		25 000
17.	Réunion mondiale des chefs de mission	150 000		150 000
18.	Conseil consultatif pour les questions de migration	20 000		20 000
19.	Série des conférences sur la migration	50 000		50 000
20.	Assistance humanitaire aux migrants en détresse		100 000	100 000
21.	Centre d'information sur la migration en Amérique latine (CIMAL)	30 000		30 000
22.	Coopération technique dans le domaine de la migration (PLACMI), Amérique latine	8 000	55 000	63 000
23.	Projet de coopération technique axé sur le renforcement du Processus de Puebla	20 000		20 000
24.	Soutien au renforcement de la Commission centraméricaine des directeurs de la migration (OCAM)	10 000		10 000
25.	Conférence sud-américaine sur le processus migratoire	20 000		20 000
26.	Technologie de l'information	2 850 000		2 850 000
27.	Sécurité du personnel	1 208 000	8 655 000	9 863 000
28.	Activités et structures non inscrites au budget	2 060 000		2 060 000
Total partiel		43 959 000	8 810 000	52 769 000
REVENUS DIVERS				
29.	Fonds de l'OIM pour le développement	365 000	7 689 000	8 054 000
Total partiel		365 000	7 689 000	8 054 000
Total général		44 324 000	16 499 000	60 823 000

INTRODUCTION

201. La présente section donne un aperçu des sources et de l'application des revenus de soutien opérationnel. Les dépenses couvertes par les RSO apparaissent dans deux sous-rubriques distinctes, « Revenus provenant de la commission pour frais généraux liés au projet » et « Revenus divers », comme décrit plus loin.

202. Les détails sur les postes fonctionnels, les dépenses administratives et les autres postes budgétaires financés par les RSO sont donnés à l'annexe III.

REVENUS PROVENANT DE LA COMMISSION POUR FRAIS GÉNÉRAUX LIÉS AUX PROJETS

1. Siège

203. Le personnel essentiel, au Siège, s'entend de tous ceux qui exercent des fonctions de conseiller et/ou qui planifient, organisent, supervisent et contrôlent le fonctionnement général de l'Organisation, dans un contexte régional ou fonctionnel, et dont les tâches ne sont pas liées à la mise en oeuvre d'un programme ou d'un projet unique donné. Une partie de la structure de base, qui n'est pas financée par la partie administrative du budget, est couverte par les revenus de soutien opérationnel.

Ressources inscrites au budget : 8 999 000 dollars E.-U.

2. Hors Siège – Centres administratifs

204. Les centres administratifs de Manille et de Panama sont considérés comme des extensions du Siège et fournissent un soutien administratif à l'ensemble de l'Organisation. La majeure partie des fonctions qu'assurent ces deux centres sont des fonctions de soutien administratif général et sont donc couvertes par les RSO.

Ressources inscrites au budget : 7 295 000 dollars E.-U.

3. Hors Siège – Bureaux régionaux et bureaux spéciaux de liaison

205. Conformément à la politique de l'Organisation consistant à imputer directement les dépenses au budget des projets auxquels elles se rapportent – ce qu'il est convenu d'appeler la « projectisation » – la majeure partie des dépenses administratives et de personnel dans les bureaux extérieurs sont directement imputées aux projets auxquels elles se rapportent. Cependant, certains postes de personnel, certaines fonctions et dépenses administratives connexes dans les bureaux régionaux et les bureaux spéciaux de liaison ne peuvent être attribués à des projets en particulier car ils consistent à : exercer des tâches de liaison ; gérer les relations avec d'autres organismes multilatéraux ; planifier, organiser ou mettre en oeuvre les activités de l'Organisation à l'échelle mondiale, régionale ou sous-régionale ou dans un contexte fonctionnel ; superviser et appuyer les opérations de l'Organisation dans le domaine de l'élaboration, de l'approbation et de la mise en oeuvre des projets ; se procurer des services ; contrôler les dépenses de projet ; recevoir et déboursier des fonds ; négocier des accords ; fournir des services de recrutement et de ressources humaines ; établir des rapports financiers ; soutenir la vérification externe/interne des comptes ; et/ou fournir un appui administratif à l'échelle mondiale. Dans ces conditions, des RSO servent à financer ces fonctions sur le terrain. L'allocation budgétaire pour les tâches particulières des bureaux de pays à fonctions de mobilisation des ressources et de ceux à fonctions de coordination est également comprise dans cette section.

Ressources inscrites au budget : 13 775 000 dollars E.-U.

4. Hors Siège – Bureaux de pays

206. En accord avec la politique de l'Organisation (dite de « projectisation ») consistant à imputer directement au budget des projets les dépenses qui s'y rapportent, la majeure partie des dépenses administratives et de personnel des bureaux extérieurs sont directement imputées aux projets correspondants. Dans certains cas, toutefois, l'Administration soutient des bureaux de pays dont les fonds de projets sont insuffisants pour financer intégralement les structures administratives, notamment lorsqu'il s'agit d'activités de liaison ou de la création ou du maintien d'une présence, considérées comme un investissement dans la perspective de projets potentiels.

Ressources inscrites au budget : 3 893 000 dollars E.-U.

5. Centre africain de renforcement des capacités

207. Le Centre africain de renforcement des capacités, créé à Moshi (République-Unie de Tanzanie) en collaboration avec le Gouvernement de ce pays, vise les objectifs suivants : a) contribuer à la compréhension, à l'échelle internationale, des migrants et des questions relatives à la migration ; b) favoriser en Afrique une gouvernance saine en matière migratoire ; c) élaborer, institutionnaliser et proposer des programmes de formation, sur place et à l'extérieur, en matière de gestion de la migration ; et d) renforcer les capacités de gestion de la migration des Etats africains. Pour atteindre ces objectifs, l'OIM collabore étroitement avec l'ensemble des pouvoirs publics, organismes régionaux et autres parties prenantes du continent.

Ressources inscrites au budget : 411 000 dollars E.-U.

6. Spécialistes thématiques régionaux de l'immigration et de la gestion des frontières

208. Six postes de spécialistes thématiques régionaux de l'immigration et de la gestion des frontières, en Europe, en Asie, en Amérique latine, en Afrique et au Moyen-Orient, permettent de mettre à disposition l'expertise requise pour élaborer et mettre en oeuvre des projets de coopération technique et de renforcement des capacités, approuver des nouveaux projets en matière d'immigration et de gestion des frontières de la région, promouvoir la planification stratégique, donner des orientations, mettre en place et assurer des formations, et nouer des partenariats avec des gouvernements et des institutions.

Ressources inscrites au budget : 1 073 000 dollars E.-U.

7. Médias et communication

209. Deux responsables Médias et communication, en Asie et dans les Amériques, contribuent à faire connaître et comprendre l'OIM en tant que principale organisation intergouvernementale chargée des migrations et comme pôle de référence essentiel en ce qui concerne l'information.

Ressources inscrites au budget : 162 000 dollars E.-U.

8. Recherche

210. Deux postes de recherche, en Afrique et en Amérique latine, appuient la réalisation et la gestion d'activités de recherche appliquée sur les questions migratoires afin d'améliorer l'exécution des programmes. Ils contribuent à la sensibilisation aux phénomènes migratoires internationaux et à leur compréhension, tant au sein de l'OIM qu'à l'extérieur.

Ressources inscrites au budget : 67 000 dollars E.-U.

9. Spécialistes thématiques régionaux et experts techniques de la santé dans le contexte migratoire

211. L'Organisation a acquis des connaissances sur la santé des migrants et a recueilli un grand nombre de données à cet égard. Les pouvoirs publics et les organismes partenaires comptent sur l'OIM pour obtenir des d'informations fondées sur des observations factuelles concernant la santé des migrants, d'autant que les relations complexes entre la migration et la santé suscitent une prise de conscience croissante à l'échelle internationale. En conséquence, une priorité élevée est accordée au soutien de l'OIM et à son expertise technique en matière de prévention, de sensibilisation, d'élaboration des politiques et de fixation de stratégie. Pour assurer la poursuite de la croissance et le soutien à l'élaboration des programmes, des spécialistes thématiques de haut rang de la santé dans le contexte migratoire sont affectés à des lieux stratégiques pour y exercer les fonctions de points focaux pour la coordination régionale, la fixation de normes, l'approbation des projets et un soutien technique. Ces spécialistes de haut rang répondent en outre aux besoins des gouvernements en matière de conseils et d'assistance sur la santé dans le contexte migratoire, notamment dans les régions confrontées à de nouveaux défis dus à des flux migratoires changeants ou accrus et/ou à un accès compromis aux services de santé.

Ressources inscrites au budget : 994 000 dollars E.-U.

10. Expert des situations d'urgence et d'après-crise

212. Un expert des situations d'urgence et d'après-crise, en Amérique latine, complète l'action du Département des opérations et des situations d'urgence en appuyant les politiques et les stratégies mondiales, et en formulant des orientations sur le rôle de l'OIM dans le domaine de l'atténuation et de la gestion des crises et du redressement.

Ressources inscrites au budget : 256 000 dollars E.-U.

11. Perfectionnement et formation du personnel

213. L'Administration est déterminée à soutenir la mise en œuvre de la stratégie de ressources humaines et à élaborer de nouvelles politiques et de nouveaux outils pour répondre aux besoins de l'Organisation en matière de gestion des talents, en adoptant une approche globale et intégrée des questions de dotation en effectifs, de perfectionnement du personnel, d'accréditation professionnelle, de gestion de la performance et de la planification des remplacements.

Ressources inscrites au budget : 128 000 dollars E.-U.

12. Publications

214. Les publications de l'OIM ont considérablement augmenté ces dernières années, et la tendance se poursuit. Le catalogue actuel des publications contient plus de 800 titres. Pour accroître son lectorat et développer la vente de ses publications, l'OIM devrait consentir un investissement plus grand dans des activités de commercialisation et de promotion. Des efforts seront faits pour : a) participer davantage aux foires internationales du livre, accroître les accords de publicité destinés à promouvoir les publications, leur donner une visibilité accrue et les rendre plus accessibles dans d'autres régions grâce à des partenariats avec des éditeurs locaux et régionaux ; et b) rationaliser les processus de vente et de distribution en favorisant et en renforçant la librairie en ligne de l'OIM. Il est en outre projeté d'accroître le nombre des publications paraissant dans les trois langues officielles de l'OIM.

- Nouvelles et informations sur les programmes de l'OIM

215. L'OIM continuera à présenter ses programmes dans un certain nombre de publications périodiques, telles que des brochures, des fiches d'information, des manuels et autres dépliant.

- Revue spécialisée de l'OIM : *International Migration*

216. La production de cette revue restera confiée à l'équipe de rédaction de l'Université Georgetown, qui en est responsable depuis 2002. Par suite d'une augmentation considérable du nombre d'articles présentés et des demandes d'un lectorat grandissant, la revue paraît désormais six fois par an.

- *Migration Policy Practice*

217. *Migration Policy Practice* est une revue bimestrielle publiée conjointement par l'OIM et d'autres partenaires, qui réunit des articles de hauts fonctionnaires gouvernementaux, de l'Union européenne et d'organisations internationales, et de représentants de la société civile du monde entier s'occupant des questions de politique migratoire. En septembre 2013, 12 numéros de cette revue avaient été publiés.

- Série *Migration Research*

218. La série *Migration Research* rend les conclusions des recherches facilement accessibles aux décideurs, et porte les résultats des recherches sur la migration présentant un intérêt pour l'élaboration des politiques à l'attention d'un lectorat plus large et de manière plus rapide que ne pourraient le faire des revues et ouvrages scientifiques. En septembre 2013, 46 titres étaient parus dans cette série.

- Autres publications

219. L'Organisation produit aussi un nombre considérable de publications (études, monographies, livres) par l'intermédiaire de ses bureaux du monde entier et de son Siège, soit directement soit au titre d'accords de copublication avec d'autres organisations ou avec des entreprises commerciales. L'OIM travaille également en partenariat avec les Publications des Nations Unies.

220. Constamment mise à jour, la librairie en ligne de l'OIM propose un large éventail de publications de l'OIM dans les trois langues officielles. La plupart des publications peuvent être téléchargées gratuitement.

- Rapport *Etat de la migration dans le monde*

221. Publié en anglais, en français et en espagnol, le Rapport *Etat de la migration dans le monde* est la publication phare de l'OIM sur la migration internationale. Son objectif immédiat est triple : a) présenter à différentes parties prenantes les conclusions politiques découlant de recherches solides, ainsi que des options pratiques ; b) analyser les flux et les tendances migratoires ; et c) passer en revue les faits nouveaux sur la scène migratoire dans les grandes régions du monde.

Ressources inscrites au budget : 175 000 dollars E.-U.

13. Activités liées aux questions de sexospécificité

222. Par sa politique soucieuse des sexospécificités, l'OIM s'emploie à répondre aux besoins concrets et aux intérêts stratégiques des femmes et des filles migrantes dans toutes ses activités, afin de garantir des migrations sûres aux femmes comme aux hommes ainsi que leur égalité d'accès aux possibilités d'autonomisation sociale et économique et à l'aide dont ils peuvent avoir besoin. Des orientations techniques sont diffusées dans toute l'Organisation en vue de sensibiliser la communauté internationale et de coopérer activement sur ces questions avec les partenaires au niveau interinstitutions.

223. En 2014, des efforts particuliers seront déployés pour renforcer la capacité de l'Organisation à honorer ses engagements sur les questions de sexospécificité, dans l'esprit de sa participation au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Elle continuera en outre de mettre en oeuvre son Plan d'action sur la prévention de l'exploitation et des violences sexuelles, en consolidant et en développant la vigilance et la participation active du personnel. Enfin, elle portera une attention spéciale au partage des connaissances en s'appuyant sur les médias traditionnels et nouveaux afin d'améliorer la compréhension des questions de sexospécificité et de migration parmi les parties prenantes.

Ressources inscrites au budget : 100 000 dollars E.-U.

14. Coopération avec des institutions multilatérales et des enceintes mondiales

224. Etant donné l'importance de renforcer la coopération et les partenariats avec d'autres organisations dans le domaine de la migration, l'OIM apportera un soutien à la présidence du Groupe mondial sur la migration en détachant un fonctionnaire au Secrétariat du GMG.

Ressources inscrites au budget : 160 000 dollars E.-U.

15. Cours sur le droit international de la migration

225. Face à l'intérêt manifesté par les gouvernements, l'OIM organise un cours annuel à l'intention des fonctionnaires des différents ministères chargés d'élaborer des politiques et des textes de lois sur la migration et de les faire appliquer. Cette formation donne un vaste aperçu du droit international de la migration, tout en traitant de questions migratoires présentant un intérêt particulier. Le dialogue et la coopération entre les départements gouvernementaux au niveau national sont également encouragés.

Ressources inscrites au budget : 20 000 dollars E.-U.

16. Processus consultatifs régionaux

226. Pour répondre à la complexité et à la diversité croissantes des migrations internationales, un certain nombre de processus consultatifs régionaux (PCR) axés sur les questions migratoires ont été créés ces dernières années. Organisées à intervalles réguliers, ces consultations offrent aux participants l'occasion de communiquer et d'échanger des informations sur des questions migratoires d'actualité. Elles permettent de faciliter et d'approfondir les échanges d'idées entre PCR et d'examiner les moyens de renforcer les liens de coopération à l'avenir. S'appuyant sur l'action menée par le passé par l'OIM en matière d'organisation et de soutien d'un certain nombre de PCR, l'Administration juge important de renforcer ses structures pour consolider l'engagement de l'Organisation dans ces processus.

Ressources inscrites au budget : 25 000 dollars E.-U.

17. Réunion mondiale des chefs de mission

227. La réunion mondiale des chefs de mission offre au Directeur général l'occasion de rencontrer les représentants de l'Organisation dans les pays dans lesquels l'OIM est présente pour débattre des stratégies et des priorités futures dans un esprit de concertation et de cohérence.

Ressources inscrites au budget : 150 000 dollars E.-U.

18. Comité consultatif pour les questions de migration

228. Le Comité consultatif pour les questions de migration sera composé de personnes qui se sont distinguées dans divers domaines professionnels, et qui fourniront des conseils et des avis sur les orientations futures concernant la migration internationale. Le Comité contribuera à l'identification des tendances émergentes sur la scène migratoire et énoncera des orientations stratégiques avisées en réponse à ces questions.

Ressources inscrites au budget : 20 000 dollars E.-U.

19. Série de conférences sur la migration

229. Pour faire avancer le discours sur les questions de migration, la série de conférences sur la migration constituera une tribune de conférences annuelles sur la migration auxquelles seront invités des chercheurs et des spécialistes de premier plan.

Ressources inscrites au budget : 50 000 dollars E.-U.

20. Assistance humanitaire aux migrants en détresse

230. Bien que la responsabilité de porter assistance aux migrants en détresse incombe aux pouvoirs publics des pays d'origine, ceux-ci sont souvent incapables de répondre aux besoins immédiats. C'est pourquoi, l'OIM est fréquemment sollicitée par les gouvernements et les institutions internationales, à très courte échéance, pour apporter une aide humanitaire d'urgence aux migrants, notamment lorsqu'ils se trouvent dans des circonstances migratoires difficiles pour lesquelles des fonds ne peuvent pas être facilement débloqués.

231. Le programme d'Assistance humanitaire aux migrants en détresse, qui sert de mécanisme de financement pour fournir une réponse globale et efficace en temps utile, tente : a) d'apporter une aide humanitaire flexible et rapide aux migrants en détresse, se trouvant dans une situation difficile, pour lesquels les programmes existants ne prévoient rien ; et b) de tirer de l'information recueillie dans la fourniture de cette assistance, un tableau plus clair des tendances changeantes de la migration irrégulière, afin d'aider la communauté internationale à formuler des parades pouvant être incorporées dans les programmes futurs de l'OIM.

Ressources inscrites au budget : 100 000 dollars E.-U.

21. Centre d'information sur la migration en Amérique latine (CIMAL)

232. A titre de service aux Etats et au grand public, l'OIM continuera de fournir des informations sur la migration internationale et les questions connexes en Amérique latine, aux Caraïbes et dans d'autres régions géographiques. Cette information a été réunie au fil des ans à partir de sources fiables, telles que les milieux universitaires, les spécialistes de la migration et les unités de projets et d'information travaillant sur la migration dans la région. Elle permet de comprendre et de surveiller les caractéristiques et l'ampleur des mouvements migratoires dans la région. Le CIMAL a publié et actualisé un registre bibliographique des publications sur la migration, le transfert inverse de technologie, les ressources humaines et autres questions connexes en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il joue en outre un rôle majeur dans la promotion et l'utilisation d'outils et de méthodes modernes de diffusion de l'information, afin d'améliorer la compatibilité des systèmes régionaux.

Ressources inscrites au budget : 30 000 dollars E.-U.

22. Coopération technique dans le domaine de la migration (PLACMI), Amérique latine

233. Cette activité est décrite à la section IV.3.9 du présent document, qui précise le montant total des contributions fournies par les bailleurs de fonds. Ce paragraphe ne reflète que l'allocation supplémentaire prélevée sur les RSO pour renforcer les structures de l'OIM à l'appui du PLACMI, dont une partie doit être utilisée pour aider l'Organisation des Etats américains à organiser le cours annuel interaméricain sur la migration internationale avec la Direction nationale de la migration en Argentine. Ce cours offre l'occasion d'harmoniser les politiques migratoires dans la région et a contribué à améliorer la gestion et l'administration des migrations. Le financement combiné du PLACMI s'élève à 659 600 dollars E.-U.

Ressources inscrites au budget : 63 000 dollars E.-U.

23. Projet de coopération technique axé sur le renforcement du processus de Puebla

234. Cette activité est décrite à la section IV.3.10 du présent document, qui précise le montant total des contributions fournies par les bailleurs de fonds. Ce paragraphe ne reflète que l'allocation supplémentaire prélevée sur les RSO pour renforcer les structures de l'OIM à l'appui du Processus de Puebla. Le financement combiné du Processus de Puebla s'élève à 315 900 dollars E.-U.

Ressources inscrites au budget : 20 000 dollars E.-U.

24. Soutien au renforcement de la Commission centraméricaine des directeurs de la migration (OCAM)

235. L'objectif général de ce projet est de renforcer le rôle de l'OCAM en tant que mécanisme de consultation, de coordination et de coopération pour faire face aux problèmes migratoires dans le cadre du processus d'intégration régionale. Ce projet s'appuie sur l'élaboration d'activités de coopération par le biais du réseau de communication électronique de l'OCAM et sur la modernisation des systèmes administratifs de migration. Une allocation est prélevée sur les RSO en reconnaissance de l'importance que revêt ce mécanisme pour l'intégration régionale.

Ressources inscrites au budget : 10 000 dollars E.-U.

25. Conférence sud-américaine sur le processus migratoire

236. L'objectif général de ce projet est de soutenir la Conférence sud-américaine sur le processus migratoire, conformément à la stratégie régionale arrêtée à la deuxième réunion du Comité régional de formulation et de coordination des politiques tenue à Buenos Aires en mars 2013. Une allocation est prélevée sur les RSO en reconnaissance de l'importance que revêt ce mécanisme pour la coopération régionale.

Ressources inscrites au budget : 20 000 dollars E.-U.

26. Technologie de l'information

237. Les efforts se poursuivront pour mettre à jour et renforcer la technologie existante et les systèmes d'information mis en place à l'échelle de l'Organisation, grâce à plusieurs projets en cours ou prévus qui doivent permettre à l'Organisation de continuer à fournir un appui efficace et performant aux structures administratives et opérationnelles. Ces efforts répondent à l'objectif de maximiser les avantages d'un système intégré de gestion des ressources. Des fonds sont nécessaires en 2014 pour financer les projets prioritaires suivants:

- PRISM Ressources humaines sera mis à niveau pour améliorer ses caractéristiques actuelles, et mis en place dans d'autres bureaux extérieurs. Etant donné que le nombre de bureaux extérieurs connectés augmente, PRISM Ressources humaines pourra être intégré plus avant dans PRISM Financials.
- PRISM Financials fera l'objet d'une maintenance régulière, tandis que des efforts seront déployés pour améliorer ses capacités de rapport et créer un solide cadre de gestion et de hiérarchisation des demandes de modification de PRISM pour répondre à des besoins de fonctionnement en constante évolution.
- MiMOSA (Application relative aux services opérationnels et de gestion des migrants) nécessite d'être perfectionnée pour faciliter l'automatisation et l'intégration des services de migration assistée, y compris l'enregistrement des migrants, le transport, l'évaluation sanitaire, le retour volontaire assisté, la réintégration et les activités de lutte contre la traite.

Ressources inscrites au budget : 2 850 000 dollars E.-U.

27. Sécurité du personnel

238. Les organisations internationales ont renforcé les efforts engagés pour améliorer la gestion de la sécurité des personnes et des biens en réponse aux menaces grandissantes qui pèsent sur la sûreté et la sécurité du personnel. Consciente des menaces potentielles auxquelles sont confrontés les membres de son personnel dans certains environnements dangereux, l'OIM participe au mécanisme de l'UNDSS.

239. Conformément à des décisions du Conseil, une partie des revenus provenant de la commission pour frais généraux liés aux projets est utilisée pour couvrir la redevance de l'Organisation au titre de sa participation au mécanisme de l'UNDSS, ainsi que les dépenses liées aux structures de sécurité du personnel et à la mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS) dans les bureaux extérieurs de l'OIM du monde entier. Les procédures internes qui ont été établies se sont révélées efficaces dans la détermination des besoins de sûreté et de sécurité dans toute l'Organisation, et notamment dans les bureaux extérieurs, débouchant sur l'adoption de pratiques et de normes de sécurité raisonnables. Les besoins de sécurité sont régulièrement évalués et les dispositions prises en la matière font l'objet de contrôles constants dans tous les bureaux extérieurs de l'OIM, et le personnel reçoit une formation aux questions de sécurité.

240. L'utilisation effective des fonds provenant de la commission pour frais généraux liés aux projets aux fins de financement de la redevance de l'UNDSS et d'autres dépenses connexes continuera de faire l'objet de comptes rendus distincts dans le rapport financier annuel. Au 31 décembre 2012, le mécanisme de sécurité du personnel affichait un solde reporté de 6 326 730 dollars E.-U..

Ressources inscrites au budget : 9 863 000 dollars E.-U.

28. Activités et structures non inscrites au budget

241. Une gestion saine et des prises de décisions prudentes doivent régir la mise en oeuvre des projets dans le monde, eu égard à la croissance significative des activités de l'Organisation, des risques qu'elles comportent et des priorités migratoires changeantes. L'Administration a mis en place des mesures et des politiques de contrôle interne destinées à limiter les risques inhérents à la complexité des opérations de l'OIM. Cependant, des facteurs impondérables susceptibles d'avoir d'importantes conséquences financières peuvent entrer en jeu, tels que : a) des besoins émergents qu'il n'était pas possible de prévoir de manière réaliste ; b) des exigences de cofinancement, dans les cas où des donateurs ne financent qu'une partie des dépenses totales d'un projet et où l'OIM s'engage à mettre en oeuvre ledit projet en espérant être en mesure de mobiliser le reste des fonds nécessaires ; et c) la nécessité de trouver des crédits-relais pour assurer la transition entre la phase des opérations

d'urgence et les activités migratoires normales, dans les cas où il pourrait être coûteux de réduire des structures qui devront ensuite être reconstruites.

242. Compte tenu de la structure financière de l'OIM, qui repose sur le principe de l'imputation des dépenses au budget des projets auxquels elles se rapportent, et en l'absence d'autres sources de revenus, les dépenses non inscrites au budget découlant de facteurs imprévus sont couvertes en fin d'exercice par les RSO additionnels éventuels, après que toutes les autres possibilités ont été épuisées.

Ressources inscrites au budget : 2 060 000 dollars E.-U.

REVENUS DIVERS

29. Fonds de l'OIM pour le développement

243. Le Fonds de l'OIM pour le développement offre un moyen souple de répondre avec rapidité et efficacité aux priorités des Etats Membres qui remplissent les conditions requises. Il comporte deux lignes de crédit, dont l'allocation et l'application des fonds sont régis par la résolution n° 134 adoptée par le Comité exécutif le 3 juillet 2012.

244. Les lignes directrices et critères détaillés du Fonds de l'OIM pour le développement offrent des orientations pratiques sur le fonctionnement et la gestion des deux lignes de crédit. On peut en prendre connaissance dans les trois langues officielles en consultant la page du site Internet de l'OIM consacrée au Fonds de l'OIM pour le développement (www.iom.int/developmentfund/).

245. En résumé, le Fonds de l'OIM pour le développement fonctionne selon les paramètres décrits ci-dessous:

- Comme principal critère d'admissibilité, l'OIM utilise la version la plus récente de la liste des pays ayant des revenus faibles à intermédiaires de la tranche supérieure telle qu'établie par la Banque mondiale. Les pays qui, selon la liste de la Banque mondiale, pourraient normalement prétendre à un financement à ce titre en sont exclus dès l'instant où ils adhèrent à l'Union européenne.
- La priorité est accordée aux projets de renforcement de capacités dans les différents domaines d'activité de l'OIM, notamment la recherche et les études de faisabilité relatives à de telles activités.
- Les projets nationaux et régionaux peuvent faire l'objet d'un financement au titre du Fonds.
- Les projets offrant de bonnes perspectives de financement futur, et ceux destinés à assurer un cofinancement à l'appui d'engagements pris par des donateurs importants ou à apporter des crédits-relais continuent à être pris en considération.
- Le Fonds ne peut être mis à contribution pour le financement de certains types d'activités de l'OIM. Il s'agit des activités suivantes :
 - Les mouvements : activités supervisées par la Division des réinstallations et de la gestion des mouvements de l'OIM, y compris les programmes traditionnels de transport et de réinstallation des réfugiés et des migrants ;
 - Les urgences : activités supervisées par la Division de préparation et de réponse de l'OIM ; par exemple, celles menées en réponse au tremblement de terre en Haïti ;
 - Les grandes conférences et manifestations similaires, qui sont la continuation de dialogues en cours et autres activités similaires déjà bien établies. Cependant, d'autres conférences et manifestations similaires pouvant favoriser le lancement de nouveaux processus régionaux, une nouvelle couverture géographique ou le

renforcement de la planification et de la mise en oeuvre des programmes entre l'OIM et les Etats Membres ne sont pas exclues ;

- Les projets finançant pour l'essentiel des dépenses administratives et de personnel, y compris les projets proposés dans le but spécifique d'ouvrir un bureau de l'OIM, sont exclus. Les dépenses administratives et de personnel de l'OIM peuvent toutefois être incorporées dans le budget de mise en oeuvre d'un projet selon l'approche habituelle de l'OIM qui consiste à imputer sur le budget des projets les dépenses qui s'y rapportent directement, jusqu'à concurrence de 30 % du budget ;
 - Les projets de retour volontaire assisté, à moins qu'ils ne comprennent des éléments significatifs de renforcement des capacités des gouvernements en plus d'un volet de retour.
- Dans le contexte des projets régionaux, les pays qui ne sont pas Membres de l'OIM peuvent bénéficier du Fonds uniquement si le projet profite à une majorité d'Etats Membres.
 - Les Etats non membres ne peuvent pas demander à bénéficier du Fonds.
 - Les Etats Membres tombant sous le coup de l'article 4 de la Constitution de l'OIM ne peuvent pas bénéficier d'un financement au titre de la deuxième ligne de crédit.
 - Les niveaux maximaux de financement ci-après sont d'application:
 - Première ligne de crédit : 100 000 dollars E.-U. pour les projets nationaux et régionaux. Exceptionnellement, des allocations supérieures pourront être accordées pour des projets régionaux, jusqu'à concurrence de 200 000 dollars E.-U..
 - Deuxième ligne de crédit : 200 000 dollars E.-U. pour les projets nationaux et 300 000 dollars E.-U. pour les projets régionaux. Au-delà de ces sommes, les demandes de financement ne sont pas prises en considération.
 - Les deux lignes de crédit font l'objet d'un suivi et de rapports comptables distincts.
 - Afin d'assurer sa gestion correcte, le Fonds finance également des fonctions d'appui, ainsi que la maintenance informatique du système de gestion.

Ressources inscrites au budget : 8 054 000 dollars E.-U.

INFORMATIONS GENERALES ET FINANCEMENT



OPERATIONS

(montants exprimés en dollars E.-U.)

246. La partie opérationnelle du budget est financée par les contributions volontaires.

INTRODUCTION

247. Les activités de l'Organisation sont financées, le plus souvent, par des contributions destinées à des projets déterminés ou par le remboursement de services assurés. La partie opérationnelle du budget est composée des crédits que l'OIM escompte recevoir des donateurs pour des activités nouvelles ou en cours sur la base d'accords contractuels formels. Le budget des opérations pour 2014 est estimé à 740,6 millions de dollars E.-U..

248. Les ressources inscrites au budget pour 2014 ont été déterminées à partir des informations dont dispose actuellement l'Administration sur les projets et les programmes qu'elle escompte poursuivre ou engager au cours de l'exercice budgétaire. Elles ne reflètent pas toujours le coût total de mise en oeuvre des projets, étant donné que seules sont indiquées les activités pour lesquelles des fonds sont actuellement disponibles pour l'exercice budgétaire. Les ressources inscrites au budget pour les dépenses administratives, de personnel et de programme sont donc fondées sur des estimations raisonnables faites à la date d'élaboration du présent document.

249. Il arrive que l'intégralité des fonds affectés par des donateurs à des projets déterminés ne soit pas utilisée ou même engagée durant l'exercice budgétaire considéré. Les fonds non utilisés sont reportés sur l'exercice suivant pour que la mise en oeuvre du projet puisse se poursuivre. Les fonds qu'il est prévu de reporter sont désignés comme ressources inscrites au budget des activités/projets spécifiques auxquels ils sont destinés.

250. Dans les cas où la totalité des sommes requises pour la mise en oeuvre d'un projet n'a pas été versée, la somme restante est reprise dans le document Migration Initiatives, qui est un instrument de mobilisation de fonds. Les niveaux budgétaires de tels projets seront rehaussés dans les révisions ultérieures du Programme et Budget à mesure que des fonds supplémentaires seront versés.

251. Etant donné que les fonds qui constituent l'allocation de la partie opérationnelle du budget sont réservés à des programmes spécifiques, ils ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles précisées par les donateurs, ce qui limite la capacité de l'OIM de s'engager dans de nouvelles activités, à moins de pouvoir compter sur un engagement ferme. Hormis un modeste montant de revenus de soutien opérationnel qui offre une certaine flexibilité d'utilisation, l'Organisation ne dispose pas de fonds propres qu'elle pourrait utiliser pour financer des programmes particuliers et/ou soutenir ses structures hors Siège. L'Administration lance un appel aux Etats Membres pour qu'ils envisagent de verser des contributions volontaires sans affectation spéciale à l'appui de l'action menée par l'Organisation.

252. Les revenus de soutien opérationnel projetés pour 2014 s'élèvent à 60,8 millions de dollars E.-U.. De plus amples informations sur leur source et leur application sont données dans la section pertinente (pages 73 à 85).

253. La ventilation géographique des allocations du budget des opérations donnée pages 149 à 164 situe les programmes de l'OIM dans une perspective régionale.

254. L'annexe I donne des indications détaillées sur les fonds détenus dans des comptes spéciaux et sur les critères d'utilisation.

255. Les dépenses administratives et de personnel figurent dans le tableau de l'annexe III. Les dotations en effectifs et les coûts correspondants imputables sur le budget de projets spécifiques d'opérations ont été déterminés sur la base d'une projection des structures administratives et de

personnel, qui elles-mêmes dépendent du niveau d'activité et de financement, de sorte qu'ils sont ajustés en permanence. L'annexe III indique en outre les postes fonctionnels, les structures administratives et les autres dépenses financés par les revenus de soutien opérationnel.

256. Les estimations de mouvements sont indiquées à l'annexe IV. Ce tableau donne une ventilation du nombre de mouvements projeté sur la base du niveau d'activité escompté.

PRINCIPES FINANCIERS ET BUDGETAIRES GENERAUX DE LA GESTION FINANCIERE DE L'OIM

257. Les principes essentiels ci-après situent le cadre politique de gestion financière de l'OIM, en particulier en ce qui concerne l'allocation de fonds aux projets relevant des opérations. Ces principes essentiels sont exposés plus en détail dans le document IC/2009/7 intitulé *IOM's Financial and Administrative Policies Applicable to Operational Projects Funded by Voluntary Contributions*.

258. Les dépenses directes sont celles que l'Organisation engage pour des activités de projets déterminées et qui peuvent être directement reliées à ces dernières. Les dépenses directes sont incorporées dans le budget des projets et imputées sur ceux-ci. Il s'agit notamment des dépenses liées au personnel des projets, à l'équipement, aux locaux, aux frais de déplacement et à tout ce que l'Organisation doit mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs du projet.

259. Les dépenses indirectes sont celles que l'OIM engage pour des activités d'appui administratif qui ne peuvent pas être directement reliées à des projets déterminés. Il s'agit pour l'essentiel des services administratifs, des fonctions générales de supervision au Siège et dans les bureaux extérieurs, ainsi que des structures liées à la sécurité du personnel, qui permettent à l'Organisation d'oeuvrer de façon efficace et cohérente dans le monde entier.

260. **L'imputation directe des dépenses aux projets** est la méthode par laquelle l'OIM alloue les dépenses aux activités de projet sur la base du temps que le personnel y consacre. Chaque activité de l'OIM se voit attribuer un code de projet unique, grâce à quoi l'Organisation peut garder la trace de tous les versements de fonds et de toutes les dépenses qui s'y rattachent. Chaque projet est géré par un directeur de projet, qui doit rendre compte de l'utilisation efficace des ressources par rapport aux objectifs poursuivis. Ce système de gestion des projets s'inspire fortement des pratiques budgétaires du secteur privé, connues sous l'expression "détermination des coûts par activité". Il a fait ses preuves puisque, sur cette base, un grand nombre de projets ont pu être efficacement menés à bien.

261. La **Commission pour frais généraux liés aux projets** est un pourcentage prélevé sur le total des dépenses directes liées aux projets, et est utilisée à titre d'appoint pour financer la structure de base de l'Organisation et couvrir la redevance de l'OIM au titre de sa participation au mécanisme de l'UNDSS ainsi que d'autres dépenses se rapportant à la sécurité du personnel. Le montant actuel de la commission pour frais généraux liés aux projets représente 5 % du total des dépenses, sauf dans le cas des programmes de réinstallation et de retour, dans lesquels les dépenses de transport international représentent une part significative de l'ensemble des dépenses. Pour cette catégorie de projets, une commission pour frais généraux de 12 % est appliquée uniquement aux dépenses administratives et de personnel. Les discussions du Groupe de travail sur la réforme budgétaire se dirigent vers une modification du taux de la commission pour frais généraux liés aux projets, qui serait porté à 7 % du total des dépenses pour tous les nouveaux projets. Dans le présent document, l'estimation de la commission pour frais généraux liés aux projets repose sur l'hypothèse d'un taux fixé à 7 %.

262. **Indemnités de cessation de service** : Il s'agit de la somme des prestations dues à un membre du personnel à la cessation de service, telles que prévues dans le contrat d'emploi ou le Statut et Règlement du personnel. Pour le personnel relevant de la partie administrative du budget, c'est la méthode budgétaire qui est d'application pour le financement des indemnités dues à la cessation de

service du personnel qui quitte l'Organisation. Cependant, la majorité des membres du personnel sont couverts par le budget des opérations, et une réserve équivalant au total estimatif des indemnités de ce type doit donc être maintenue. Pour cela, l'Administration prélève actuellement 8 % sur les dépenses de personnel de chaque projet. Ce pourcentage est revu à intervalles réguliers pour vérifier qu'il reste adéquat. Les indemnités dues à la cessation de service comprennent : a) les indemnités de départ ou de licenciement ; b) la compensation financière des congés annuels non utilisés ; c) d'autres prestations dues, telles que la prime de rapatriement et les frais de voyage pour les fonctionnaires ; et d) l'assurance maladie après la cessation de service.

COMMISSION POUR FRAIS GENERAUX LIES AUX PROJETS

263. Comme indiqué dans la section précédente, la commission pour frais généraux liés aux projets est un pourcentage prélevé sur les projets pour couvrir les dépenses indirectes et la redevance de l'Organisation au titre de sa participation au mécanisme de l'UNDSS.

264. La résolution n° 134 sur les processus et mécanismes budgétaires adoptée par le Comité exécutif le 3 juillet 2012 puis par le Conseil, le 27 novembre 2012, par la résolution n° 1240 approuvant les décisions du Comité exécutif fixe le taux de base de la commission pour frais généraux liés aux projets à 5 % du total des dépenses, pour toutes les activités de projet sauf pour les programmes de réinstallation et de retour dans lesquels les dépenses de transport international représentent une part significative de l'ensemble des dépenses de cette activité, et pour lesquels il s'élève à 12 % des dépenses administratives et de personnel. Une commission pour frais généraux moins élevée peut être appliquée pour des fonds bilatéraux de pays Membres en développement qui demandent à l'OIM une assistance technique pour mettre en oeuvre des projets de développement nationaux, ainsi que dans les cas où l'intervention de l'OIM consiste simplement à transférer des fonds à une autre entité

265. Dans une autre catégorie d'exceptions, la politique institutionnelle de certains donateurs prévoit une commission pour frais d'administration plus élevée en escomptant que certaines dépenses administratives et de personnel seront couvertes par la différence. Dans ces cas, la commission pour frais d'administration appliquée par l'OIM est limitée à 5 %.

266. L'Administration applique un dispositif qui permet de contrôler de manière transparente les revenus générés par le 1 % du total des 5 % de la commission pour frais généraux liés aux projets, et par les 2,5 % des 12 % de la commission pour frais généraux, en vue de défrayer la participation de l'OIM à l'UNDSS et, dans la limite des ressources disponibles, les coûts liés au respect des prescriptions MOSS et aux évacuations, ainsi que les autres dépenses liées à la sécurité du personnel.

267. Le montant projeté de la Commission pour frais généraux liés aux projets pour 2014 s'élève à 50,6 millions de dollars E.-U. compte tenu des revenus additionnels qui devraient être dégagés grâce à l'augmentation de 5 à 7 % de la commission conformément à la position qui se dégage des discussions sur la réforme budgétaire. Le tableau ci-après présente les revenus que l'Administration espère tirer des différentes commissions pour frais généraux prélevés sur les projets et les programmes présentés dans le présent document au titre de la partie opérationnelle du budget.

Taux de la commission pour frais généraux	Budget total pour 2014 en millions de dollars E.-U.	% du budget total pour 2014	Dépenses administratives et de personnel inscrites au budget total pour 2014 en millions de dollars E.-U.	Commission pour frais généraux pour 2014 en millions de dollars E.-U.
9,5 % des dépenses administratives/de personnel	2,7	0 %	0,1	0
12 % des dépenses administratives/de personnel	342,2	46 %	104,6	12,6
5 % des dépenses totales	343,1	47 %	106,8	16,3
Entre 0 et 4 %	52,6	7 %	4,7	0,1
TOTAL	740,6	100 %	216,2	29
Montant nécessaire pour que la commission pour frais d'administration atteigne le niveau projeté pour 2014*				21,6
TOTAL	740,6	100 %	216,2	50,6

* Les projets/financements nouveaux et additionnels ainsi que l'augmentation de 5 à 7 % de la commission pour frais généraux appliquée aux nouveaux projets durant 2014 doivent permettre de dégager 21,6 millions de dollars E.-U. pour générer des revenus provenant de la commission pour frais généraux de 50,6 millions de dollars E.-U., nécessaires pour atteindre le budget des RSO prévu pour 2014. Les effets de l'augmentation de la commission pour frais généraux se feront sentir progressivement car il se passera du temps jusqu'à ce que les nouveaux projets appliquent le nouveau taux, eu égard aux délais d'élaboration des projets.

FINANCEMENT DE LA PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET*

Présentation résumée des contributions volontaires escomptées par source de financement pour 2014

Les contributions à la partie opérationnelle du budget comprennent :

Des contributions à affectation spéciale pour des programmes et des projets spécifiques, et les remboursements effectués par les gouvernements, les migrants, les répondants, les agences bénévoles et autres ;

Des recettes diverses comprenant les contributions sans affectation spéciale émanant de gouvernements ou de bailleurs de fonds, et les intérêts créditeurs.

	Dollars E.-U.	Dollars E.-U.
<u>Total de la partie opérationnelle du budget</u>		<u>740 602 000</u>
<u>Contributions à affectation spéciale</u>		
Contributions à affectation spéciale et remboursements escomptés des gouvernements, des institutions intergouvernementales, des migrants, des répondants, des agences bénévoles et autres	531 225 400	
Fonds de prêt aux réfugiés (principalement le Gouvernement)	<u>201 322 600</u>	
<u>Total des contributions à affectation spéciale</u>		732 548 000
<u>Recettes diverses</u>		
Contributions sans affectation spéciale	3 554 000	
Intérêts créditeurs	<u>4 500 000</u>	
<u>Total des recettes diverses</u>		8 054 000
<u>TOTAL DES RESSOURCES ESCOMPTEES</u>		<u>740 602 000</u>

* On trouvera en page 95 la ventilation des sources de financement de la partie opérationnelle du budget.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ESCOMPTEES A LA PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET

268. Le tableau de la page 95 donne le montant des contributions volontaires escomptées des gouvernements et des donateurs multilatéraux au titre des projets contenus dans la partie opérationnelle du budget pour 2014. Une partie des contributions à affectation spéciale concerne des services remboursables liés au transport dans le cadre des programmes de réinstallation, tandis que les autres contributions sont allouées directement aux projets pour lesquels les fonds ont été affectés. Dans certains cas, les ressources financières réservées par les donateurs en 2013 à des initiatives spécifiques ne seront pas complètement utilisées ou engagées dans le courant de cet exercice. Les fonds restants seront donc reportés sur l'exercice suivant pour assurer la continuité de la mise en oeuvre des projets, et sont reflétés en tant que ressources inscrites au budget.

269. Les chiffres de la colonne "Contributions sans affectation spéciale" sont le résultat de discussions, de notifications reçues et d'accords conclus avec les Etats Membres, ou reposent sur des calculs effectués en application du "Plan type des contributions volontaires à la partie opérationnelle du budget" (résolution du Conseil no 470 du 23 novembre 1970 sur le financement volontaire des opérations).

270. Etant donné que certains donateurs préfèrent affecter des fonds à des initiatives traitant de questions migratoires qui présentent un intérêt particulier pour eux, une diminution sensible des fonds sans affectation spéciale a été enregistrée au fil des ans. L'Organisation ne disposant pas de ressources financières propres dont elle puisse disposer de manière flexible pour lancer de nouveaux projets en réponse à des problèmes migratoires présentant un intérêt pour les parties prenantes, l'Administration engage vivement les Etats Membres à envisager de verser des contributions volontaires sans affectation spéciale à la partie opérationnelle du budget. De tels fonds offrent à l'Organisation la possibilité d'adapter ses stratégies au gré des circonstances migratoires changeantes. Ils servent en outre de capital d'amorçage pour appuyer les structures de l'OIM dans des secteurs critiques, lorsque le financement des projets n'est pas pleinement assuré, et permettent aussi de garantir l'exécution des fonctions de base nécessaires.

271. Indéniablement, le phénomène migratoire a de profondes incidences, qui se font sentir dans tous les pays à des degrés divers, si bien qu'une approche concertée à l'échelle mondiale est nécessaire pour faire face aux questions qu'il soulève. La complexité et l'ampleur croissantes de la migration exigent une approche ciblée appuyée par des moyens suffisants permettant à l'Organisation de soutenir les efforts des gouvernements dans leur quête de solutions. C'est pourquoi, l'Administration en appelle une fois de plus aux gouvernements donateurs pour qu'ils versent des fonds sans affectation spéciale. Elle continuera à examiner avec les Etats Membres les possibilités de contributions financières générales capables d'aider l'OIM à faire face aux divers défis que pose la migration à tous les pays sur tous les continents.

**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ESCOMPTEES
A LA PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET POUR 2014**

	Contributions sans affectation spéciale ¹ dollars E.-U.	Contributions à affectation spéciale dollars E.-U.	Total dollars E.-U.
ETATS MEMBRES			
Argentine		20 857 900	20 857 900
Australie		60 581 100	60 581 100
Autriche ²	16 000	1 960 800	1 976 800
Belgique ²	1 538 000	9 493 000	11 031 000
Belize		5 000	5 000
Canada		29 190 100	29 190 100
Chili		357 900	357 900
Colombie		34 422 200	34 422 200
Costa Rica		5 000	5 000
République tchèque ²		786 300	786 300
Danemark ²		902 000	902 000
République dominicaine		5 000	5 000
Egypte		613 800	613 800
El Salvador		62 700	62 700
Finlande ²		3 220 200	3 220 200
France ²		30 600	30 600
Allemagne ²		7 959 200	7 959 200
Guatemala		5 000	5 000
Haïti		2 184 600	2 184 600
Honduras		3 297 900	3 297 900
Irlande ²		1 875 900	1 875 900
Italie ²		5 357 800	5 357 800
Japon		11 622 600	11 622 600
Jordanie		19 600	19 600
Lettonie ²		221 000	221 000
Lituanie ²		657 100	657 100
Luxembourg ²		529 700	529 700
Mexique		33 400	33 400
Pays-Bas ²		16 378 100	16 378 100
Nouvelle-Zélande		1 150 300	1 150 300
Nicaragua		5 000	5 000
Norvège		15 372 700	15 372 700
Panama		5 000	5 000
Pérou		40 372 400	40 372 400
Pologne ²		1 002 800	1 002 800
Portugal ²		934 600	934 600
Roumanie ²		1 225 600	1 225 600
Slovaquie ²		293 500	293 500
Espagne ²		2 461 200	2 461 200
Suède ²		3 248 300	3 248 300
Suisse		6 864 600	6 864 600
Trinité-et-Tobago		36 200	36 200
Turquie		170 400	170 400
Royaume-Uni ²		7 413 100	7 413 100
Etats-Unis d'Amérique	2 000 000	271 120 200	273 120 200
Uruguay		516 800	516 800
Total - Etats Membres	3 554 000	564 828 200	568 382 200
AUTRES			
Koweït		554 900	554 900
Kosovo sous administration des Nations Unies (résolution 1244 du Conseil de sécurité)		319 600	319 600
Organismes des Nations Unies		12 762 100	12 762 100
Union européenne ²		44 276 100	44 276 100
Remboursements des prêts consentis à des réfugiés		41 400 000	41 400 000
Migrants, parraineurs, agences bénévoles et autres		66 404 800	66 404 800
Secteur privé		1 997 300	1 997 300
Intérêts produits par le Fonds de dotation Sasakawa		5 000	5 000
Intérêts créditeurs	4 500 000		4 500 000
Total général	8 054 000	732 548 000	740 602 000

Note 1 : Une grande partie des contributions sans affectation spéciale versées par les gouvernements de l'Autriche, de la Belgique et des Etats-Unis d'Amérique est affectée au Fonds de l'OIM pour le développement.

Le montant de la contribution sans affectation spéciale de la Belgique s'élève à 3 871 000 dollars E.-U.. Des discussions sont en cours sur l'affectation directe du reliquat, de 2 333 000 dollars E.-U., à des activités.

Note 2 : Les contributions de l'Union européenne (UE) et des Etats Membres de l'OIM au sein de l'UE s'élèvent au total à 111 780 900 dollars E.-U..

SERVICES/APPUI



TABLEAU SYNOPTIQUE

OPERATIONS : financées par les contributions volontaires

SERVICES/APPUIS		Dollars E.-U.
I.	Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise	344 094 900
II.	Migration et santé	92 705 100
III.	Migration et développement	42 090 000
IV.	Migration régulée	174 912 300
V.	Migration assistée	52 536 300
VI.	Politiques migratoires et recherche	2 396 200
VII.	Programmes de réparation	20 151 600
VIII.	Appui aux programmes de caractère général	11 715 600
TOTAL		740 602 000

I. GESTION DES MOUVEMENTS ET DES MIGRATIONS DANS LES SITUATIONS D'URGENCE ET D'APRES-CRISE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
I.1	Aide à la réinstallation	61 696 000	139 053 700	7 364 700	208 114 400
I.2	Aide au rapatriement	42 300	81 800	5 000	129 100
I.3	Aide aux opérations dans les situations d'urgence et d'après-crise	27 602 800	96 876 700	6 181 700	130 661 200
I.4	Soutien en matière électorale	425 000	4 647 500	117 700	5 190 200
	Total	89 766 100	240 659 700	13 669 100	344 094 900

272. L'allocation budgétaire totale pour la gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise est d'environ 344,1 millions de dollars E.U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM aux pages 10 et 11.

273. Placées sous la responsabilité du Département des opérations et des situations d'urgence, les activités de gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise consistent à fournir aux migrants des services sûrs, fiables, souples et efficaces par rapport à leur coût dans les situations d'urgence et d'après-crise, et à veiller à ce que les droits humains et le bien-être des migrants soient garantis conformément au droit international.

274. Les projets et activités relevant de la gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

275. **Aide à la réinstallation :** L'OIM continuera à appuyer de diverses manières les efforts déployés par les gouvernements et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour mettre en œuvre des programmes de réinstallation de réfugiés dans lesquels la réinstallation est envisagée comme une solution durable aux besoins individuels de protection internationale. Bien que l'appui offert par l'OIM en la matière soit multisectoriel et s'étende d'un bout à l'autre du processus de réinstallation, l'Organisation continuera à mettre essentiellement l'accent sur le transport international des réfugiés depuis les pays du

premier asile vers les pays de réinstallation, en veillant à ce qu'il soit sûr et flexible, qu'il se déroule en bon ordre et offre le meilleur rapport coût/efficacité. Les mouvements de personnes représentent une partie considérable des programmes d'opérations de l'OIM, et celle-ci possède une structure opérationnelle mondiale qui lui permet de mener des activités de réinstallation et de transport régulières et nouvelles.

276. L'OIM aide à réinstaller les personnes admises au titre de divers programmes en s'occupant du traitement des dossiers, en effectuant des évaluations médicales, et en fournissant des services de formation et de transport, selon les besoins. L'évaluation sanitaire dans le contexte migratoire et les traitements font partie intégrante de l'appui apporté par l'OIM aux programmes de réinstallation. C'est pourquoi, certaines des ressources inscrites au budget de ces activités sont reflétées dans ce secteur de programme.

277. L'évolution de la situation économique et des conditions de sécurité ont eu de sérieuses répercussions sur le secteur des transports aériens, et compliqué la négociation de tarifs et de conditions préférentiels. L'OIM s'emploie à nouer de nouveaux partenariats afin de disposer d'un réseau de moyens de transport solide, fiable et d'un bon rapport coût/efficacité.

278. Pour renforcer sa capacité à suivre et à gérer les opérations de réinstallation, l'OIM a conçu et mis en place des outils de gestion de l'information propres, tels que l'application MiMOSA (*Migrant Management and Operational Systems Application* – Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants), ainsi que le système informatique iGATOR (*Integrated Global Airlines Ticket Order Record*). Grâce à ces outils, l'Organisation est mieux à même de gérer ses activités d'opérations, de maîtriser les dépenses et de surveiller les tendances naissantes. Une formation permanente de son personnel vient compléter ces outils, afin de garantir un haut niveau de préparation opérationnelle dans l'ensemble des bureaux extérieurs dans le monde.

279. **Aide au rapatriement :** L'OIM continuera d'apporter aux réfugiés une aide au rapatriement librement consenti, essentiellement à l'appui des activités de rapatriement du HCR. Ces retours s'effectuent en conformité avec les prescriptions et les procédures en matière de protection, qui tiennent compte du statut particulier des rapatriés. Dans le cadre des formules globales d'aide au rapatriement mises en place pour assurer le retour sûr et durable des réfugiés dans leur pays d'origine, les accords de transport conclus en faveur des bénéficiaires sont souvent complétés par une aide à la réintégration, y compris, le cas échéant, une assistance sanitaire durant le voyage et une escorte médicale.

280. **Aide aux opérations dans les situations d'urgence et d'après-crise :** Dans ce domaine, les activités de l'OIM sont essentiellement axées sur quatre phases d'intervention d'urgence : l'atténuation des conditions, la préparation, l'intervention et le redressement. Les activités de programme englobent les secours d'urgence, le retour, la réintégration, le renforcement des capacités et la protection des droits des populations touchées. Plus particulièrement, l'OIM entreprend des programmes qui favorisent le retour des ex-combattants et leur réinsertion dans la vie civile, une démarche considérée comme un élément essentiel de la phase de transition entre l'état de conflit et la paix, en même temps qu'une contribution au renforcement des capacités des gouvernements. S'il y a lieu, des composantes de soutien sanitaire et psychosocial sont intégrées dans les activités multisectorielles. Les

programmes de l'OIM dans la phase d'après-crise combleront le vide entre la phase des secours et les mesures de développement, en mettant les communautés en mesure d'aider à la reconstruction et à la remise en état des zones touchées, dans le cadre des efforts de prévention de la migration forcée.

281. Au titre de l'action qu'elle mène dans les situations d'urgence complexes et de ses efforts pour favoriser la préparation et la capacité de réaction en cas de catastrophe, par exemple en cas de pandémie de grippe aviaire ou humaine ou dans le cadre de la coopération civilo-militaire, l'OIM continue d'œuvrer à l'instauration d'un climat de confiance et à nouer des liens de coopération avec ses partenaires, en partageant des informations et en menant des exercices de simulation au niveau tant national que régional, tout en développant des capacités de réponse efficaces.

282. Par l'intermédiaire du Comité permanent interorganisations (IASC), l'OIM soutient le processus de « mesures concertées » mené en étroite coopération avec le système des Nations Unies et d'autres organisations, en tenant dûment compte du mandat et du savoir-faire de chacun. La participation de l'Organisation à la procédure d'appel global des Nations Unies, son rôle de chef de file du groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps en cas de catastrophe naturelle, et sa position de partenaire clé pour la fourniture d'abris d'urgence, la logistique, la santé, la protection et le redressement rapide sont garants de la bonne coordination de ses activités.

283. **Soutien en matière électorale :** L'OIM apporte son aide aux gouvernements et aux migrants en vue de promouvoir les droits politiques et d'améliorer l'accès des communautés de migrants (diasporas, réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays) ou des migrants potentiels aux processus électoraux démocratiques dans leur pays ou territoire d'origine. Elle encourage également les élections nationales et locales en tant qu'élément fondamental de la démocratie, de la prévention des conflits et de la stabilisation communautaire. Les activités de l'OIM liées au soutien en matière électorale concernent les différents stades du cycle électoral, et sont mises en œuvre en coordination avec des partenaires. Cette approche concertée a pour but de fournir une assistance efficace aux gouvernements qui sollicitent cet appui.

I.1 Aide à la réinstallation

Programme/Projet	Objectifs
I.1 Aide à la réinstallation	<p>Conformément aux accords de coopération conclus avec les pays hôtes, et en étroite collaboration avec le HCR et d'autres organismes internationaux, des organisations gouvernementales, des ONG et des répondants privés, une assistance sera fournie pour réinstaller environ 100 560 personnes dans divers pays de destination en Amérique du Nord, en Europe septentrionale et occidentale, en Australie et en Nouvelle-Zélande au titre de divers programmes de réinstallation en 2014. Ces réinstallations englobent une aide internationale au voyage depuis le pays d'origine via des points de transit et jusqu'à destination finale. Elles sont organisées avec le concours du réseau mondial de bureaux extérieurs de l'Organisation.</p> <p>Les dépenses liées à la réinstallation des personnes remplissant les conditions requises sont supportées par les gouvernements concernés selon une formule de remboursement intégral. Les migrants sont soumis à une évaluation sanitaire, assurée par l'OIM ou par un groupe de médecins agréés, à la demande des gouvernements de certains pays de réinstallation. En raison de la structure financière de certains de ces projets, les dépenses liées à l'évaluation sanitaire devant déterminer l'aptitude au voyage sont intégrées dans ce secteur de programme.</p>
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 8, 9, 10, 11	Ressources inscrites au budget : 208 114 400
Aide à la réinstallation	Total des ressources inscrites au budget : 208 114 400

I.2 Aide au rapatriement

Programme/Projet	Objectifs
I.2.1 Aide générale au rapatriement	<p>Fournir une aide au rapatriement volontaire aux personnes en Afrique et en Europe qui sont désireuses de retourner dans leur pays d'origine en 2014.</p> <p>L'OIM prévoit en outre de faciliter le rapatriement volontaire de réfugiés au titre de l'accord-cadre passé avec le HCR.</p>
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 10	Ressources inscrites au budget : 129 100
Aide au rapatriement	Total des ressources inscrites au budget : 129 100

I.3 Aide aux opérations dans les situations d'urgence et d'après-crise

Programme/Projet	Objectifs
I.3.1 Stabilisation communautaire et renforcement de la gestion des migrations en Egypte, en Libye et en Tunisie	Faciliter une transition en douceur en vue du redressement durable de l'Égypte, de la Libye et de la Tunisie, en renforçant les capacités et les mécanismes visant à remédier aux pénuries sur le marché du travail. Une aide sera apportée aux gouvernements en vue de renforcer les politiques et la législation relatives à la migration, ainsi que les capacités nationales de gestion des flux migratoires. Ce projet vise en outre à stabiliser les communautés à risque en facilitant l'accès aux services de base et en fournissant une aide au retour et à la réintégration.
Stratégie de l'OIM : 2, 11, 12	Ressources inscrites au budget : 5 048 000
I.3.2 Aide humanitaire et activités de stabilisation communautaire au Tchad	Apporter une aide immédiate et vitale aux migrants de retour tchadiens extrêmement vulnérables, en leur facilitant l'accès à des examens médicaux et en leur fournissant de la nourriture, des articles non alimentaires, des abris, de l'eau, une assistance en matière d'assainissement et une aide au transport jusqu'à leur destination finale. Une autre composante de ce projet consiste à accroître la stabilité des zones de retour massif au Tchad, en renforçant les interactions sociales entre les migrants de retour, les communautés et les autorités locales, et en améliorant l'infrastructure communautaire afin de faciliter la réintégration des migrants de retour.
Stratégie de l'OIM : 1, 9, 10	Ressources inscrites au budget : 2 978 600
I.3.3 Aide humanitaire en République démocratique du Congo	Fournir une aide humanitaire aux populations vulnérables touchées par la crise en République démocratique du Congo.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 9, 10	Ressources inscrites au budget : 1 441 900
I.3.4 Soutien à la justice militaire et à la police nationale dans la République démocratique du Congo	Renforcer les capacités de la justice militaire et de la police nationale en vue d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement pour lutter contre le crime et protéger les civils dans la République démocratique du Congo.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 9	Ressources inscrites au budget : 2 569 700
I.3.5 Renforcement des capacités dans la République démocratique du Congo	Contribuer au renforcement des capacités permettant au Gouvernement de la République démocratique du Congo de réglementer et de contrôler le commerce des minéraux stratégiques dans le pays, afin de stabiliser les communautés dans des régions précédemment touchées par le conflit et de contribuer au développement économique aux niveaux local et régional.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 2 267 100
I.3.6 Aide aux ex-combattants en Ethiopie	Fournir une assistance technique et un soutien opérationnel direct afin d'améliorer l'aptitude et la capacité des institutions nationales à permettre aux ex-combattants et à leur famille de retourner volontairement en Ethiopie et à s'y réintégrer rapidement, en toute sécurité et de manière ordonnée.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 9, 10	Ressources inscrites au budget : 906 300

Programme/Projet		Objectifs
I.3.7	Programme de subsistance pour garantir la paix et la réconciliation au Kenya	Promouvoir la consolidation de la paix et la réconciliation au Kenya par des mesures de stabilisation communautaire et la mise en œuvre de programmes d'abris et de moyens de subsistance visant des déplacés internes retournant au pays.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 327 100
I.3.8	Aide aux populations touchées par le conflit au Mali	Fournir une aide humanitaire aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays les plus vulnérables et aux communautés d'accueil touchées par la crise au Mali, et maintenir un solide système de suivi et de surveillance des déplacements afin de permettre un partage de données précises et en temps utile et favoriser ainsi la prise de décisions et des interventions humanitaires en temps voulu.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 170 100
I.3.9	Aide humanitaire aux populations déplacées au Mozambique	Fournir des abris et des articles non alimentaires capables de sauver des vies aux populations vulnérables déplacées par les récentes inondations ; et faire connaître les mesures de résilience et d'adaptation aux communautés rurales et urbaines vivant dans le bassin du Limpopo au Mozambique, exposées au risque de catastrophes naturelles.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 9		Ressources inscrites au budget : 206 300
I.3.10	Consolidation du redressement rapide et de la stabilisation communautaire au Niger	Renforcer le rétablissement rapide des migrants les plus vulnérables, y compris ceux quittant la Libye pour retourner au Niger, appuyer les initiatives en faveur de la paix en facilitant la réintégration socioéconomique des jeunes, des personnes de retour au pays et des ex-combattants, afin de réduire les incidences de leur retour sur les communautés d'accueil.
Stratégie de l'OIM : 10		Ressources inscrites au budget : 728 300
I.3.11	Renforcement des possibilités de réintégration socioéconomique des migrants de retour au Rwanda	Renforcer la réintégration socioéconomique de migrants rwandais de retour au pays et d'autres groupes vulnérables, en renforçant la capacité du Gouvernement à faciliter leur réintégration effective et le développement communautaire, évaluer les perspectives qu'offre le marché, et proposer des formations et des possibilités génératrices de revenus qui offrent des moyens de subsistance suffisants. L'amélioration des infrastructures essentielles des communautés accueillant les migrants de retour, notamment des possibilités d'hébergement des Rwandais de retour au pays, constitue l'un des principaux objectifs de ce projet.
Stratégie de l'OIM : 10		Ressources inscrites au budget : 628 500
I.3.12	Initiative transitoire en Somalie	Appuyer les initiatives transitoires en Somalie, en facilitant la fourniture d'une assistance technique par la diaspora somalienne, en promouvant des possibilités de subsistance et en développant les infrastructures, afin de contribuer à la stabilisation communautaire, à la réconciliation nationale et à la consolidation de la paix. Un autre volet de ce projet visera à améliorer la capacité des autorités somaliennes à réagir à la situation d'urgence actuelle induite par les catastrophes naturelles, à améliorer la coordination et la gestion des implantations de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et à améliorer les moyens de subsistance des déplacés internes vulnérables.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 10		Ressources inscrites au budget : 7 240 200

Programme/Projet	Objectifs
I.3.13 Assistance humanitaire et stabilisation communautaire au Soudan du Sud	Renforcer les capacités nationales au Soudan du Sud en collaboration avec d'autres partenaires, et faciliter l'accès des migrants de retour aux abris d'urgence, aux articles non alimentaires, à l'eau potable, à des installations sanitaires correctes, et aux pâturages, tout en améliorant leur accès aux dispositifs de formation afin de stimuler les possibilités d'emploi.
Stratégie de l'OIM : 9, 10	Ressources inscrites au budget : 3 126 200
I.3.14 Renforcement des capacités de gestion de la migration au Zimbabwe	Contribuer à la protection des droits des migrants en renforçant les capacités de gestion de la migration des autorités locales et régionales du Zimbabwe.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 10	Ressources inscrites au budget : 276 400
I.3.15 Soutien humanitaire aux populations vulnérables touchées par la crise dans la République arabe syrienne	Répondre efficacement aux besoins des populations vulnérables touchées par la crise dans la République arabe syrienne en soutenant la gestion des abris, en facilitant la fourniture d'abris et d'articles non alimentaires et en renforçant les efforts de gestion de l'information.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 9, 10	Ressources inscrites au budget : 1 834 700
I.3.16 Initiative transitoire au Yémen	Instaurer la confiance au Yémen entre les communautés et les pouvoirs locaux, provinciaux et nationaux, en menant des activités planifiées systématiques et permanentes et dans le cadre de processus consultatifs, dans le but d'atténuer les pressions contribuant à la migration forcée, d'améliorer les possibilités socioéconomiques, d'atténuer les tensions politiques et de renforcer la sécurité au Yémen.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 17 067 400
I.3.17 Aide aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, aux migrants de retour et aux communautés d'accueil en Colombie	Fournir aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et aux migrants de retour en Colombie un soutien ciblé et des activités génératrices de revenus, faciliter l'accès à l'éducation, aux services de santé et aux services publics, et encourager les communautés de déplacés internes à contribuer activement à la planification et à la mise en œuvre d'activités de réconciliation. En outre, ce projet mettra au point des stratégies et des activités visant à renforcer la capacité institutionnelle des autorités locales, à protéger les avoirs des déplacés internes et fournir des titres fonciers à ceux qui n'en ont pas, et proposer des initiatives d'intérêt général afin que soient restituées les biens aux déplacés internes.
Stratégie de l'OIM : 9, 10	Ressources inscrites au budget : 2 782 900
I.3.18 Réintégration des ex-combattants et développement communautaire en Colombie	Améliorer les conditions économiques et sanitaires des communautés d'accueil et des ex-combattants en Colombie, en facilitant la réintégration des ex-soldats dans la vie civile et en offrant une assistance aux jeunes afin de réduire la probabilité d'un recrutement dans les forces armées illégales.
Stratégie de l'OIM : 1, 9, 10	Ressources inscrites au budget : 37 016 600

Programme/Projet		Objectifs
I.3.19	Renforcement des capacités locales d'intervention en cas d'événement sismique dans la République dominicaine	Contribuer à la réduction des risques de catastrophe en renforçant les capacités, aux niveaux national et local, permettant à la République dominicaine de répondre à la vulnérabilité sismique.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 197 100
I.3.20	Soutien aux municipalités, développement des infrastructures et services de santé aux frontières de l'Equateur.	Améliorer les processus participatifs et démocratiques à tous les échelons du Gouvernement (provinces, municipalités et comtés) grâce à une approche intégrée de développement local fondée sur le développement des infrastructures, sur une amélioration des services de santé et sur le renforcement de la participation aux niveaux local et communautaire en Equateur.
Stratégie de l'OIM : 3, 10		Ressources inscrites au budget : 4 284 100
I.3.21	Aide humanitaire aux victimes vulnérables du tremblement de terre en Haïti	Mener une action de sauvetage et offrir des services humanitaires efficaces et coordonnés en matière d'abris, de soins de santé, de réinstallation et d'articles non alimentaires aux populations frappées par le tremblement de terre en Haïti, et coordonner la fourniture de services à l'intérieur des camps de déplacés internes. En outre, ce projet facilitera la mise en place d'un mécanisme performant de coordination et de gestion des abris et des camps en vue d'améliorer le retour et la réinstallation de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays dans des conditions de vie sûres.
Stratégie de l'OIM : 9, 10		Ressources inscrites au budget : 2 551 300
I.3.22	Renforcement des capacités institutionnelles en Haïti	Associer la société civile au redressement et au développement des processus politiques, économiques et sociaux, et faciliter la remise en état des infrastructures locales dans certaines régions de Haïti en vue d'atténuer les effets des catastrophes naturelles et de renforcer les capacités locales. Ce projet doit en outre appuyer les efforts du Gouvernement visant à moderniser la police et la justice afin de parvenir à une stabilité durable dans le pays.
Stratégie de l'OIM : 1, 3, 9, 10		Ressources inscrites au budget : 501 800
I.3.23	Programme intégré de coopération concernant la sécurité à la frontière tadjiko-afghane et la stabilisation communautaire	Améliorer les capacités, la confiance et la coopération entre les services frontaliers, les institutions publiques, les communautés locales et la société civile du Tadjikistan et de l'Afghanistan, afin qu'ils puissent faire face aux conflits et régler les problèmes locaux.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 9, 10		Ressources inscrites au budget : 944 800
I.3.24	Aide aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et aux migrants de retour en Afghanistan	Fournir une aide visant à réintégrer les déplacés internes vulnérables qui rentrent chez eux, en particulier les personnes touchées par des catastrophes naturelles, ainsi que les migrants de retour du Pakistan et d'Iran, en vue d'améliorer leurs moyens de subsistance et de faciliter la stabilisation des communautés d'accueil en Afghanistan.
Stratégie de l'OIM : 3, 8, 9, 10, 11		Ressources inscrites au budget : 2 735 700

Programme/Projet		Objectifs
I.3.25	Développement des infrastructures en Afghanistan	Soutenir le Ministère de la justice et le Ministère de l'intérieur afghans par des projets de renforcement des capacités, de formation et de tutorat, ainsi que par la construction de nouvelles infrastructures pour héberger les fonctionnaires de la justice et les forces de l'ordre, dans le but de faciliter le respect officiel et transparent de la primauté du droit et la stabilisation communautaire.
Stratégie de l'OIM : 1, 3, 5, 9, 10		Ressources inscrites au budget : 2 167 600
I.3.26	Renforcement des capacités de réduction des risques de catastrophe en Indonésie	Contribuer aux efforts déployés par l'Indonésie pour réduire la vulnérabilité et renforcer les capacités d'adaptation des communautés aux catastrophes naturelles grâce à des partenariats efficaces noués entre les pouvoirs locaux, les communautés, la société civile et le secteur privé. Ce projet doit, en outre, contribuer au redressement au lendemain d'une catastrophe des régions d'Indonésie touchées par des éruptions volcaniques ces dernières années.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 1 702 700
I.3.27	Programme de secours et de reconstruction dans les Iles Marshall et les Etats fédérés de Micronésie	Cœuvrer en coordination avec d'autres organisations internationales et des organismes publics locaux à l'atténuation des catastrophes, au secours et à la reconstruction dans les Iles Marshall et les Etats fédérés de Micronésie. Ce projet doit, en outre, aider les gouvernements nationaux et les gouvernements des Etats à mettre en œuvre des stratégies nationales d'adaptation au climat et de réduction des risques de catastrophe.
Stratégie de l'OIM : 1, 3, 9		Ressources inscrites au budget : 5 440 500
I.3.28	Stabilisation communautaire et amélioration de l'accès aux services sociaux et sanitaires au Myanmar	Appuyer la stabilisation, le développement des services de santé et leur accès dans les communautés cibles de l'Etat d'Arakan afin de réduire les vulnérabilités tout en regroupant et en renforçant les activités menées précédemment dans le cadre de structures communautaires coordonnées, et en renforçant les liens avec les autorités gouvernementales locales.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 9, 10		Ressources inscrites au budget : 521 000
I.3.29	Initiative transitoire pour les zones tribales sous administration fédérale au Pakistan	Promouvoir la confiance entre les communautés dans les régions tribales sous administration fédérale et le Gouvernement pakistanais, à la faveur d'un processus consultatif transparent destiné à réduire les tensions intertribales comme celles régnant entre les tribus et le Gouvernement, à stimuler l'activité économique et à renforcer les perspectives de paix et de stabilité dans les zones tribales.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 15 498 200
I.3.30	Aide humanitaire aux victimes vulnérables des inondations au Pakistan	Fournir aux populations touchées par les inondations au Pakistan un soutien vital ainsi que des services humanitaires bien coordonnés en matière d'abris, de réinstallation, d'aide psychosociale et d'articles non alimentaires, et coordonner, évaluer et suivre le processus de réponse pour garantir des interventions en temps utile permettant de répondre aux besoins urgents.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 2 208 400

Programme/Projet		Objectifs
I.3.31	Soutien à la sensibilisation aux questions de sécurité au Pakistan	Offrir aux membres du personnel en poste au Pakistan une formation de sensibilisation aux questions de sécurité pour leur permettre d'accomplir leur mission en prêtant davantage attention aux questions de sécurité, afin de réduire ainsi au minimum les risques pour leur sécurité personnelle.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 720 800
I.3.32	Réduction des risques de catastrophe par la mise en place de capacités d'adaptation communautaires en Papouasie-Nouvelle-Guinée	Réduire la vulnérabilité des populations locales aux catastrophes naturelles, en fournissant un soutien en matière de réduction des risques de catastrophe, en renforçant les capacités des institutions gouvernementales compétentes, en améliorant la coordination entre toutes les parties prenantes, en favorisant une meilleure compréhension des réponses aux catastrophes et en renforçant les capacités communautaires permettant de réduire les risques de catastrophe et de faire face aux catastrophes en Papouasie-Nouvelle-Guinée.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 365 200
I.3.33	Programme de transition et de redressement socioéconomiques pour Sri Lanka	S'employer à résoudre la question de la durabilité économique et les problèmes plus profonds de divisions sociales à Sri Lanka, en renforçant la capacité de communautés fragiles à accéder et à gérer efficacement les ressources disponibles aux fins de développement. Ce projet facilitera en outre la réintégration d'ex-combattants dans la société par des activités de micro-subventions sur mesure.
Stratégie de l'OIM : 1, 4, 9, 10		Ressources inscrites au budget : 1 829 800
I.3.34	Renforcement des capacités en vue de réduire les risques de déplacements de population en Thaïlande	Contribuer à la prévention des déplacements et au renforcement des capacités d'adaptation en aidant des parties prenantes clés à atténuer les déplacements de population provoqués par les catastrophes naturelles en Thaïlande.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 9, 10		Ressources inscrites au budget : 80 600
I.3.35	Solutions durables pour les Rohingyas et des communautés d'accueil en Thaïlande	Promouvoir les possibilités de subsistance et l'indépendance socioéconomique pour les Rohingyas et d'autres musulmans marginalisés au Myanmar, ainsi que pour des Thaïlandais et des communautés d'accueil vulnérables en Thaïlande.
Stratégie de l'OIM : 9, 10		Ressources inscrites au budget : 192 000
I.3.36	Amélioration de la situation économique du Kosovo sous administration des Nations Unies (Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies)	Contribuer à la réduction de la pauvreté par une stimulation des possibilités économiques pour la population, et plus particulièrement pour les groupes marginalisés de certaines municipalités, conformément aux stratégies régionales élaborées pour le Kosovo sous administration des Nations Unies (Résolution 1244 du Conseil de sécurité) ; et soutenir les efforts du Gouvernement pour promouvoir un climat multiethnique de tolérance, fondé sur le respect universel des droits de l'homme et propice au retour et à la réintégration durables des déplacés internes et des familles de réfugiés appartenant à des minorités.
Stratégie de l'OIM : 1, 8, 9, 10		Ressources inscrites au budget : 2 103 300
Aide aux opérations dans les situations d'urgence et d'après-crise		Total des ressources inscrites au budget : 130 661 200

I.4 Soutien en matière électorale

Programme/Projet		Objectifs
I.4.1	Appui aux missions d'observation électorale de l'UE	Faciliter l'action des missions d'observation électorale de l'UE en leur fournissant l'aide administrative et logistique nécessaire pour leur permettre de surveiller efficacement les processus électoraux nationaux dans divers pays.
Stratégie de l'OIM : 3, 9		Ressources inscrites au budget : 5 190 200
Soutien en matière électorale		Total des ressources inscrites au budget : 5 190 200

II. MIGRATION ET SANTE

Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
II.1 Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	38 821 800	18 212 300	3 873 700	60 907 800
II.2 Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants	4 902 800	23 671 800	1 428 800	30 003 400
II.3 Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise	203 200	1 505 300	85 400	1 793 900
Total*	43 927 800	43 389 400	5 387 900	92 705 100

* Les questions de santé concernent tous les migrants et se retrouvent dans tous les domaines d'activité de l'OIM. Cette section ne reflète que les programmes et projets de migration et santé. Lorsque ces activités sont intégrées dans d'autres services de l'OIM, il en est rendu compte dans d'autres parties du présent document.

284. L'allocation budgétaire totale pour les activités de migration et santé s'élève à environ 92,7 millions de dollars E.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM, pages 10 et 11.

285. S'inspirant de la résolution relative à la santé des migrants de la soixante et unième Assemblée mondiale de la Santé (WHA61.17), adoptée en 2008, les programmes de migration et santé de l'OIM aident les Etats à répondre aux besoins sanitaires et à garantir le bien-être des migrants, des populations mobiles et des communautés d'accueil en renforçant les régimes de santé grâce à des mesures préconisant des politiques fondées sur des observations factuelles, à la fourniture de services efficaces, à des recherches, à la communication d'informations, ainsi qu'à une concertation et à des partenariats multisectoriels au sein de structures nationales, régionales ou mondiales. La Division Migration et santé met en œuvre des programmes en partenariat avec les pouvoirs publics, les organismes internationaux, les milieux universitaires, et des organisations non gouvernementales et autres partenaires clés de la société civile, sans oublier les associations de migrants, afin d'atteindre un large éventail de migrants, de populations mobiles, transfrontalières et touchées par une crise, et leurs communautés voisines. Elle joue un rôle actif au sein du groupe sectoriel mondial de la santé du IASC, du groupe de référence du IASC pour la santé mentale et le soutien psychosocial

dans les situations d'urgence à l'échelle mondiale et dans les équipes de pays des Nations Unies. A l'heure actuelle, l'OIM déploie des activités de migration et santé dans une soixantaine de pays dans le monde, et ses dépenses annuelles ont pratiquement triplé ces cinq dernières années. L'OIM défend le droit à la santé des migrants à toutes les étapes du processus migratoire – avant le départ, pendant le voyage et lors du transit, et après le retour au pays. Etant donné que les questions de santé se retrouvent dans divers domaines d'activité, la Division Migration et santé s'emploie à veiller à ce que les problèmes sanitaires et psychosociaux des migrants et de leur famille soient correctement pris en considération et intégrés dans les projets et programmes multisectoriels de l'OIM qui traitent de questions autres que la santé.

286. Les projets et activités de migration et santé sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

287. **Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage** : A la demande des Etats qui accueillent des migrants et des réfugiés, l'OIM fournit des services d'évaluation sanitaire avant le départ vers les pays de réinstallation. Ce programme

mondial a principalement pour objectif d'améliorer la santé des migrants, de réduire et de mieux gérer les incidences de la mobilité des populations sur la santé publique des pays d'accueil, et de faciliter l'intégration des migrants en dépistant les maladies à un stade précoce et en les gérant. En plus d'offrir sur une grande échelle des traitements de pré-départ pour les maladies à taux de prévalence élevé telles que le paludisme et les parasites intestinaux, l'OIM assure également des services de diagnostic et de traitement de la tuberculose et de certaines maladies sexuellement transmissibles. Les migrants sont en outre immunisés contre les maladies évitables par la vaccination, et peuvent bénéficier de services de conseil confidentiels avant et après un test de dépistage du VIH. Les migrants qui voyagent au titre d'un des programmes de l'Organisation font l'objet d'une évaluation avant le départ pour déterminer leur aptitude au voyage. Des escortes médicales sont organisées à l'intention des migrants qui ont besoin d'assistance et de soins en route.

288. Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants : L'OIM fournit des services de santé et facilite l'accès de ces services aux migrants, y compris les travailleurs migrants et les migrants irréguliers – victimes de la traite et autres migrants vulnérables – et les populations mobiles et transfrontalières, ainsi qu'aux communautés d'accueil. Un soutien technique est apporté aux gouvernements pour qu'ils soient mieux à même de gérer les défis sanitaires et psychosociaux liés à la migration. L'OIM collabore étroitement avec les organismes partenaires, les milieux universitaires, la société civile et les communautés de migrants dans le domaine de la promotion de la santé, de la lutte contre les maladies infectieuses et de leur gestion, telles que la tuberculose, le VIH/sida, le paludisme et les maladies non transmissibles, dans les domaines de la santé sexuelle et reproductive, de la santé mentale et du soutien psychosocial, ainsi que de la préparation aux pandémies.

289. Par ce soutien, l'OIM vise à rendre les systèmes de santé nationaux accessibles aux migrants et à même de répondre à leurs besoins sanitaires ainsi qu'à ceux des communautés qui les accueillent. L'OIM effectue un nombre considérable d'études sur le terrain et sur documents consacrées à la thématique migration et santé, dont elle publie les conclusions en vue de promouvoir l'adoption de politiques de santé

pour les migrants. Par ailleurs, l'OIM collabore étroitement avec l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres parties prenantes clés pour aider les Etats Membres à mettre en œuvre et à surveiller l'application du code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé, adopté par la soixante troisième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2010. En outre, la Division Migration et santé œuvre en concertation étroite avec d'autres divisions de l'OIM pour faire en sorte que la santé dans le contexte migratoire soit dûment prise en considération ; par exemple, en veillant à ce que les aspects sanitaires et psychosociaux soient dûment pris en considération dans la formation dispensée aux travailleurs migrants avant leur départ, en fournissant des services psychosociaux aux victimes de la traite, ou encore en contribuant à la formation de fonctionnaires gouvernementaux à la lutte contre la traite afin qu'ils puissent mieux répondre aux besoins sanitaires des victimes de la traite.

290. Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise : Ce programme vise principalement à aider les gouvernements et les communautés touchées par une catastrophe ou un conflit à se préparer aux situations d'urgence, à leur fournir une aide dans les situations de crise et au sortir de celles-ci, et à garantir la continuité des soins de santé préventifs, curatifs et de réadaptation d'un bout à l'autre du cycle migratoire, en gérant les questions sanitaires liées aux déplacements de population, en facilitant les mécanismes d'orientation et en organisant des évacuations médicales pour les personnes qui ne peuvent être soignées localement parce que les services sanitaires sont surchargés ou détruits. Ce programme accorde également une attention particulière à la revitalisation de la santé communautaire et aux aspects sanitaires de la réintégration des soldats démobilisés. L'OIM veille à ce que soient mis en place des mécanismes permettant de répondre aux préoccupations de santé publique, d'assurer la continuité des soins dispensés aux malades chroniques après leur retour dans leurs foyers, et de promouvoir des environnements propices à la santé et au bien-être dans les situations de déplacement et de crise. L'OIM a renforcé son soutien aux pays en transition ou en crise dans les domaines de la prévention et de la prise en charge de la tuberculose et du paludisme. Les

programmes d'urgence facilitent la reconstruction des infrastructures sanitaires endommagées, ce qui donne un nouvel élan aux services communautaires. S'il s'agit dans un premier temps de trouver des solutions à courte et à moyenne échéance, par exemple en mettant à disposition les compétences techniques de professionnels de la santé issus de la diaspora, ainsi que du matériel et des fournitures médicales pour répondre aux besoins sanitaires de base, l'objectif à long terme consiste à contribuer aux efforts visant à reconstruire les capacités d'un pays et à renforcer les mécanismes existants, en formant des agents locaux de santé primaire ou du personnel non sanitaire, ce qui permet de trouver des solutions durables conformes aux plans sanitaires

nationaux. Les interventions sanitaires de l'OIM dans les situations d'urgence englobent une aide en matière de santé mentale et d'orientations pour les personnes nécessitant des soins spécialisés. Par ailleurs, l'OIM a, ces dix dernières années, élaboré un modèle de soutien psychosocial pour les communautés touchées par des crises complexes qui traite de la santé, de la protection et de la réactivation communautaire dans une perspective pluridisciplinaire et globale. Ce modèle, qui est conforme aux lignes directrices pertinentes du IASC et aux notes d'orientation de l'OIM, comprend des activités à tous les échelons de la pyramide d'intervention, et est plus particulièrement axé sur le renforcement des capacités des professionnels nationaux.

II.1 Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage

Programme/Projet		Objectifs
II.1	Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	Améliorer la santé des migrants, réduire et gérer les effets de la mobilité des populations sur la santé publique dans les pays d'accueil, et faciliter l'intégration des migrants en dépistant les maladies et en les gérant au moindre coût. L'OIM propose des tests additionnels de pré-départ et un traitement de certaines maladies contagieuses, ainsi que des vaccinations contre certaines maladies évitables par la vaccination à la demande des pays de réinstallation. L'OIM fournit en outre une assistance sanitaire durant le voyage aux réfugiés, aux personnes qui rentrent chez elles, et aux populations qui se déplacent dans des situations d'urgence ou à la suite de telles situations. L'OIM met une escorte médicale à disposition quand une assistance est requise durant le voyage.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 6, 8, 10		Ressources inscrites au budget : 60 907 800
Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage		Total des ressources inscrites au budget : 60 907 800

II.2 Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants

Programme/Projet		Objectifs
II.2.1	Recherche sur les vulnérabilités en matière de santé de populations mobiles et de communautés touchées en Afrique australe	Contribuer à la collecte d'informations fiables et actualisées sur les vulnérabilités en matière de santé, y compris l'incidence du VIH et les conséquences du sida parmi les migrants, les travailleurs mobiles et leur famille, ainsi que dans leurs communautés, dans certaines villes minières ou portuaires d'Afrique australe.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 6, 9		Ressources inscrites au budget : 2 324 300
II.2.2	Promotion de protection sanitaire des migrants détenus en Egypte	Contribuer à la protection de migrants vulnérables en renforçant les capacités des soignants, et en leur apportant une aide directe en matière de santé en Egypte.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 10		Ressources inscrites au budget : 37 600
II.2.3	Dépistage de la tuberculose parmi les réfugiés, les mineurs et les communautés d'accueil vulnérables dans l'ouest du Ghana	Contribuer aux efforts accrus du Programme national de lutte contre la tuberculose visant à réduire la morbidité et la mortalité liées à la tuberculose parmi les réfugiés, les mineurs et les communautés qui les accueillent, dans l'ouest du Ghana.
Stratégie de l'OIM : 2, 10, 12		Ressources inscrites au budget : 108 400
II.2.4	Amélioration de l'accès aux soins de santé parmi les communautés très mobiles au Mozambique	S'attaquer aux problèmes de santé, notamment au VIH/sida et à la tuberculose, parmi les migrants mozambicains transfrontaliers travaillant dans les mines, en renforçant la capacité du pays à y faire face.
Stratégie de l'OIM : 2		Ressources inscrites au budget : 320 300
II.2.5	Prévention et traitement du VIH/sida à l'intention des migrants et des communautés touchées en Afrique du Sud	Réduire la vulnérabilité au VIH/sida et à la tuberculose des migrants et des populations mobiles, ainsi que des communautés touchées par la migration en Afrique du Sud.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 8		Ressources inscrites au budget : 1 763 600
II.2.6	Amélioration de la santé et du bien-être des migrants qui transitent par l'Egypte et le Yémen	Contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être des migrants qui transitent par l'Egypte et le Yémen, en mettant en œuvre diverses activités consistant notamment à renforcer les capacités des institutions gouvernementales et non gouvernementales pour qu'elles puissent fournir des services de santé de qualité ainsi qu'une aide sanitaire directe aux migrants vulnérables.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 6, 9		Ressources inscrites au budget : 234 000
II.2.7	Gestion de la tuberculose parmi la population de migrants internationaux en Jordanie	Renforcer le traitement de la tuberculose dans les villes de Jordanie où le taux de prévalence de cette maladie est le plus élevé, afin de parvenir aux groupes vulnérables de migrants non arabes, de fournir une assistance technique concernant les bonnes pratiques en matière de santé, et de régler les cas où un traitement est indispensable.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 19 600

Programme/Projet	Objectifs
II.2.8 Réduction de la vulnérabilité au VIH/sida parmi les travailleurs du sexe migrants en Amérique latine et dans les Caraïbes	Contribuer à réduire la prévalence du VIH/sida parmi les travailleurs du sexe en Amérique latine et dans les Caraïbes, en renforçant les capacités des institutions nationales et des associations locales compétentes et en encourageant la participation de travailleurs du sexe aux débats publics afin d'améliorer les politiques et programmes publics qui leur sont destinés.
Stratégie de l'OIM : 8	Ressources inscrites au budget : 166 700
II.2.9 Promotion des questions de santé publique prioritaires qui concernent les populations vulnérables en Colombie	Contribuer au renforcement des actions prioritaires concernant les problèmes de santé publique destinées aux populations vulnérables, y compris les personnes déplacées, les victimes du conflit armé interne, les travailleurs migrants et les victimes de catastrophes naturelles en Colombie.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 19 388 400
II.2.10 Protection sociale de populations vulnérables en Colombie	Renforcer les capacités d'intervention et de gestion des autorités locales en Colombie, afin qu'elles puissent mettre en œuvre et surveiller les politiques publiques visant à protéger des populations vulnérables dans le pays, dont les victimes du conflit armé. Ce projet vise en outre à renforcer le diagnostic et le traitement sans délai de maladies, et plus particulièrement de la tuberculose et du VIH/sida.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 1 181 800
II.2.11 Dialogue sur le VIH et la tuberculose parmi les migrants au Kazakhstan, au Kirghizistan et au Tadjikistan	Contribuer à réduire l'incidence du VIH et de la tuberculose parmi les travailleurs migrants au Kazakhstan, au Kirghizistan et au Tadjikistan, en les sensibilisant aux mesures de prévention, en renforçant le dépistage et en améliorant l'efficacité des traitements par une meilleure adhésion au traitement.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 222 300
II.2.12 Réponse aux problèmes sanitaires des victimes de la traite et d'abus au Bangladesh	Contribuer aux efforts nationaux déployés pour répondre aux besoins sanitaires des victimes de la traite et d'abus, en améliorant la qualité des services de santé intégrés et en facilitant l'accès à ces services au Bangladesh.
Stratégie de l'OIM : 11	Ressources inscrites au budget : 22 200
II.2.13 Amélioration de l'accès des demandeurs d'asile et des réfugiés à l'éducation sanitaire, aux soins de santé et aux services d'orientation en Malaisie	Contribuer aux efforts concertés menés en Malaisie pour améliorer la santé des réfugiés et des demandeurs d'asile grâce à un diagnostic précoce et une orientation en vue d'un traitement, et pour atténuer les risques sanitaires grâce à des activités d'éducation sanitaire culturellement adaptées, afin de réduire la morbidité, la mortalité et les handicaps évitables.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 50 800
II.2.14 Prévention, diagnostic, traitement, soins et soutien à l'échelle locale en matière de tuberculose, de paludisme et de VIH, dans les communautés touchées par la mobilité au Myanmar	Renforcer et développer les activités à l'échelle locale en même temps que le système de santé, afin de mettre rapidement en place des activités de sensibilisation, de dépistage, de diagnostic et de traitement concernant le paludisme, le VIH et la tuberculose dans les communautés touchées par la mobilité de l'Etat Môn et de l'Etat de Kayin, au Myanmar.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 6, 9	Ressources inscrites au budget : 2 649 300

Programme/Projet	Objectifs
II.2.15 Amélioration du dépistage de la tuberculose grâce à la technologie GeneXpert au Népal	Renforcer le dépistage de la tuberculose au Népal en améliorant la précision des tests de laboratoire par l'utilisation de la technologie GeneXpert, et en lançant une campagne de sensibilisation.
Stratégie de l'OIM : 1	Ressources inscrites au budget : 149 600
II.2.16 Prévention du VIH parmi les travailleurs migrants et leur famille au Tadjikistan	Contribuer à améliorer la santé des travailleurs migrants en mettant l'accent sur la prévention des maladies sexuellement transmissibles, y compris le HIV, au Tadjikistan.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 350 000
II.2.17 Services de santé aux migrants et à d'autres groupes minoritaires vulnérables dans l'UE/EEE, en Croatie et en Turquie	Promouvoir et améliorer l'accès à des services de soins de santé et des mesures de prévention appropriés pour répondre aux besoins des migrants, des Roms et d'autres groupes vulnérables appartenant à des minorités ethniques, y compris les migrants irréguliers, dans l'UE/EEE, en Croatie et en Turquie.
Stratégie de l'OIM : 7	Ressources inscrites au budget : 1 014 500
Promotion de la santé et assistance aux migrants	Total des ressources inscrites au budget : 30 003 400

II.3 Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise

Programme/Projet	Objectifs
II.3.1 Renforcement des capacités dans le domaine psychosocial à l'intention des fournisseurs de services médicaux et sociaux au Tchad	Améliorer l'accès des victimes de violences à un soutien psychosocial adapté, fourni par les prestataires de soins médicaux et de services sociaux, et offrir un soutien psychosocial direct aux migrants tchadiens de retour de Libye.
Stratégie de l'OIM : 5	Ressources inscrites au budget : 397 600
II.3.2 Renforcement des services de soins de santé primaire destinés aux personnes vulnérables au Soudan du Sud	Réduire la mortalité et la morbidité, et assurer la fourniture de services de soins de santé primaire adéquats à des groupes vulnérables, dont les migrants de retour, les réfugiés et les déplacés internes, en remettant en état des dispensaires, en améliorant les infrastructures, les systèmes de gestion des déchets, et les ressources en matière d'hygiène et d'assainissement, et en distribuant des documents de promotion de la santé axés sur la prévention du VIH/sida, du paludisme et des maladies diarrhéiques, au Soudan du Sud.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 81 300
II.3.3 Soutien psychosocial dans la République arabe syrienne et les pays voisins	Renforcer la capacité des acteurs nationaux à répondre aux besoins émotionnels engendrés par la crise dans la République arabe syrienne, en assurant des interventions psychosociales d'urgence axées sur des mesures de renforcement des capacités à l'intention d'ONG et de professionnels locaux et en fournissant des services de conseil aux migrants vulnérables qui vivent dans les pays voisins.
Stratégie de l'OIM : 5, 8, 9, 10	Ressources inscrites au budget : 1 148 300

Programme/Projet	Objectifs
II.3.4 Conseils psychosociaux et services de soutien aux personnes victimes de conflits au Népal	Contribuer aux efforts de consolidation de la paix déployés par le Gouvernement, en apportant une assistance technique au Ministère de la paix et de la reconstruction en matière de fourniture de conseils psychosociaux et de services de soutien aux personnes victimes du conflit et particulièrement vulnérables au Népal.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 166 700
Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise	Total des ressources inscrites au budget : 1 793 900

III. MIGRATION ET DEVELOPPEMENT

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
III.1	Migration et développement économique/communautaire	5 308 500	35 225 800	309 200	40 843 500
III.2	Retour et réintégration de nationaux qualifiés	982 000	205 100	59 400	1 246 500
	Total	6 290 500	35 430 900	368 600	42 090 000

291. L'allocation budgétaire pour les activités de migration et développement s'élève à environ 42,1 millions de dollars E.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM aux pages 10 et 11.

292. La thématique migration et développement revêt une importance cruciale pour la communauté internationale, comme l'ont montré le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, et le Forum mondial sur la migration et le développement. L'action menée par l'OIM dans le domaine de la gestion des migrations est, depuis longtemps, ciblée sur la capitalisation des relations positives existant entre la migration et le développement socioéconomique. A une époque de mobilité humaine sans précédent, on constate qu'il est particulièrement urgent de faire pleinement comprendre les liens existant entre la migration et le développement, de prendre des mesures pratiques pour que la migration serve davantage les intérêts du développement, et pour élaborer des solutions durables aux situations migratoires qui soulèvent des difficultés. Dans ce domaine, la philosophie de l'OIM est que les migrations internationales, à condition d'être correctement gérées, peuvent contribuer à la croissance et à la prospérité des pays d'origine et de destination, et profiter aux migrants eux-mêmes.

293. Les programmes et activités de migration et développement consistent à renforcer les capacités des gouvernements pour maximiser les possibilités socioéconomiques en adoptant des politiques migratoires davantage orientées sur le développement; s'attaquer aux causes profondes de la migration économique, y compris les effets de la dégradation de l'environnement, en promouvant le développement communautaire et en renforçant

la capacité des gouvernements à cibler les mesures de développement de manière plus stratégique; mettre en œuvre des initiatives visant à mobiliser les compétences et les ressources financières des communautés africaines expatriées aux fins d'investissement et de développement sur le continent africain, dans toute la mesure du possible en étroite collaboration avec les pays hôtes; soutenir le développement national ou les efforts de redressement et de reconstruction dans les pays en développement, dans ceux dont l'économie est en transition ou qui émergent d'une situation de conflit, en favorisant le retour et la réinsertion socioéconomique des nationaux compétents et qualifiés résidant à l'étranger; et faciliter l'élaboration de politiques et de mécanismes permettant d'améliorer les services de transfert de fonds des migrants, et, ce faisant, de renforcer les incidences des rapatriements de fonds sur le développement.

294. Les projets et activités relevant de migration et développement sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

295. **Migration et développement économique/communautaire :** Ce secteur de programme regroupe deux sortes d'activités. La première consiste à exploiter les avantages qu'offre la migration pour le développement des pays d'origine et de destination. Les initiatives déployées dans ce domaine mettent surtout l'accent sur le renforcement des capacités des gouvernements et autres parties prenantes dans les pays d'origine pour communiquer avec les

expatriés et les inciter à s'engager dans des initiatives liées au développement socioéconomique de leur pays. Elles portent aussi sur la mise en place de politiques migratoires davantage orientées vers le développement. La deuxième sorte d'activités vise à s'attaquer aux causes profondes des migrations d'origine économique, y compris les effets de la dégradation de l'environnement, en renforçant la capacité des gouvernements et autres acteurs clés de cibler plus stratégiquement leurs mesures de développement sur la dynamique migratoire des pays d'origine. Les projets mis en œuvre dans ce domaine visent principalement à élargir les possibilités économiques et à améliorer les services sociaux et les infrastructures communautaires dans certaines zones géographiques caractérisées par une forte émigration économique ou ayant besoin de se développer pour absorber et supporter le retour des migrants.

296. Retour et réintégration de nationaux qualifiés : S'appuyant sur son expérience, l'OIM continue de soutenir le développement national ou les processus de remise en état et de reconstruction dans les pays en développement et dans ceux dont l'économie est en transition ou qui émergent d'une situation de conflit, en favorisant le retour et la réinsertion socioéconomique de nationaux qualifiés et compétents qui se trouvent à l'étranger, en les incitant à accepter des affectations courtes, répétées ou de plus longue durée. Les programmes de retour et de réintégration de nationaux qualifiés et autres projets similaires comprennent des mesures destinées à recenser les lacunes en matière de ressources humaines auxquelles il n'est pas possible de remédier localement, à sensibiliser, recruter et placer les

candidats qualifiés dans les secteurs revêtant une importance clé pour le développement ou la reconstruction du pays, à faciliter leur déplacement et à fournir d'autres formes d'assistance. En outre, l'OIM évalue et étudie le soutien potentiel en matière de programmation et offre des conseils techniques aux pays qui mettent en place un mécanisme de retour et de réintégration de nationaux qualifiés dans le cadre d'une politique nationale plus large et/ou de plans de développement, de remise en état et de reconstruction à l'échelle de la communauté internationale, qui comprennent le transfert de connaissances et de compétences acquises par les nationaux qualifiés à l'étranger.

297. Rapatriements de fonds : Au cours de la dernière décennie, les rapatriements de fonds effectués dans le monde entier ont plus que doublé, les migrants envoyant des sommes considérables à leur famille dans les pays en développement. Ces flux privés relèguent au second plan l'aide publique au développement et dépassent souvent l'investissement étranger direct, faisant des rapatriements de fonds l'un des avantages les plus tangibles de la migration internationale, tant pour les familles des migrants que pour les communautés concernées et les pays d'origine. Les activités liées aux rapatriements de fonds visent généralement à faciliter la mise en place de politiques et de mécanismes devant améliorer les services de transfert, à abaisser les coûts de transaction et à renforcer les incidences des rapatriements de fonds sur le développement. A cet égard, l'OIM place actuellement l'accent sur la collecte de données, le dialogue politique, la diffusion de bonnes pratiques et la mise en œuvre de projets pilotes.

III.1 Migration et développement économique/communautaire

Programme/Projet	Objectifs
III.1.1 Migration pour le développement en Afrique (MIDA)	Renforcer les capacités institutionnelles des gouvernements pour qu'ils puissent gérer et atteindre leurs objectifs de développement, grâce au transfert des compétences pertinentes et de ressources financières et autres par la diaspora africaine. A ce jour, les pays qui participent à ce projet sont le Tchad et la Somalie.
Stratégie de l'OIM : 3, 4	Ressources inscrites au budget : 794 700

Programme/Projet		Objectifs
III.1.2	Amélioration des possibilités offertes à la jeunesse au Maroc	Contribuer à prévenir la délinquance juvénile dans certaines régions du Maroc où l'on sait que des jeunes migrent par des voies irrégulières, en leur fournissant de meilleurs services sociaux dans les quartiers et en renforçant les capacités des organisations et des institutions d'aide à la jeunesse.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4		Ressources inscrites au budget : 1 169 700
III.1.3	Mobilisation de la diaspora pour qu'elle contribue au développement du Maroc	Contribuer au développement économique et social du Maroc en appuyant les investissements productifs de ressortissants de l'étranger, en particulier des Marocains vivant en Belgique.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 6, 8		Ressources inscrites au budget : 414 200
III.1.4	Assistance administrative et technique au Gouvernement de l'Argentine	Fournir une aide technique à l'appui des efforts déployés par le Gouvernement de l'Argentine pour élaborer des politiques contribuant au développement socioéconomique par la création de possibilités d'emploi et des incitations à l'investissement dans le cadre de mesures en cours visant à gérer la migration. La responsabilité de l'OIM dans la mise en œuvre de ce projet étant limitée, aucune commission pour frais généraux n'est appliquée aux montants versés par le Gouvernement argentin pour couvrir les activités donnant lieu à une gestion spéciale.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 8		Ressources inscrites au budget : 16 802 400
III.1.5	Etablissement de réseaux de Colombiens vivant à l'étranger	Poursuivre l'aide fournie en vue de renforcer le lien entre les communautés de Colombiens de l'étranger et leur pays et de promouvoir la coopération sur des activités d'intérêt commun, en créant des voies de communication virtuelles entre les communautés de Colombiens de l'étranger et en identifiant des projets d'intervention sociale.
Stratégie de l'OIM : 4		Ressources inscrites au budget : 25 000
III.1.6	Réduction de l'insécurité humaine au Nicaragua	Réduire l'insécurité et l'émigration dans les territoires indigènes et les communautés rurales par un appui au développement économique et aux groupes de soutien afin que ceux-ci militent en faveur de l'élargissement des services de base, comme la santé, l'éducation, le logement, la nourriture et l'emploi au Nicaragua.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5		Ressources inscrites au budget : 84 000
III.1.7	Soutien technique à la municipalité de Lima pour des travaux d'infrastructure au Pérou	Améliorer les conditions de vie des populations déplacées au Pérou grâce à des travaux de remise en état de l'infrastructure dans les régions dont les habitants ont tendance à émigrer. Ce projet doit offrir des possibilités d'emploi à la population locale et stimuler le développement communautaire, dans le but de réduire la pression migratoire. La responsabilité de l'OIM dans la mise en œuvre de ce projet étant limitée, aucune commission pour frais généraux n'est appliquée aux montants versés par le Gouvernement péruvien pour couvrir les activités donnant lieu à une gestion spéciale.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 21 069 100

Programme/Projet	Objectifs
III.1.8 Réintégration socioéconomique des victimes de mines dans le Caucase du Sud	Contribuer à l'intégration socioéconomique et à l'autonomisation des personnes handicapées en Arménie et en Géorgie, en particulier les victimes de mines et les membres de leur famille, grâce à une assistance ciblée et une formation professionnelle.
Stratégie de l'OIM : 4	Ressources inscrites au budget : 156 700
III.1.9 Développement des micro-entreprises en Arménie	Promouvoir le développement des micro-entreprises locales et, ce faisant, stimuler une croissance économique durable en Arménie par la mise en place d'un mécanisme de crédit renouvelable.
Stratégie de l'OIM : 8, 10	Ressources inscrites au budget : 79 000
III.1.10 Soutien aux migrants retournant en République tchèque	Concevoir et fournir les services nécessaires pour soutenir les migrants qui souhaitent retourner en République tchèque, et promouvoir les migrants de retour en tant que sources de développement d'entreprises novatrices.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 36 900
III.1.11 Participation de la diaspora au développement économique du Kosovo sous administration des Nations Unies (résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies)	Renforcer la contribution de la diaspora à la réduction de la pauvreté à brève échéance, et favoriser le développement durable et respectueux de l'égalité entre les sexes de l'économie locale à longue échéance, en facilitant les investissements et en encourageant une culture de l'économie parmi les migrants et les ménages bénéficiant de rapatriements de fonds au Kosovo sous administration des Nations Unies (résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies).
Stratégie de l'OIM : 4	Ressources inscrites au budget : 211 800
Migration et développement économique/communautaire	Total des ressources inscrites au budget : 40 843 500

III.2 Retour et réintégration de nationaux qualifiés

Programme/Projet	Objectifs
III.2.1 Aide au retour à l'intention d'Afghans qualifiés et de personnes vulnérables rentrant en Afghanistan	Améliorer les capacités des institutions afghanes du secteur public en engageant des ressortissants afghans qualifiés de retour au pays à contribuer aux efforts nationaux. Une autre composante de ce projet consistera à garantir le voyage en toute sécurité et la réintégration de rapatriés vulnérables depuis la frontière jusqu'à leur destination finale dans le pays, et à contribuer à la protection des victimes de la traite.
Stratégie de l'OIM : 3, 9, 11	Ressources inscrites au budget : 399 000
III.2.2 Retour temporaire de nationaux qualifiés au départ des Pays-Bas	Encourager les personnes qualifiées et hautement qualifiées vivant aux Pays-Bas à soutenir les efforts de reconstruction et de développement de leur pays d'origine respectif par des retours temporaires et des placements professionnels dans des secteurs prioritaires.
Stratégie de l'OIM : 2, 4, 7, 8	Ressources inscrites au budget : 847 500
Retour et réintégration de nationaux qualifiés	Total des ressources inscrites au budget : 1 246 500

IV. MIGRATION REGULEE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
IV.1	Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements	32 273 800	57 037 100	3 698 900	93 009 800
IV.2	Lutte contre la traite	5 639 600	8 173 400	682 200	14 495 200
IV.3	Gestion de l'immigration et des frontières	12 972 900	52 352 700	2 081 700	67 407 300
	Total	50 886 300	117 563 200	6 462 800	174 912 300

298. L'allocation budgétaire totale pour les activités de migration régulée s'élève à environ 174,9 millions de dollars E.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM, pages 10 et 11.

299. Alors que, de manière générale, la migration est une force positive pour les pays d'origine comme pour les pays de destination, la migration non régulée peut représenter des difficultés sociales, financières et politiques pour les individus, la société et les gouvernements. Une approche globale, transparente et cohérente de la gestion des migrations associant tous les pays situés sur le continuum migratoire peut contribuer à maîtriser les aspects négatifs liés à la migration irrégulière, y compris le trafic illicite de migrants et la traite d'êtres humains, et à préserver l'intégrité de la migration en tant que processus social naturel. Une saine gouvernance en matière migratoire aux niveaux national, régional et international est de plus en plus reconnue comme un élément clé de la gestion humaine et ordonnée des mouvements de population.

300. L'OIM aide les gouvernements à mettre en place et à appliquer des politiques, des législations et des mécanismes institutionnels dans le domaine migratoire qui renforcent la gestion des migrations, tout en apportant un soutien spécialisé aux migrants, selon leurs besoins de protection et en tenant dûment compte des considérations de sexe, d'âge et de dignité humaine.

301. L'OIM apporte une assistance technique aux fonctionnaires gouvernementaux et les aide à évaluer, améliorer et actualiser les systèmes opérationnels de gestion des flux migratoires en ce qui concerne, par exemple, la

délivrance de documents de voyage, l'élaboration de systèmes de données ou les techniques de gestion des frontières, y compris la saisie de données et la biométrie. Elle met en œuvre des programmes visant à faciliter le retour volontaire assisté des demandeurs d'asile déboutés, des personnes en détresse et d'autres migrants, ainsi que leur réintégration dans leur pays d'origine en tenant dûment compte des besoins des migrants eux-mêmes ainsi que des préoccupations des communautés locales. L'OIM adopte une approche fondée sur les droits dans la mise en œuvre d'un large éventail d'activités d'aide aux victimes de la traite et autres migrants vulnérables, y compris les enfants migrants mineurs non accompagnés, en apportant une assistance technique aux gouvernements et aux ONG, ainsi qu'une aide directe en partenariat avec des ONG et des organismes publics. Plusieurs gouvernements font appel à l'OIM pour qu'elle les aide à trouver des solutions durables face à l'augmentation du nombre d'enfants non accompagnés franchissant leurs frontières. Le soutien de l'OIM consiste notamment à repérer les familles, à assurer le retour volontaire assisté et à renforcer les capacités des pouvoirs publics compétents dans les pays d'origine, en collaboration avec l'UNICEF et le HCR. L'OIM soutient la mise en œuvre de projets d'aide globaux visant à répondre aux besoins des enfants migrants non accompagnés dans les régions frontalières.

302. En outre, des programmes sont plus particulièrement axés sur la prévention de la

traite, de l'exploitation et des mauvais traitements des migrants, et sur l'importance de s'attaquer aux facteurs qui créent une demande de biens et de services produits et fournis par des migrants victimes de la traite et de l'exploitation.

303. Les projets et activités de migration régulée sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

304. **Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements :** L'objectif de l'OIM est d'apporter un soutien renforcé pour faciliter le retour volontaire assisté et la réintégration des migrants dans leur pays d'origine. L'aide au retour volontaire et à la réintégration est l'un des services clés de gestion des migrations fournis par l'OIM aux migrants et aux gouvernements. Les programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration offrent une alternative plus humaine, plus digne et moins coûteuse aux retours forcés aux migrants qui ne veulent ou ne peuvent rester dans le pays d'accueil et qui, dans le même temps, ne peuvent retourner au pays par leurs propres moyens. Ces programmes sont soit ouverts à tous les migrants ayant besoin d'une aide au retour, soit spécialement conçus en fonction des besoins particuliers de groupes spécifiques, notamment les migrants vulnérables. Typiquement, les programmes de ce genre offrent des informations, des services d'orientation et une aide au voyage jusqu'au lieu d'origine. Ils peuvent proposer, en outre, une évaluation des besoins de groupes cibles dans les pays d'origine et d'accueil, et fournir des informations sur les possibilités de retour ainsi que des conseils aux candidats au retour potentiels, une aide en matière de documents et une assistance sanitaire, un accueil à l'arrivée et un soutien de longue durée à la réinsertion, à la fois pour ceux qui rentrent au pays et pour les communautés des pays d'origine, afin de garantir la durabilité des retours.

305. Les programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration se révèlent particulièrement efficaces lorsqu'ils s'inscrivent dans une approche sur plusieurs fronts de la gestion des migrations, pour répondre à des scénarios migratoires spécifiques. Lorsqu'ils sont mis en œuvre rapidement et en association avec une gestion efficace de l'asile et des frontières dans les pays d'accueil, ils peuvent contribuer à préserver l'intégrité des systèmes de migration régulière. Dans le cas où des migrants irréguliers se trouvent bloqués en grand nombre dans des

pays de transit, de tels programmes peuvent être combinés avec des mesures de renforcement des capacités pour les pays de transit et d'accueil, ainsi qu'avec une assistance humanitaire en faveur des migrants en détresse et souvent complètement démunis, conformément à une stratégie globale visant à prendre en compte la migration irrégulière dans le pays ou la région concernée. Dans de telles situations, l'OIM apporte également un soutien technique pour mettre en place ou renforcer des mécanismes d'aide au retour volontaire et à la réintégration pouvant offrir un soutien durable aux migrants en détresse. De même, elle offre un soutien technique et d'autres formes d'appui aux gouvernements et à d'autres intervenants en vue d'améliorer la gestion de la migration de retour, procède à cet effet à des travaux de recherche et facilite le dialogue sur la migration de retour entre pays d'origine, de transit et d'accueil.

306. **Lutte contre la traite :** L'OIM s'emploie à lutter contre la traite des personnes et l'exploitation des migrants dans le contexte plus large de la gestion des migrations, en étroite coopération avec les gouvernements, les institutions compétentes des Nations Unies et des ONG, dans les pays d'origine, de transit et de destination. Elle a principalement pour objectifs de prévenir la traite des personnes et l'exploitation des migrants, ainsi que de garantir la protection des victimes. A cette fin, l'Organisation a adopté une approche globale qui s'articule autour des principaux domaines d'intervention suivants.

307. L'OIM effectue des recherches quantitatives et qualitatives sur la traite, plus particulièrement axées sur les itinéraires et les tendances en la matière, sur les causes et les conséquences de la traite d'êtres humains et de l'exploitation des migrants, à la fois pour les individus et pour la société en général, ainsi que sur la structure, les motivations et le mode de fonctionnement des groupes criminels organisés.

308. La prévention de la traite des personnes et de l'exploitation des migrants au moyen d'informations ciblées, de projets d'éducation et de communication, est un autre domaine d'intervention prioritaire. Mises en œuvre tant dans les pays de destination que d'origine, les campagnes d'information visent à modifier les attitudes et les comportements en sensibilisant les consommateurs à la nécessité d'« acheter responsable », et fournissent aux

populations vulnérables les renseignements dont elles ont besoin pour se protéger contre les trafiquants.

309. Les activités de coopération technique renforcent les capacités des administrations publiques et des institutions de la société civile pour qu'elles puissent relever les défis que pose la traite des êtres humains. Elles consistent notamment à former les membres des ONG et les fonctionnaires gouvernementaux, y compris les responsables de l'application des lois, à fournir un soutien technique à l'élaboration de politiques et de procédures de lutte contre la traite, et à moderniser l'infrastructure existante.

310. Les gouvernements et les ONG continuent de se tourner vers l'OIM pour qu'elle offre une assistance directe aux victimes de la traite et aux migrants exploités dans le cadre de programmes ou grâce au soutien du Fonds d'assistance global de l'OIM pour la protection des victimes de la traite. Cette aide est adaptée aux besoins spécifiques des bénéficiaires, et peut englober l'hébergement dans un lieu sûr, un soutien médical et psychosocial, le perfectionnement des compétences et une formation professionnelle, une aide à la réintégration, ainsi que des possibilités de retour volontaire dans le pays d'origine dans des conditions dignes ou, dans les cas extrêmes, la réinstallation dans un pays tiers.

311. **Gestion de l'immigration et des frontières :** En mettant en place des partenariats actifs, en fournissant des informations, un savoir-faire et des ressources, les projets de gestion de l'immigration et des frontières de l'OIM visent à renforcer la capacité des gouvernements et d'autres acteurs compétents à répondre aux problèmes de la migration de manière globale, dans un esprit de coopération et, en définitive, en toute autonomie. L'OIM aide les Etats à élaborer et mettre en œuvre des projets et des programmes visant à renforcer la capacité des services gouvernementaux, des ONG et d'autres parties prenantes, pour qu'ils puissent gérer avec efficacité les flux migratoires et lutter contre la migration irrégulière dans le respect du droit international.

312. Les projets mis en œuvre sont conçus pour répondre à des préoccupations essentielles en matière de gouvernance de la migration,

notamment en ce qui concerne les cadres politique, juridique et administratif, et pour appuyer les systèmes opérationnels utilisés, par exemple, pour contrôler les frontières et délivrer les documents de voyage. Ils offrent des services consultatifs, une assistance technique et des activités de formation destinés à renforcer les capacités institutionnelles des autorités migratoires nationales pour qu'elles puissent formuler et gérer les politiques et les textes législatifs et administratifs relatifs à la migration, et à encourager les approches concertées en matière de gestion des migrations entre les Etats. Typiquement, les activités mises en œuvre sont les suivantes : a) un diagnostic des causes, des caractéristiques et des effets de la migration ; b) une évaluation et, si nécessaire, une révision et une reformulation des politiques de migration, des textes de loi et des structures administratives ; c) une formation professionnelle et technique à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux ; d) une assistance technique visant à renforcer les systèmes administratifs et opérationnels clés ; e) un soutien à la coordination et à l'intégration des politiques de migration au sein des régions concernées ; et f) l'instauration ou le renforcement d'un dialogue multilatéral et de processus de planification dans le domaine de la gestion des flux migratoires. Les aspects clés concernent, entre autres, l'amélioration des systèmes de gestion des données sur la migration et des frontières ; l'amélioration de l'intégrité des documents de voyage et des systèmes utilisés pour les délivrer ; l'établissement ou le renforcement de programmes nationaux ou régionaux de formation à l'intention des fonctionnaires des services de migration ; des programmes spéciaux visant à faire respecter les droits humains des migrants ; et l'amélioration des services offerts aux groupes de migrants vulnérables. De plus en plus, l'accent est mis sur les actions qui s'accordent avec le Protocole contre le trafic illicite de migrants. L'OIM fournit en outre un soutien technique et des mesures de renforcement des capacités aux agences non gouvernementales qui jouent un rôle clé dans le secteur migratoire, et favorise l'échange de connaissances et d'expériences par le biais du recrutement, du transfert et d'affectations de courtes durées d'experts appelés à travailler sur toutes sortes de questions de migration.

IV.1 Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements

Programme/Projet		Objectifs
IV.1.1	Retour volontaire assisté et réintégration de migrants et de demandeurs d'asile déboutés, et soutien aux gouvernements en matière d'aide au retour volontaire	Faciliter le retour volontaire assisté et la réintégration de demandeurs d'asile déboutés, de migrants en situation irrégulière et d'autres migrants dans leur pays d'origine. Il est prévu qu'en 2014, une aide au retour sera fournie aux migrants quittant divers pays d'accueil dont l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, l'Allemagne, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, la Slovaquie, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 6, 7, 10		Ressources inscrites au budget : 46 717 900
IV.1.2	Retour volontaire assisté depuis la Suisse vers divers pays d'Afrique	Faciliter le retour volontaire et la réintégration de ressortissants de plusieurs pays africains vivant actuellement en Suisse. Un soutien est apporté aux migrants de retour tout au long du processus pour leur permettre de prendre une décision en connaissance de cause.
Stratégie de l'OIM : 2, 10		Ressources inscrites au budget : 327 900
IV.1.3	Aide au retour volontaire et à la réintégration en Somalie	Aider des migrants originaires de la Somalie à retourner dans leur région d'origine depuis la Norvège. Un appui à la réintégration est également fourni avec comme objectif général de contribuer à la réintégration durable des migrants dans leur pays d'origine.
Stratégie de l'OIM : 2, 10		Ressources inscrites au budget : 67 200
IV.1.4	Soutien régional en vue de faciliter le retour volontaire assisté en Iraq et au départ de l'Iraq	Faciliter le retour volontaire d'Iraqiens et de ressortissants de pays tiers en détresse en Iraq, en étroite coopération avec toutes les principales parties prenantes de la région.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 8, 10		Ressources inscrites au budget : 16 800
IV.1.5	Retour volontaire assisté et réintégration au départ du Canada	Renforcer la gestion globale des migrations grâce à une aide au retour et à une réintégration durable de demandeurs du statut de réfugié déboutés et d'autres demandeurs d'asile qui résident actuellement au Canada.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 10		Ressources inscrites au budget : 9 162 300
IV.1.6	Aide au retour et à la réintégration à l'intention d'Afghans	Faciliter le retour volontaire d'Afghans dans leur pays d'origine, en leur offrant une assistance à l'accueil et une aide ciblée à la réintégration afin que la transition vers une vie normale durable se fasse en douceur.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 10		Ressources inscrites au budget : 2 550 500
IV.1.7	Retour et réintégration de demandeurs d'asile déboutés en Australie	Faciliter le retour volontaire et la réintégration dans leur pays d'origine de demandeurs d'asile déboutés en Australie, par une approche intégrée comprenant des informations et des conseils aux migrants irréguliers pour qu'ils puissent prendre des décisions en connaissance de cause quant à leur statut d'immigrants et aux possibilités qui s'offrent à eux.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 10		Ressources inscrites au budget : 4 741 500

Programme/Projet		Objectifs
IV.1.8	Soins aux migrants en situation irrégulière en Indonésie et retour volontaire	Renforcer la coopération régionale et fournir un soutien technique aux systèmes de gestion des migrations en Indonésie. Ce projet contribuera à la fourniture de services sociaux destinés à répondre aux besoins essentiels des migrants, à un rapprochement avec les communautés de migrants, et à la fourniture d'une assistance durant le voyage en direction des pays d'origine aux migrants irréguliers en détresse en Indonésie.
Stratégie de l'OIM : 1, 5, 10		Ressources inscrites au budget : 22 623 400
IV.1.9	Renforcement des solutions durables pour les mineurs non accompagnés	Contribuer à renforcer et à établir des synergies entre les procédures et les méthodologies de repérage des familles dans les Etats membres de l'Union européenne et certains pays tiers afin de renforcer la réintégration durable de mineurs non accompagnés qui choisissent de retourner dans leur pays d'origine.
Stratégie de l'OIM : 3, 10		Ressources inscrites au budget : 398 800
IV.1.10	Informations sur le retour volontaire et informations concernant spécifiquement certains pays en Autriche et en Allemagne	Aider les autorités autrichiennes et allemandes en fournissant des informations sur cette activité ainsi que sur certains pays d'origine des demandeurs d'asile. Ces informations donnent une idée des services qui pourront être offerts à certains groupes vulnérables à leur retour.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 413 800
IV.1.11	Retour volontaire assisté et réintégration de migrants et de familles vulnérables résidant en Belgique, en Lituanie et aux Pays-Bas	Contribuer au retour volontaire assisté durable, dans des conditions humaines et adaptées aux besoins de chacun, de migrants vulnérables, y compris des familles avec enfants, des victimes de la traite et des personnes âgées. Il est prévu d'étendre à d'autres pays l'aide au retour fournie initialement à des migrants retournant au pays au départ de la Belgique, de la Lituanie et des Pays-Bas.
Stratégie de l'OIM : 1, 10		Ressources inscrites au budget : 1 668 100
IV.1.12	Réintégration de migrants géorgiens de retour et mise en œuvre de l'accord de réadmission UE-Géorgie	Faciliter la réintégration socioéconomique de migrants de retour avec l'aide de centres d'orientation professionnelle et de placement, et collaborer avec le Gouvernement de la Géorgie pour renforcer les capacités permettant de mener des activités de réintégration socioéconomique par la mise en œuvre de l'accord de réadmission passé avec l'UE.
Stratégie de l'OIM : 10		Ressources inscrites au budget : 735 500
IV.1.13	Retour volontaire et réintégration au départ de la Lettonie	Appuyer l'aide destinée à permettre un retour volontaire et une réintégration efficaces et durables, qui est fournie à des migrants irréguliers résidant ou arrivant actuellement en Lettonie.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 5		Ressources inscrites au budget : 139 800
IV.1.14	Renforcement des mécanismes de retour volontaire assisté en Lituanie	Renforcer les capacités des fonctionnaires lituaniens travaillant dans le domaine de la migration, afin qu'ils soient mieux à même de faciliter et de gérer le retour et la réintégration des migrants.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 494 200
IV.1.15	Retour volontaire assisté et réintégration au départ du Luxembourg	Faciliter le retour volontaire de migrants, y compris irréguliers, au Luxembourg, et créer les conditions favorables à leur réintégration durable dans leur pays d'origine.
Stratégie de l'OIM : 8, 10		Ressources inscrites au budget : 529 700

Programme/Projet	Objectifs
IV.1.16 Retour volontaire et réintégration de migrants au départ de la Norvège	Soutenir le Gouvernement norvégien en fournissant un appui pour le retour et la réintégration de migrants vulnérables par la diffusion d'informations sur les possibilités de retour, et en facilitant leur retour et leur réintégration dans les pays de destination.
Stratégie de l'OIM : 1, 2	Ressources inscrites au budget : 1 209 200
IV.1.17 Retour volontaire assisté et réintégration au départ de la Pologne	Contribuer au renforcement du dispositif de retour mis en place en Pologne en fournissant des conseils avant le départ sur les possibilités de retour à des demandeurs d'asile déboutés et à des migrants irréguliers.
Stratégie de l'OIM : 10	Ressources inscrites au budget : 467 000
IV.1.18 Programmes de retour volontaire et de réintégration en Roumanie	Renforcer les programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration en Roumanie, en menant une campagne d'information sur les avantages d'un retour volontaire, et en offrant directement des conseils et des services en matière de retour et de réintégration aux migrants irréguliers et aux nationaux de pays tiers dans le pays.
Stratégie de l'OIM : 5, 10	Ressources inscrites au budget : 746 200
Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements	
Total des ressources inscrites au budget : 93 009 800	

IV.2 Lutte contre la traite

Programme/Projet	Objectifs
IV.2.1 Mesures de lutte contre la traite d'êtres humains fondées sur des preuves	Continuer à réunir des données exactes et comparables sur la traite d'êtres humains à l'échelle nationale et internationale, en menant des études débouchant sur des mesures concrètes et en recueillant des données.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 5, 6, 11	Ressources inscrites au budget : 71 600
IV.2.2 Etude des conséquences de la traite des personnes	Faire mieux comprendre les conséquences de la traite des personnes, notamment les besoins de santé des victimes de la traite et d'autres travailleurs migrants exploités, en vue d'améliorer les mécanismes d'aide concertés et d'obtenir de meilleurs résultats dans le domaine de la santé.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 6, 7	Ressources inscrites au budget : 167 100
IV.2.3 Protection et assistance accordées aux travailleurs migrants vulnérables au Moyen-Orient et en Afrique du Nord	Contribuer à la protection des travailleurs migrants au Moyen-Orient et en Afrique du Nord en renforçant les capacités permettant aux gouvernements et aux acteurs de la société civile de la région d'appliquer les règles internationales relatives aux droits de l'homme afin de mieux protéger les travailleurs migrants, d'aider les plus vulnérables d'entre eux et d'autonomiser les travailleurs migrants en les sensibilisant à leurs droits.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5	Ressources inscrites au budget : 434 100
IV.2.4 Activités de lutte contre la traite dans la Corne de l'Afrique	Contribuer au renforcement de la gestion des flux migratoires composites dans la Corne de l'Afrique, en particulier des initiatives liées aux activités de lutte contre la traite concernant Djibouti, l'Éthiopie, la Somalie (Somaliland et Puntland) et le Yémen.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 7, 9, 12	Ressources inscrites au budget : 1 089 200

Programme/Projet		Objectifs
IV.2.5	Lutte contre la migration irrégulière d'Africains subsahariens qui transitent par l'Égypte	Améliorer la protection des migrants vulnérables qui transitent par l'Égypte, en répondant aux besoins urgents des migrants détenus le long de la frontière méridionale et en prévenant le trafic illicite et la traite par des activités de sensibilisation et des mesures promouvant l'accès à d'autres moyens de subsistance dans les communautés frontalières.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 9, 11		Ressources inscrites au budget : 173 400
IV.2.6	Renforcement des capacités pour lutter contre la traite des êtres humains en Égypte	Stimuler les efforts nationaux déployés pour lutter contre la traite des êtres humains interne et transfrontalière sous toutes ses formes, en renforçant la capacité de la police, du ministère public et des juges à enquêter sur les crimes de traite et à poursuivre leurs auteurs, ainsi qu'en renforçant la coopération entre les services de justice pénale dans le domaine de la lutte contre la traite en Égypte. Une autre composante de ce projet permettra d'enrayer la migration irrégulière de mineurs non accompagnés en promouvant un système dont l'objectif est l'intégration sociale, éducative et économique des mineurs à risque.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 11		Ressources inscrites au budget : 2 685 100
IV.2.7	Activités de lutte contre la traite au Ghana	Soutenir les efforts visant à réduire la traite d'êtres humains, le travail des enfants et la migration irrégulière dans le pays par des mesures préventives, une protection et une aide aux victimes, et la poursuite des trafiquants au Ghana.
Stratégie de l'OIM : 3, 11		Ressources inscrites au budget : 130 100
IV.2.8	Activités de lutte contre la traite au Niger	Renforcer la capacité des autorités locales, au Niger, à enquêter sur les crimes de traite et à poursuivre leurs auteurs, conformément aux instruments juridiques internationaux et régionaux.
Stratégie de l'OIM : 3, 11		Ressources inscrites au budget : 189 000
IV.2.9	Activités de lutte contre la traite en République-Unie de Tanzanie	Collaborer avec d'autres partenaires internationaux pour former des formateurs en République-Unie de Tanzanie dans le domaine des services d'aide aux victimes de la traite, en particulier aux enfants ; et dispenser une formation aux agents de la force publique sur les thèmes suivants : filtrage des victimes de la traite, orientation, gestion des abris, procédures de regroupement familial, et collecte et gestion des données.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 6, 11		Ressources inscrites au budget : 548 200
IV.2.10	Activités de lutte contre la traite en Tunisie	Réduire la vulnérabilité des enfants et des jeunes tunisiens aux risques de migration irrégulière, et renforcer leur intégration socioéconomique dans leur pays d'origine.
Stratégie de l'OIM : 5		Ressources inscrites au budget : 206 700
IV.2.11	Riposte à la traite d'êtres humains en Ouganda	Contribuer à la prévention de la traite d'êtres humains et apporter une aide directe aux victimes et à d'autres personnes exposées à la traite et/ou à l'exploitation, en fournissant une assistance technique aux institutions gouvernementales pour établir des systèmes de surveillance efficaces et prendre des mesures de prévention de la traite en Ouganda.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 6, 10, 11		Ressources inscrites au budget : 204 500

Programme/Projet	Objectifs
IV.2.12 Renforcement des capacités de lutte contre la traite en Zambie	Consolider les mesures nationales de lutte contre la traite d'êtres humains en renforçant la capacité des autorités de police, des institutions gouvernementales compétentes et de la société civile à appliquer la nouvelle législation de lutte contre la traite ; atténuer la vulnérabilité et renforcer la protection des enfants particulièrement exposés au risque de traite et d'exploitation en Zambie.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 439 700
IV.2.13 Renforcement des capacités de protection des migrants vulnérables en Méso-Amérique	Renforcer les capacités de la Conférence régionale sur la migration, de ses Etats membres et des partenaires de la société civile en Méso-Amérique pour qu'ils puissent venir en aide aux migrants, et plus particulièrement aux enfants non accompagnés, aux victimes de la traite et à d'autres groupes vulnérables, et les protéger contre les atteintes à leurs droits humains tout au long de la route migratoire.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 7, 11	Ressources inscrites au budget : 863 600
IV.2.14 Protection des migrants vulnérables dans les Caraïbes	Développer la capacité des parties prenantes dans les Caraïbes, en particulier des autorités de police, à mieux comprendre et gérer les problèmes de protection liés aux flux migratoires composites ; et instruire des enquêtes et poursuivre les trafiquants afin de venir en aide aux victimes.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 11	Ressources inscrites au budget : 301 700
IV.2.15 Lutte contre la traite des personnes en Equateur et en Uruguay	Aider les Gouvernements de l'Equateur et de l'Uruguay à se mettre en conformité avec les règles minimum relatives à l'élimination de la traite d'êtres humains, en appuyant la mise en œuvre du Plan national de lutte contre la traite des personnes de chacun des deux pays aux fins de protection des victimes et de poursuite des trafiquants.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 6, 11	Ressources inscrites au budget : 47 800
IV.2.16 Renforcement des capacités de lutte contre la traite d'êtres humains en Colombie	Offrir une assistance technique et renforcer les efforts du Gouvernement colombien en vue de prévenir et de combattre la migration irrégulière et la traite d'êtres humains, et protéger les victimes de la traite et poursuivre en justice les trafiquants en Colombie.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 11	Ressources inscrites au budget : 318 300
IV.2.17 Activités de lutte contre la traite au Mexique	Renforcer la capacité des fonctionnaires gouvernementaux mexicains et de la société civile à repérer, aider et orienter les victimes de la traite. Ce projet sensibilisera aussi les législateurs et les décideurs politiques à l'importance de réformes législatives et fournira les outils nécessaires à la mise en place de ces réformes au niveau local.
Stratégie de l'OIM : 3, 11	Ressources inscrites au budget : 624 000
IV.2.18 Lutte contre la traite des personnes en Asie centrale	Aider à lutter contre la traite des personnes en Asie centrale, en développant les capacités nationales d'assistance aux victimes et en renforçant les capacités des ONG, des centres de crise et de réadaptation au niveau local.
Stratégie de l'OIM : 1, 3, 4, 5, 6, 7, 11	Ressources inscrites au budget : 1 583 400

Programme/Projet	Objectifs
IV.2.19 Sensibilisation aux risques liés à la migration irrégulière en Afghanistan	Sensibiliser aux risques liés à la migration irrégulière et au trafic illicite de migrants parmi les candidats afghans à la migration irrégulière qui envisagent de se rendre à l'étranger, en particulier en Australie.
Stratégie de l'OIM : 8, 10	Ressources inscrites au budget : 22 900
IV.2.20 Aide au retour et à la réintégration des victimes de la traite au Japon	Soutenir le plan japonais de lutte contre la traite des personnes, en fournissant une aide au voyage aux victimes de la traite et en veillant à ce qu'une assistance à l'accueil soit proposée dans le pays de destination finale.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 5, 11	Ressources inscrites au budget : 386 700
IV.2.21 Action globale de lutte contre la traite des personnes aux Maldives	Contribuer au renforcement de la capacité du Gouvernement et des acteurs non gouvernementaux à lutter contre la traite des personnes dans les domaines de la prévention, des poursuites, de la protection et des partenariats aux Maldives.
Stratégie de l'OIM : 3, 11	Ressources inscrites au budget : 288 400
IV.2.22 Lutte contre la traite d'êtres humains en Papouasie-Nouvelle-Guinée	Renforcer la capacité du Gouvernement et des parties prenantes compétentes à poursuivre les trafiquants et à protéger les victimes de la traite en Papouasie-Nouvelle-Guinée.
Stratégie de l'OIM : 3, 11	Ressources inscrites au budget : 194 800
IV.2.23 Protection et aide aux victimes de la traite à Sri Lanka	Renforcer et appuyer les efforts déployés pour lutter contre la traite d'êtres humains, en particulier mieux repérer les victimes de la traite, et fournir une protection adéquate fondée sur les normes internationales et les pratiques exemplaires à Sri Lanka.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 11	Ressources inscrites au budget : 190 200
IV.2.24 Activités de lutte contre la traite au Viet Nam	Contribuer à l'amélioration de la politique et des programmes nationaux du Viet Nam en faveur du retour et de la réintégration durables des femmes victimes de la traite, et veiller à ce que l'assistance apportée aux victimes de la traite permette d'empêcher celles-ci de tomber à nouveau sous la griffe des trafiquants.
Stratégie de l'OIM : 11	Ressources inscrites au budget : 27 700
IV.2.25 Activités de lutte contre la traite au Bélarus, dans la République de Moldova et en Ukraine	Prévenir et dissuader la traite, offrir une aide à la réintégration efficace aux victimes de la traite, et renforcer les capacités des fonctionnaires compétents du Bélarus, de la République de Moldova et de l'Ukraine, ainsi que sensibiliser les médias et les groupes de la société civile des pays d'origine, de transit et de destination. Ce projet contribuera à la lutte contre la traite d'êtres humains, à la poursuite effective des trafiquants, et à la fourniture d'une aide appropriée aux victimes.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 6, 11	Ressources inscrites au budget : 2 276 900
IV.2.26 Aide aux victimes de la traite en Albanie	Protéger les victimes de la traite et les personnes exposées à l'exploitation, en apportant un appui aux groupes existants s'occupant des abris, et en poursuivant l'action menée par la société civile pour amener le Gouvernement albanais à se conformer à la loi sur la protection des victimes de la traite.
Stratégie de l'OIM : 11	Ressources inscrites au budget : 241 400

Programme/Projet	Objectifs
IV.2.27 Activités de lutte contre la traite en Azerbaïdjan	Renforcer les structures juridiques pour lutter contre la traite des personnes et améliorer les mécanismes de protection afin d'aider les victimes de la traite, notamment les femmes et les enfants migrants, et leur fournir des services en renforçant les capacités des autorités gouvernementales et des partenaires de la société civile concernés en Azerbaïdjan.
Stratégie de l'OIM : 11	Ressources inscrites au budget : 24 500
IV.2.28 Autonomisation des femmes en Azerbaïdjan	Aider à prévenir la violence familiale et à lutter contre ce phénomène en renforçant les capacités socioéconomiques des femmes et les mécanismes d'orientation des victimes de la violence familiale, et en sensibilisant aux violences contre les femmes en Azerbaïdjan.
Stratégie de l'OIM : 11	Ressources inscrites au budget : 69 700
IV.2.29 Lutte contre la traite d'êtres humains en Pologne	Prévenir la traite d'êtres humains aux fins d'exploitation par le travail grâce à un renforcement des partenariats nationaux et régionaux et à une meilleure compréhension des mécanismes qui facilitent cette exploitation en Pologne.
Stratégie de l'OIM : 11	Ressources inscrites au budget : 24 300
IV.2.30 Lutte contre la traite des personnes dans la Fédération de Russie	Contribuer à la lutte contre la traite des personnes en créant et en mettant en place un mécanisme national d'orientation, et en renforçant les capacités de la société civile et des institutions publiques qui protègent et aident directement les victimes de la traite dans la Fédération de Russie.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 7, 11	Ressources inscrites au budget : 499 800
IV.2.31 Activités de lutte contre la traite en Turquie	Consolider et institutionnaliser les progrès réalisés actuellement en matière de lutte contre la traite conformément au deuxième plan d'action national turc sur la lutte contre la traite d'êtres humains, et à la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite d'êtres humains.
Stratégie de l'OIM : 5, 6, 11	Ressources inscrites au budget : 170 400
Lutte contre la traite	Total des ressources inscrites au budget : 14 495 200

IV.3 Gestion de l'immigration et des frontières

Programme/Projet	Objectifs
IV.3.1 Prévention et gestion des flux de migration irrégulière au départ du Sahara via la mer Méditerranée	Renforcer la capacité des autorités libyennes à détecter, prévenir et gérer les flux de migration irrégulière vers ou à travers le pays.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 933 500
IV.3.2 Renforcement des capacités en matière de gestion des migrations dans la République démocratique du Congo	Renforcer les capacités et les infrastructures de la police nationale pour qu'elle puisse lutter avec efficacité contre les violences sexuelles et fondées sur le sexe, et renforcer les institutions nationales de gestion des frontières dans la République démocratique du Congo.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 350 900

Programme/Projet		Objectifs
IV.3.3	Réponse aux défis posés par les flux de migration mixtes au Mozambique	Créer une équipe spéciale interministérielle chargée de coordonner la riposte du Gouvernement aux flux de migration mixtes au Mozambique ; examiner la législation actuelle relative aux flux mixtes ; et élaborer des procédures opérationnelles standard permettant aux autorités frontalières de gérer les flux de migration mixtes, y compris des mécanismes d'orientation destinés à renforcer la protection des migrants vulnérables.
Stratégie de l'OIM : 2, 3		Ressources inscrites au budget : 120 500
IV.3.4	Renforcement de la gestion des migrations au Nigéria	Renforcer la capacité du Gouvernement nigérian à mieux gérer les migrations, afin de maximiser le potentiel de développement du pays.
Stratégie de l'OIM : 3, 4		Ressources inscrites au budget : 7 133 400
IV.3.5	Amélioration de la sécurité humaine en Somalie	Contribuer à l'amélioration de la sécurité humaine en Somalie grâce à une meilleure coordination et une plus grande efficacité dans la gestion des frontières et dans la riposte à la traite d'êtres humains et aux autres délits liés à la migration.
Stratégie de l'OIM : 3, 4		Ressources inscrites au budget : 740 400
IV.3.6	Renforcement de la gestion des migrations au Soudan du Sud	Appuyer les efforts déployés par le Gouvernement pour renforcer la gestion des migrations, en installant des équipements et en formant des agents d'immigration aux techniques de contrôle des frontières et de gestion des migrations au Soudan du Sud.
Stratégie de l'OIM : 3, 9		Ressources inscrites au budget : 1 784 700
IV.3.7	Soutien au développement humanitaire en République-Unie de Tanzanie	Soutenir les efforts déployés par les services gouvernementaux compétents de la République-Unie de Tanzanie dans les districts et les régions pour mettre en œuvre une stratégie de développement durable en matière de renforcement des capacités aux fins de planification économique et de gestion efficace des défis migratoires.
Stratégie de l'OIM : 5		Ressources inscrites au budget : 1 300 200
IV.3.8	Renforcement des capacités de gestion des migrations en Iraq	Aider le Gouvernement à bien gérer les frontières et les migrations, pour qu'il soit mieux à même d'accueillir et de traiter le nombre croissant de migrants de retour d'une manière sûre, digne et ordonnée en Iraq. Une autre composante de ce projet appuiera les efforts visant à faire progresser la démocratie et le respect des droits humains et de la légalité par des mesures destinées à promouvoir la gouvernance démocratique dans le secteur de la sécurité.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 4		Ressources inscrites au budget : 7 387 700

Programme/Projet	Objectifs
IV.3.9 Coopération technique dans le domaine de la migration (PLACMI) en Amérique latine	<p>Appuyer les efforts nationaux déployés par les pays d'Amérique latine pour gérer les questions migratoires, et contribuer concrètement au développement durable de l'économie et des ressources humaines dans la région grâce à une plateforme régionale permettant aux gouvernements d'échanger leurs points de vue et de chercher un terrain d'entente sur les questions migratoires.</p> <p>Les ressources inscrites au budget indiquées ici ne reflètent que les contributions des donateurs. Une allocation complémentaire prélevée sur les revenus de soutien opérationnel est indiquée au paragraphe 233. Le financement total du PLACMI s'élève à 659 600 dollars E.-U..</p>
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 7, 11	Ressources inscrites au budget : 596 600
IV.3.10 Projet de coopération technique visant à renforcer le Processus de Puebla	<p>Soutenir le Processus de Puebla, qui est un mécanisme de consultation, de coordination et de coopération en matière migratoire, afin de parvenir à une intégration régionale.</p> <p>Les ressources inscrites au budget indiquées ici ne reflètent que les contributions des donateurs. Une allocation complémentaire prélevée sur les revenus de soutien opérationnel est indiquée au paragraphe 234. Le financement total du Processus de Puebla s'élève à 315 900 dollars E.-U..</p>
Stratégie de l'OIM : 3, 7	Ressources inscrites au budget : 295 900
IV.3.11 Coordination régionale de la sécurité des frontières en Amérique centrale	<p>Renforcer la coordination et la coopération aux niveaux national et régional en Amérique centrale par la mise en œuvre d'activités visant à réduire la criminalité transnationale dans les zones frontalières, y compris le franchissement illégal des frontières.</p>
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 203 800
IV.3.12 Assistance administrative et technique à l'intention des services de gestion des migrations en Argentine	<p>Offrir une assistance administrative et technique à l'appui des efforts nationaux déployés pour résoudre les problèmes de gouvernance et de gestion des migrations en Argentine, notamment à la faveur d'un transfert de main-d'œuvre spécialisée, d'une coopération internationale et d'un renforcement ciblé des capacités.</p> <p>La responsabilité de l'OIM dans la mise en œuvre de ce projet étant limitée, aucune commission pour frais généraux n'est appliquée aux fonds versés par le Gouvernement argentin pour couvrir le coût des activités qui font l'objet d'une gestion spéciale.</p>
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 1 977 400
IV.3.13 Assistance technique aux fins d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique de migration au Chili	<p>Elaborer et mettre en œuvre, en collaboration avec les institutions gouvernementales compétentes, une politique de migration qui contribuera à renforcer les institutions s'occupant de la migration au Chili.</p>
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 8, 11	Ressources inscrites au budget : 317 900
IV.3.14 Renforcement d'institutions gouvernementales au Honduras	<p>Renforcer la structure et les capacités d'institutions gouvernementales locales du Honduras, en soutenant la réorganisation et la modernisation de leur infrastructure technologique, et en améliorant les systèmes de sécurité concernant les services d'immigration.</p>
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 3 292 900

Programme/Projet	Objectifs
IV.3.15 Projet d'assistance technique pour des services de gestion au Pérou	Fournir une assistance technique pour appuyer les efforts nationaux visant à résoudre les problèmes de gouvernance et de gestion au Pérou, notamment grâce au transfert de main-d'œuvre spécialisée et à un renforcement des capacités ciblé. La responsabilité de l'OIM dans la mise en œuvre de ce projet étant limitée, aucune commission pour frais généraux n'est appliquée aux fonds versés par le Gouvernement péruvien pour couvrir les activités qui font l'objet d'une gestion spéciale.
Stratégie de l'OIM : 3, 12	Ressources inscrites au budget : 19 303 300
IV.3.16 Gestion des migrations à Trinité-et-Tobago	Collaborer avec le Gouvernement de Trinité-et-Tobago sur des questions de coopération technique touchant la migration.
Stratégie de l'OIM : 3, 5	Ressources inscrites au budget : 36 200
IV.3.17 Renforcement des capacités grâce au transfert de connaissances et à l'échange d'Uruguayens qualifiés	Faciliter le placement d'experts et d'universitaires parrainés par l'Université de l'Uruguay.
Stratégie de l'OIM : 4, 12	Ressources inscrites au budget : 516 800
IV.3.18 Soutien à la Conférence ministérielle de Bali	Appuyer les efforts visant à instituer un mécanisme permettant d'améliorer et de renforcer sans cesse les mesures de politique visant à lutter contre le trafic illicite de personnes, la traite d'êtres humains et la criminalité transnationale connexe en Asie et dans le Pacifique.
Stratégie de l'OIM : 3, 9, 11	Ressources inscrites au budget : 627 600
IV.3.19 Programme de renforcement des capacités en matière de gestion des migrations en Afghanistan	Renforcer la capacité du pouvoir législatif et des fonctionnaires afghans à gérer les questions migratoires du pays, en mettant en place des processus appropriés et en améliorant leur compréhension de la gestion des migrations.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 6	Ressources inscrites au budget : 681 400
IV.3.20 Renforcement de la gestion de la migration irrégulière en Indonésie	Contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement indonésien et renforcer les capacités de la police nationale pour faire face à la migration irrégulière et veiller à ce que les migrants irréguliers soient convenablement traités. Un réseau de bureaux de suivi et de coordination sera mis en place afin de renforcer les capacités institutionnelles nationales pour pouvoir faire face à la migration irrégulière, lutter contre le trafic illicite de migrants et améliorer l'aide aux migrants irréguliers.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 6, 9, 11	Ressources inscrites au budget : 11 856 500
IV.3.21 Assistance technique aux fins de modernisation des passeports au Kirghizistan	Apporter un soutien aux efforts du Gouvernement du Kirghizistan pour délivrer des passeports nationaux comportant des éléments de sécurité qui améliorent l'acceptation, au niveau international, des détenteurs de ces passeports en tant que voyageurs ou migrants autorisés.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 10 600
IV.3.22 Gestion des migrations et contrôle des frontières en Papouasie-Nouvelle-Guinée	Renforcer les capacités des institutions chargées de la migration en Papouasie-Nouvelle-Guinée pour qu'elles puissent gérer la migration et faire face aux problèmes de gestion des frontières.
Stratégie de l'OIM : 3, 4	Ressources inscrites au budget : 819 500

Programme/Projet	Objectifs
IV.3.23 Gestion des réadmissions en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie	Contribuer à l'établissement et au développement d'un mécanisme efficace de gestion des réadmissions en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 738 900
IV.3.24 Renforcement des capacités de gestion des migrations au Bélarus et en Ukraine	Faciliter l'alignement du service national des gardes-frontières de l'Ukraine sur les normes de l'Union européenne, en renforçant les capacités dans le domaine de l'analyse des risques et l'analyse criminelle, et en proposant une formation institutionnelle et un appui au déploiement du système intégré de gestion des frontières. Ce projet doit, en outre, renforcer les capacités de surveillance et promouvoir l'échange d'informations préalables à l'arrivée entre le Bélarus et l'Ukraine.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5	Ressources inscrites au budget : 3 806 600
IV.3.25 Gestion des migrations aux fins de l'amélioration des procédures de retour à l'intention de nationaux de pays tiers en Bulgarie	Faciliter la gestion des migrations par la mise en place d'un mécanisme de soutien aux nationaux de pays tiers, ce qui facilitera la prise de décisions concernant le retour volontaire et les droits des nationaux de pays tiers dont la demande de protection internationale est en cours d'évaluation en Bulgarie.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 39 400
IV.3.26 Renforcement des capacités d'aide aux migrants irréguliers en Italie	Renforcer les capacités de l'Italie pour qu'elle puisse faire face aux demandeurs d'asile et au flux constant mais imprévisible de migrants irréguliers arrivant en Europe. En outre, ce projet continuera à renforcer la gestion des flux migratoires mixtes aux frontières italiennes.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 11	Ressources inscrites au budget : 106 500
IV.3.27 Surveillance des abris temporaires pour étrangers au Portugal	Déterminer, en partenariat avec le Gouvernement du Portugal et des acteurs de la société civile, si les abris temporaires pour migrants irréguliers en détention sont conformes aux normes minimales.
Stratégie de l'OIM : 2, 3	Ressources inscrites au budget : 8 500
IV.3.28 Gestion des flux migratoires et aide à l'intégration en Espagne	Faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de mesures efficaces qui aident à renforcer les capacités de l'Espagne en matière de contrôle et de gestion des flux migratoires.
Stratégie de l'OIM : 3, 8, 10	Ressources inscrites au budget : 2 419 700
Gestion de l'immigration et des frontières	Total des ressources inscrites au budget : 67 407 300

V. MIGRATION ASSISTEE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
V.1	Migration de main-d'œuvre	3 124 400	6 025 200	455 300	9 604 900
V.2	Traitement des dossiers et intégration des migrants	13 523 200	28 125 600	1 282 600	42 931 400
	Total	16 647 600	34 150 800	1 737 900	52 536 300

313. L'allocation budgétaire totale pour les activités de migration assistée est d'environ 52,5 millions de dollars E.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM, pages 10 et 11.

314. La mobilité est une caractéristique essentielle du monde actuel. L'intégration mondiale des marchés, l'apparition de réseaux transnationaux et le développement rapide des techniques de communication ont contribué au renforcement des flux de travailleurs qualifiés et non qualifiés, d'étudiants, de stagiaires, de cadres et de familles. L'évolution démographique et sociale dans le monde industrialisé a fait surgir le besoin de travailleurs et de cadres venant de l'étranger. Des flux migratoires à grande échelle supposent des ajustements qui ne s'opèrent pas toujours sans heurts, mais les économies qui veulent rester compétitives ne peuvent pas ignorer le besoin de changement. Le fait que certains pays de destination ne disposent que d'une représentation diplomatique et de services d'immigration limités appelle également une approche novatrice du travail de délivrance de visas.

315. En plus de promouvoir le dialogue régional et de fournir des conseils politiques et techniques aux gouvernements des pays d'origine et de destination sur la migration de main-d'œuvre et autres mouvements migratoires, l'OIM offre aux gouvernements, aux migrants et aux employeurs une assistance dans les domaines suivants : promotion et recrutement, formation linguistique, orientation culturelle précédant le départ, soutien dans le domaine de l'immigration et des visas, assistance lors du départ, durant le transit et à l'arrivée, et services d'intégration des migrants. Cette assistance est adaptée aux besoins de chaque programme, et assurée à tous les stades du processus : information et demande, entretien et

approbation, et aide après l'arrivée. Des stratégies d'intégration sont indispensables dans ce contexte, car le soutien à l'intégration peut aider les migrants à s'adapter à leur nouvel environnement et favoriser l'harmonie sociale entre les nouveaux venus et la communauté d'accueil. La migration assistée peut être une solution qui profite à tous – gouvernements, employeurs, migrants et communautés.

316. Les programmes et activités de migration assistée sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

317. **Migration de main-d'œuvre :** La migration de main-d'œuvre est une préoccupation prioritaire de nombreux Etats, qu'il s'agisse de pays d'origine ou de destination. Sachant qu'il y a plus de 86 millions de travailleurs migrants dans le monde, les enjeux sont énormes. Trois facteurs décisifs continueront d'alimenter les mouvements de ce type : le facteur d'attraction que constitue l'évolution de la démographie et celle des besoins du marché du travail dans de nombreux pays industrialisés ; le facteur d'incitation que représentent la poussée démographique, le chômage et la crise dans les pays moins développés ; et, enfin, les réseaux transnationaux établis, qui se nourrissent des liens familiaux et culturels et des relations historiques entre les pays. Une vaste proportion de la migration de main-d'œuvre peut être qualifiée d'irrégulière, avec une industrie clandestine qui s'en fait la complice. De plus en plus, les gouvernements aux deux extrémités du spectre migratoire élaborent des mécanismes régulatoires pour gérer la mobilité de main-d'œuvre dans leur intérêt propre

et dans l'intérêt mutuel, et l'on voit les gouvernements et les migrants se tourner vers l'OIM pour un soutien spécialisé et pour une aide à la migration régulée de main-d'œuvre et une assistance directe aux migrants. L'OIM vise à faciliter l'élaboration de politiques et de programmes s'accordant avec les intérêts des migrants et des gouvernements par des actions d'orientation et de renforcement des capacités, de diffusion d'informations et de sensibilisation, par la facilitation des recrutements, et par le dialogue et la coopération entre Etats. L'approche de l'OIM en matière de migration de main-d'œuvre consiste à promouvoir la protection des travailleurs migrants et de leur famille, à favoriser le développement et à ouvrir de nouvelles voies légales pour la migration de main-d'œuvre comme alternative à la migration irrégulière.

318. Traitement des dossiers des migrants et intégration : Quatre secteurs de programme sont englobés ici : les services d'appui en matière d'immigration et de visa, l'aide durant le voyage à l'intention des personnes et des gouvernements, la formation des migrants, et l'intégration des migrants. Ces programmes visent à faciliter la migration au titre de régimes migratoires organisés et réguliers. Il s'agit d'utiliser et d'améliorer les processus existants pour les rendre plus simples, plus accessibles, plus efficaces et plus fiables, à la fois pour les migrants et pour les gouvernements concernés. Les services d'appui de l'OIM en matière d'immigration et de visa sont notamment les suivants : informations générales sur le pays, assistance logistique pour appuyer le traitement des visas, facilitation des contrôles des compétences professionnelles et linguistiques, aide à la demande de visa, intégrité et vérification

des documents, entretiens sans arbitrage, relevé des identifiants biométriques, traitement des documents de voyage, systèmes de prise de rendez-vous pour le dépôt des demandes de visa et de délivrance de visa, centres de demande de visa, repérage des familles et informations en matière de visa. L'éventail des mesures d'aide au voyage assurées en faveur des migrants qui financent eux-mêmes leur voyage est essentiellement le même que celles fournies au titre des programmes de réfugiés financés par les gouvernements, à savoir des tarifs aériens pour un aller simple avantageux pour les migrants, une tolérance bagage généreuse et une aide dans les aéroports au moment du départ, lors du transit et à l'arrivée, selon le lieu de destination. Un élément important de ces activités – et l'une des tâches traditionnelles de l'OIM – consiste à préparer les migrants et les réfugiés à leur nouvelle vie, afin de faciliter le processus d'installation. A cet effet, l'OIM assure une orientation préparant à l'emploi, une orientation culturelle précédant le départ, une formation linguistique et une aide à l'intégration à l'arrivée, dont bénéficient à la fois les migrants et la communauté qui les accueille. Une intégration réussie est un processus bidirectionnel, et dépend de la volonté des nouveaux arrivants de s'adapter, mais aussi de celle de la société d'accueil de les accepter. L'OIM facilite la coexistence harmonieuse entre les nouveaux venus et la communauté d'accueil en diffusant des informations sur les droits des migrants et leurs obligations, en assurant des services de conseils et des programmes de soutien destinés à renforcer les compétences des migrants et à leur permettre ainsi de devenir des membres productifs de leur nouvelle communauté.

V.1 Migration de main-d'œuvre

Programme/Projet	Objectifs
V.1.1 Action en faveur de la liberté de circulation des personnes et de la migration en Afrique de l'Ouest	Maximiser le potentiel de développement de la liberté de circulation des personnes et de la migration en Afrique de l'Ouest, en soutenant l'application effective des protocoles de la CEDEAO relatifs à la liberté de circulation des personnes et de l'Approche commune de la CEDEAO en matière de migration.
Stratégie de l'OIM : 4	Ressources inscrites au budget : 2 424 900

Programme/Projet		Objectifs
V.1.2	Activités visant à promouvoir la migration régulière et des solutions de rechange constructives en Egypte	Faciliter la migration régulière en améliorant la diffusion d'informations sur les réalités de la migration irrégulière, et renforcer les compétences des migrants grâce à des activités de formation et d'éducation, tout en aidant les communautés de migrants, en particulier les jeunes, à devenir des acteurs du développement en Egypte.
Stratégie de l'OIM : 5		Ressources inscrites au budget : 659 600
V.1.3	Gestion effective de la migration de main-d'œuvre au départ de Maurice	Instituer une coopération entre Maurice et l'Italie afin d'encourager la migration de main-d'œuvre par un renforcement de la migration régulière et la promotion de la migration circulaire dans le but de prévenir la fuite des cerveaux et renforcer le lien entre migration et développement.
Stratégie de l'OIM : 2, 5, 12		Ressources inscrites au budget : 416 900
V.1.4	Migration de main-d'œuvre en provenance de la Colombie et du Honduras vers l'Espagne	Faciliter l'identification et le recrutement de migrants de la Colombie et du Honduras souhaitant travailler en Espagne.
Stratégie de l'OIM : 1, 8, 12		Ressources inscrites au budget : 53 400
V.1.5	Facilitation du Programme des travailleurs étrangers temporaires au Canada	Elaborer un processus transparent et équitable visant à identifier, présélectionner, recruter et placer les travailleurs migrants de pays choisis dans des entreprises au Canada.
Stratégie de l'OIM : 1, 8, 12		Ressources inscrites au budget : 91 300
V.1.6	Renforcement des capacités de gestion de la migration de main-d'œuvre au Bangladesh, en Indonésie, au Népal et aux Philippines	Renforcer les capacités de gestion de la migration de main-d'œuvre au Bangladesh, en Indonésie, au Népal et aux Philippines, en soutenant les efforts visant à améliorer la capacité des institutions gouvernementales et privées à surveiller le recrutement ; améliorer le dialogue entre les pays d'origine, de transit et de destination ; augmenter la capacité des pays cibles à mettre en adéquation la demande et l'offre ; et contribuer à la diffusion d'informations sur le processus migratoire auprès des migrants potentiels et des communautés.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 12		Ressources inscrites au budget : 938 900
V.1.7	Politique en faveur des travailleurs migrants au Bangladesh	Contribuer au développement économique et social durable par la création de possibilités d'emplois corrects, en accordant une attention particulière à la réglementation et à la supervision des agences de recrutement et à la réduction des coûts de migration pour les futurs travailleurs migrants au Bangladesh.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 6, 12		Ressources inscrites au budget : 67 700
V.1.8	Facilitation de la migration de travailleurs thaïlandais	Fournir des services de recrutement et autres services connexes d'un bon rapport coût/efficacité, fiables, efficaces et transparents, qui facilitent la migration de travail légale, équitable et bien informée de ressortissants thaïlandais.
Stratégie de l'OIM : 12		Ressources inscrites au budget : 4 920 200
V.1.9	Evaluation des avantages de la migration rurale-urbaine au Viet Nam	Mener une étude sur la migration rurale-urbaine de main-d'œuvre au Viet Nam, et formuler des recommandations sur des questions, politiques et stratégies clés permettant de maximiser les effets de la migration sur le développement rural.
Stratégie de l'OIM : 4		Ressources inscrites au budget : 32 000
Migration de main-d'œuvre		Total des ressources inscrites au budget : 9 604 900

V.2 Traitement des dossiers et intégration des migrants

Programme/Projet		Objectifs
V.2.1	Services d'appui en matière d'immigration et de visa	Aider les gouvernements en leur fournissant des services conçus pour améliorer la collecte de données, simplifier et rationaliser les procédures de visa, réduire les tâches administratives qui prennent du temps, diminuer les coûts, améliorer la qualité des services, lutter contre la fraude, améliorer la sécurité dans les missions diplomatiques, et fournir un soutien logistique là où il n'existe pas de représentation. Ces services visent en outre à autonomiser les migrants en leur communiquant en temps utile des informations exactes dans une langue compréhensible, tout en appuyant et simplifiant la procédure de demande de visa et en veillant à ce que seules les demandes dûment complétées soient soumises, dans le but d'améliorer la qualité du service et l'efficacité de la procédure de visa.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 6, 8, 10		Ressources inscrites au budget : 12 389 900
V.2.2	Formation des migrants	Veiller à ce que l'intégration des migrants se fasse sans heurts et qu'elle soit réussie, et soulager les communautés d'accueil en matière de soutien aux nouveaux venus ; réduire les dépenses liées à l'intégration des migrants en faisant plus rapidement d'eux des membres économiquement autonomes et productifs de la société d'accueil, en les aidant ainsi à gagner le respect des membres de la communauté.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 12		Ressources inscrites au budget : 4 522 800
V.2.3	Aide au voyage profitant aux individus comme aux gouvernements	Réduire le coût du transport aérien pour les migrants et faciliter le voyage, notamment pour ceux qui se rendent à l'étranger pour la première fois, en facilitant les formalités au départ, durant le transit et à l'arrivée, en fournissant une escorte pour le passage aux contrôles d'immigration et de douane, et en communiquant aux répondants des informations sur le voyage.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 12		Ressources inscrites au budget : 18 856 700
V.2.4	Intégration des migrants	Favoriser une meilleure compréhension, au sein de la communauté d'accueil, de la culture et de la situation des migrants, et renforcer la capacité d'adaptation des migrants à leur nouvel environnement ; favoriser une coexistence plus harmonieuse entre les migrants et les communautés d'accueil, que les migrants s'y installent de façon permanente ou temporaire.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 12		Ressources inscrites au budget : 7 162 000
Traitement des dossiers et intégration des migrants		Total des ressources inscrites au budget : 42 931 400

VI. POLITIQUES MIGRATOIRES ET RECHERCHE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VI.1	Activités de politique migratoire	5 900	37 900	2 200	46 000
VI.2	Recherche et publications en matière migratoire	1 176 200	1 062 000	112 000	2 350 200
	Total	1 182 100	1 099 900	114 200	2 396 200

319. L'allocation budgétaire totale pour les politiques migratoires et la recherche s'élève à environ 2,4 millions de dollars E.-U.. Les projets sont énumérés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM aux pages 10 et 11.

320. Le caractère mondial de la migration s'affirme de plus en plus. Dynamisée par les forces à l'œuvre dans la mondialisation, par les disparités du développement, les tendances démographiques et les changements environnementaux et climatiques, elle est de plus en plus au centre des préoccupations politiques des gouvernements du monde entier. Les pouvoirs publics et les autres parties prenantes sont de plus en plus conscients des liens réciproques qui unissent le phénomène migratoire à d'autres domaines d'action, comme le développement socioéconomique, le commerce, l'emploi, l'environnement, la sécurité et les droits de l'homme, ainsi que de la nécessité de veiller à ce que l'élaboration des politiques migratoires tienne compte de la planification des mesures politiques dans ces différents domaines et y soit intégrée. En tant qu'organisation intergouvernementale chef de file œuvrant au côté des migrants et des gouvernements pour relever les défis migratoires contemporains, l'OIM occupe une place unique qui lui permet, grâce à son expérience de plus de soixante années d'action sur le terrain, de répondre aux besoins croissants de ses Membres et de la communauté internationale dans son ensemble pour les guider dans l'élaboration d'une politique de migration. Le Département de la coopération internationale et des partenariats est le point focal de la coordination des stratégies de l'OIM concernant les questions de migration internationales et le droit international de la migration, et pour la recherche et la communication sur les tendances, les politiques et les pratiques migratoires internationales. Il s'efforce d'appuyer le besoin

croissant des gouvernements et autres parties prenantes de mieux comprendre les aspects multidimensionnels de la migration contemporaine, en particulier les questions de politiques migratoires qui se font jour. De nombreuses activités du Département se répercutent sur divers secteurs de l'action de l'Organisation, et sont reflétées dans d'autres chapitres du présent document sous diverses activités thématiques ou propres à des pays donnés.

321. Les projets et activités relevant des politiques migratoires et de la recherche sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

322. **Activités de politique migratoire :** Une saine analyse des données et des politiques est une condition clé pour comprendre le phénomène migratoire, élaborer de nouvelles politiques efficaces et mettre au point des méthodes pratiques viables. Le Département de la coopération internationale et des partenariats fournit des informations et des conseils sur les tendances, les chances et les défis de la migration. Ses activités visent à renforcer la capacité des gouvernements et des autres parties prenantes pertinentes à concevoir et à appliquer des politiques et des stratégies efficaces de gestion des migrations à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Le Département favorise en outre un dialogue politique pluripartite sur la migration et autres domaines politiques connexes tels que le développement, le commerce, l'environnement, la santé, la sécurité et les droits de l'homme, entre autres, ainsi que

dans le cadre de ses activités liées aux processus consultatifs régionaux (PCR) sur la migration, de son soutien au Forum mondial sur la migration et le développement et de sa participation au Groupe mondial sur la migration.

323. Le Département est chargé, en outre, du Dialogue international de l'OIM sur la migration (IDM). Le but de l'IDM, en accord avec le mandat de l'Organisation, est de fournir aux Etats, aux organisations internationales, aux organisations non gouvernementales et autres parties prenantes une tribune informelle et non contraignante d'échange de vues et d'expériences sur les questions de migration, afin de renforcer la compréhension du phénomène migratoire et les mécanismes de coopération dans l'optique d'une prise en compte globale et efficace des problèmes posés par la migration. En fin de compte, la raison d'être de l'IDM est de renforcer la capacité des gouvernements de faire en sorte que les migrations s'effectuent en bon ordre, d'en promouvoir les aspects positifs et d'en atténuer les effets négatifs possibles. La principale session de l'IDM se tient annuellement à l'occasion du Conseil de l'OIM ; en outre, deux ateliers d'intersession sont convoqués chaque année pour élargir et approfondir la réflexion sur la migration. Les thèmes de la session principale et des ateliers d'intersession sont choisis lors de consultations régulières avec les Membres. Le Département organise par ailleurs des ateliers spécialisés dont le rôle est d'explorer les questions de politique migratoire qui se font jour ; il apporte son soutien et contribue régulièrement aux activités des bureaux extérieurs, des gouvernements et d'autres organisations et entités concernant la politique migratoire. En 2013, l'IDM était entièrement consacré à la Conférence ministérielle sur la diaspora. En 2014, il reprendra sa structure habituelle, avec deux ateliers d'intersession (au printemps et en automne). Au vu du succès remporté par la Conférence ministérielle sur la diaspora en juin 2013, l'idée d'organiser d'autres dialogues de haut niveau similaires a suscité un vif intérêt parmi les Membres. L'Organisation consultera les Etats Membres sur la proposition de convoquer la prochaine conférence ministérielle en 2015 et de faire de cette rencontre un rendez-vous régulier.

324. Au titre de ses fonctions d'orientation stratégique, le Département est aussi chargé de soutenir et de coordonner les relations de l'OIM avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales, la société civile et les

médias et, plus généralement, toute coopération sur la migration. Dans ce contexte, il suit et développe en permanence les partenariats de l'OIM au niveau inter-Etats et interinstitutions. Certaines activités visent à soutenir et favoriser des partenariats avec et entre les gouvernements en vue d'améliorer la cohérence des politiques et la coopération en matière de gestion des migrations à l'échelle bilatérale, régionale et mondiale. Ces activités, qui complètent les activités stratégiques décrites plus haut, mettent l'accent sur le développement et le renforcement de la coopération multilatérale grâce à un cadre interinstitutions et pluripartite garantissant une coopération systématique et efficace avec des organisations partenaires, notamment les Nations Unies et la société civile.

325. Les consultations mondiales des PCR sont d'importants mécanismes qui favorisent la coopération et les partenariats entre les Etats sur des questions de migration, en offrant à ceux-ci une enceinte de dialogue informel et non contraignant au niveau régional. Conformément à l'engagement pris par les Etats en 2009 de tenir des réunions mondiales de PCR tous les deux ans, une quatrième réunion mondiale de PCR a eu lieu à Lima (Pérou) en mai 2013, qui s'est inscrite dans le droit fil des conclusions de la troisième réunion, tenue à Gaborone (Botswana) en 2011. Ces réunions sont l'occasion d'échanger des informations et des bonnes pratiques en matière de gestion des migrations, facilitent le brassage d'idées entre les régions et stimulent des échanges permanents entre PCR et, depuis peu, entre ceux-ci, d'autres enceintes interrégionales de discussion sur la migration de structure similaire et le Forum mondial sur la migration et le développement. Il est prévu que la cinquième consultation mondiale des PCR se tiendra en 2015.

326. **Recherche et publications en matière migratoire** : L'OIM effectue des recherches sur les questions migratoires d'actualité en vue de renforcer et d'améliorer la fourniture des programmes et le travail d'orientation des Etats Membres et autres parties prenantes, en améliorant la base de connaissances pour permettre l'élaboration de politiques de migration, et en réalisant de nouvelles analyses sur les dynamiques migratoires en cours. La Division de la recherche sur la migration aide les bureaux extérieurs de l'OIM à gérer les projets de recherche en approuvant les propositions de projet, en fournissant un soutien technique et des

orientations, en passant en revue les rapports finals en vue de leur publication, en renforçant les capacités internes de recherche par la formation du personnel, en mettant à disposition des informations et les ressources de la bibliothèque, et en collaborant avec des consultants externes dans le cadre d'études sur les thèmes migratoires présentant un intérêt actuel.

327. Pour 2014, les activités seront essentiellement axées sur les grands thèmes suivants : a) les préparatifs en vue de l'édition 2015 du Rapport de l'OIM *Etat de la migration dans le monde* ; b) les profils migratoires des pays dans différentes régions ; c) la migration et l'environnement ; d) la migration et le développement ; e) les effets des politiques et des programmes migratoires ; et

f) l'amélioration de la collecte et de l'analyse de données, particulièrement dans les pays en développement.

328. L'Unité des publications continuera de produire un certain nombre de grandes publications, dont le Rapport *Etat de la migration dans le monde*, qui est la publication phare de l'OIM, les fascicules de la série consacrée à la recherche en matière de migration, la publication *International Migration*, qui paraît six fois par an, et *Migration Policy Practice*, une revue bimensuelle lancée en partenariat avec Eurasyllum Ltd. La priorité sera donnée au suivi des tendances technologiques et à la publication d'un plus grand nombre de livres électroniques et de rapports en français et en espagnol.

VI.1 Activités de politique migratoire

Programme/Projet	Objectifs
VI.1.1 Soutien au Processus de Bali	Aider le bureau régional d'appui au Processus de Bali à adopter une approche concertée pour mettre en œuvre les orientations d'action du Processus de Bali concernant le trafic illicite de personnes et la traite d'êtres humains.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 5	Ressources inscrites au budget : 46 000
Activités de politique migratoire	Total des ressources inscrites au budget : 46 000

VI.2 Recherche et publications en matière migratoire

Programme/Projet	Objectifs
VI.2.1 Cartographie des incidences des diplômés en sciences sociales et humaines sur la société	Contribuer à une meilleure compréhension de la mobilité sectorielle et géographique des diplômés en sciences sociales et humaines et de leurs incidences sur la société.
Stratégie de l'OIM : 4	Ressources inscrites au budget : 51 800
VI.2.2 Observatoire des Etats d'Afrique, Caraïbes et Pacifique sur les migrations	Créer un observatoire des Etats d'Afrique, Caraïbes et Pacifique sur les migrations, en mettant en réseau des centres de recherche des trois régions chargés de donner aux décideurs et au public des données fiables et harmonisées ainsi que des recherches appliquées sur les flux migratoires intrarégionaux, et plus particulièrement sur le lien entre la migration et le développement.
Stratégie de l'OIM : 4	Ressources inscrites au budget : 1 975 000
VI.2.3 Renforcement du dialogue et de la coopération entre l'UE et l'Amérique latine et les Caraïbes concernant les politiques de migrations et développement	Contribuer au processus de coopération entre l'UE et l'Amérique latine et les Caraïbes, et renforcer les capacités régionales en vue d'un échange régulier d'informations et de bonnes pratiques, dans le but de créer des modules de gestion sur les politiques de migrations et développement.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 6, 8	Ressources inscrites au budget : 35 300

Programme/Projet		Objectifs
VI.2.4	Enquête auprès des ménages en Egypte	Améliorer la disponibilité de données fiables et représentatives sur la migration et la mobilité internationales, en appuyant la réalisation d'une enquête nationale sur la migration auprès de 80 000 ménages égyptiens.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 6		Ressources inscrites au budget : 30 600
VI.2.5	Réseau européen des migrations	Répondre aux besoins d'information des institutions et autorités communautaires ainsi que des institutions s'occupant des questions de migration et d'asile en Lituanie, en mettant à disposition des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile, en vue de soutenir l'élaboration de politiques de l'Union européenne dans ces domaines.
Stratégie de l'OIM : 3, 6		Ressources inscrites au budget : 232 500
VI.2.6	Scénarios territoriaux et visions pour l'Europe en 2050	Aider les décideurs à formuler une vision intégrée et cohérente à long terme concernant des structures viables et globales et les sociétés sur le territoire de l'Union européenne.
Stratégie de l'OIM : 4, 7		Ressources inscrites au budget : 25 000
Recherche et publications en matière migratoire		Total des ressources inscrites au budget : 2 350 200

VII. PROGRAMMES DE REPARATION

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VII.1	Programme de réparation en Sierra Leone	74 700	1 453 600	76 400	1 604 700
VII.2	Appui à la politique de restitution des terres en Colombie		15 600	800	16 400
VII.3	Renforcement institutionnel afin de soutenir les victimes du conflit en Colombie	3 463 500	11 302 700	738 300	15 504 500
VII.4	Soutien à la réforme foncière au Népal	111 700	123 900	11 800	247 400
VII.5	Projet destiné aux survivants Roms de l'Holocauste	213 200	2 433 100	132 300	2 778 600
	Total	3 863 100	15 328 900	959 600	20 151 600

329. L'allocation budgétaire totale pour les programmes de réparation s'élève à environ 20,2 millions de dollars E.-U.. Les projets sont énumérés avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM, aux pages 10 et 11.

330. Les défis du phénomène migratoire au XXI^e siècle conduisent de plus en plus l'OIM à sortir du cadre de ses services traditionnels. De plus en plus de gouvernements sont ainsi appelés à rapatrier et/ou à dédommager des personnes qui ont été dispersées dans le monde entier et ont souffert de déplacements, de dépossessions, de persécutions ou d'autres formes de préjudice personnel à la suite d'un conflit ou sous la férule d'un régime autoritaire, et ils se tournent de ce fait vers le réseau mondial de l'OIM en quête d'assistance. A mesure qu'apparaissent de nouveaux scénarios migratoires, reflétant les réalités politiques contemporaines, les gouvernements s'adressent à l'OIM pour qu'elle leur offre des variantes de ses services de base s'accordant avec ces nouvelles réalités. Depuis 2000, l'OIM fournit des

conseils spécialisés, une assistance technique et des services de renforcement des capacités aux gouvernements nationaux et transitoires ainsi qu'aux acteurs internationaux engagés dans les efforts de renforcement de la paix et de reconstruction au lendemain d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle. Les activités de l'OIM liées aux programmes de réparation concernent essentiellement la conception et la mise en œuvre de programmes axés sur la restitution de droits de propriété, la fourniture d'une compensation financière ou de prestations en nature aux victimes prises individuellement, et de dédommagements collectifs aux communautés de victimes. L'assistance fournie comprend également un examen des politiques et des recommandations d'actions portant sur des stratégies nationales de réparation.

Programme/Projet	Objectifs
VII.1 Programme de réparation en Sierra Leone	Contribuer à l'amélioration de la protection sociale de base et des filets de sécurité productifs pour les membres les plus vulnérables de la société sierra-léonaise, et poursuivre les progrès accomplis en matière de consolidation de la paix et de réconciliation nationale, et renforcer ainsi la protection et la promotion des droits de l'homme en Sierra Leone.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 1 604 700

Programme/Projet		Objectifs
VII.2	Appui à la politique de restitution des terres en Colombie	Soutenir les efforts déployés par le Gouvernement de la Colombie pour mettre en œuvre une politique nationale de restitution des terres aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et aux victimes de dépossession de terres.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 16 400
VII.3	Renforcement institutionnel pour soutenir les victimes du conflit en Colombie	Aider le Gouvernement de la Colombie à jeter des bases solides permettant de mettre en œuvre la loi sur les victimes avec efficacité, en temps voulu et de manière appropriée. Une assistance sera fournie pour renforcer les capacités institutionnelles de gestion stratégique et renforcer les politiques, les systèmes et la fourniture de services dans les domaines prioritaires que sont le relèvement ainsi que les réparations financières et collectives, et mettre en place des stratégies conçues sur mesure à l'intention des femmes et des groupes ethniques.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 15 504 500
VII.4	Soutien à la réforme foncière au Népal	Soutenir l'action en cours visant à renforcer le processus de paix et à aider les dirigeants à élaborer un plan national de mise en œuvre de réforme foncière et de restitution des biens au Népal.
Stratégie de l'OIM : 4		Ressources inscrites au budget : 247 400
VII.5	Projet destiné aux survivants Roms de l'Holocauste	Contribuer à l'amélioration générale du niveau de vie des survivants Roms de l'Holocauste âgés et démunis, en fournissant une aide matérielle, médicale et sociale à certaines communautés en Serbie, en ex-République yougoslave de Macédoine et en Bosnie-Herzégovine.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 2 778 600
Programmes de réparation		Total des ressources inscrites au budget : 20 151 600

VIII. APPUI AUX PROGRAMMES DE CARACTERE GENERAL

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VIII.1	Personnel détaché	2 171 100	40 000	176 800	2 387 900
VIII.2	Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants (MIMOSA)	1 132 800		135 900	1 268 700
VIII.3	Personnel et services financés par les revenus divers	365 000	7 689 000		8 054 000
VIII.4	Fonds de dotation Sasakawa		5 000		5 000
	Total	3 668 900	7 734 000	312 700	11 715 600

331. L'allocation budgétaire totale pour l'appui aux programmes de caractère général s'élève à environ 11,7 millions de dollars E.-U.. Les activités et services correspondant à chaque sous-catégorie sont décrits ci-après.

VIII.1 Personnel détaché

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VIII.1.1	Experts associés	1 041 000		120 000	1 161 000
VIII.1.2	Affectations spéciales et appuis spéciaux	767 200	40 000	56 800	864 000
VIII.1.3	Personnel de l'OIM détaché auprès d'autres organisations	362 900			362 900
	Total	2 171 100	40 000	176 800	2 387 900

VIII.1.1 Experts associés

332. Le programme relatif aux experts associés vise à mettre mieux en adéquation les priorités des donateurs et les programmes en cours et potentiels de l'OIM et à offrir une bonne occasion d'atteindre des objectifs de développement mutuellement avantageux. Ressource vitale pour l'Organisation, ces experts complètent ses opérations dans divers domaines techniques et opérationnels dans divers lieux d'affectation. Parallèlement, ces affectations ont une vocation d'apprentissage, offrant aux experts associés la possibilité de se forger une solide expérience dans un environnement international. Les experts associés sont mis à la disposition de l'OIM par des gouvernements pour une période initiale d'un an, avec une possibilité de prolongation jusqu'à trois ans, afin d'appuyer les activités de l'Organisation dans les bureaux extérieurs et au Siège. Dans certains cas, les experts associés sont absorbés dans les structures de l'OIM au terme de leur affectation.

333. Actuellement, on dénombre 11 experts associés à différents stades de leur contrat, qui travaillent pour l'Organisation sur un large éventail de projets, que ce soit au Siège ou dans les bureaux extérieurs, à

Accra, Bangkok, au Caire, à Dar es Salaam, Islamabad et Vientiane. Ils sont parrainés par les Gouvernements de l'Australie, de la Finlande, de l'Allemagne, de l'Italie, du Japon, des Pays-Bas et de la Suède. Des négociations ont été engagées avec d'autres gouvernements pour que d'autres experts associés soient mis à disposition. En général, les gouvernements financent leurs propres ressortissants dans le cadre de ce programme. Cependant, certains donateurs parrainent aussi des ressortissants de pays en développement.

Ressources inscrites au budget : 1 161 000

VIII.1.2 Affectations spéciales et appuis spéciaux

334. En plus des dépenses administratives et de personnel couvertes par les budget administratif et opérationnel, il existe certaines dépenses spécifiques de personnel ou autres qui sont financées par des gouvernements pour compléter la structure générale de l'Organisation. Avec les contraintes budgétaires qui pèsent sur les ressources de base, ce soutien revêt une importance vitale dans la mesure où il permet à l'Organisation de répondre à des questions migratoires et de gérer celles-ci. Les structures administratives et de personnel couvertes par de tels accords spéciaux sont énumérées ci-après.

- **Spécialiste de la thématique migration et développement au Portugal – Poste financé par le Gouvernement du Portugal**

Le Gouvernement portugais, considérant que ses relations avec les pays africains lusophones sont très importantes, souhaite continuer d'apporter un appui à l'Afrique afin de favoriser son développement. Cet expert aide à associer la diaspora portugaise à la mise en œuvre de programmes concernant la migration et le développement dans le pays et en Afrique. Il aide également à définir une stratégie décentralisée afin de renforcer les incidences de la migration sur les projets liés à la migration et au développement.

- **Spécialiste de la gestion des migrations – Poste financé par le Gouvernement de la Turquie**

Le Gouvernement de la Turquie finance le détachement d'un spécialiste de haut niveau des migrations, qui prête son concours au Directeur du Département de la gestion des migrations pour formuler la politique de l'OIM et ses programmes concernant la gestion des migrations dans le contexte des flux migratoires complexes.

- **Spécialistes des réponses en cas de crise et des interventions humanitaires – Postes financés par le Conseil norvégien des réfugiés**

Le Conseil norvégien des réfugiés détache des membres de son personnel auprès de l'OIM pour qu'ils soient déployés rapidement dans des opérations humanitaires de l'OIM.

- **Dépenses administratives du Bureau de l'OIM à Bruxelles, financées par la Belgique**

Le Bureau de l'OIM à Bruxelles bénéficie du soutien du Gouvernement belge pour le financement partiel de ses dépenses.

- **Dépenses administratives du Bureau de l'OIM à Helsinki, financées par la Finlande**

Le Bureau de l'OIM à Helsinki bénéficie du soutien du Gouvernement finlandais pour le financement partiel de ses dépenses.

- **Dépenses administratives du Bureau de l'OIM à Koweït, financées par le Koweït**

Le Bureau de l'OIM à Koweït bénéficie du soutien du Gouvernement koweïtien pour le financement partiel de ses dépenses.

- **Dépenses administratives du Bureau de l'OIM à Bratislava, financées par la Slovaquie**

Le Bureau de l'OIM à Bratislava bénéficie du soutien du Gouvernement slovaque pour le financement partiel de ses dépenses.

Ressources inscrites au budget : 864 000

VIII.1.3 Personnel de l'OIM détaché auprès d'autres organisations

335. Pour partager son savoir-faire avec d'autres organismes régionaux et internationaux et tirer profit de leur expérience, l'OIM a détaché ou prêté selon un accord de remboursement intégral les membres de son personnel ci-après auprès d'une autre organisation.

- **Expert de l'OIM prêté au Programme des Nations Unies pour le développement en Belgique**

Cet expert de l'OIM crée une plateforme facilitant la mise en place d'un réseau plus solide et l'échange de connaissances et d'expériences sur les questions de migration et développement, et facilite l'élaboration et la diffusion des pratiques exemplaires mondiales en matière de migration et développement.

- **Expert de l'OIM prêté à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle en Suisse**

Cet expert de l'OIM fournit des conseils et intervient sur les aspects juridiques des ressources humaines et les questions de droit administratif. Il effectue en outre des recherches sur des aspects du droit de la fonction publique internationale.

Ressources inscrites au budget : 362 900

VIII.2 Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants (MiMOSA)

Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VIII.2 Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants (MIMOSA)	1 132 800		135 900	1 268 700

336. MiMOSA est un système interne d'information utilisé pour saisir et traiter les informations biographiques et démographiques sur les migrants et les services qui leur sont fournis concernant l'enregistrement, le transport, l'évaluation sanitaire, les retours volontaires assistés, la réintégration et la lutte contre la traite. Chaque bureau extérieur de l'OIM a accès au système, ce qui permet aux membres du personnel sur le terrain de partager des données à l'occasion des services multiples qu'ils assurent dans le cadre de l'Organisation. Ces données, consolidées dans le dépôt de stockage de données, servent à l'établissement de rapports et sont intégrées dans d'autres systèmes d'entreprise comme PRISM. MiMOSA est doté d'une interface automatisée avec le *Refugee Processing Centre System* du Département d'Etat des Etats-Unis (WRAPS – Système mondial de traitement de demandes d'admission de réfugiés) et les Centres de lutte contre les maladies des Etats-Unis.

337. L'interface de mission réceptrice (RMI) est une application en ligne qui permet aux bureaux récepteurs d'exécuter des ordres tels que les notifications préalables de réservation (*Advance Booking Notification*), ou les ajouts, les suppressions, les annulations et les départs saisis par l'utilisateur de MiMOSA, de façon à assurer la qualité et la cohérence des données. Les utilisateurs de la RMI peuvent aussi

enregistrer les données internes de réservation depuis le port d'entrée jusqu'à la destination finale, échanger des données avec le système global intégré d'enregistrement des commandes de billets d'avion (*Global Airline Ticket Order Record* (iGATOR)) et PRISM Financials, et mettre à jour le statut d'arrivée des migrants dans le pays de destination. La RMI est actuellement utilisée par le Bureau de l'OIM à New York. iGATOR est l'application d'entreprise qui enregistre les dépenses de billets d'avion des migrants, du personnel et des consultants. En communiquant avec MiMOSA, la RMI et PRISM, cette application rationalise les échanges de données entre les opérations et les finances, et renforce ainsi les capacités permettant à l'OIM de réserver des billets d'avion et de régler en temps voulu les factures des compagnies aériennes.

Ressources inscrites au budget : 1 268 700

VIII.3 Personnel et services financés par les revenus divers

Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VIII.3 Personnel et services financés par les revenus divers	365 000	7 689 000		8 054 000

338. Les revenus divers sont composés des contributions sans affectation spéciale et des intérêts créditeurs, et font partie intégrante des revenus de soutien opérationnel. Ils sont alloués pour soutenir financièrement la structure et les services hors Siège de l'Organisation, et pour financer le Fonds de l'OIM pour le développement. L'allocation des revenus divers est décrite de façon plus détaillée aux paragraphes 243 à 245.

Ressources inscrites au budget : 8 054 000

VIII.4 Fonds de dotation Sasakawa

Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VIII.4 Fonds de dotation Sasakawa		5 000		5 000

339. Conformément aux directives régissant l'utilisation des intérêts produits par le Fonds de dotation Sasakawa, une allocation prélevée sur les intérêts du Fonds escomptés pour 2014 a été réservée pour des projets prioritaires en Afrique, en Asie, en Amérique latine et aux Caraïbes. Ces projets, qui doivent encore être identifiés, seront axés sur la promotion d'activités de migration pour le développement, afin de mieux comprendre et analyser la migration et de répondre aux besoins humanitaires et autres besoins d'urgence.

Ressources inscrites au budget : 5 000

VENTILATION
GEOGRAPHIQUE
DE LA PARTIE
OPERATIONNELLE DU
BUDGET



VENTILATION GEOGRAPHIQUE DE LA PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET (en dollars E.-U.)

TABLEAU RECAPITULATIF POUR 2014

	Afrique	Moyen-Orient	Amérique latine et Caraïbes	Amérique du Nord	Asie et Océanie	Europe	Appuis et services à l'échelle mondiale	Total
I. Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise	78 346 600	71 426 300	48 651 300	9 931 800	103 339 300	25 771 600	6 628 000	344 094 900
II. Migration et santé	21 234 900	7 903 300	20 736 900		33 185 600	7 150 600	2 493 800	92 705 100
III. Migration et développement	2 378 600		37 980 500		399 000	1 331 900		42 090 000
IV. Migration régulée	17 491 100	8 110 700	28 753 900	9 162 300	46 605 100	64 550 500	238 700	174 912 300
V. Migration assistée	13 471 100		9 492 000	621 800	20 854 400	3 985 300	4 111 700	52 536 300
VI. Politiques migratoires et recherche	30 600				46 000	309 300	2 010 300	2 396 200
VII. Programmes de réparation	1 604 700		15 520 900		247 400	2 778 600		20 151 600
VIII. Appui aux programmes de caractère général		554 900				483 000	10 677 700	11 715 600
Total général	134 557 600	87 995 200	161 135 500	19 715 900	204 676 800	106 360 800	26 180 200	740 602 000

Aux fins de comparaison, la ventilation géographique figurant dans le document MC/2349 est reproduite ci-après.

TABLEAU RECAPITULATIF POUR 2013 (MC/2349)

	Afrique	Moyen-Orient	Amérique latine et Caraïbes	Amérique du Nord	Asie et Océanie	Europe	Appuis et services à l'échelle mondiale	Total
I. Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise	68 967 200	50 127 300	53 194 400	5 906 300	112 340 600	28 055 400	6 455 000	325 046 200
II. Migration et santé	17 565 500	5 957 400	3 450 400		28 653 300	7 555 400	2 539 100	65 721 100
III. Migration et développement	1 396 700		21 909 700		686 400	1 530 200	472 900	25 995 900
IV. Migration régulée	13 782 100	951 900	34 833 600	7 228 600	42 669 600	56 689 300	56 400	156 211 500
V. Migration assistée	3 209 300		8 970 500	1 033 600	17 027 600	5 722 200	3 093 900	39 057 100
VI. Politiques migratoires et recherche						458 800	2 597 700	3 056 500
VII. Programmes de réparation			16 377 500					16 377 500
VIII. Appui aux programmes de caractère général		500 000				291 000	10 465 200	11 256 200
Total général	104 920 800	57 536 600	138 736 100	14 168 500	201 377 500	100 302 300	25 680 200	642 722 000

PROGRAMMES ET PROJETS PAR REGION

Afrique

Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	48 578 900
I.2.1	Aide générale au rapatriement	49 600
I.3.1	Stabilisation communautaire et renforcement de la gestion des migrations en Egypte, en Libye et en Tunisie	5 048 000
I.3.2	Aide humanitaire et activités de stabilisation communautaire au Tchad	2 978 600
I.3.3	Aide humanitaire en République démocratique du Congo	1 441 900
I.3.4	Soutien à la justice militaire et à la police nationale dans la République démocratique du Congo	2 569 700
I.3.5	Renforcement des capacités dans la République démocratique du Congo	2 267 100
I.3.6	Aide aux ex-combattants en Ethiopie	906 300
I.3.7	Programme de subsistance pour garantir la paix et la réconciliation au Kenya	327 100
I.3.8	Aide aux populations touchées par le conflit au Mali	170 100
I.3.9	Aide humanitaire aux populations déplacées au Mozambique	206 300
I.3.10	Consolidation du redressement rapide et de la stabilisation communautaire au Niger	728 300
I.3.11	Renforcement des possibilités de réintégration socioéconomique des migrants de retour au Rwanda	628 500
I.3.12	Initiative transitoire en Somalie	7 240 200
I.3.13	Assistance humanitaire et stabilisation communautaire au Soudan du Sud	3 126 200
I.3.14	Renforcement des capacités de gestion de la migration au Zimbabwe	276 400
I.4.1	Appui aux missions d'observation électorale de l'UE	1 803 400
Total partiel		78 346 600
Migration et santé		
II.1	Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	16 201 800
II.2.1	Recherche sur les vulnérabilités en matière de santé de populations mobiles et de communautés touchées en Afrique australe	2 324 300
II.2.2	Promotion de protection sanitaire des migrants détenus en Egypte	37 600
II.2.3	Dépistage de la tuberculose parmi les réfugiés, les mineurs et les communautés d'accueil vulnérables dans l'ouest du Ghana	108 400
II.2.4	Amélioration de l'accès aux soins de santé parmi les communautés très mobiles au Mozambique	320 300
II.2.5	Prévention et traitement du VIH/sida à l'intention des migrants et des communautés touchées en Afrique du Sud	1 763 600
II.3.1	Renforcement des capacités dans le domaine psychosocial à l'intention des fournisseurs de services médicaux et sociaux au Tchad	397 600
II.3.2	Renforcement des services de soins de santé primaire destinés aux personnes vulnérables au Soudan du Sud	81 300
Total partiel		21 234 900

Afrique (suite)

Migration et développement		
III.1.1	Migration pour le développement en Afrique (MIDA)	794 700
III.1.2	Amélioration des possibilités offertes à la jeunesse au Maroc	1 169 700
III.1.3	Mobilisation de la diaspora pour qu'elle contribue au développement du Maroc	414 200
Total partiel		2 378 600
Migration régulée		
IV.1.2	Retour volontaire assisté depuis la Suisse vers divers pays d'Afrique	327 900
IV.1.3	Aide au retour volontaire et à la réintégration en Somalie	67 200
IV.2.4	Activités de lutte contre la traite dans la Corne de l'Afrique	1 089 200
IV.2.5	Lutte contre la migration irrégulière d'Africains subsahariens qui transitent par l'Egypte	173 400
IV.2.6	Renforcement des capacités pour lutter contre la traite des êtres humains en Egypte	2 685 100
IV.2.7	Activités de lutte contre la traite au Ghana	130 100
IV.2.8	Activités de lutte contre la traite au Niger	189 000
IV.2.9	Activités de lutte contre la traite en République-Unie de Tanzanie	548 200
IV.2.10	Activités de lutte contre la traite en Tunisie	206 700
IV.2.11	Riposte à la traite d'êtres humains en Ouganda	204 500
IV.2.12	Renforcement des capacités de lutte contre la traite en Zambie	439 700
IV.3.2	Renforcement des capacités en matière de gestion des migrations dans la République démocratique du Congo	350 900
IV.3.3	Réponse aux défis posés par les flux de migration mixtes au Mozambique	120 500
IV.3.4	Renforcement de la gestion des migrations au Nigéria	7 133 400
IV.3.5	Amélioration de la sécurité humaine en Somalie	740 400
IV.3.6	Renforcement de la gestion des migrations au Soudan du Sud	1 784 700
IV.3.7	Soutien au développement humanitaire en République-Unie de Tanzanie	1 300 200
Total partiel		17 491 100
Migration assistée		
V.1.1	Action en faveur de la liberté de circulation des personnes et de la migration en Afrique de l'Ouest	2 424 900
V.1.2	Activités visant à promouvoir la migration régulière et des solutions de rechange constructives en Egypte	659 600
V.1.3	Gestion effective de la migration de main-d'œuvre au départ de Maurice	416 900
V.2.1	Services d'appui en matière d'immigration et de visa	6 233 800
V.2.2	Formation des migrants	32 800
V.2.3	Aide au voyage profitant aux individus comme aux gouvernements	3 703 100
Total partiel		13 471 100
Politiques migratoires et recherche		
VI.2.4	Enquête auprès des ménages en Egypte	30 600
Total partiel		30 600

Afrique (suite)

Programmes de réparation		
VII.1	Programme de réparation en Sierra Leone	1 604 700
<i>Total partiel</i>		<i>1 604 700</i>
Total		134 557 600

Moyen-Orient

Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	52 524 200
I.3.15	Soutien humanitaire aux populations vulnérables touchées par la crise dans la République arabe syrienne	1 834 700
I.3.16	Initiative transitoire au Yémen	17 067 400
Total partiel		71 426 300
Migration et santé		
II.1	Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	6 501 400
II.2.6	Amélioration de la santé et du bien-être des migrants qui transitent par l'Egypte et le Yémen	234 000
II.2.7	Gestion de la tuberculose parmi la population de migrants internationaux en Jordanie	19 600
II.3.3	Soutien psychosocial dans la République arabe syrienne et les pays voisins	1 148 300
Total partiel		7 903 300
Migration régulée		
IV.1.1	Retour volontaire assisté et réintégration de migrants et de demandeurs d'asile déboutés, et soutien aux gouvernements en matière d'aide au retour volontaire	272 100
IV.1.4	Soutien régional en vue de faciliter le retour volontaire assisté en Iraq et au départ de l'Iraq	16 800
IV.2.3	Protection et assistance accordées aux travailleurs migrants vulnérables au Moyen-Orient et en Afrique du Nord	434 100
IV.3.8	Renforcement des capacités de gestion des migrations en Iraq	7 387 700
Total partiel		8 110 700
Appui aux programmes de caractère général		
VIII.1.2	Affectations spéciales et appuis spéciaux	554 900
Total partiel		554 900
Total		87 995 200

Amérique latine et Caraïbes

Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	1 277 500
I.2.1	Aide générale au rapatriement	40 000
I.3.17	Aide aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, aux migrants de retour et aux communautés d'accueil en Colombie	2 782 900
I.3.18	Réintégration des ex-combattants et développement communautaire en Colombie	37 016 600
I.3.19	Renforcement des capacités locales d'intervention en cas d'événement sismique dans la République dominicaine	197 100
I.3.20	Soutien aux municipalités, développement des infrastructures et services de santé aux frontières de l'Équateur	4 284 100
I.3.21	Aide humanitaire aux victimes vulnérables du tremblement de terre en Haïti	2 551 300
I.3.22	Renforcement des capacités institutionnelles en Haïti	501 800
Total partiel		48 651 300
Migration et santé		
II.2.8	Réduction de la vulnérabilité au VIH/sida parmi les travailleurs du sexe migrants en Amérique latine et dans les Caraïbes	166 700
II.2.9	Promotion des questions de santé publique prioritaires qui concernent les populations vulnérables en Colombie	19 388 400
II.2.10	Protection sociale de populations vulnérables en Colombie	1 181 800
Total partiel		20 736 900
Migration et développement		
III.1.4	Assistance administrative et technique au Gouvernement de l'Argentine	16 802 400
III.1.5	Etablissement de réseaux de Colombiens vivant à l'étranger	25 000
III.1.6	Réduction de l'insécurité humaine au Nicaragua	84 000
III.1.7	Soutien technique à la municipalité de Lima pour des travaux d'infrastructure au Pérou	21 069 100
Total partiel		37 980 500
Migration régulée		
IV.1.1	Retour volontaire assisté et réintégration de migrants et de demandeurs d'asile déboutés, et soutien aux gouvernements en matière d'aide au retour volontaire	57 700
IV.2.13	Renforcement des capacités de protection des migrants vulnérables en Més-Amérique	863 600
IV.2.14	Protection des migrants vulnérables dans les Caraïbes	301 700
IV.2.15	Lutte contre la traite des personnes en Equateur et en Uruguay	47 800
IV.2.16	Renforcement des capacités de lutte contre la traite d'êtres humains en Colombie	318 300
IV.2.17	Activités de lutte contre la traite au Mexique	624 000
IV.3.9	Coopération technique dans le domaine de la migration (PLACMI) en Amérique latine	596 600
IV.3.10	Projet de coopération technique visant à renforcer le Processus de Puebla	295 900
IV.3.11	Coordination régionale de la sécurité des frontières en Amérique centrale	203 800
IV.3.12	Assistance administrative et technique à l'intention des services de gestion des migrations en Argentine	1 977 400

Amérique latine et Caraïbes (suite)

Migration régulée (suite)		
IV.3.13	Assistance technique aux fins d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique de migration au Chili	317 900
IV.3.14	Renforcement d'institutions gouvernementales au Honduras	3 292 900
IV.3.15	Projet d'assistance technique pour des services de gestion au Pérou	19 303 300
IV.3.16	Gestion des migrations à Trinité-et-Tobago	36 200
IV.3.17	Renforcement des capacités grâce au transfert de connaissances et à l'échange d'Uruguayens qualifiés	516 800
Total partiel		28 753 900
Migration assistée		
V.1.4	Migration de main-d'œuvre en provenance de la Colombie et du Honduras vers l'Espagne	53 400
V.2.1	Services d'appui en matière d'immigration et de visa	3 564 000
V.2.3	Aide au voyage profitant aux individus comme aux gouvernements	5 826 600
V.2.4	Intégration des migrants	48 000
Total partiel		9 492 000
Programmes de réparation		
VII.2	Appui à la politique de restitution des terres en Colombie	16 400
VII.3	Renforcement institutionnel pour soutenir les victimes du conflit en Colombie	15 504 500
Total partiel		15 520 900
Total		161 135 500

Amérique du Nord

Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	9 931 800
<i>Total partiel</i>		9 931 800
Migration régulée		
IV.1.5	Retour volontaire assisté et réintégration au départ du Canada	9 162 300
<i>Total partiel</i>		9 162 300
Migration assistée		
V.1.5	Facilitation du Programme des travailleurs étrangers temporaires au Canada	91 300
V.2.3	Aide au voyage profitant aux individus comme aux gouvernements	530 500
<i>Total partiel</i>		621 800
Total		19 715 900

Asie et Océanie

Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	65 545 200
I.3.23	Programme intégré de coopération concernant la sécurité à la frontière tadjiko-afghane et la stabilisation communautaire	944 800
I.3.24	Aide aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et aux migrants de retour en Afghanistan	2 735 700
I.3.25	Développement des infrastructures en Afghanistan	2 167 600
I.3.26	Renforcement des capacités de réduction des risques de catastrophe en Indonésie	1 702 700
I.3.27	Programme de secours et de reconstruction dans les Iles Marshall et les Etats fédérés de Micronésie	5 440 500
I.3.28	Stabilisation communautaire et amélioration de l'accès aux services sociaux et sanitaires au Myanmar	521 000
I.3.29	Initiative transitoire pour les zones tribales sous administration fédérale au Pakistan	15 498 200
I.3.30	Aide humanitaire aux victimes vulnérables des inondations au Pakistan	2 208 400
I.3.31	Soutien à la sensibilisation aux questions de sécurité au Pakistan	720 800
I.3.32	Réduction des risques de catastrophe par la mise en place de capacités d'adaptation communautaires en Papouasie-Nouvelle-Guinée	365 200
I.3.33	Programme de transition et de redressement socioéconomiques pour Sri Lanka	1 829 800
I.3.34	Renforcement des capacités en vue de réduire les risques de déplacements de population en Thaïlande	80 600
I.3.35	Solutions durables pour les Rohingyas et des communautés d'accueil en Thaïlande	192 000
I.4.1	Appui aux missions d'observation électorale de l'UE	3 386 800
Total partiel		103 339 300
Migration et santé		
II.1	Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	29 574 700
II.2.11	Dialogue sur le VIH et la tuberculose parmi les migrants au Kazakhstan, au Kirghizistan et au Tadjikistan	222 300
II.2.12	Réponse aux problèmes sanitaires des victimes de la traite et d'abus au Bangladesh	22 200
II.2.13	Amélioration de l'accès des demandeurs d'asile et des réfugiés à l'éducation sanitaire, aux soins de santé et aux services d'orientation en Malaisie	50 800
II.2.14	Prévention, diagnostic, traitement, soins et soutien à l'échelle locale en matière de tuberculose, de paludisme et de VIH, dans les communautés touchées par la mobilité au Myanmar	2 649 300
II.2.15	Amélioration du dépistage de la tuberculose grâce à la technologie GeneXpert au Népal	149 600
II.2.16	Prévention du VIH parmi les travailleurs migrants et leur famille au Tadjikistan	350 000
II.3.4	Conseils psychosociaux et services de soutien aux personnes victimes de conflits au Népal	166 700
Total partiel		33 185 600

Asie et Océanie (suite)

Migration et développement		
III.2.1	Aide au retour à l'intention d'Afghans qualifiés et de personnes vulnérables rentrant en Afghanistan	399 000
<i>Total partiel</i>		399 000
Migration régulée		
IV.1.6	Aide au retour et à la réintégration à l'intention d'Afghans	2 550 500
IV.1.7	Retour et réintégration de demandeurs d'asile déboutés en Australie	4 741 500
IV.1.8	Soins aux migrants en situation irrégulière en Indonésie et retour volontaire	22 623 400
IV.2.18	Lutte contre la traite des personnes en Asie centrale	1 583 400
IV.2.19	Sensibilisation aux risques liés à la migration irrégulière en Afghanistan	22 900
IV.2.20	Aide au retour et à la réintégration des victimes de la traite au Japon	386 700
IV.2.21	Action globale de lutte contre la traite des personnes aux Maldives	288 400
IV.2.22	Lutte contre la traite d'êtres humains en Papouasie-Nouvelle-Guinée	194 800
IV.2.23	Protection et aide aux victimes de la traite à Sri Lanka	190 200
IV.2.24	Activités de lutte contre la traite au Viet Nam	27 700
IV.3.18	Soutien à la Conférence ministérielle de Bali	627 600
IV.3.19	Programme de renforcement des capacités en matière de gestion des migrations en Afghanistan	681 400
IV.3.20	Renforcement de la gestion de la migration irrégulière en Indonésie	11 856 500
IV.3.21	Assistance technique aux fins de modernisation des passeports au Kirghizistan	10 600
IV.3.22	Gestion des migrations et contrôle des frontières en Papouasie-Nouvelle-Guinée	819 500
<i>Total partiel</i>		46 605 100
Migration assistée		
V.1.6	Renforcement des capacités de gestion de la migration de main-d'œuvre au Bangladesh, en Indonésie, au Népal et aux Philippines	938 900
V.1.7	Politique en faveur des travailleurs migrants au Bangladesh	67 700
V.1.8	Facilitation de la migration de travailleurs thaïlandais	4 920 200
V.1.9	Evaluation des avantages de la migration rurale-urbaine au Viet Nam	32 000
V.2.1	Services d'appui en matière d'immigration et de visa	1 669 400
V.2.3	Aide au voyage profitant aux individus comme aux gouvernements	7 747 600
V.2.4	Intégration des migrants	5 478 600
<i>Total partiel</i>		20 854 400
Politiques migratoires et recherche		
VI.1.1	Soutien au Processus de Bali	46 000
<i>Total partiel</i>		46 000

Asie et Océanie (suite)

Programmes de réparation		
VII.4	Soutien à la réforme foncière au Népal	247 400
<i>Total partiel</i>		<i>247 400</i>
Total		204 676 800

Europe

Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	23 659 200
I.2.1	Aide générale au rapatriement	9 100
I.3.36	Amélioration de la situation économique du Kosovo sous administration des Nations Unies (Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies)	2 103 300
Total partiel		25 771 600
Migration et santé		
II.1	Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	6 136 100
II.2.17	Services de santé aux migrants et à d'autres groupes minoritaires vulnérables dans l'UE/EEE, en Croatie et en Turquie	1 014 500
Total partiel		7 150 600
Migration et développement		
III.1.8	Réintégration socioéconomique des victimes de mines dans le Caucase du Sud	156 700
III.1.9	Développement des micro-entreprises en Arménie	79 000
III.1.10	Soutien aux migrants retournant en République tchèque	36 900
III.1.11	Participation de la diaspora au développement économique du Kosovo sous administration des Nations Unies (résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies)	211 800
III.2.2	Retour temporaire de nationaux qualifiés au départ des Pays-Bas	847 500
Total partiel		1 331 900
Migration régulée		
IV.1.1	Retour volontaire assisté et réintégration de migrants et de demandeurs d'asile déboutés, et soutien aux gouvernements en matière d'aide au retour volontaire	46 388 100
IV.1.9	Renforcement des solutions durables pour les mineurs non accompagnés	398 800
IV.1.10	Informations sur le retour volontaire et informations concernant spécifiquement certains pays en Autriche et en Allemagne	413 800
IV.1.11	Retour volontaire assisté et réintégration de migrants et de familles vulnérables résidant en Belgique, en Lituanie et aux Pays-Bas	1 668 100
IV.1.12	Réintégration de migrants géorgiens de retour et mise en œuvre de l'accord de réadmission UE-Géorgie	735 500
IV.1.13	Retour volontaire et réintégration au départ de la Lettonie	139 800
IV.1.14	Renforcement des mécanismes de retour volontaire assisté en Lituanie	494 200
IV.1.15	Retour volontaire assisté et réintégration au départ du Luxembourg	529 700
IV.1.16	Retour volontaire et réintégration de migrants au départ de la Norvège	1 209 200
IV.1.17	Retour volontaire assisté et réintégration au départ de la Pologne	467 000
IV.1.18	Programmes de retour volontaire et de réintégration en Roumanie	746 200
IV.2.25	Activités de lutte contre la traite au Bélarus, dans la République de Moldova et en Ukraine	2 276 900
IV.2.26	Aide aux victimes de la traite en Albanie	241 400
IV.2.27	Activités de lutte contre la traite en Azerbaïdjan	24 500
IV.2.28	Autonomisation des femmes en Azerbaïdjan	69 700

Europe (suite)

Migration régulée (suite)		
IV.2.29	Lutte contre la traite d'êtres humains en Pologne	24 300
IV.2.30	Lutte contre la traite des personnes dans la Fédération de Russie	499 800
IV.2.31	Activités de lutte contre la traite en Turquie	170 400
IV.3.1	Prévention et gestion des flux de migration irrégulière au départ du Sahara via la mer Méditerranée	933 500
IV.3.23	Gestion des réadmissions en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie	738 900
IV.3.24	Renforcement des capacités de gestion des migrations au Bélarus et en Ukraine	3 806 600
IV.3.25	Gestion des migrations aux fins de l'amélioration des procédures de retour à l'intention de nationaux de pays tiers en Bulgarie	39 400
IV.3.26	Renforcement des capacités d'aide aux migrants irréguliers en Italie	106 500
IV.3.27	Surveillance des abris temporaires pour étrangers au Portugal	8 500
IV.3.28	Gestion des flux migratoires et aide à l'intégration en Espagne	2 419 700
Total partiel		64 550 500
Migration assistée		
V.2.1	Services d'appui en matière d'immigration et de visa	922 100
V.2.2	Formation des migrants	378 900
V.2.3	Aide au voyage profitant aux individus comme aux gouvernements	1 048 900
V.2.4	Intégration des migrants	1 635 400
Total partiel		3 985 300
Politiques migratoires et recherche		
VI.2.1	Cartographie des incidences des diplômés en sciences sociales et humaines sur la société	51 800
VI.2.5	Réseau européen des migrations	232 500
VI.2.6	Scénarios territoriaux et visions pour l'Europe en 2050	25 000
Total partiel		309 300
Programmes de réparation		
VII.5	Projet destiné aux survivants Roms de l'Holocauste	2 778 600
Total partiel		2 778 600
Appui aux programmes de caractère général		
VIII.1.2	Affectations spéciales et appuis spéciaux	275 100
VIII.1.3	Personnel de l'OIM détaché auprès d'autres organisations	207 900
Total partiel		483 000
Total		106 360 800

Appui et services à l'échelle mondiale

Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	6 597 600
I.2.1	Aide générale au rapatriement	30 400
Total partiel		6 628 000
Migration et santé		
II.1	Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	2 493 800
Total partiel		2 493 800
Migration régulée		
IV.2.1	Mesures de lutte contre la traite d'êtres humains fondées sur des preuves	71 600
IV.2.2	Etude des conséquences de la traite des personnes	167 100
Total partiel		238 700
Migration assistée		
V.2.1	Services d'appui en matière d'immigration et de visa	600
V.2.2	Formation des migrants	4 111 100
Total partiel		4 111 700
Politiques migratoires et recherche		
VI.2.2	Observatoire des Etats d'Afrique, Caraïbes et Pacifique sur les migrations	1 975 000
VI.2.3	Renforcement du dialogue et de la coopération entre l'UE et l'Amérique latine et les Caraïbes concernant les politiques de migrations et développement	35 300
Total partiel		2 010 300
Appui aux programmes de caractère général		
VIII.1.1	Experts associés	1 161 000
VIII.1.2	Affectations spéciales et appuis spéciaux	34 000
VIII.1.3	Personnel de l'OIM détaché auprès d'autres organisations	155 000
VIII.2	Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants (MiMOSA)	1 268 700
VIII.3	Personnel et services financés par les revenus divers	8 054 000
VIII.4	Fonds de dotation Sasakawa	5 000
Total partiel		10 677 700
Total		26 160 200
Total général		740 602 000

ANNEXES



ANNEXE I – FONDS DETENUS DANS DES COMPTES SPECIAUX

COMPTE D'OPERATIONS D'URGENCE

Le compte d'opérations d'urgence (Emergency Preparedness Account – EPA) a été créé le 30 août 1993 en accord avec le Bulletin général n° 1054 de l'OIM. L'EPA doit servir dans les situations d'urgence où une évaluation immédiate et d'autres dépenses d'opérations s'imposent dans l'attente de financements extérieurs. Toute utilisation autorisée de l'EPA est considérée comme un prêt consenti sur l'opération pour laquelle il est mis à contribution, et toutes les sommes prélevées sur ce compte doivent être intégralement remboursées aussitôt que l'opération en question est assurée du soutien d'un donateur. En août 2013, le solde du compte s'élevait à 147 097 dollars E.-U..

MECANISME DE FINANCEMENT DES SITUATIONS D'URGENCE MIGRATOIRES

Créé par la résolution du Conseil n°1229 du 5 décembre 2011, le Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires est destiné à faire la soudure entre le lancement des opérations d'urgence et le moment auquel sont reçus les fonds des donateurs. Ce mécanisme, qui est censé maintenir un solde opérationnel de 30 millions de dollars E.-U., doit être financé par des contributions volontaires provenant de diverses sources, dont les Etats Membres, le secteur privé et les particuliers. En août 2013, il affichait un solde de 3 873 142 dollars E.-U..

Le Mécanisme a été institué dans le contexte des récentes crises majeures qui ont mis en relief la nécessité de disposer d'un mécanisme de financement permettant à l'OIM de répondre et d'intervenir rapidement au lendemain de situations d'urgence provoquant des migrations internationales. Il complète le Fonds central pour les interventions d'urgence des Nations Unies et d'autres mécanismes de financement, afin de fournir rapidement des fonds dans des situations d'urgence.

L'Administration prélèvera des fonds sur le Mécanisme pour garantir une réponse rapide en cas de crise entraînant des migrations, en attendant de recevoir les contributions des donateurs affectées à cette situation d'urgence, et réapprovisionnera le Mécanisme dès la réception des contributions des donateurs, dans la limite des fonds alloués pour la crise en question. Le Mécanisme est régi par le Règlement financier de l'Organisation et est soumis à une vérification annuelle par le Vérificateur externe des comptes de l'Organisation.

FONDS DE REPONSE RAPIDE POUR LES TRANSPORTS

Dans le prolongement du mémorandum d'accord conclu entre l'OIM et le HCR en mai 1997, le Fonds de réponse rapide pour les transports a été créé en 2000 pour faciliter les interventions conjointes des deux organisations. Il définit précisément les responsabilités incombant à chacune d'elles dans la fourniture d'une aide au transport. Au fil des ans, le Fonds a permis à l'OIM de répondre avec rapidité et efficacité aux demandes de transport humanitaire d'urgence en étroite collaboration avec le HCR. Il est alimenté par des contributions volontaires, et le montant de sa réserve est fixé à 5 millions de dollars E.-U.. En août 2013, le solde du Fonds s'élevait à 796 647 dollars E.-U..

FONDS DE PRET AUX REFUGIES

Le Fonds de prêt aux réfugiés, créé en application de la résolution n° 210 du 12 mai 1960, permet le financement, en tout ou en partie, des coûts de transport des réfugiés et des services connexes, en accordant des prêts sans intérêt à ceux qui ont besoin d'une assistance financière pour émigrer vers des pays de réinstallation. Le remboursement de ces prêts est assuré par des billets à ordre signés par les réfugiés ou leur répondant.

On estime que 73 930 réfugiés solliciteront le Fonds de prêt en 2014, et qu'un montant d'environ 201 300 000 dollars E.-U. y sera prélevé pour financer ces mouvements.

Le tableau ci-après indique les ressources disponibles et les besoins du Fonds pour 2014, ainsi que le solde escompté en fin d'exercice.

	<u>Prévisions pour 2014</u> <u>en dollars E.-U.</u>
<u>Ressources</u>	
Report de l'exercice 2013	10 100 000
Contributions du Gouvernement des Etats-Unis	159 300 000
Remboursement des billets à ordre par les réfugiés	41 400 000
Recettes provenant des réfugiés finançant eux-mêmes leurs déplacements	500 000
Intérêts créditeurs	1 000
Intérêts retournés au Trésor des Etats-Unis	(1 000)
	<hr/>
<u>Total des ressources</u>	211 300 000
	<hr/>
<u>Besoins estimatifs</u>	201 300 000
	<hr/>
Solde estimatif reporté en fin d'exercice	<u>10 000 000</u>

FONDS DE DOTATION SASAKAWA

Le Fonds de dotation Sasakawa a été créé en 1990 aux fins de :

- a) Promouvoir l'expansion des programmes de transfert de ressources humaines dans toutes les régions du monde, particulièrement dans la région Asie-Pacifique, ainsi que d'autres activités de migration pour le développement ;
- b) Œuvrer à la bonne compréhension et à l'analyse des migrations, et ;
- c) Répondre aux besoins qui se font jour dans les situations d'urgence et autres situations humanitaires.

En vertu de l'accord de dotation conclu avec la Fondation, le capital du Fonds doit rester intact en tout temps, et seuls les intérêts qu'il produit peuvent être utilisés pour financer des activités.

Prévisions pour 2014
en dollars E.-U.

Compte de capital

Solde au début de l'exercice	2 000 000
Solde du compte de produits (voir ci-dessous)	<u>0</u>
<u>Total du Fonds en fin d'exercice</u>	<u>2 000 000</u>

Compte de produits

Solde au début de l'exercice	0
Intérêts créditeurs produits durant l'exercice	5 000
Allocation des intérêts créditeurs à des projets *	<u>(5 000)</u>
<u>Solde en fin d'exercice</u>	<u>0</u>

* Allocation à des projets prioritaires 5 000 dollars E.-U.

ANNEXE II – CONSIDERATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS EN DEVICES ETRANGERES PAR RAPPORT AU PROGRAMME ET BUDGET

Selon le Règlement financier de l'OIM, la partie administrative du budget est exprimée en francs suisses, tandis que la partie opérationnelle est exprimée en dollars des Etats-Unis (dollars E.-U.). Si la plupart des recettes et des dépenses dans l'une et l'autre partie du budget s'effectuent dans ces deux monnaies, un nombre croissant de transactions sont réalisées dans d'autres monnaies, exposant les budgets concernés à des fluctuations des taux de change. Par exemple, la valeur des salaires versés au personnel des bureaux extérieurs dans la monnaie du pays peut fluctuer selon qu'elle est exprimée en francs suisses (pour la partie administrative du budget) ou en dollars E.-U. (pour la partie opérationnelle du budget), selon les fluctuations que subissent les taux de change.

Pour le Programme et Budget, la procédure de l'OIM consiste à appliquer les taux de change en vigueur au moment de l'établissement du budget, pour pouvoir exprimer en francs suisses ou en dollars E.-U. d'autres monnaies nationales. Le processus budgétaire commence tôt dans l'année car les estimations doivent parvenir de chaque bureau de l'OIM du monde entier et être compilées en temps opportun, de façon que le document soit prêt pour les sessions des organes directeurs. Le dollar E.-U. s'est renforcé face à d'autres grandes monnaies tout au long de 2013. Les taux de change moyens enregistrés de janvier à août 2013 pour quelques-unes des grandes monnaies utilisées par l'OIM sont les suivants :

Franc suisse/dollar E.-U.	0,937
Euro/dollar E.-U.	0,761/1,314
Livre sterling/dollar E.-U.	0,649/1,541
Dollar canadien/dollar E.-U.	1,021
Dollar australien/dollar E.-U.	1,010

Le taux de change appliqué à la partie administrative du budget est de 1,014 francs suisses pour 1 dollar E.-U.. Il convient de noter que les effets éventuels des fluctuations des taux de change sur cette partie du budget sont largement neutralisés par le fait que la principale monnaie dans laquelle sont exprimées les recettes et les dépenses est la même, à savoir le franc suisse. Pour la partie opérationnelle, en revanche, cette protection n'existe pas, et la Division de la Trésorerie surveille constamment les niveaux des monnaies étrangères.

ANNEXE III – PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET – EFFECTIFS/DEPENSES ADMINISTRATIVES ET DE PERSONNEL

NOTE EXPLICATIVE

Les dépenses administratives et de personnel prévues pour la partie opérationnelle du budget tiennent compte des coûts de l'infrastructure administrative nécessaire pour mettre en œuvre les activités opérationnelles de l'Organisation.

Les dotations en effectifs et les coûts correspondants imputables sur le budget de projets spécifiques d'opérations sont compris dans les fonds des projets et établis sur la base d'une projection des structures administratives et des effectifs actuels et du financement confirmé. Les dotations en effectifs et les dépenses administratives déterminées sur la base d'une projection des structures existantes sont subordonnées au niveau d'activité et de financement et sont, de ce fait, constamment réajustées.

Les effectifs et les structures administratives financés par les revenus de soutien opérationnel sont indiqués à part, dans le tableau des effectifs.

	Estimations révisées pour 2013 (MC/EX/727)										Estimations pour 2014									
	Revenus de soutien opérationnel					Fonds des projets					Revenus de soutien opérationnel					Fonds des projets				
	Effectifs		Coût total		Dépenses administratives, de personnel et autres	Effectifs		Coût total		Dépenses administratives, de personnel et autres	Effectifs		Coût total		Dépenses administratives, de personnel et autres	Effectifs		Coût total		
	Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹		Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹		Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹		Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹	
SIÈGE																				
Bureau du Directeur général																				
Bureau du Chef de cabinet																				
Inspecteur général	2	1	620 000	1		2	1	620 000	1		1	1	348 000	1		1	1	348 000		
Affaires juridiques	1		273 000	1		1		273 000	1		1		294 000	1		1		294 000		
Coordination des questions de sexes/spécificité	3		477 000	3		3		477 000	3		3		104 000	3		3		487 000		
Médecine du travail		1	197 000	1		1		197 000	1		1		211 000	1		1		211 000		
Coopération internationale et partenariats																				
Origines directeurs	5		717 000	5		5		717 000	5		5		816 000	5		5		816 000		
Partenariats internationaux	1		234 000	1		1		234 000	1		1		325 000	2		2		325 000		
Médias et communication	2	1	655 000	2	1	2	1	655 000	2	1	2	1	620 000	2	1	2	1	620 000		
Relations avec les donateurs	1		299 000	1		1		299 000	1		1		389 000	2		2		389 000		
Recherche sur la migration	1		424 000	1		1		424 000	1		1		426 000	1		1		426 000		
Droit international de la migration	3		592 000	3		3		592 000	3		3		595 000	3		3		595 000		
Gestion des migrations																				
Migration et santé	2		422 000	3		3		893 000	5		5		529 000	3		6		1 075 000		
Gestion de l'immigration et des frontières	1		222 000	2		2		399 000	3		3		270 000	2		3		467 000		
Aide aux migrants				1		1		166 000	1		1		192 000	1		1		192 000		
Migration de main-d'œuvre et développement humain				1		1		132 000	1		1		107 000	1		1		132 000		
Opérations et situations d'urgence																				
Préparation et réponse	2		187 000	1		1		379 000	1		1		172 000	1		1		308 000		
Transition et redressement	1		153 000	3		3		829 000	5		5		326 000	4		6		882 000		
Réinstallation et gestion des mouvements	1	1	290 000	1	1	2	1	763 000	1	1	2	1	299 000	1	1	2	1	475 000		
Biens fonciers et immobiliers et réparations	1		268 000	1		1		268 000	1		1		296 000	1		1		296 000		
Statistiques et gestion des connaissances				2		2		245 000	2		2		602 000	2		2		278 000		
Gestion des ressources																				
Gestion des ressources humaines	2		682 000	1		1		199 000	1		1		30 000	1		1		203 000		
Technologie de l'information et communications	2	1	682 000	2	1	2	1	682 000	2	1	2	1	438 000	2	1	2	1	602 000		
Comptabilité				1		1		125 000	1		1		166 000	1		1		166 000		
Budget	1		158 000	1		1		158 000	1		1		145 000	1		1		145 000		
Trésorerie	1		140 000	1		1		140 000	1		1		179 000	2		2		179 000		
Administration de la COPPNU		1	176 000	2		2		590 000	2		2		537 000	2		2		537 000		
Services communs		2	590 000										125 000	1		1		125 000		
Voyages du personnel													30 000					30 000		
Comité de l'Association du personnel																				
Total - Siège	31	10	8 709 000	14	7	2 692 000	45	17	11 401 000	36	11	9 174 000	15	6	2 976 000	51	17	12 150 000		
CENTRES ADMINISTRATIFS																				
Centre administratif de Manille	10	108	4 998 000	10	75	2 059 800	20	183	7 057 800	12	125	5 880 000	7	40	983 100	19	165	6 873 100		
Centre administratif de Panama		19	866 000	1	4	132 000	1	23	998 000	2	22	1 415 000	8	8	123 200	2	30	1 538 200		
Total - Centres administratifs	10	127	5 864 000	11	79	2 191 800	21	206	8 055 800	14	147	7 295 000	7	48	1 116 300	21	195	8 411 300		

	Estimations révisées pour 2013 (MC/EX/727)												Estimations pour 2014												
	Revenus de soutien opérationnel				Fonds des projets				Total				Revenus de soutien opérationnel				Fonds des projets				Total				
	Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		
	Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹	
PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET																									
BUREAUX EXTERIEURS																									
ASIE ET PACIFIQUE																									
Bureau régional - Bangkok (Thaïlande)²																									
	4	4	1 387 000	5	500 000	9	4	1 887 000	3	5	1 454 000	3	5	828 500	6	10	2 282 500								
Afghanistan				23	8 194 000	23	155	8 194 000									2 208 000								
Australie ²	1	1	527 500	1	2 972 000	2	26	3 499 500	1	1	527 000	1	1	3 350 300	2	28	2 208 000								
Bangladesh				2	1 185 000	2	55	1 269 000						60 000	3	44	869 600								
Cambodge				2	696 200	2	26	746 200						50 000	1	10	369 000								
Chine, y compris la région administrative spéciale de Hong Kong	1		444 000	1	589 700	2	7	1 033 700	1	2	600 000			268 000	1	6	868 000								
Inde				5	150 000	5	5	200 000						80 000		5	150 000								
Indonésie				25	11 473 000	25	256	11 473 000						19	282	10 073 600	19	282	10 073 600						
Iran (République islamique d')				9	215 000	9	9	245 000						13	13	446 200	13	13	446 200						
Japon ³	1	2	735 000	6	651 600	1	8	1 386 600	1	2	665 000			6	6	663 900	1	8	1 328 900						
République démocratique populaire lao				1	81 000	1	5	131 000						50 000	1	5	97 100								
Malaisie				8	3 585 400	8	74	3 585 900						1 000	8	83	4 044 600								
Micronésie (Etats fédérés de)				5	1 219 800	5	14	1 219 800						10 000	7	19	1 689 900								
Mongolie				2	54 000	2	2	64 000						10 000	1	1	24 000								
Myanmar				5	1 980 000	5	280	2 030 000						50 000	5	220	1 474 900								
Népal				28	8 793 700	28	379	8 833 700						30 000	24	385	9 510 300								
Pakistan				17	6 113 700	17	184	6 113 700						50 000	21	226	7 508 200								
Papouasie-Nouvelle-Guinée				1	1 047 000	1	7	1 047 000						20 000	2	13	1 020 900								
Philippines	1	1	190 000	3	5 851 400	3	116	5 871 400						150 000	4	36	2 576 200								
République de Corée				1	43 900	1	2	233 900						2	2	22 500									
Sri Lanka				8	1 365 000	8	125	1 365 000						2 000	9	138	1 502 800								
Thaïlande				18	12 770 100	18	218	12 772 100						2 000	23	240	14 079 900								
Timor-Leste				4	534 000	4	19	534 000						10 000	1	1	30 000								
Viet Nam				4	2 777 600	4	77	2 787 600						10 000	5	82	2 964 800								
Vanuatu				1	265 000	1		265 000																	
Total partie/	8	8	3 680 000	162	73 108 400	170	2 052	76 798 400	6	12	3 809 000	144	1 895	65 743 200	150	1 907	65 674 900								
ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN																									
Bureau régional - Bruxelles (Belgique)																									
Autriche	5	6	1 895 000	4	1 045 000	9	28	2 741 000	5	7	1 914 000			873 600	10	23	2 787 600								
Belgique				23	1 903 300	23	23	1 913 300						10 000	14	14	980 500								
Bulgarie				1	4 029 500	1	29	4 029 500							1	30	4 074 400								
Croatie				3	134 000	3	3	144 000						10 000	5	5	217 800								
République tchèque	1	1	60 000	1	10 400	2	2	70 400						50 000	1	10	194 000								
Danemark				6	58 000	6	6	78 000						23 000	10	10	171 000								
Estonie				1	60 000	1	1	70 000						25 000	1	1	60 000								
Finlande ³				6	156 000	6	6	166 000						13 000	1	1	20 000								
France	1	2	391 000	20	836 000	1	22	1 227 000	1	2	320 000			320 000	21	23	1 378 400								
Allemagne ³	1	1	259 000	1	2 228 000	2	30	2 487 000	1	1	285 000			120 000	4	4	136 700								
Grèce				48	1 001 000	48	48	1 001 000						50 000	1	10	255 200								
Hongrie				11	284 000	11	11	344 000																	

	Estimations révisées pour 2013 (MC/EX/727)												Estimations pour 2014													
	Revenus de soutien opérationnel				Fonds des projets				Total				Revenus de soutien opérationnel				Fonds des projets				Total					
	Effectifs		Coût total		Effectifs		Coût total		Effectifs		Coût total		Effectifs		Coût total		Effectifs		Coût total		Effectifs		Coût total			
	Fonct.1	Empl.1	Fonct.1	Empl.1	Fonct.1	Empl.1	Fonct.1	Empl.1	Fonct.1	Empl.1	Fonct.1	Empl.1	Fonct.1	Empl.1	Fonct.1	Empl.1	Fonct.1	Empl.1	Fonct.1	Empl.1	Fonct.1	Empl.1	Fonct.1	Empl.1		
PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET																										
ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN (suite)																										
Bureau régional - Bruxelles (Belgique) (suite)																										
	1	1	20 000	8	612 000	1	8	632 000																		
Irlande			438 000	39	1 336 000	2	3	1 774 000																		
Italie ²			10 000	3	57 300	3	40	67 300																		
Lettonie			10 000	11	376 000		11	386 000																		
Lituanie			10 000	8	326 000		8	336 000																		
Malte			10 000	66	5 330 000	3	66	5 330 000																		
Pays-Bas				45	3 752 400	2	45	3 752 400																		
Norvège			10 000	27	520 000		27	530 000																		
Pologne			10 000	6	266 400		6	276 400																		
Portugal			10 000	15	495 700		15	505 700																		
Roumanie			10 000	38	611 000		38	621 000																		
Slovaquie			10 000	1	22 000		1	32 000																		
Slovénie			10 000	5	419 800		5	436 800																		
Espagne			17 000	15	2 528 000	3	15	2 528 000																		
Suisse			50 000	12	702 600	1	12	752 600																		
Royaume-Uni				19	29 401 000	27	19	32 642 000																		
	8	11	3 241 000	505	29 401 000	19	516	32 642 000	8	12	3 388 000	19	483	29 223 326	27	495	32 611 326									
Total partiel																										
EUROPE DE L'EST ET DU SUD-EST ET ASIE CENTRALE																										
Bureau régional - Vienne (Autriche)																										
	3	3	1 074 000	9	150 000	3	3	1 074 000																		
Albanie			16 000	25	588 000		25	598 000																		
Arménie			10 000	15	395 000	1	15	405 000																		
Azerbaïdjan			10 000	17	610 100	1	17	620 100																		
Bélarus			10 000	20	740 200	3	20	943 200																		
Bosnie-Herzégovine			203 000	31	796 000	2	31	806 000																		
Georgie			10 000	12	584 000		12	593 000																		
Kazakhstan ²			269 000	14	322 000		14	332 000																		
Kirghizistan			10 000	3	50 000		3	60 000																		
Monténégro			10 000	26	824 100		26	834 100																		
Republique de Moldova			50 000	80	6 621 500	8	80	6 671 500																		
Fédération de Russie				11	829 000	2	11	829 000																		
Serbie				37	1 191 000	5	37	1 191 000																		
Kosovo sous administration des Nations Unies (résolution 1244 du Conseil de sécurité)				20	239 000	1	20	244 000																		
Tadjikistan			5 000	2	41 200		2	51 200																		
Ex-République yougoslave de Macédoine			10 000	4	1 765 000	4	31	1 790 000																		
Turquie			25 000	7	199 000		7	209 000																		
Turkménistan			10 000	57	2 746 000	10	57	2 746 000																		
Ukraine																										

	Estimations révisées pour 2013 (MC/EX/727)												Estimations pour 2014															
	Revenus de soutien opérationnel				Fonds des projets				Total				Revenus de soutien opérationnel				Fonds des projets				Total							
	Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres					
	Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹				
PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET																												
EUROPE DE L'EST ET DU SUD-EST ET ASIE CENTRALE (suite)																												
Ouzbékistan																												
	5	4	1 732 000	10 000			2	138 000				2	148 000				4	258 000					4	272 000				
Total partiel					37	419	18 829 100	42	423	20 561 100	6	4	2 117 000	24	323	15 002 500	30	327	17 119 500									
AMERIQUE DU SUD																												
Bureau régional - Buenos Aires (Argentine)																												
Argentine	2	3	640 000	10 000			2	492 000	2	5	1 132 000	2	3	642 000	2	3	642 000	2	5	1 132 000	2	3	642 000	2	5	1 155 000		
Bolivie (Etat plurinational de)			20 000	20 000	3	22	3 421 000	3	22	3 421 000	3	22	10 000	1	8	1 003 000	1	8	1 013 000	1	8	1 013 000	1	8	1 013 000	1	8	1 013 000
Brazil					2	11	316 800	2	11	336 800	2	11	40 000	1	4	64 600	1	4	104 600	1	4	104 600	1	4	30 000	1	4	30 000
Chili			15 000	15 000			367 100	8	8	382 100	8	8	15 000	8	8	367 100	8	8	382 100	8	8	382 100	8	8	382 100	8	8	382 100
Colombie					14	254	14 880 500	14	254	14 880 500	14	254	10 000	9	146	9 622 900	9	146	9 632 900	9	146	9 632 900	9	146	9 632 900	9	146	9 632 900
Equateur			10 000	10 000	2	25	1 389 000	2	25	1 399 000	2	25	50 000	2	25	1 458 500	2	25	1 508 500	2	25	1 508 500	2	25	1 508 500	2	25	1 508 500
Paraguay			40 000	40 000	1	1	41 100	1	1	81 100	1	1	40 000	1	1	80 000	1	1	120 000	1	1	120 000	1	1	120 000	1	1	120 000
Pérou					4	46	6 927 000	4	46	7 027 000	4	46	40 000	2	23	3 510 300	2	23	3 510 300	2	23	3 510 300	2	23	3 510 300	2	23	3 510 300
Uruguay			39 000	39 000			35 000	3	3	74 000	3	3	39 000	3	3	76 000	3	3	76 000	3	3	76 000	3	3	76 000	3	3	76 000
Venezuela (République bolivarienne du)			25 000	25 000			18 800	1	1	43 800	1	1	30 000	1	1	48 800	1	1	48 800	1	1	48 800	1	1	48 800	1	1	48 800
Total partiel	2	3	789 000	789 000	25	373	27 668 300	27	376	28 677 300	2	3	907 000	15	223	16 660 900	17	226	17 567 900									
AMERIQUE CENTRALE, AMERIQUE DU NORD ET CARAIBES																												
Bureau régional - San José (Costa Rica)																												
Canada	3	3	796 000	796 000	1	2	365 000	4	5	1 161 000	3	3	834 000	1	1	221 700	4	4	1 055 700	4	4	1 055 700	4	4	1 055 700	4	4	1 055 700
Costa Rica					1	10	855 000	1	10	855 000	1	10	20 000	2	17	1 427 900	2	17	1 427 900	2	17	1 427 900	2	17	1 427 900	2	17	1 427 900
Cuba			17 000	17 000			318 000	18	18	318 000	18	18	19 000	22	22	426 300	22	22	426 300	22	22	426 300	22	22	426 300	22	22	426 300
République dominicaine					3	12	521 000	3	12	521 000	3	12	19 000	1	1	60 800	1	1	60 800	1	1	60 800	1	1	60 800	1	1	60 800
El Salvador			20 000	20 000	1	10	295 800	1	10	315 800	1	10	20 000	1	10	310 600	1	10	330 600	1	10	330 600	1	10	330 600	1	10	330 600
Guatemala			100 000	100 000	2	22	598 300	2	22	698 300	2	22	100 000	1	5	131 600	1	5	231 600	1	5	231 600	1	5	231 600	1	5	231 600
Guyana ²	1	1	277 000	277 000	3	15	15 000	3	15	292 000	1	1	264 000	1	1	15 800	3	15	168 800	3	15	168 800	3	15	168 800	3	15	168 800
Haiti					53	240	7 939 000	53	240	7 939 000	53	240	40 000	16	72	2 476 700	16	72	2 476 700	16	72	2 476 700	16	72	2 476 700	16	72	2 476 700
Honduras			40 000	40 000	1	7	254 400	1	7	294 400	1	7	40 000	8	8	351 300	8	8	391 300	8	8	391 300	8	8	391 300	8	8	391 300
Jamaïque			20 000	20 000	2	2	89 000	2	2	109 000	2	2	22 000	2	2	89 000	2	2	111 000	2	2	111 000	2	2	111 000	2	2	111 000
Mexique	1	1	200 000	200 000	12	12	350 000	1	12	550 000	1	12	213 000	1	12	350 000	1	12	563 000	1	12	563 000	1	12	563 000	1	12	563 000
Nicaragua			80 000	80 000	1	5	67 000	1	5	147 000	1	5	25 000	6	6	77 600	6	6	102 600	6	6	102 600	6	6	102 600	6	6	102 600
Trinité-et-Tobago					1	2	179 000	1	2	179 000	1	2	10 000	1	2	188 000	1	2	198 000	1	2	198 000	1	2	198 000	1	2	198 000
Washington D.C. (Etats-Unis d'Amérique) ³	2	4	1 050 000	1 050 000	4	8	1 462 000	4	8	1 462 000	2	4	1 100 000	4	7	1 324 900	6	11	2 424 900	6	11	2 424 900	6	11	2 424 900	6	11	2 424 900
Bureaux de pays aux Etats-Unis					3	70	4 678 900	3	70	4 678 900	3	70	4 678 900	3	74	4 701 540	3	74	4 701 540	3	74	4 701 540	3	74	4 701 540	3	74	4 701 540
Total partiel	7	8	2 600 000	2 600 000	71	423	17 687 400	78	431	20 567 400	7	8	2 647 000	29	242	12 153 740	36	250	14 800 740									
MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD																												
Bureau régional - Le Caire (Egypte)																												
Algérie	3	3	870 000	870 000				3	3	870 000	3	3	917 000	2	1	917 000	5	4	917 000	5	4	917 000	5	4	917 000	5	4	917 000
Egypte			60 000	60 000			2 234 200	10	31	2 234 200	10	31	60 000	14	45	2 663 400	14	45	2 663 400	14	45	2 663 400	14	45	2 663 400	14	45	2 663 400

PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET		Estimations révisées pour 2013 (MC/EX/727)												Estimations pour 2014											
		Revenus de soutien opérationnel				Fonds des projets				Total				Revenus de soutien opérationnel				Fonds des projets				Total			
		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Coût total		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Coût total			
		Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹	Fonct. ¹	Empl. ¹		
MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD (suite)																									
Bureau régional - Le Caire (Égypte) (suite)																									
	Iraq				7	111	6 650 000	7	111	6 650 000															
	Jordanie				37	200	11 807 300	37	200	11 807 300			1 000												
	Koweït				1	5	446 400	1	5	446 400															
	Liban				1	6	295 000	1	6	295 000															
	Libye				10	36	1 618 000	10	36	1 618 000															
	Maroc				3	25	973 000	3	25	973 000															
	Arabie saoudite				1	1	47 600	1	1	47 600															
	Soudan				25	146	7 570 000	25	146	7 570 000															
	République arabe syrienne				4	113	2 778 800	4	113	2 778 800															
	Tunisie				8	33	784 000	8	33	784 000															
	Yémen				13	36	3 520 000	13	36	3 520 000															
	Total partiel	3	3	1 064 000	119	743	38 704 300	122	746	39 768 300	3	3	1 235 000	102	549	29 172 225	105	552	30 407 225	17	161	7 551 320			
AFRIQUE CENTRALE ET OCCIDENTALE																									
Bureau régional - Dakar (Sénégal)																									
	Béni				3	3	980 000	3	3	980 000															
	Burkina Faso				1	26 200	20 000	1	26 200	20 000															
	Cameroun				6	136 700	20 000	6	136 700	20 000															
	Cap-Vert				3	37 000	20 000	3	37 000	20 000															
	Tchad				6	28	1 500 000	6	28	1 500 000															
	Congo				3	50 000	30 000	3	50 000	30 000															
	Côte d'Ivoire				4	23	537 000	4	23	537 000															
	Gambie				2	44 000	7 000	2	44 000	7 000															
	Ghana				4	42	2 100 000	4	42	2 100 000															
	Guinée				1	25	208 900	1	25	208 900															
	Guinée-Bissau				9	253 000	25 000	9	253 000	25 000															
	Libéria				17	635 000	50 000	17	635 000	50 000															
	Mali				4	17	635 000	4	17	635 000															
	Mauritanie				1	4	494 000	1	4	494 000															
	Niger				2	14	1 456 000	2	14	1 461 000															
	Nigéria				5	35	1 931 000	5	35	1 969 000															
	Sénégal				8	235 800	40 000	8	235 800	40 000															
	Sierra Leone				11	108 000	22 000	11	108 000	24 000															
	Togo				12	80	5 520 000	12	80	5 570 000															
	Total partiel	3	3	1 545 000	27	231	9 752 600	30	234	11 087 600	3	3	1 275 000	14	158	6 256 320	17	161	7 551 320	4	31	2 158 800			
AFRIQUE ORIENTALE ET CORNE DE L'AFRIQUE																									
Bureau régional - Nairobi (Kenya)																									
	Burundi				3	3	784 000	3	3	784 000															
	Djibouti				3	16	659 000	3	16	669 000															
	Kenya				26	259	11 586 900	26	259	11 586 900															
	Rwanda				3	14	1 307 000	3	14	1 332 000															
	Somalie				12	80	5 520 000	12	80	5 570 000															

PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET		Estimations révisées pour 2013 (MC/EX/727)										Estimations pour 2014														
		Revenus de soutien opérationnel					Total					Revenus de soutien opérationnel					Fonds des projets					Total				
		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres			Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres			Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres			Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres			Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		
		Fonct. ¹	Empl. ²	Fonct.1	Empl.1	Coût total	Fonct.1	Empl.1	Fonct.1	Empl.1	Coût total	Fonct.1	Empl.1	Fonct.1	Empl.1	Coût total	Fonct.1	Empl.1	Fonct.1	Empl.1	Coût total	Fonct.1	Empl.1	Fonct.1	Empl.1	Coût total
AFRIQUE ORIENTALE ET CORNE DE L'AFRIQUE (suite)																										
Bureau régional - Nairobi (Kenya) (suite)																										
Soudan du Sud																										
Ouganda																										
République-Unie de Tanzanie																										
Total partiel	3	3	899 000	96	677	34 879 800	99	680	35 578 900	2	5	917 000	79	540	22 131 600	81	545	23 048 600								
AFRIQUE AUSTRALE																										
Bureau régional - Pretoria (Afrique du Sud)																										
Angola																										
République démocratique du Congo																										
Malawi																										
Maurice																										
Mozambique																										
Namibie																										
Afrique du Sud																										
Zambie																										
Zimbabwe																										
Total partiel	1	2	676 000	35	253	10 394 100	36	255	11 070 100	1	2	695 000	25	142	6 496 400	26	144	7 181 400								
BUREAUX SPECIAUX DE LIAISON																										
Addis-Abeba (Ethiopie)																										
New York (Etats-Unis d'Amérique)																										
Total partiel	1	3	428 000	20	179	5 639 400	21	182	6 067 400	2	3	688 000	22	228	6 779 300	24	231	7 461 300								
Centre africain de renforcement des capacités (République-Unie de Tanzanie)	2	2	374 000				2	2	374 000	42	57	18 079 000	473	4 782	209 613 511	515	4 839	223 778 211								
TOTAL - Bureaux extérieurs	43	50	16 828 000	609	5 845	266 383 600	652	5 895	283 211 600	42	57	18 079 000	473	4 782	209 613 511	515	4 839	223 778 211								
ACTIVITES MONDIALES																										
Experts associés																										
Cours sur le droit international de la migration																										
Situations d'urgence et d'après-crise																										
Activités concernant les questions de spécificité																										
Réunion mondiale des chefs de mission																										
Spécialistes de la gestion de l'immigration et des frontières																										
Inspecteur général																										
Médias et communication																										
Application relative aux services opérationnels et de gestion des migrations																										
Conseil consultatif pour les questions de migration																										
Spécialistes de la santé dans le contexte migratoire et experts techniques																										
Série des conférences sur la migration																										
Recherche sur la migration																										
Affectations spéciales et appuis spéciaux																										
Personnel affecté à d'autres organisations																										
Perfectionnement et formation du personnel																										
Total - Activités mondiales	11	6	2 825 000	18	2 763 000	2 763 000	29	6	5 588 000	14	3	3 230 000	15		2 387 900	29	3	5 617 900								

PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET	Estimations révisées pour 2013 (MC/EX/727)										Estimations pour 2014																			
	Revenus de soutien opérationnel					Fonds des projets					Total					Revenus de soutien opérationnel					Fonds des projets					Total				
	Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Coût total	Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Coût total	Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Coût total	Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Coût total	Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Coût total					
	Fonct.1	Empl.1	Fonct.1	Empl.1		Fonct.1	Empl.1	Fonct.1	Empl.1		Fonct.1	Empl.1	Fonct.1	Empl.1		Fonct.1	Empl.1	Fonct.1	Empl.1		Fonct.1	Empl.1	Fonct.1	Empl.1		Fonct.1	Empl.1	Fonct.1	Empl.1	
Fonds de l'OIM pour le développement - première ligne de crédit	1	2	1 400 000		1 400 000	1	2			1 400 000	1	2	1 400 000			1	2			1 400 000	1	2			1 400 000					
Fonds de l'OIM pour le développement - deuxième ligne de crédit			5 885 000		5 885 000								6 654 000							6 654 000					6 654 000					
Total - Fonds de l'OIM pour le développement	1	2	7 285 000		7 285 000	1	2			7 285 000	1	2	8 054 000			1	2			8 054 000	1	2			8 054 000					
PROJETS																														
Centre d'information sur la migration en Amérique latine (CIMAL)			30 000		30 000																				30 000					
Assistance humanitaire aux migrants en détresse			75 000		75 000																				100 000					
Administration des fonds de prêts				4	693 300					693 300														1	3	744 100				
Processus consultatifs régionaux (PCR)			25 000		25 000																				25 000					
Programmes de réparation																														
Conférence sud-américaine sur le processus migratoire																									20 000					
Soutien au renforcement de la Commission centraméricaine des directeurs de la migration (OCAM)			10 000		10 000																				10 000					
Coopération technique dans le domaine de la migration (PLACMI) (Amérique latine)			60 000		60 000																				63 000					
Projet de coopération technique axé sur le renforcement du Processus de Puebla			20 000		20 000																				20 000					
TOTAL - Projets			220 000	4	693 300					913 300						1	3			288 000	1	3			744 100					
PRISM			2 000 000		2 000 000					2 000 000											2 800 000				2 800 000					
Sécurité du personnel	3	7	8 690 000		8 690 000			3		8 690 000			4		8 693 000					9 863 000			4		9 863 000					
Activités et structures non inscrites au budget			1 500 000		1 500 000					1 500 000					2 060 000					2 060 000					2 060 000					
TOTAL	99	202	53 921 000	652	274 723 700	751	6 137	5 935	274 723 700	328 644 700	111	228	60 823 000	510	4 839	216 837 811	621	5 067	273 746 511											

Note 1 : Les fonctionnaires relèvent de la catégorie des "Administrateurs" ; les employés relèvent de la catégorie des "Services généraux" (recrutés au plan local).

Note 2 : Les bureaux hébergeant des fonctions de coordination sont : l'Australie, pour le Pacifique ; le Guyana, pour les Caraïbes ; l'Italie, pour la Méditerranée ; le Kazakhstan, pour l'Asie centrale ; et la Thaïlande, pour l'Asie du Sud.

Note 3 : Les bureaux hébergeant des fonctions de mobilisation des ressources sont la Finlande, l'Allemagne, le Japon, et les Etats-Unis d'Amérique (Washington, D.C.).

Annexe IV – Mouvements estimatifs

Service	Programme/Projet	Région d'origine	Pays/Régions de destination													Total	
			Etats-Unis d'Amérique	Canada	Australie	Argentine	Pays-Bas	Danemark	Finlande	Norvège	Suède	Afrique	Moyen-Orient	Amérique latine et Caraïbes	Asie et Océanie		Europe
Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise	Aide à la réinstallation	Afrique	12 500	4 905	1 335		95	150	50	1 400	1 505			10	30	840	
		Moyen-Orient	22 730	2 570	2 000		40	40	60	120	240				115	5	
		Amérique latine et Caraïbes	5 775	5 000	415	10		45			215				20	55	
		Asie et Océanie	32 360	2 200	3 800		105	120	160	565	305				5	580	20
		Europe	11 685	9 200	930	5	10	65	120	155	75				5	10	10
		Total partiel	100 560	73 930	8 080	15	250	420	390	2 240	2 340				40	780	875
		Afrique															
		Europe															
		Total partiel	60														
				Afrique													
		Total partiel	1 270														
		Total partiel	1 270														
		Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise - Total	101 890	11 200	8 080	15	250	420	390	2 240	2 340		40	800	875		
Migration et développement	Retour et réintégration de nationaux qualifiés	Europe	140		30										25	25	
		Total partiel	140		30										30	25	
Migration régulée	Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements	Amérique latine et Caraïbes	15												15		
		Amérique du Nord	2 725			5									85	10	
		Asie et Océanie	1 460	5 10		5	5			5	10				65	20	
		Europe	22 730	15		30									1 730	1 875	
		Total partiel	26 930	5 25		40	5	5	5	5	10				1 865	1 950	
		Afrique	150												150		
		Asie et Océanie	30												30		
		Total partiel	180												150	30	
		Amérique latine et Caraïbes	365												300	65	
		Europe	1 155		270										80	15	
Total partiel	1 520		270										80	15			
		Migration régulée - Total	28 630	5 25	270	40	5	5	5	10			1 965	3 175	15 910		
Migration assistée	Migration de main-d'œuvre	Afrique	120	50												70	
		Amérique latine et Caraïbes	50				5								5	40	
		Asie et Océanie	4 500													4 500	
		Total partiel	4 670	50			5								5	4 610	
		Afrique	4 905	1 005	1 145	5	180	25	245	60	395				125	630	
		Moyen-Orient	85		65		5								15		
		Amérique latine et Caraïbes	6 040	290	790	2 225	25	15		5	15				760	65	
		Amérique du Nord	360		60										300		
		Asie et Océanie	7 020	3 850	630	10									140	60	
		Europe	2 480	745	285	5	5			5	20				10	925	
Total partiel	20 890	3 655	2 975	2 235	225	40	250	65	430	80	10	2 125	305	40	380		
		Migration assistée - Total	25 560	3 655	2 975	2 235	230	40	250	65	430	80	2 130	305	6 795		
		TOTAL GENERAL	156 220	17 585	11 355	2 290	485	640	2 310	2 780	3 500	2 015	5 345	6 255	23 605		